عدد 1 - 1975

الحوليات



منشورات
المعهد الموريتاني للبحث العلمي

حوليات

المعهد الموريتاني للبحث العلمي

التحرير والإدارة

المعهد الموريتاني للبحث العلمي

ص.ب : 196 أنواكشوط

الهاتف 519.35

ثمن العدد :

بموريتانيا	120	أوقية
بالخارج	150	

السنة الأولى

العدد الأول

مقدمة

عزيزي القارىء :

يهدف المعهد الموريتاني للبحث العلمي الذي أسس بموجب مرسوم رئاسي صدر في 31 ديسمبر دجنبر 1974 الى « تنظيم البحوث العلمية وتنسيقها في كافة ميادين العلوم الانسانية (الالسنية ، الصوتيات ، فقه اللغة ، الأدب ، النحو ، علم الاجتماع ولاتنوغرافيا والديموغرافيا والاحصاء والجغرافيا والنقوش ، والوثائق والتقاليد الشعبية ، والآثار والتاريخ ، والباليونتولوجيا والآنتروبولوجيا ، والمسكوكات والختامة ، والموسيقى والرقص الخ ..)

واذا أردت – عزيزي القارىء – أن اعرفك في جملة مختصرة بمهمة المعهد فهي البحث في كل ميادين العلوم الانسانية . كما يهدف المعهد الى اثارة كل البحوث التي من شانها أن تؤدي الى زيادة التعرف على التراث الوطني الثقافي والعلمي واثرائه ونشره وأخيرا الى المشاركة في تكوين الباحثين الوطنيين أو الأجانب اذا اقتضت الضرورة .

وانطلاقا من توصيات المؤتمر الرابع ومن الأهمية البارزة التي أولاها الأمين العام للحزب فخامة رئيس الجمهورية الاستاذ المختار ولد داداه للميدان الثقافي في تقريره المذهبي أمام المؤتمر وفي خطابه أمام المجلس الوطني للحزب في اجتماعه الأول غداة تعيين هذه الهيئة في اعقاب نهاية مؤتمر التوضيح أردنا ان نعطي نفسا جديدا لتراثنا الثقافي وان نبث الحياة من جديد في اوصاله التي طالما دأب الاستعمار على اعتبارها عظاما نخرة لم تعد قابلة للبعث . ونحن في هذه المهمة الصعبة مهمة البعث والترميم والتنشيط نهيب بتلك النخبة من المواطنين – وما اكثرها في رأينا – التي بقيت على اتصال مستمر بتراث الأجداد رغم العواصف الهوجاء التي اجتاحت هذا البلد طيلة ليل الاستعمار الحالك ، نهيب بها أن تمد لنا يد المساعدة في هذه المهمة ونلك بموافاتنا بمختلف المقالات والبحوث لنشرها على صفحات هذه المجلة ، في نفس الوقت الذي نرحب فيه كذلك بنشر البحَوث التي توافينا من خارج حدودنا من مفكرين وباحثين عرفوا بامانتهم الثقافية وتحليلاتهم الموضوعية واهتمامهم الدائب بالثروة الثقافية التي يتميز بها هذا البلد وما تمتاز به من خاصيات نتجت عن الاحتكاك والتفاعل بين الحضارة العربية الاسلامية والحضارة الافريقية .

وكلنا ثقة وأمل في ان تعنى مجلتك بالواجب الذي عهد به اليها وهو التعريف بتراث عريق كاد التاريخ أن يطويه في غياهبه .

ومن الله نرجو التوفيق

أحمد بن الطلبه

وزير الثقافة

من أساليب الشعراء الموريتانيين * المختار ولد حامد

من اساليبهم : المتأثر بالادب الجاهلي ، والاموي ، وهو الغالب ، ومن ائمته : محمد بن الطلبه اليعقوبي المتوفي سنة 1270 هـ ، والمتأثر بالادب العباسي ، والاندلسي . ومن أئمته سيدي عبد الله ابن رازگه العلوي المتوفي سنة 1144 هـ .

واسلوب متولد منهما ، ومتاثر بالعلوم الاسلامية دينية ، وأدبية ، وتاريخية . ومن أئمته الشيخ سيدي محمد بن الشيخ سيديا الكبير الابييري المتوفي سنة 1286 هـ .

أما الاسلوب العصري الذي توصف فيه مظاهر الكون الطبيعية ، فقليل بالنسبة . ويقل عند الشناقطة الشعر القصصي ، اللهم الا نوعا من المقاولة مع المتغزل عليها ، كما في قصيدة لعبد السلام بن عبد الجليل العلوي المتوفي سنة 1348 هـ . يقول فيها :

فلما تحادثنا تبينت أنها ... فتاة عن الفتيان غير بتول
فقلت لها بالله هل لك هاهنا ... حليل فقالت لا تكن بسئول
فقلت لها قولي ، فقالت حُلَيّل ... يعشى طويلا أبله لأبول
فقلت لها ما دأبه وطباعه ... أحلم كريم ، أم جفاء جهول
فقالت جهول ذو جفاء وغلظة ... ولكنه غر كثير ذهول
فلما مضى ذهل من الليل أقبلت ... أهازيج سقيان وهزم فحول
فقلت لها هل حان من سرح ابْلكم ... قفول فقالت لات حين قفول
ألم تك تدري أن راعيَ ابْلنا ... اذا عجل الرعيان غير عجول

وكما في قول الشيخ محمد بن احمد يوره الدَّيْماني المتوفى سنة 1340 هـ :

الحزم في الاشياء لا يعدل ... وذو سلاح دونه أعزل
رب غزال حاضر بعله ... جئناه في ثوب الدجى نرفل
فقال اذ جئنا امكثوا ساعة ... ريث ينام البعل أو يغفل
ثم ادخلوا الباب فقلنا له ... أنا بذاك الحبل لا ندخل

هذا مثل موريتاني ، اصله ان الذي يدخل البير لاصلاحها او لمتحها لا يقبل ان يدخل بحبل ضعيف .

وقول أحمد بن عبد الله الملقب بالذيب الحسني :

أهاجك بالالوى معاهد من أروى ... بذى الرمال أو ذى العبد ألوت بها الانوا
وليلة برق بات يشرى وملعب ... لقيت به والليل منسدل أروى
تقول ترى ذاك البريق الذي سرى ... أأروى بذى النفعينقلت لها أروى
فقلت لها قد قلت فيكم قصائدا ... فقالت أيُروى ذاك قلت لها يُروى
فقلت واهواكم على طول هجركم ... فقالت أتهوانا ؟ فقلت لها : أهوى
فقالت أتدري كيف حال ربوعنا ... أألوى بها الدلويّ ؟ قلت لها ألوى
فقالت ومغنانا بمنعرج اللوى ... أأقوى خلاف الحي قلت لها أقوى
فقالت ويوم البين جنبة ذي النقا ... أأشواك بيني عنك ؟ قلت لها أشوى
أذاكرة أيام نحن وأنتم ... بعُدوته الدنيا وعدوته القصوى ؟
فقلت لها يا أرْوَ موقف ساعة ... فقالت أنجوى ذاك ؟ قلت لها نجوى
فقالت فلا تعجل فتفشي سرنا ... الى الليل اذ سر الصّباة به يطوى

* من الموسوعة الموريتانية التى يعدها الاستاذ المختار ولد حامد .

وتكثر عندهم التورية بالفاظ العلوم من فقه ، وغيره . ويكثر ذلك في شعر ابن رازقه العلوي ، وشعر الشيخ سيدي محمد بن الشيخ سيديا الكبير . وفي الوسيط نماذج من ذلك . ومنه قول الشيخ محمد عالي اليعقوبي ، في رجلين يسمى احدهما العيد والآخر شعبان اكرمه الأول وقصر الثاني :

لله حكم على الايام مختلف	فمنه ما هو ممنوع ومطلوب
فحرمة الصوم يوم العيد ظاهرة	ويوم شعبان فيه الصوم مندوب

فورى بحرمة الصوم في يوم العيد ومندوبيته في يوم النصف من شعبان ومراده شكر هذا والتعريض بهذا .
وقال ابن احمد يوره الديماني :

اجري دموعك محض الجهل والعبث	على منازل بين المَصّ (1) فالعبث (1)
وبالأحَيْنِيف (1) مغنى دمنة رفعت	صبر المتيم رفع الماء للحدث

فضرب المثل بمسالة من فقه الطهارة ، كما ضربه باخرى من فقه الاعتصار أي رجوع الاب في هيبته لابنه في قوله :

كنا بميمنة الميمون في طرب	نجني من اللهو ما شئنا ونهتصر
ولليالي رجوع في مواهبها	كانها الاب يعطي ثم يعتصر

وكذلك في مسالة الفرائض في قوله :

جرد من الفكر فلكا للنائبات يخوض	فالعول فيه انقسام اذا تضيق الفروض

وله ايضا :

تجلدت والمحبوب دلّى بي اليدا (2)	وما عادة المشتاق ان يتجلدا
فقيّدتُ دمعي ثم اطلقت بعضه	فانشأ يجري مطلقا ومقيدا

فكانه أصولي يتكلم في الاطلاق والتقييد .
ونظيره قول الشيخ محمد المامي الشمشوى ، من قصيدة أوردها في مبحث القوادح في علة القياس من كتاب البادية :

وان رمت ابطال المسالك فاطلبن	قوادح للعلات مثل المفاتح
كقول جميل اذ تبين علة	لكنّه الذي في قلبه من تبارح
« رمى الله في عيني بثينة بالقذى	وفي الغر من انيابها بالقوادح »

فهو يخيل ان جميلا اصولي عرف مسلك علة القياس وتطلب لها احد القوادح .
وقال محمد عالي بن فتى العلوي المتوفى سنة 1394 هـ :

لذى الهوى حكم تجويد يخص به	لم يجر فيه على القانون بل عدلا
تشابه اللام والرا عنده صفة	ومخرجا حين ساوى العذر والعذلا
والعينّ والغينّ عند النطق حين رأى	من كان مشتغلا بالحب مشتعلا
والواو مخرجها من صدغ قاتله	لو انها عطفت بعض الاحبة لا

فهو يخيل ان المحب متخصص في مخارج الحروف حتى وحد صوتي العين والغين وصوتي الراء واللام واخرج الواو من الصدغ عوضا عن مخرجها الشفوي ، وكذلك في النحو ، حتى خيل أن الواو قد تعطف المحبوب كما تعطف الأسماء النحوية .

وقال عبد السلام بن محمد بن عبد الجليل العلوي يصف برقا الى جهة الحجاز وأخر الى جهة احبته ويذكر ان الأول شغل قلبه والثاني شغل جسمه :

تنازعني برقان وهنا تألقا	فهاجا تباريح الهموم الدواثر
فبرق لدى أرض الحجاز أشيمه	وآخر يبدو نحو ذات الاظافر
فما منهما أهملت ياخذ مضمري	وما منهما اعملت ياخذ ظاهري

(1) مواضع . (2) تدلية اليد بشيء كناية عن الزهد فيه كانه شيء خفيف الحمل يمكن حمله واليد مدلاة .

فخيل أن البرقين فعلان نحويان تنازعا اسما ظاهرا ، اعمل فيه احدهما واعمل الآخر في ضميره .

وقال احد مشائخهم في تلميذين له يسمى احدهما (عبد الخير) والآخر (الفتى) أكرمه الأول وزوجته أم حكيم ، وقصر الثاني في قراه وكان طويل القامة :

اضافة عبد الخير للخير محضة … تئول الى المعنى فمعناه كاسمه
وام حكيم أولعت باقتفائه … وُلُوعَ أخي نظم بترصيع نظمه
ولم ينسه طول الزمان شيوخه … وبالطول قد ينسى الفتى شيخ علمه

فخيل أن ثم اضافة نحوية منها لفظية ومنها معنوية محضة .

وقال ابن أ :

أيا نوبتي عند الهُوَيْدِج والتي … لدى الريع من داماان في الصيف ولّت
وكلتاكما لم يبق من رسم دارها … سوى مَلّة منها العواصف ملّت
وكلتاكما لما عرفت ربوعها … تحرك من عرفانها حرف علتي
أقبل من ذي مرة ثم من ذي … رسوما كاخلاق الرداء اضمحلت
وتقبيل رسم الدار من بعد أهلها … على شوق أهل الدار أقوى الادلة

وقال ايضا في آل الشيخ سيديا :

لم أصب للظعن اذ يحدو بها الحادي … كلا ولا العود عند الشادن الشادي
ولا لذكرة ايام لنا سلفت … عند النخيلة بين الرمل والوادي
ولا الى الغيد يوم العيد بارزة … وقد تضمخن بالهندي والجادي
لكن الى حضرة عمت منافعها … كل العباد باسعاف واسعاد
هم هداة الورى المهدون ما سئلوا … والارض ليس بها مهد ولا هاد
قصر عليكم تراث المصطفى الهادي … ـ بين الورى ـ قصر تعيين وإفراد

فكانه يدرس علم المعاني ويوضح أنواع القصر .

وقال القاضي محمد سالم بن عبد الودود الشمشوي ، من اهل المبارك ، أحد أدباء العصر منبها على حرية ولد العبد من الكتابية :

رأيت نتيجة شرفين حازت … وفي الشكل اجتماع الخستين
غلام من حنيفي رقيق … لمحصنة من احدى الملتين

فخيل انه يتكلم في الأشكال المنطقية وكم وكيف نتائجها ، والحال ان موضوع كلامه مسالة فقهية .

وقال حامد بن بيدح الديماني المتوفى سنة 1377 هـ (= 1957 م) يصف حدائق نخيل الأدى من ادارار :

ربي جلهتي وادي الادي بها نخل … كهمك لا حرص لديه ولا بخل
تظللك منه باسقات فروعها … تجود باكل ما يجود به النخل
موانع خلو اكلها متنوع … فان تخل من نوع من أخر ما تخلو

فخيل ان الحدائق قضايا شرطيات منفصلة ، وهو يبين انها خلوية .

وقال ايضا ـ بمناسبة زيارته لآل الشيخ أحمد بنبا بن حبيب الله البكى الصالح المشهور ـ :

أبشر بنيلك ما تروم وترتجى … فاليوم يفتح كل باب مرتج
اليوم عيدك فابتهج بسروره … فلقد حويت من المنى ما ترتجى
وته البقاع طواهر فلتخلع … نعليك عند دخولها مهما تجى
وخذ النتائج فالقضايا هاهنا … بسوى الفلاح أو المنى لم تنتج

وقال بدى بن سيدينا العلوي المتوفى سنة 1264 هـ موريا بالبحور العروضية :

فكم بك يا « تشيت » من ذي بلاغة … أديب فصيح في المقال ظريف
يغوص ببحر الشعر يخرج دره … بسيط طويل كامل وخفيف
له وافر من حظه متقارب … سريع الى الخيرات غير عنيف

له رمل للشاردات يردها ... بمنسرح للمعضلات كشوف
ويرمي بمجتث الحظوظ لظهره ... له هزج للذكر غير ضعيف

وقال آخر – يرثي أحمد بن الشيخ سيديا (بابا) – :

لو يرد القريض حبا فقيدا ... لملأنا الفضا قريضا فريدا
ولو ان الحبيب يفدى بعلق ... لبذلناه طارفا وتليدا
ولو ان البكاء يوما على حب ... فقيد يرد حبا فقيدا
لبكينا وكان امرا خفيفا ... وسريعا ووافرا ومديدا

وقال عبد الودود بن عبد الله من أولاد أشفغا حيب الله : ت 1268 هـ

لله ما هاج لي من دار «أبوط» (1) ... لما وقفت بها مغبرة الغوط
وقفت فيها بنون غير معجمة ... تخدي براء بفتح العين مضبوط

فورى بحرف النون ومراده تشبيه راحلته بحرف النون في الاعوجاج والرقة وورى بحرف الراء والعين ومراده الرائي بالعين الناظرة .

وقال ابن الشيخ سيديا الكبير في مدح أشياخه ، موريا بعبارات نحوية ، وبيانية :

ولنا استناد بعد للعمد الألى ... رفعوا فكانوا يرفعون المسندا
لهم التصدر في قضيات العلى ... كل لاسناد اليه تجردا
لا تخش ان رفعوك نسخا كائنا ... من فعل أمسى في الزمان ولا غدا

فجمع بين العبارات النحوية والبيانية والمنطقية :
وقال محمد الأمين بن الشيخ المعلوم البوصادي ت 1337 هـ في الشيخ سيديا (بابا)

أيا من على الاسرار لا المال يؤتمن ... ويا تارك المثمون للناس والثمن
أعني على أمر تطاول عمره ... عدوي مع البرغوث فيه على سنن
أقاسي عدوي بالنهار وليلتي ... أقاسي بها البرغوث والهم والحزن
ففعلك ماض ليس فيه مضارع ... واجزم من مهما ولما وان ومن

وقال الأستاذ محمد عالي بن عبد الودود المباركي يصف رعاة الابل موريا بالفاظ من مصطلح الحديث :

وبيداء تيها لا توافق قاصدا ... ترى الاسد فيها والسليكي راصدا
يصد صداها صاحب الذود ناشدا ... ويبعد وعداها طالب الرعي رائدا
تعسفت مجهولاتها غير خائف ... كأنني في جمع من الناس واحدا
أبادر شعثا لا يوالون منزلا ... صلاب العجى لا يتقون الاساودا
ترى كل طاو أصحل الصوت شاحب ... حرام عليه أن يزور المساجدا
يطارد كوما بالموامي هواملا ... يحاكين في تلك الموامي الاوابدا
يراشي اذا جن الدجى بكراتها ... اذا بركت يأوى اليهن ساجدا
وقد شد منها هاديات طرائفا ... بمرخ وخلي تاليات تلائدا
اذا روحوها حدثوا عن غريبها ... تذاكر طلاب العلوم الشواردا
فهذا روى عمن رآها تواترا ... وهذا روى عمن رآها مفاردا
ترى القوم فيها بين عال ونازل ... ومضطرب مثنى ثلاث وواحدا

نماذج من بديعيات الشناكطة وبيانياتهم :

التورية والاستخدام :

قال الشويعر الحسني في فتاة من اولاد أحمد ابن يوسف زوجت غير كفؤ لها على حد قوله :

فتية شريت بالبخس حين غلت ... بوالد المشتري تفدى الفتاة وبه
أضحى بها المشتري في الاهل مقترنا ... بالمشتري بعد وضع كان في رتبه
من ال يوسف منه الحسن قد ورثت ... وبيعة البخس لما ان نأى عن ابه

(1) – موضع .

وقال فتى بن سيد امين بن الشيخ محمد المامي اليعقوبي :

أبى الدهر الا ان يكون مروعا ... بجلب الذي يخشى الفتى وهو ينظر
اذا ما توقى جانب الخوف جاءه ... من الجانب المأمون ما كان يحذر

المامون الموري به اسم رجل معين تزوج قريبه لفتى بغير رضى منه .
وقال المامون اليعقوبي ق 13 هـ الذي كان يتيم الى منكبيه اعتمادا على حديث نبوي :

أمنكر صوبي في التيمم حيهل ... بأقوى دليل يا اعز نبيل
وان عزك الأقوى فهات عديله ... وعلك لا تاتي له بعديل
حديث قد اشرته القرون مسلم ... على كثرة من نطحهن وطول

الموري به في قوله اشوته القرون ، قرون الثور مثلا . والمراد القرون الزمنية التي لم يعمل اهلها بالحديث النبوي ورشح المعنى الموري به بالنطح والطول .
وقال بعضهم : (1)

اذا البقل في الخدين أخرج شطئه ... فأزره فاستقلظ النبت فاستوى
فعندي له موسى سيقضي بوكزة ... عليه وموسى ان يكز رجلا توى
ولكنه من بعد موسى وأخذه ... برأس عسا أو لحية تملأ الهوا
سيأخذ يحيى عن قريب بقوة ... كتابا على الخدين أحرفه روا
اذا قرأت حو اللمى آلفاته ... ولاماته قلن السفا شوكه نوى
فقلنا لها شوك القنافذ نافذا ... ولا شوك ظربى يملأ الجو والجوا

قوله فعندي له موسى الموري به موسى النبي عليه السلام والموري عنه الموسى أي السكين وقوله سياخذ يحي . الموري به يحيى النبي . والموري عنه المضارع من الحياة أي سياخذ في الحياة وانن تكون كلمة كتابا مفعولا به في المعنى الموري به ، وحالا في الموري عنه . واستعار الالفات . واللامات . وشوك السفا . والقنافد للشعر النابت بعد الحلق . واستعار شوك الظربان للشعر المعفى .
وقال القاضي محمد سالم بن عبد الودود في الأستاذ المحدث محمد بن ابي مدين الديماني :

سعى أباؤك العلماء شوطا ... ونلت الشوط بالسعي الحثيث
ففاتو في القديم معاصريهم ... وفت رجال عصرك في الحديث

الموري به العصر الحديث والموري عنه الحديث النبوي .

الكناية :

قال الذيب الحسني في تجريح قوم شهدوا عليه لزوجته :

ان الشهود الألى للخود قد شهدوا ... شهادة سوف عنها يسئلون غدا
لا يشهدون لدى الاضياف قسمتنا ... وفي النوانب ان حلت بنا شهدا
وليس منهم سعيد في ديانته ... لكنهم خطهم من سونه سعدا

قوله في عجز البيت الثاني شهدا أي لا يسئلون لبخلهم ولجهلهم . وقوله في البيت الأخير سعدا اشارة الى قولهم من سعادة المرء سوء حظه .
وقال أحمد بن هيبه بن الخزرجى الحسنى :

بهذه الدار حل ذوو جوار ... فجار بالمكارم جد دار
ولي جاران مهما بعت ردا ... مز البيع الصحيح علي داري

كناية عن كونهما جارى سوء .

---

(1) يكنى الاستاذ المختار بن حامد بهذه العبارة عن نفسه .

قال أحمد بن أحمد اليدالي :

ورد دار بجوار جار سوء به حكم القضاة جار

الاطراد :

قال بعضهم في الرئيس المختار بن داداه :

بيت الندى المسلسل المختار ومحمد ومحمد مختار
وهلم جرا ذاك برج للندى فيه الندى لبروده جرار

وقال ايضا من مديح في ابراهيم بن الشيخ سيديا :

فهدي أبيه ثم ابيه فيه وهدى الشيخ سيدي الكبير

وقال ايضا في محمد بن سيدى المختار بن أبي الأخيار :

المجد والتقوى وخوف العار ومحمد بن السيد المختار
هؤلاء اربعة لدات ارضعوا من در ثدي للندى مدرار
هو الكريم بن الكريم بن الكريم بن الكريم الى ابي الاخيار
والسيد المختار نجل السيد المختار نجل السيد المختار

وقال في الشيخ الطالب اخيار بن الشيخ ماء العينين :

فكنت اباك الخير البر ذو حكى أباه الذي حاكى اباه وجده
فكنت الكريم ابن الكريم ابنه ابنه وكنت اخاه كن أباه وسعده

وقال أيضا في الشيخ محي الدين بن الباجي من قصيدة :

لله نجل الباج والباج الرضى وأبو الرضى الباجي وجد الباجي

التشبيه :

قال المصطفى بن جمال التندغي :

كان قلبي وعيني بعد كم طرفا غصن من البانة الخضراء فينان
يسيل جانبه ماء اذا اشتعلت نار مؤججة في الجانب الثاني

وقال محمد بن الوالد الديماني في تشبيه رنين الكرة اذا ضربت بالعصا بصوت بكرة السانية ، وتشبيه الشية في ظهر ثور السانية من تاثير الرشاء بالبياض بين سطور المخطوطات :

ترن رنينا كالمحالة شدها على القعو حبل قد براه التجاذب
يجاذبه ثور باسفل دفه كلوم لطول الجذب سود جوالب
به شية بيضاء موضع قتبه كموضع لفظ لم يميزه كاتب

وقد استحسن منه هذا التشبيه . ووجه الاستحسان كون التشبيه في اتجاه ثقافي . ومن هذا القبيل قول أحدهم يصف المطايا : (4)

يخط على الحرار السود منها مدمى من مناسمها رهيص
بحبر دمائها فتخال فيها شروحا قد تخللها نصوص

وذلك لأن النص ـ عادة ـ يكتب بالحمرة ويكتب الشرح بالحبر الأسود .

وقال قبل البيتين في وصف ضمرها :

أغار على توامكها وأدمى مناسمها وأضمرها النصيص
فغادرهن من ضمر واين خواتم زايلتهن الفصوص

وقال أيضا من قصدة في وصف سفنه القطار :

يمشي انسيابا على خطين منصلتا مثل انحدار مياه السيل في النهر
أو كانسياب شجاع ريع من وكن فاستعجل الخطو من خوف ومن حذر

---

(4) المختار بن حامد

وقال في وصف طائرة جاثمة في المطار من قصيدة سيذكر بعضها في الوصف :

واذا باخوتـــه ركود حوله مثــل الحــدوج على ذرى الحيتان

وقال أيضا من قصيدة أخرى :

صوت الغــراب الــذي في لونــه بقع كالاســود الثـوب منــه ابيضــت الرقع
كانــه في سواد عم اكثره وابيض صدرا ليــالي الاشهــر التسع
أو ابتــداع على الارجــاء عم بدت من سنــة المصطفــى في طيــه لمع

أخذه من قول المعري :

فكأن النجــوم بــين دجاه سنــن لاح بينهــن ابتداع

الا ان القلة في تشبيه المعري للبدع وهي في هذا التشبيه للسنن .
وقال ابو بكر بن محمد بن بوبكر الديمانى من قصيدة :

أتــرضى بأن تبقــى على النــاس هينا كمثــل ضمــير الفصــل ليس له محل

وقال أحد العلويين من ابيات مذكورة في الوسيط :

كانــى في المحافــل واو عمرو وهمــز الوصــل في درج الكلام ..

وقال مولود بن احمد الجواد في تشبيه تعذر وجود الضالة التي محت الرياح آثارها بتعذر الهبة على البخيل :

فمــا هبــة الصعلـوك حيـث الاصابع وتفجــير من شم الجبــال الينابع
باصعــب من وجــدان نوق تتابعت على اثرهــا مر الريــاح الزعازع

قوله حيث الأصابع أي مضموم الأصابع تشبيها له بكلمة حيث المبنية على الضم .

المطابقة :

قال بعضهم :

الان رايــت الربــع عطــل جيده وغــدت حليــا للهــوادج غيده
وانهــال من وطء الركائـب رمله واغبــر من تنواخهــن كديده
وغــدا اليــه الظبــي من سيــد الفلا يأوى وامسى السيــد فيــه يكيده
نعــب الغــراب بـه صباحــا أهلا وعــوى بـه قفــرا مســاء سيده
ينهــل دمعــك كالنظــام تقطعت اوصالــه فانسـاب منــه فريده

المبالغة والأغياء والغلو :

قال ابن رازكه العلوي من مديح في المولى محمد بن المولى اسماعيل :

فتــى يستقــل البحــر جود بنانه على حالــة استكثــار حاتــم الرشحا
تزيــد على الفاقــات فيضــات كفه فيغــرق في التيــار من يامــل النضحا

وله من قصيدة مذكورة في الوسيط :

وقلــب تولى الحــب تصويــر شكله صنوبــرة ثم استبــد بـه حتفا

وقال الذيب الحسني من قصيدة :

لنــا العربيــة الفصحــى وانا أعــز العــالمين بهــا انتفاعا
فمرضعنــا الصغــير بهــا يناغي ومرضعنــا تكورهــا قناعا

وقال بعضهم من قصيدة :

غداة رمــت خرقــاء من خرق خدرها بسهمــين عن قوســين نزعهمــا غرق
فمــت فعهــدى بي ضحــى لا حراك بي لقــى في المغانــي ليس ينبض لي عرق

وقال في وصف المطية :

تقلص اطلاهـا وجـال وضينها — فمـن يرهـا قال اضمحـل جنينها
وآضـت وكانـت كالفنيـق كأنها — قلامـة ظفـر منحناهـا ولينها
وقـد كاد يخفـى شخصهـا من شحوبها — فغـير حديـد الطـرف لا يستبينها

القول بالموجب : قال بعضهم :

ظنـوا نحـولا بجسمـي قد اتيـت به — من السواديـن حيـث السـل والداء
سلا فقلـت لهـم ما السـل انحلني — وانمـا القلـب هاجـت فيـه سوداء

الجناس واللزوم : قال الكبيد بن جبه التندغي المتوفى سنة 1342 هـ = 1923 م :

الا غادرتـه أى ربـع بتنيحيى — حريـق الحوايـا لا يمـوت ولا يحيى
الى أن غدا ممـا حوتـه ضلوقه — احـب من المحيـا اليـه أبـو يحيى

وله أو لمحمد عبد الله بن علي العلوي المتوفى سنة 1370 هـ يعنى بني هند بن يحيى من ايد وعلى :

أمـا والـذي سوى الامانـة والاحيا — لقـد علمـت علـم اليقـين بنـو يحيى
بأنـا وان عزوا كرام أعزة — عليهـم وان العـز فيهـم بنـا يحي
فامواتهـم قدمـا بأمواتنـا علت — وهـا نحـن في الاحيـاء تعلو بنـا الاحيا

وقال محمد عبد الله المذكور من مطولة في مدح آل الشيخ الخديم :

مالي على صرف هذا الدهـر من جلد — الجسـم في بلـد والقلـب في بلد
ان النيـن بوادي القـدس قد سكنوا — قد خلـدوا لاعـج الاشجـان في خلدي
من ذاق مثلي فراقـا مثـل فرقتهم — يذق مرارة فقـد الام والولد

وله من اخرى في الشيخ محمد المصطفى بن الشيخ الخديم :

وقوفـك في اطـلال ليلى الدواثر — يريـك انهمـال المدمـع المتناثر
وتـذكار ايـام العذيـب وحاجر — وسقـط اللـوى يابـى جمـود المحاجر
هو الدمـع موقـوف على أربـع اللوى — وعرفـان اطـلال العذيـب وحاجر
ولـم يك مجتـاز باطلالـه على — سفيـح دمـوع بينهـن بحاجر
فلا تزجـر المشتـاق ان يبـك دوره — فاضيـع شيء عنـده زجـر زاجر
ولا غرو الا من غرام مواصل — على بعـد دار من حبيـب مهاجر
وتشهـد ان المصطفـى أحمـد الورى — أكابـر هـذا العصر قطـب الاكابر
فسـل عن مساعيـه المخابـر انه — عن المرء لم يخبـرك مثـل المخابر
فمـا فعلـه الا حلى في محافل — ولا قولـه الا حلي منابر
ولـم يشتغـل الا بمـا يكسـب العلا — على أرثهـا عن كابـر بعـد كابر

التضمين : قال محمد الأمين بن الشيخ المعلوم البوصادي :

وفاطمـة منهـا اذا نلـت لثمة — فذلك تكريـم لوجهـي ومنزه
وان كرم الرحمـن من بعـد ذا فتى — ببنـت علي كرم اللـه وجهه

وقال محمد بن ابنو الشقروي :

يا ويـح للشـاي ما تصفـو مشاربه — لشاربيـه لان العبـد شاربه
والكهـل شاربـه منـا وشاربه — منـا الـذي هو ما ان طر شاربه

المقابلة : قال ابن رازكه من قصيدة :

سقـاة الضيـف البـان المهارى — ومـن عادوه بالآن الحميم
ففـي أسيافهـم حتـف الاعادي — وفي راحاتهـم كسـب العديم

وقال القاضى محمد سالم بن عبد الودود :

قد كنـت احسـب للبواتـر في الوغى — فتـك الفواتـر وهـو غـير صواب
فاذا الفواتـر في الجفـون فواتك — واذا البواتـر في الجفـون نواب

اللف والنشر والمرتب والمعكوس :

قال الأستاذ ماء العينين بن العتيق القلقمي في مدح الشيخ محمد الأغظف بن الشيخ ماء العينين من قصيدة قال فيها في النسيب :

الى هوى تلك المعاهد دعا ‎ ‎ ‎ ‎ مطاع أمر في الهوى اذا امر
يزري ان افتر وراغ وترنـ م ‎ ‎ ‎ ‎ وناء وتثنى وسفر
بالاقحوان والرشا والعندليب م ‎ ‎ ‎ ‎ والكثيب والقضيب والقمر

ثم قال في المدح :

وان سخا وان سطا وان عفا ‎ ‎ ‎ ‎ وان وفى وان رسا وان ظهر
اين الغزالة ورضوى والسمو ‎ ‎ ‎ ‎ ءل واحنف وعمرو وزفر

التخلص :

قال حرمه بن عبد الجليل متخلصا من النسيب الى الفخر بانتصار قومه في حربهم مع اهل وادان :

تقول وقد أضمرت ما بي ارتضي ‎ ‎ ‎ ‎ هوى لم يزل في مضمر القلب مضمرا
فقلت لها أضحى وأصبح أمره ‎ ‎ ‎ ‎ من الشمس أو من فتح «وادان» أظهرا

وقال ابن رازكه من مديح في المولى امحمد بن مولاي اسماعيل :

سبتني فقبلت الثرى متخلصا ‎ ‎ ‎ ‎ امام امتداح ابن الشريف محمد
هو الوارث الفضل النبيئي خالصا ‎ ‎ ‎ ‎ من المجد والعليا ومن طيب محتد

وقال محمد بن المختار بن المعلى الحسنى من قصيدة في مدح الشيخ احمد بن حبيب الله المعروف بخديم رسول الله صلى الله عليه وسلم :

سرى طيف سلمى والسرى لا يوافقه ‎ ‎ ‎ ‎ اجم كليل الطرف درم مرافقه
يجدد عهدا دارسا لعبت به ‎ ‎ ‎ ‎ عهود خديم المصطفى ومواثقه

وقال بعضهم متخلصا من النسيب الى مديح في ابراهيم بن الشيخ سيديا الأبييري :

فلما جئت ليلا دار ليلى ‎ ‎ ‎ ‎ طلعت كما اتيت على الحصير
فايقظت الفتاة فبت الهو ‎ ‎ ‎ ‎ الى الاصباح آثر ذي اثير
بآنسة الحديث رضاب فيها ‎ ‎ ‎ ‎ بعيد النوم كالعنب العصير
ولا كطباع ابراهيم كلا ‎ ‎ ‎ ‎ وكل أداة نفي أو نكير
طباع البدء ابراهيم تنسي ‎ ‎ ‎ ‎ شجيج الراح بالعذب النمير

وقال متخلصا من وصف الطائرة الى مدح الباشا البيضاوي :

واذا الخلائق محدقون به فهم ‎ ‎ ‎ ‎ يلقونه بتحية وتهاني
لو كان ينطق ظل مفتخرا على ‎ ‎ ‎ ‎ سفن البخار وكل ذات دخان
وكفاه فخرا في البواخر انه ‎ ‎ ‎ ‎ في رتبة «البيضاوي» في البيضان

وقال متخلصا من وصف المطر الى تهنئة أبي مدين الغوث ابن الشيخ احمد بن سليمان ومدح عائلته :

فما قلنا بنوء كذا مطرنا ‎ ‎ ‎ ‎ ابى الايمان ذاك لنا اباء
ولكنا ليمن الغوث قلنا ‎ ‎ ‎ ‎ بيمن الغوث ، هذا الغيث جاء

وقال متخلصا من وصف تاثير المطر على الأرض الى مدح محمد بن الراجل بن البشير :

فاستبشرت انجادها وتضاحكت ‎ ‎ ‎ ‎ اشجارها ونجومها ازهارا
فكانها نجل البشير بوجهه ‎ ‎ ‎ ‎ يستقبل الاضياف والزوارا

التوجيه : قال العلامتان احمد بن الجمد اليدالي وامحمد بن احمد يوره الديماني :

كسر يهب السيف يهتز الم ‎ ‎ ‎ ‎ والعين في النوم وفي الريح تضم
ان كداءً والحَجونَ انفتحا ‎ ‎ ‎ ‎ لما اتاهما نبينا ضحى
وضُبرة الشعير للقمح تضم ‎ ‎ ‎ ‎ كما روى كل خضم عن خضم

والشَّنُّ ان فتحت فاه تشرب ... عذب الزلال من كلام العرب
ومن يروم ضمه او كسرا ... فانه قد رام ما تعسرا
وخوخة الصديق طه قد امر ... بفتحها والفتح في الخوخ استمر

رد العجز على الصدر : قال حامد بن بيدح الديماني :

عرف الديار من الرباب فزارها ... ولقد عفا ريب الزمان ديارها
دور عهدت صوارها من حيها ... فغدا الظباء أنيسها وصوارها
وقرارها مأوى الوحوش فيالها ... دورا بها عدم النفوس قرارها
جعل المزار بها لدعد عادة ... صب تعود من نوار مزارها

التدبيج : قال الشيخ محمد اليدالي من قصيدته المديحية التي أولها

صلاة ربي ،، مع السلام ... على حبيبي ،، خير الانام
سهل السجايا ،، جم المزايا ... بين البرايا ،، وسط النظام
سود الوقائع ،، خضر المرابع ... بيض الشرائع ،، حمر السهام

وقال بو فمين المجلسي :

أصخ لقبرة نات عن الوكن ... كما نأيت وتبكي ساكن الوطن
مسودة الطوق والمنقار جؤجؤها ... تشوبه حمرة مغبرة البدن
لما شدت خلت اني كنت أعهدها ... بذى ذوي مائة (1) تشدو على فنن

وقال البدوي المجلسي المتوفى سنة 1208 هـ :

انظر الى الزهر في روض الربا خضلا ... يزهو للحظك صنع الخالق الباري
مدنر النور قانيه مدرهمه ... يعلو له بهج الازهار معطار

الاقتباس : قال الشيخ سيديا (بابا) من ابيات :

كن للاله ذاكراء وانكر المناكرا ... وكن لقوم احدثوا في امره مهاجرا
وان دعا مجادل في امرهم الى مرا ... فلا تمار فيهم الا مراء ظاهرا

وقال :

أمن اخي واستقم ونهج أحمد التزم ... واجتنب السبل لا تغررك اضغاث الحلم
وادع الى سبيله وخص في الناس وعم ... وقل اذا ما اعرضوا عليكم انفسكم

التلميح : قال الشيخ سيدى محمد بن الشيخ سيديا :

رفقا بنا يا ذوات الاعين النجل ... ينال بالرفق ما بالعنف لم ينل
نحن العبيد الالى انتن سادتنا ... فارعين فينا وصاة الله بالخول
واحذرن مما نهى عنه المهين من ... تكليفنا غير مسطاع من العمل

براعة المختم : قال معاوية بن اشدو التندغي من آخر قصيدة :

يا أهل بيت المصطفى حبكم ... طرا الى الله به توسلي
أكاد من شوقكم القى على ... نجائب الشوق رحال الابل
ان ظمئت نفسي وضاق مذهبي ... من حبكم عللتها بالعلل
يا ليت شعري هل لها ببابكم ... من وقفة قبل انقضاء الاجل

وقال أبو مدين الديماني المتوفى سنة 1363 هـ :

خليلي قف نبك الديار على «الفكما» (1) ... وان لم تكن فيها سعاد ولا سلمى
فما في بكا دور عفون ملامة ... وقبلي بكى الكندي وابن ابي سلمى
بلاد بها غنى الحمام بأيكه ... وماس على كثبانها الشادن الالمى
ولاح بها سعد السعود ببرجه ... ولكن نقص الشيء يبدو اذا تما

ويعجبهم تعداد المواضع في الشعر سواء كان بداعية بهجة الأرض وحسن منظر الظعن السائرة عليها كما يعدد ابن الشيخ سيديا مواضع آوكار التي يصفها بقوله :

هل يسنى لنا سجيس الليالي عوض من عودة الى اوكار
حيث تبدو لك المعالم غرا حسنها سر اعين النظار
نمقتها يد الحيا بلعاع شاب حسن ابيضاضها باخضرار

وبقوله :

يفضضها الهجير وكل بدر وتذهبها الغدايا والعشايا
يود ذوو البلهنية اضطجاعا بها بدل الطنافس والحشايا

أو بداعية كونها مناط التمائم ودار الأحباب ومعهد المرء في عصر الشباب على حد قول الشاعر :

وتستحسن الارض التي لا هواؤها لذيذ ومرعاها ولكنها وطن

قيل للحسنيين : ان اليعقوبيين أشعر منكم ، فقالوا : انهم يركبون المطايا النجيبة ويتنزهون في الأرض الجميلة والمناظر البهيجة وان احدنا يمشي حافيا اشعث اغبر على أرض مغبرة شائكة ليس فيها ما يلفت الانظار او يهيج الأفكار ورغم ذلك ننظم القصائد الطنانة التي تكاد تكون معلقات . قال محمد بن السالم الحسني البنعري :

تضاحك الركب لما ان راوا طربي لما اضاء روابي سهلة (1) الجلم
يومى الى بعضهم بالطرف بعضهم ان قد صبا ويحكم ذا القاحل الهرم
لم اصب ويحكم لكن ذا وطن لم ينسنيه تراخي العهد والقدم
دار ليعمر اذ فيها تنازعني شرخ الشباب شباب منهم كرموا
من كل آروع في عرنينه شمم ينميه اروع في عرنينه شمم
وكل غانية في خلقها عمم تنمي لغانية في خلقها عمم

---

(1) موضع .

SOMMAIRE

Nicole PETIT-MAIRE .... Les nécropoles néolithiques de Mauritanie Nord-Occidentale dans leur contexte écologique. P 2

Nicole LAMBERT .... Mines et Métallurgie antiques dans la région d'Akjoujt. P 6

Georges HUGOT (......... Etat actuel des recherches sur le quaternaire lacustre du bassin-versant de Tichitt. P 26

Marie P. HUGOT-BUFFET .. Le site néolithique d'Akreijit. Tentative de reconstitution de l'urbanisme et de l'homme social néolithique. P 36

Christiane BARBEY .... Etude exoscopique de sables de Mauritanie occidentale. P 42

André DELCOURT .... L'apport de la collection des journaux de bord du Service hydrographique de la Marine à la connaissance du passé mauritanien. P 44

Pierre BONTE .... Etude autropologique et sociologique de la société mauritanienne : bilan et prespectives de recherche. P 88

Youssef GUEYE .... Aspects de la littérature Pulaar. P 95

Mokhtar HAMIDOUN .... من اساليب الشعراء الموريتانيين P 2

LES NECROPOLES NEOLITHIQUES DE MAURITANIE NORD-OCCIDENTALE DANS LEUR CONTEXTE ECOLOGIQUE

Nicole Petit-Maire

Trois missions du laboratoire de Géologie du Qaurtenaire du C.N.R.S. ont étudié les sépultures découvertes en 1969 et 1970 à Chami (L. HEBBARD) et à Tintan (H. FAURE) en Mauritanie, dans leur contexte paléogéographique et paléoécologique.

1°) OCCUPATION HUMAINE

Les squelettes de Chami sont enfouis dans les dunes consolidées d'âge Pléistocène supérieur ou Holocène ancien, distantes d'une vingtaine de kilomètres de la mer, et que l'occupation humaine a contribué à fixer. En général les ossements affleurent au flanc des buttes ; on a retrouvé des sépultures à des profondeurs variables, allant de 0,20 cm à 1,70 m. Les corps ont été enfouis en decubitus latéral fléchi, gauche le plus souvent. Cette position est générale au Sahara préislamique et n'est pas pour étonner. En surface, des traces d'occupation très denses étaient visibles : foyers, céramiques, restes d'industries lithique taillée et polie, restes nombreux de gros Vertébrés et quelques coquilles consommées en nombre restreint. De gros **Cymbium** marquaient souvent les sépultures, en surface. En profondeur, des parures étaient souvent associées aux squelettes.

A Tintan, le contexte est très différent. Il s'agit d'une vaste (500 x 400 m environ) nécropole, associée, à des traces d'habitat : foyers, nombreux tessons de céramique, industrie lithique très riche et très grande quantité de coquilles consommées (en particulier **arca senilis)** qui jonchent le sol sur une épaisseur qui peut atteindre, par endroits, une vingtaine de centimètres. Le site, (actuellement à 30 kms du rivage) est au bord même d'un ancien golfe de la mer nouakchottienne, qu'il dominait, au point culminant, d'une quinzaine de mètres. Là encore, les corps ont la position en décubitus latéral fléchi, mais on n'y a pas retrouvé de parures associées (seule une pendeloque a été retrouvée, en surface).

Du point de vue anthropologique, les populations de Tintan et de Chami ont, en dépit d'affinités générales certaines, de nombreux caractères différentiels. Ces derniers se traduisent surtout par une exacerbation des traits de robustesse à Tintan.

Des datations ont été effectuées sur des ossements humains et animaux, des coquilles consommées, des céramiques et des charbons. Les dates obtenues a)G. DELIBRIAS, J. EVIN, J.C. FONTES) s'étalent, pour la plupart, entre 5.000 et 2.000 ans B.P.

Cette occupation correspond, du point de vue paléogéographique, à la fin de la transgression nouakchottienne (décrite dans les travaux de P. ELOUARD, de H. HAURE et de L. HERBRARD, 1967-1973) et à la phase lagunaire qui l'a suivie.

Le contexte lithique est nettement néolithiqae, avec céramique, pointes de flèches et pierre polie.

A quel contexte rattacher cette population, dans l'ensemble du monde saharien ? Aucun élément probant ne permet d'en faire à coup sûr ou bien des « Soudanais robustes » de la frange méridionale du Sahara, ou bien des gens venus du Maghreb en suivant le littoral atlantique. Ni leur robustesse extrême, ni leurs gonions extroversés, ni leur prognathisme alvéolaire marqué, ni leurs dystopies dentaires nombreuses ne sont exclusifs d'un type ou de l'autre. Il semble seulement que l'on puisse exclure des Berbères ou des Négroïdes d'Afriques sud-saharienne.

A notre sens — mais ce n'est qu'une hypothèse encore — ils seraient plutôt apparentés, du moins à Tintan, aux migrants venus du Nord par la côte et dont on retrouve les restes du Drâa au Cap Blanc. Il n'est pas impossible qu'il s'agisse aussi des mêmes migrants dont certains éléments ont peuplé les Canaries vers 3.000 B.P. : certains caractères des os longs (dimorphisme très marqué) et les dents (dystopies, retard d'éruption), s'ils ne sont pas purement mésologiques, pourraient relier les plus anciens éléments guanches aux squelettes de Mauritanie et du Sud-Marocain.

2°) CONTEXTE ECOLOGIQUE

a) Faunes

Une différence capitale oppose les sites de Tintan et Chami : le premier est très riche en coquilles d'invertébrés marins consommées à **l'exclusion de tout Vertébré ;** sur le second on trouve de nombreux restes de grands mammifères et les coquilles y sont moins nombreuses. Ceci n'est pas pour surprendre, les hommes de Tintan vivaient au bord d'une lagune post-nouakchottienne ; ceux de Chami étaient à 30 kms du Cap Tafarit avec son golfe à **arca** et devaient éventuellement aller consommer les coquillages sur place et n'apporter sur les lieux de leur habitat que les coquilles destinées à être utilisées comme objets mobiliers ou éléments de parure.

Dans un cas, on a une population vivant essentiellement des ressources marines, dans l'autre, un groupe vivant essentiellement de chasse (ou d'élevage ?) et peu tourné vers la mer. Ce second mode de vie suppose évidemment l'existence de points d'eau plus importants où les animaux pouvaient s'abreuver. La présence à l'heure actuelle, non seulement des puits de Chami, mais de quelques oglats qui pourraient être le résidu de marigots anciens, renforce cette hypotèse. A Tintan, au contraire, il n'y a actuellement pas de points d'eau à moins de 15 kms à vol d'oiseau (Morzuba).

Espèces retrouvées (déterminations J. BOUCHUD, F. de BROIN, J. GUERIN).

AMPHIBIENS :

Une carapace de tortue dépourvue de plastron a été trouvée sur le site II de Chami. Selon F. de BROIN, la morphologie des plaques permet de déterminer le genre **geochelone.** ses dimensions et sa forme font penser à l'espèce **geochelone sulcata** miller qui vit actuellement dans le sud mauritanien. Cependant, le mauvais état de la pièce et l'absence de plastron ne permettent pas de se prononcer avec certitude.

Un humérus de grenouille **(Rana sp.)** a été retrouvé à Chami.

OISEAUX :

A Tintan comme à Chami, mais beaucoup plus sur ce dernier site, les fragments de coquilles d'œuf d'autruche sont retrouvés fréquemment. Ils ont souvent servi à la fabrication de perles d'enfilage, ou d'ustensiles gravés, ce qui permet de certifier leur âge néolithique, l'autruche n'ayant que très récemment disparu de ces régions de Mauritanie. Aucun ossement n'a été retrouvé : la non-fossilisation des os d'oiseaux, même de grande taille est bien connue.

MAMMIFERES :

Nous avons dit plus haut qu'aucun reste de gros Vertébré n'avait été retrouvé à Tintan. Bien au contraire, toutes les buttes de Chami sont caractérisées par une grande abondance d'ossements et de dents de grands mammifères, le plus souvent dans ou autour des foyers, : mais aussi dans des zones qui ne portent pas de traces de charbons.

Les trois espèces les plus fréquentes sur les diverses buttes de Chami sont, dans l'ordre : **phacochoerus aethiopicus**)det. J.B. et J.G.), **Oryx algazel**)det. J.B. et J.G.) et **Bos ibericus** (Det. J.B.).

Le phacochère est représenté par de nombreuses dents et par des phalanges. Il abonde sur certaines buttes tandis que d'autres en sont totalement dépourvues. La présence de cet animal suggère un climat moins aride que l'actuel, comparable à celui des régions sahéliennes (ou de savane) où il vit encore.

L'oryx est assez bien adapté à la sécheresse. S'il vit actuellement surtout dans les pâturages très à la mousson soudanaise, il remonte cependant encore jusqu'à la zone sahélienne de Mauritanie.

Le bœuf **ibéricus,** de petite taille, nous est bien connu par ses représentations rupestres du Néolithique d'Afrique du du Nord. Malheureusement le matériel recueilli à Chami n'est pas assez abondant pour que l'on puisse l'étudier statistiquement et déterminer s'il y avait domestication de l'espèce. La présence de cet animal évoque, elle aussi, celle de points d'eau permanents et bien alimentés.

Le reste de la faune est d'une fréquence relativement faible par rapport aux genres cités précédemment. Elle se compose surtout d'Equidés, d'Eléphants, de Rhinocéros et de Capridés.

L'ensemble de ces éléments caractérise bien cette « faune éthiopienne résiduelle » du Sahara holocène évoquée dans les travaux de R. MAUNY (1956-1965) et TH. MONOD (1964), qui aurait avec l'aridification post-Tchadienne, formé des « îlots relictes » auxquels il semble très naturel d'associer la vie des groupes humains, sédentaires ou semi-sédentaires. La présence de la grenouille suggère l'existence, au moins sporadique, de points très humides.

b) FLORE

Des analyses palynologiques effectuées par F. BEUCHER donnent un aperçu de la flore associée au Néolithique aux sites de Tintan, Chami et Morzuba.

Elles ont révélé l'existence :

— de Chenopodiasées)en particulier **cornulaca monacantha)** évoquant un contexte botanique peu éloigné de l'actuel.

— de Graminées, dont le grand nombre de meules et de broyeurs trouvé sur les sites montre l'importance dans l'alimentation néolithique.

— de certaines espèces de Cypéracées, vivant probablement au bord des lieux les plus humides.

EN CONCLUSION, le tableau écologique offert par la côte septentrionale de Mauritanie entre 2.000 et 4.000 ans B.P., n'est certes pas celui d'un Sahara verdoyant où la vie était facile. L'eau devait y être déjà rare et très localisée, la végétation maigre. Cependant, des groupes humains y vivaient, soit

au bord des vastes golfes aux eaux basses de la mer nouakchottienne en régression, soit sur des dunes anciennes autour de points d'eau qui attiraient également les restes de la grande faune de mammifères de l'Holocène ancien.

Les conditions de vie s'aggravèrent, vers 2.000 ans avant l'actuel, jusqu'à un seuil biologique traduit par l'absence presque totale de matériel après cette date.



1) Nécropole de Tintane : tombe avant le dégagement



2) Squelette de Tintan

N.B. : Les résultats détaillés de ces recherches sont publiés dans : R. de BAYLE des HERMENS, F. BEUCHER, J.P. CARBONNEL, M. CHARON, J. DASTUGUE, G. DERIBRIAS, P. ELOUARD, J. EVIN, J.C. FONTES, L. HEBRARD, E. de LONGREE, D. VIALOU, AVEC LA COLL DE J. BOUCHUD, F. de BROIN, C. BRAY, J. GUERIN. La Mauritanie atlantique à l'Holocène récent. Peuplement et écologie. Sous la direction de N. PETIT-MAIRE. Ann. Université de Lyon. Sous presse.

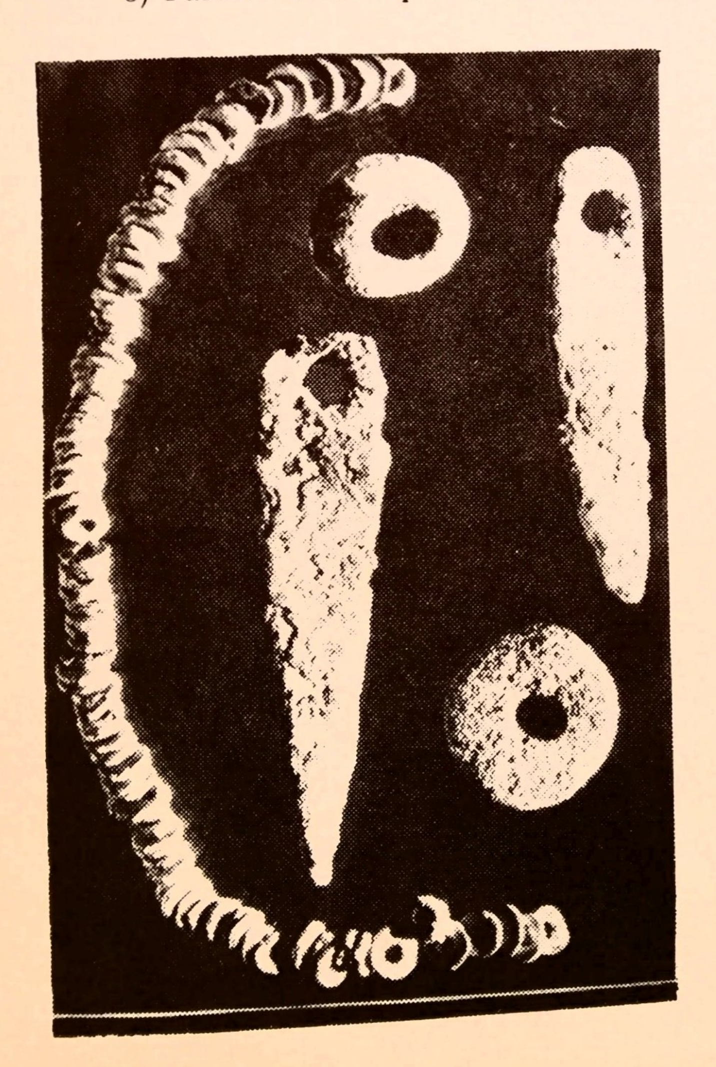
4) l'un des crânes des buttes de Chami





3) Squelette de Tintan, ensevelis à plat ventre

6) Parures néolithiques (Chami)





5) l'un des crânes de Tintan

MINES ET METALLURGIE ANTIQUES DANS LA REGION D'AKJOUJT

Nicole Lambert

La richesse de la Mauritanie en vestiges préhistoriques est bien connue. La région d'Akjoujt n'a rien d'exceptionnel à cet égard, mais elle apparaît en plus comme une région-clé pour l'étude de l'exploitation et de la diffusion du cuivre à la fin des temps préhistoriques.

Les prospections et les études préliminaires, dont les résultats ont été présentés au Congrès Panafricain de Préhistoire qui s'est tenu à Dakar en 1967 (1), nous ont amenés à entreprendre en 1968 des fouilles sur le Guelb Moghrein à Akjoujt (Grotte aux Chauves-souris), sur la nécropole de Lembatêt-El-Kbir et sur le site métallurgique de Lemdena.

Depuis que R. Mauny soulignait en 1951 (2) la nécessité de situer chronologiquement les trouvailles d'objets en cuivre faites au Sahara Occidental, pour établir si oui ou non on pouvait parler d'un âge du cuivre dans cette partie du continent africain, plusieurs publications et découvertes d'armes et d'outils avaient apporté des données complémentaires (3) mais pas d'éléments sûrs de réponse.

Les fouilles que nous avons entreprises en 1968 et les observations faites ensuite au Guelb Moghrein, avant que l'exploitation actuelle détruise la Grotte aux Chauves-souris, ont daté la phase finale de l'activité minière antique à la fin du Vème siècles avant J.C. et font remonter ses débuts au VIIIème siècle avant notre ère. Le fond du remplissage n'ayant pu être atteint nous pouvons supposer que l'origine de ces travaux était un peu plus ancienne sans autre précision.

1) LA GROTTE AUX CHAUVES-SOURIS

Elle se trouvait au Centre de nos Recherches et devait nous fournir des éléments décisifs sur la question de l'existence d'une industrie du cuivre propre à la Mauritanie.

Ouverte sur le flanc Nord-Est du Guelb Moghrein occidental cette grotte était en fait le reste d'une zone d'exploitation minière. Elle mesurait 19 mètres de long et 5 mètres de largeur moyenne. Elle se compsait de deux cavités superposées qui communiquaient avant leur comblement par le minerai concassé, les déjections de chauves-souris et le sable d'origine éolienne. Nous connaissons l'existence d'une autre salle en arrière de la salle supérieure, mais l'étroite galerie qui y menait nous a permis de l'apercevoir mais, avec ses 0,25m de large, ne nous a pas donné la possibilité de passer.

Lors de l'abattage du sommet de la colline minéralisée les mineurs modernes ont mis au jour deux autres exploitations et ateliers de fonderie antiques (4). Il n'est pas impossible, mais peu probable, de découvrir encore des témoins du travail des mineurs protohistoriques car la zone où se trouvait le minerai oxydé, le plus facile à traiter, est presqu'épuisée. Il faut donc considérer ces vestiges de la Grotte aux Chauves-souris comme essentiels pour la connaissance des premières métallurgies en Mauritanie.

La double cavité accessible de la Grotte aux Chauves-souris mesurait environ 400 m3. Elle était à moitié comblée par des morceaux d'hématite et de magnétite abandonnés parce qu'on ne savait pas les traiter. Le cuivre métal contenu peut donc être évalué à environ 30 tonnes. ce qui paraît considérable lorsqu'on songe que le poids total des objets en cuivre retrouvés ne dépasse 2 kg. Le rendement métal des fondeurs antiques était sans doute extrêmement bas : n'oublions pas qu'une partie importante du minerai est du silicate, difficile à réduire. Par ailleurs une très grande dispersion de ces objets peut expliquer en partie une telle différence ; enfin la récupération par les forgerons contemporains a certainement joué un rôle.

Il est certain que la majeure partie de la production du Guelb Moghrein a disparu ou est encore à trouver, soit sous forme de cuivre, soit sous forme d'alliage.

---

1) LAMBERT (N.) Objets en cuivre et Néolithique de Mauritanie Occidentale, Actes du Congrès Panafricain de Préhistoire, Dakar 1967, p.159-174, 6 fig.

2) MAUNY (R.), Un âge du cuivre au Sahara Occidental ?, Bull. I.F.A.N. t XVIII 1951, p. 168-180.

3) BESSAC (H.) Contribution à la Préhistoire et à la Protohistoire des régions d'Akjoujt et d'Atar (Mauritanie), Bull. I.F.A.N. t XX, 1958, p. 317-367.

CAMPS (G.), Les traces d'un âge du bronze en Afrique du Nord, Revue africaine, t C IV 1-2° trim. 1960, p. 31-35.
LAMBERT (N.), Le site néolithique de Medinet Sbat dans l'Ifozouiten (Mauritanie), Bull. I.F.A.N. série B. 1961, p. 423-455.
LAMBERT (N.), Nomenclature et première étude de quelques sites préhistoriques de la région d'Akjoujt, Bull. I.F.A.N. série B, 1965, p.800-812.
MAUNY (R.), Essai sur l'histoire des métaux en Afrique Occidentale, Bull. I.F.A.N. t XIV, avril 1952, p. 545-595.
MAUNY (R.), Pointes de flèches et armes en cuivre mauritaniennes, Alger, Bull. de Liaison Saharienne, N° 21, nov. 1955, p. 113-116.
MAUNY (R.), Pointes de flèches de cuivre sud-sahariennes, B.S.P.F. t L IX 1962, p. 332-335.
MAUNY (R.) et HALLEMANS (J.J.), Préhistoire et Protohistoire de la région d'Akjoujt (Mauritanie), Proceed. IIIrd Panafrican Congr. on Preh. Livingstone 1955 (London 1957) p. 248-261.

4) La première (Exploitation Antique N° 3) découverte en février 1971 par les tirs de mine, sur le flanc Est de la colline. Elle nous a été signalée par M. J. Nardin qui a constaté dans la cavité « une même stratification de cendres et de charbons de bois, alternés avec des lits de minerai concassé.. sur une hauteur de 6 à 7 m » mais sans broyeur.

La seconde (Exploitation Antique N° 2) découverte en juin 1971 dans les mêmes conditions (tirs de mines) a été signalée par M. Le Huec. Il s'agit d'une faille au remplissage de même nature qu'à la Grotte aux Chauves-souris.

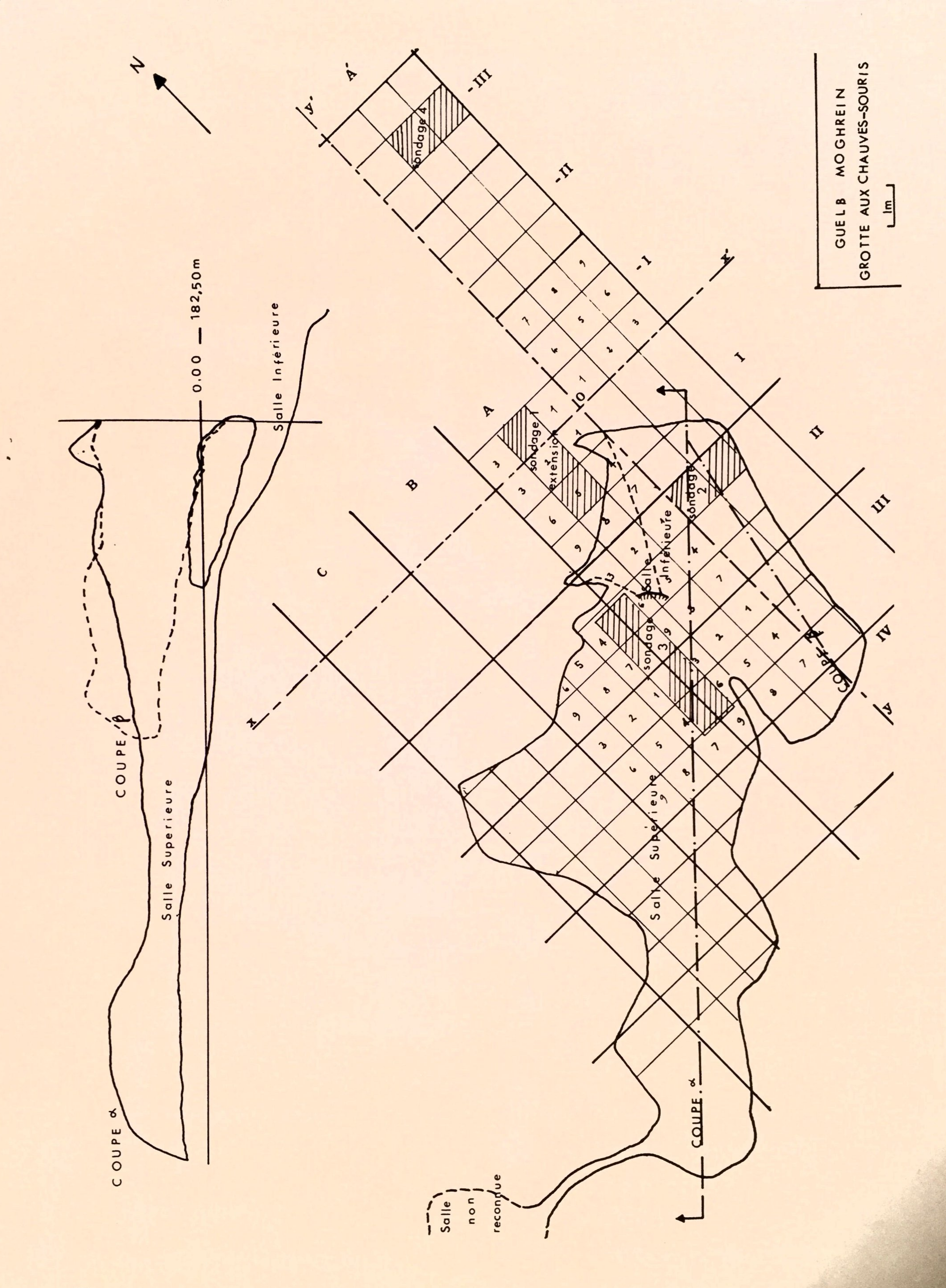


Fig. 1 Plan et coupe de la Grotte aux Chauves-souris.

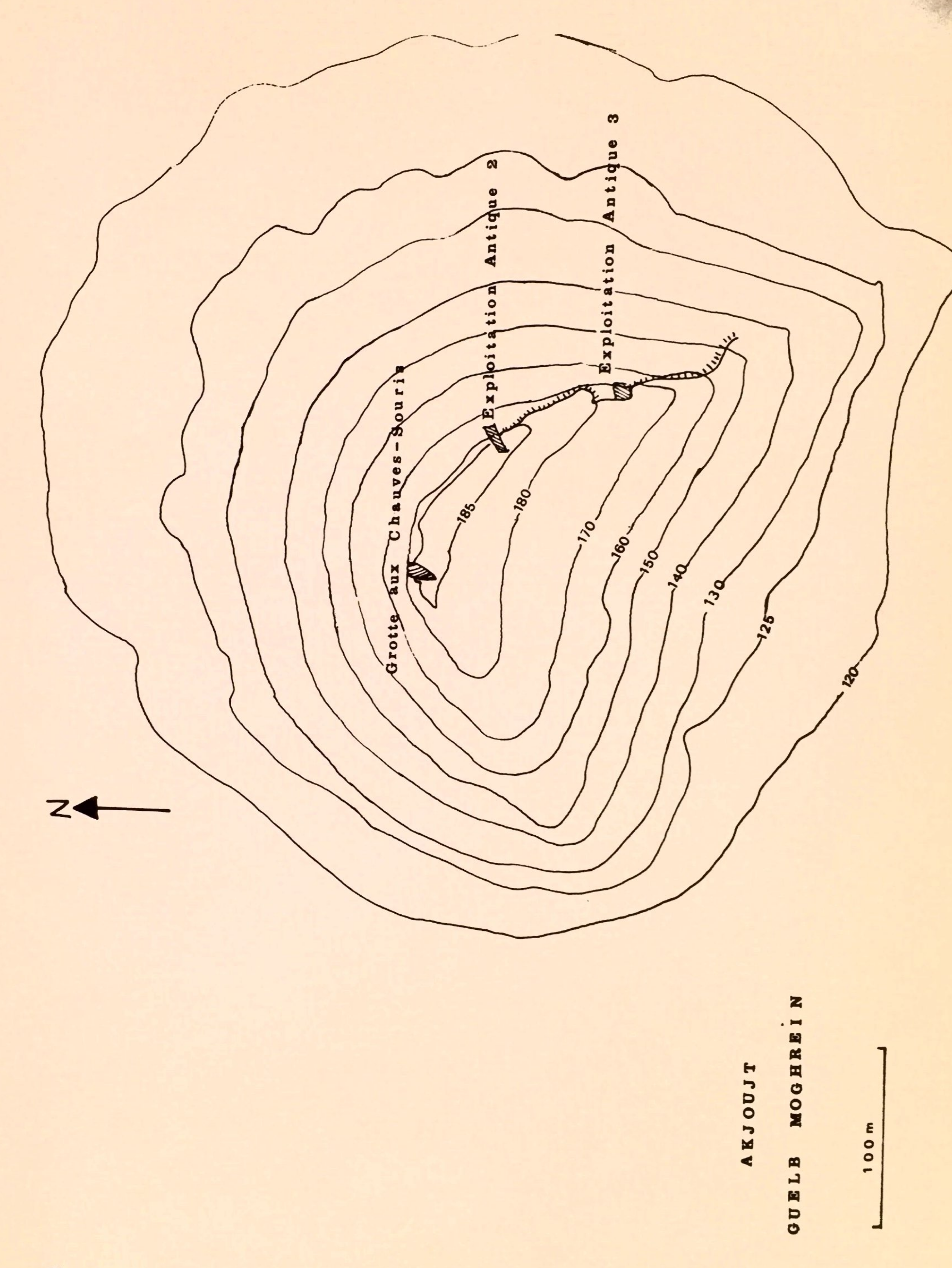
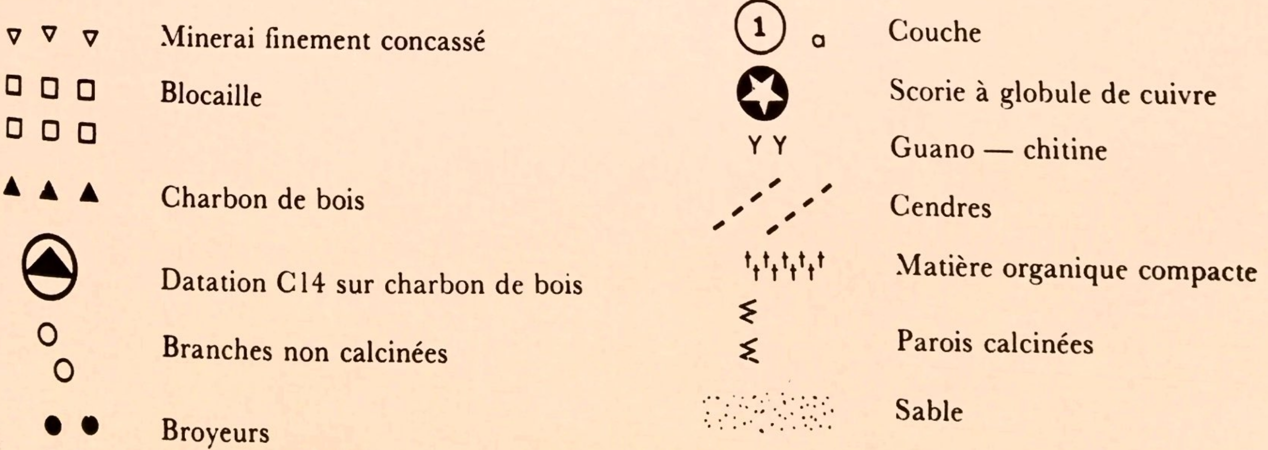


Fig. 2 : Le Guelb Moghrein et l'emplacement des trois exploitations antiques reconnus.

Fig. 3 : Coupe dans le remplissage de la Grotte aux Chauves-souris.

GUELB MOGHREIN
GROTTE AUX CHAUVES-SOURIS
1 m



Les quatre sondages effectués sur ce gisement sont des tranchées de fouilles de 1 à 2 m. de large et de 2 à 4 m. de long.

Dans le **sondage 1,** devant le porche inférieur, une mince épaisseur de sable et de chitine (10 à 20 cm) surmontait directement les niveaux archéologiques. Ceux-ci se présentaient sous forme de lits de blocaille stérile (hématite et magnétite) alternant avec des lits de charbons de bois mélangé à du minerai du cuivre, parfois finement concassé (maille de 10 à 20 mm et de cendres. La cote — 10,50 m a été atteinte mais non pas le fond du remplissage. On compte 8 couches (numérotées de haut en bas de 1 à 8) qui comprennent de 2 à 5 subdivisions. La base de chacun de ces niveaux est riche en charbons de bois. A - 8,40 m et jusqu'à - 8,80 m le parement Sud est calciné. Des broyeurs en dolérite (ou en roche verte), qui servaient à briser le minerai en petits éléments, ont été recueillis dans les couches 1b, 2b, 3b, 4a, 8 a, noyés dans le minerai finement concassé. Tous ces broyeurs ont subi l'action du feu (éclatements, zones rubéfiées) et dans leur majorité ne sont que des fragments de broyeurs. Sans doute ces outils ont-ils été abandonnés, plutôt qu'oubliés, parce qu'ils n'était plus en bon état.

Nous nous trouvons devant un secteur de grands foyers, comme le montre l'accumulation de déchets de combustion et les traces de chauffe sur les parements. Le minerai de cuivre calciné que l'on trouve dans les couches, notamment 2a, 4a, 5d, confirme qu'il s'agit bien d'un atelier métallurgique. Le procédé devait être le même que celui utilisé dans d'autres mines antiques : celle de Timna, notamment, dite « mine du roi Salomon » où la malachite était ainsi traitée dès le Xème siècle avant notre ère. Le minerai broyé et mélangé à des charbons de bois, eux-mêmes en fragments fins, puis grillé lentement pour obtenir un produit brut d'où était extrait, à un second stade, le cuivre pur.

Une « scorie » provenant de la couche 5d présentait en surface des traces de métal oxydé et contenait un globule de métal. Sa teneur en cuivre est élevée (3 %) et la petite sphère de métal pur qu'elle renfermait est un cuivre de composition analogue à celle des objets façonnés de la région d'Akjoujt. Les analyses chimiques et spectrographiques que nous avons fait faire, et dont nous présentons les résultats au tableau I ci-dessous, donnent une teneur moyenne de 6,58 % de cuivre et 39,72 % de fer pour les prélèvements de minerai faits à différents niveaux du sondage 1. Il ne s'agit pas là d'un échantillonnage représentatif mais d'un glanage fait au hasard des blocs les plus typiques rencontrés au cours de la fouille. Le minerai calciné a une teneur moyenne de 10,26 % de cuivre et de 34,86 % de fer.

Le **sondage 2,** à l'entrée de la salle supérieure, a trouvé le rocher en place à 0,60 m, sous une couche de 0,20 m de guano et un niveau de blocaille sans charbon ni cendre.

Le **sondage 3,** dans la salle supérieure, est descendu à 2,30 m de profondeur sans atteindre la roche en place. La couverture de chitine et de déjections de chauves-souris (couche 1) mesurait 1,65 m d'épaisseur. Cela représente une longue période entre l'abandon des lieux par les mineurs antiques et notre incursion. Les analyses du radiocarbone ont daté ce niveau du XVème au XVIIème siècle de notre ère (cf Tableau II). La couche 2, horizontale de 0,20 m d'épaisseur, se présentait sous l'aspect d'un matériau gris, compact, humifère, très léger (déchets organiques), qui scellait la première couche protohistorique (5). Au-dessous de la blocaille d'hématite surmontait un niveau de minerai de cuivre broyé et mélangé à des charbons de bois souvent aggloméré et formant de petites géodes tapissées de fins cristaux d'atacamite (6) de formation récente. Ces cristaux en fines aiguilles vertes recouvraient des charbons qui ont été analysés : une fois débarassés de cette cristallisation ils contenaient 9, 15 % de cuivre et avaient donc joué le rôle de rédusteurs. Dans cette couche 2b gisaient aussi des broyeurs. Contrairement à ce que nous avions observé dans le sondage 1, nous n'avons pas trouvé ici de niveau cendreux.

Au cours de l'exploitation moderne deux autres cavités au remplissage identique à celui de la Grotte aux Chauves-souris ont été mis au jour. Quoique moins importantes elles étaient sans doute contemporaines du secteur que nous avons étudié et prouvent l'importance du gisement d'Akjoujt dès l'époque protohistorique. A l'échelle de cette période on peut parler d'industrie.

En résumé, nous avons à la Grotte aux Chauves-souris une exploitation minière accompagnée d'un atelier de traitement de minerai sur place. Les ateliers de façonnage correspondants n'ont pas été localisés à Akjoujt, mais plusieurs objets découverts sur le guelb même (pente Sud) font soupçonner leur présence à proximité des points d'extraction de Moghrein.

L'abondance des charbons correspond à une quantité de bois considérable utilisée par les fondeurs. Quelques branches non calcinées, recueillies dans la couche 6b en particulier, ont été déterminées : il s'agit de « bois à bandes (alternance régulière de couches de fibres et de couches de parenchyme vertical) de la famille des Moracées, ils proviennent de deux espèces de **Ficus** » (7).

---

5) Les analyses de sédiments ont été faites par les laboratoires de l'O.R.S.T.O.M. à Dakar.

6) Atacamite : Hydroxychlorure de cuivre (Cu C12 30u (OH) 2).

7) Détermination de J.C. Koeniguer, du Laboratoire de Paléobotanique de la Faculté des Sciences de Paris, que nous remercions de son obligeante collaboration.

On reste songeur en considérant l'aridité actuelle du reg qui s'étend autour du Guelb Moghrein et on évoque un tout autre paysage, en particulier le long du Khat Lekleijat dont le lit n'est plus marqué que par des touffes espacées de graminées et par quelques épineux.

D'après les observations faites au cours de ces fouilles nous pouvons tenter de reconstituer l'organisation de cette mine. Nous la voyons ainsi :

a) Chantier d'abattage, dans la salle inférieure devenue par la suite galerie-trémie, dans la salle supérieure et dans la salle non reconnue en arrière des cavités accessibles au moment de nos travaux. Les parois conservaient en plusieurs points les traces des pics de mineur.

b) Chantier de concassage. Une vintaine de broyeurs, entiers ou le plus souvent éclatés, ont été retrouvés. Leur poids va de 0,500 Kg pour les pièces très endommagées à 3,870 kg pour celles à peu près entières. Le minerai réduit en fragments était mélangé à des charbons de bois. On peut situer ce chantier préparatoire à l'emplacement du sondage 3, entre le front d'abattage et le fourneau.

c) Atelier de grillage où l'on réduisait le minerai préalablement conditionné, dans des foyers à l'air libre. Cet atelier devait se trouver à l'emplacement du sondage 1 et s'étageait jusqu'au sondage 4.

L'exploitation devait comporter des phases alternées d'abattage de minerai et de traitement. Nous formulons cette hypothèse pour deux raisons :

1) Il fallait d'assez grosses quantités de minerai préparé pour entreprendre une campagne de fusion.

2) Celle-ci, probablement assez longue (de l'ordre de plusieurs jours) devait condamner les salles d'abattage envahies par les gaz et les fumées se dégageant des fourneaux. Il faut remarquer que la position des trois chantiers de grillage les place face aux vents dominants Nord-Est et devait assurer un excellent tirage dans les cavités hautes et étroites où était disposé le minerai à griller.

Pour exploiter cette richesse naturelle que représentait ce minerai d'Akjoujt il fallait une forte organisation sociale et un groupe humain assez important. L'habitat de ces ouvriers se situait sans doute à proximité immédiate de la mine, mais nous ne l'avons pas retrouvé. La nécropole de Lembetêt-El-Kbir pourrait cependant correspondre à cet habitat.

Les datations absolues que nous avons obtenues sur les charbons de la Grotte aux Chauves-souris situent sa période d'activité entre 400 et 750 avant J.C. et en font la plus ancienne mine métallique reconnue au Sud du Tropique du Cancer. Elles sont regroupées dans le tableau II.

Les résultats des analyses faites par R. Moreau sur les sédiments du sondage 3 sont présentés dans le tableau III.

2 — LA NECROPOLE DE LEMBETET-EL-KBIR

Cherchant l'emplacement où avaient pu se fixer ces hommes qui extrayaient le cuive de Moghrein, il nous a semblé que seules les rives du Khat Lekhleijat, au Nord-Ouest du Guelb Moghrein, étaient favorables. La nécropole de Lembetet-El-Kbir se trouve sur un petit massif quartzeux, à moins d'un kilomètre de la Grotte aux Chauves-souris et domine la vallée du Khat Lekhleijat, où précisèment pouvaient se pratiquer les cultures indispensables à la subsistance d'une petite agglomération.

Cette nécropole comprend 250 monuments répartis sur le sommet et les pentes du massif lui-même ainsi que dans la plaine alentour. Ils sont de trois types : tumulus, bazinas à degrés et barkanes (au nombre de deux).

La fouille n'a pas donné, comme nous l'espérions, la certitude que ces tombes étaient bien celles des hommes qui exploitaient le Guelb Moghrein. La présence de broyeurs assez semblables à ceux de la Grotte aux Chauves-souris, sur les monuments et sur le sol de Lembetet, associés à un outillage néolithique, seraient pourtant un élément en faveur de cette hypothèse.

Nous avons du moins obtenu des précisions sur la structure interne de deux sépultures : la grande barkane et la bazina T 7.

La **grande barkane :** c'est un amoncellement de pierres parmi lesquelles se trouvent des fragments de meules dormantes et des molettes. Sur le sommet du monument on remarque une série de petites dépressions circulaires. La barkane est orientée à l'Est, mesure 27,60 m à l'ouverture des branches, 14 mètres de puissance et 2 mètres de hauteur maximum.

Une première tranchée transversale d'Est en Ouest a découvert un cercle de pierres de forme à peu près régulière construit avec des blocs de dimensions variables mais n'excédant pas 0,70 m de long. Ces blocs et dalles sont disposés de manière irrégulière sans mortier ni liant. Le cercle mesure 3,60 mètres à 3,80 mètres de diamètre extérieur, 2,10 mètres à 2,40 mètres de diamètre intérieur, 0,60 mètre de hauteur. Sur la pente Ouest de la barkane (la moins abrupte) on a trouvé une sorte de carapace de dalles obliques sous une couverture de 0,40 mètres de pierraille. Cette disposition ne se rencontre pas sur la pente Est. Le cercle de pierres ne contenait que du sable, mais ni ossement, ni mobilier.

Une seconde tranchée, vers la corne Nord du monument, a rencontré un alignement de gros blocs ordonnés comme une arrête suivant la forme générale de la barkane.

A 65 m vers l'Est, dans l'axe de la grande barkane, se trouve une bazina à trois degrés T 7, soigneusement construite en dalles de quartzite locale. Elle mesure 5, 75 m de diamètre maximum (1° degré), 3 m pour la seconde assise, 1,75 m pour la troisième assise au centre de laquelle se trouvaient les dalles de couverture centrale formant une couronne de 0,75 m. La hauteur de la chambre funéraire

en faux encorbellement est de 1 m, son sol dallé, plus ou moins circulaire, mesure environ 1,50 m de diamètre. Les restes humains se réduisaient à quelques os très friable et indéterminables accompagnés de deux dents. Aucun mobilier.

A l'Est, dissimulée dans le premier degré de la bazina, se trouvait une petite pierre dressée entourée de quatre dalles enfoncées de champ.

Les premiers travaux effectués en 1958 et 1959 sur la nécropole de Lembetet-El-Kbir ont été publiés (8). Ils avaient porté sur les monuments :

T 1 : Bazina à trois degrés, de 7 m de diamètre, T 2, T 3, T 4, et T 5 : Bazina formant un monument trilobé avec un diverticule (T 3), de 10 m de longueur et 7 m de largeur.

T 6 : Tumulus à carapace de 4,70 m de diamètre avec deux petites pierres levées au Nord et au Sud de la chambre funéraire surélevée par rapport au sol environnant.

Des restes humains en mauvais état de conservation avaient été recueillis lors de ces fouilles, ce sont :

— Des fragments de crâne, dont 2 pariétaux, une incisive et quelques os longs incomplets d'adulte en T 1.

— Un squelette incomplet d'adulte (fragments de crâne, mandibule membres inférieurs, pelvis et sacrum) en T 2.

— Calotte cranienne, os de la face et fragments d'os longs de jeune enfant en T 3.

— Des fragments de crñe et une clavicule d'adulte en T 4.

— Des fragments de crâne, une demi-mandibule, 8 dents, côtes, phalanges et os longs incomplets d'adulte en T 6.

Quelques grattoirs et des silex retouchés constituaient le mobilier de ces tombes.

Ces résultats seront utilement complétés lorsque reprendront les fouilles à Lembetet-El«kbir où il reste de nombreuses tombes à étudier.

3) — LEMDENA

Sur la lisière Ouest de l'Amatlich et du Traina se succèdent les gisements préhistoriques, en particulier entre Rasremt et Damane. Lemdena est l'un d'eux. Signalé dès 1958 par H. Bessac (9), les fouilles que nous y avons faites en 1968 ont permis de localiser six fours de métallurgie à l'Ouest du puits cimenté.

Cette « lemdenat », cette « ville » (10) comprend une butte couverte de débris de poterie et d'outillage lithique au pied de laquelle, vers l'Est dans une zone ondulée consituée de petites croupes et cuvettes de quelques mètres de dénivellation (11) on trouve les restes des fours. Ceux-ci se révèlent par des amas de scories émergeant du sable sous l'action du vent qui déplace les dunes. Le problème était de savoir si ces fours étaient bien des témoins d'une ancienne métallurgie du cuivre et non du fer.

Le four 1 se trouve sur la pente Nord-Est d'une petite croupe. Nous y avons recueilli deux tuyères cylindriques en terre cuite auxquelles adhéraient des crasses de fonderie. Elles reposaient sur une lentille charbonneuse de 0,60 m de diamètre avec quelques vestiges de parois en terre cuite épaisse. Cette zone de foyer contenait de nombreuses scories et un petit lingot de 15,069 g, titrant 96,55 % de cuivre avec des traces d'or.

C'est un cuivre arsénié dont les principales impuretés sont le fer et le nickel. Par ses caractéristiques il se rattache aux objets de cuivre découverts dans ce secteur d'Akjoujt, et ramène directement au minerai oxydé du Guelb Moghrein qui contient 3 g d'or à la tonne. Une série d'analyses chimiques faites au B.R.G.M. (13) et deux analyses spectrographiques faites au Laboratoire d'Anthropologie Préhistorique de Rennes (14) sur ces matériaux ont donné des résultats très significatifs. Nous les présentons au tableau IV.

Les fours 2 et 3 contenaient aussi des fragments de tuyères en terre cuite, mais d'importants éléments de parois subsistaient en plus dans le four 2.

---

8) LAMBERT (N.) Nomenclature et première étude de quelques sites préhistorique de la région d'Akjoujt. Bull. I.F.A.N. T XXVII. série B N° 3-4 1965. p. 800-812.

9) BESSAC (H.). Contribution à la Préhistoire et à la Protohistoire des régions d'Akjoujt et d'Atar (Mauritanie). Bull. I.F.A.N.. T XX. série B N° 3-4 1958. p. 317-367.

10) HEBRARD (L.). Contribution à l'étude géologique du Quarternaire du littoral mauritanien entre Nouakchott et Nouadhibou. Laboratoire de Géologie de la Faculté des Sciences de l'Université de Dakar. août 1973. p. 250.

11) MOREAU (R.). Le site de Lemdena au Quartenaire récent (Région d'Akjoujt-Mauritanie). Bull. ASEQUA Dakar N° 27-28. décembre 1970. p. 29-38.

12) R. MORAU. pédologue à l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-mer. a participé à notre mission de 1968 et mené ses observations parallèlement à nos fouilles.

13) Par M. J. Cuper. chef du laboratoire. et Y. Fall. minéralogiste. au B.R.G.M.. à qui nous sommes reconnaissants de leur participation à ces recherches sur le cuivre d'Akjoujt.

14) C'est à M. J. Bourhis. Ingenieur au C.N.R.S.. et au Laboratoire d'Anthropologie Préhistorique de Rennes. que nous sommes redevable de toutes les analyses spectrographiques faites ces dernières années sur les objets en cuivre trouvés en Mauritanie et encore aujourd'hui sur le lingot de Lemdena. Nous l'assurons de notre sincère gratitude.

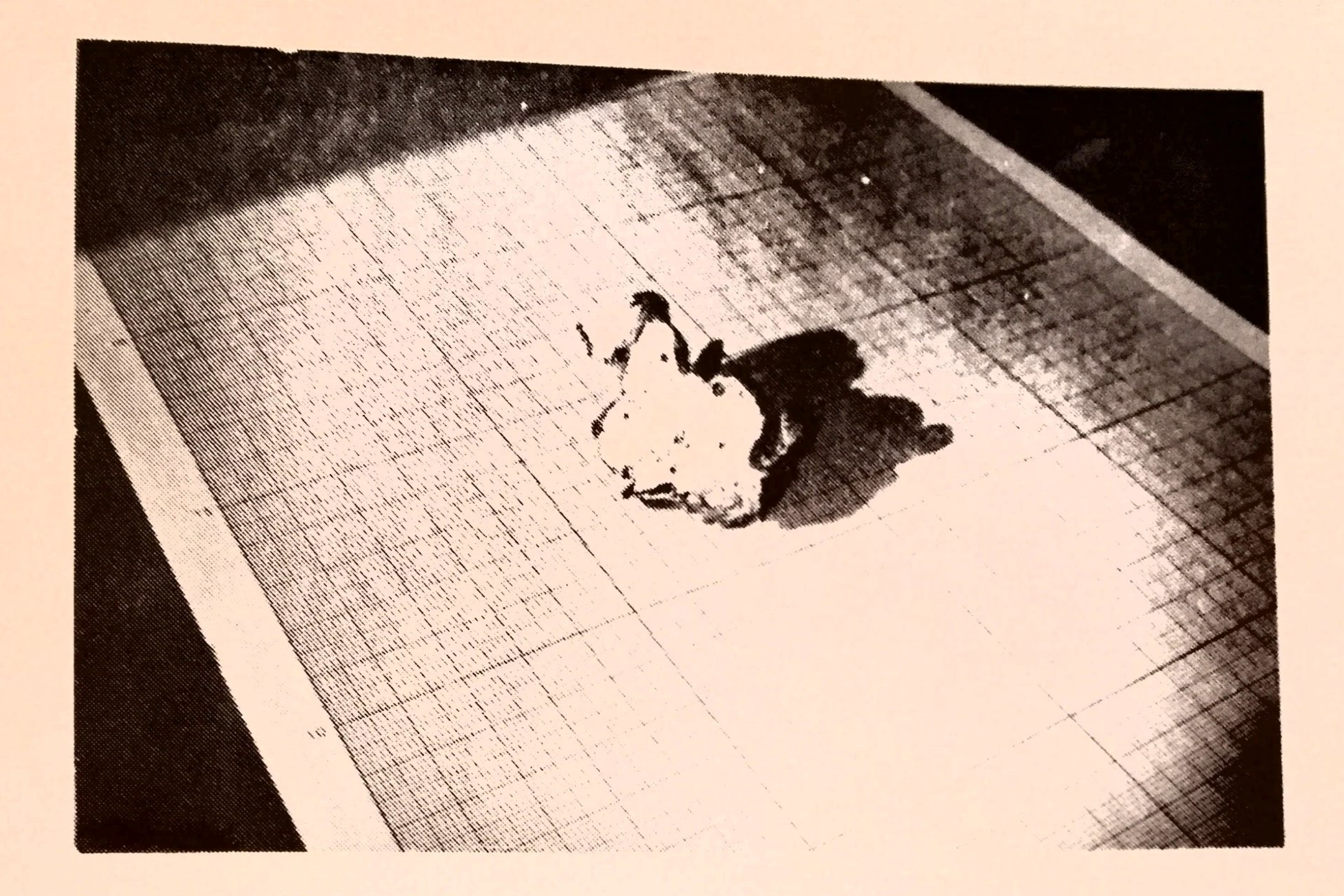


Fig. 4 : Scorie à globule de cuivre trouvée dans la couche 5d.



Fig. 5 : La nécropole de Lembetet-El-Kbir vue d'avion dans la zone de la grande barkane. Au centre la barkane avant la fouille, au fond la vallée du Khat Lekhleijat.

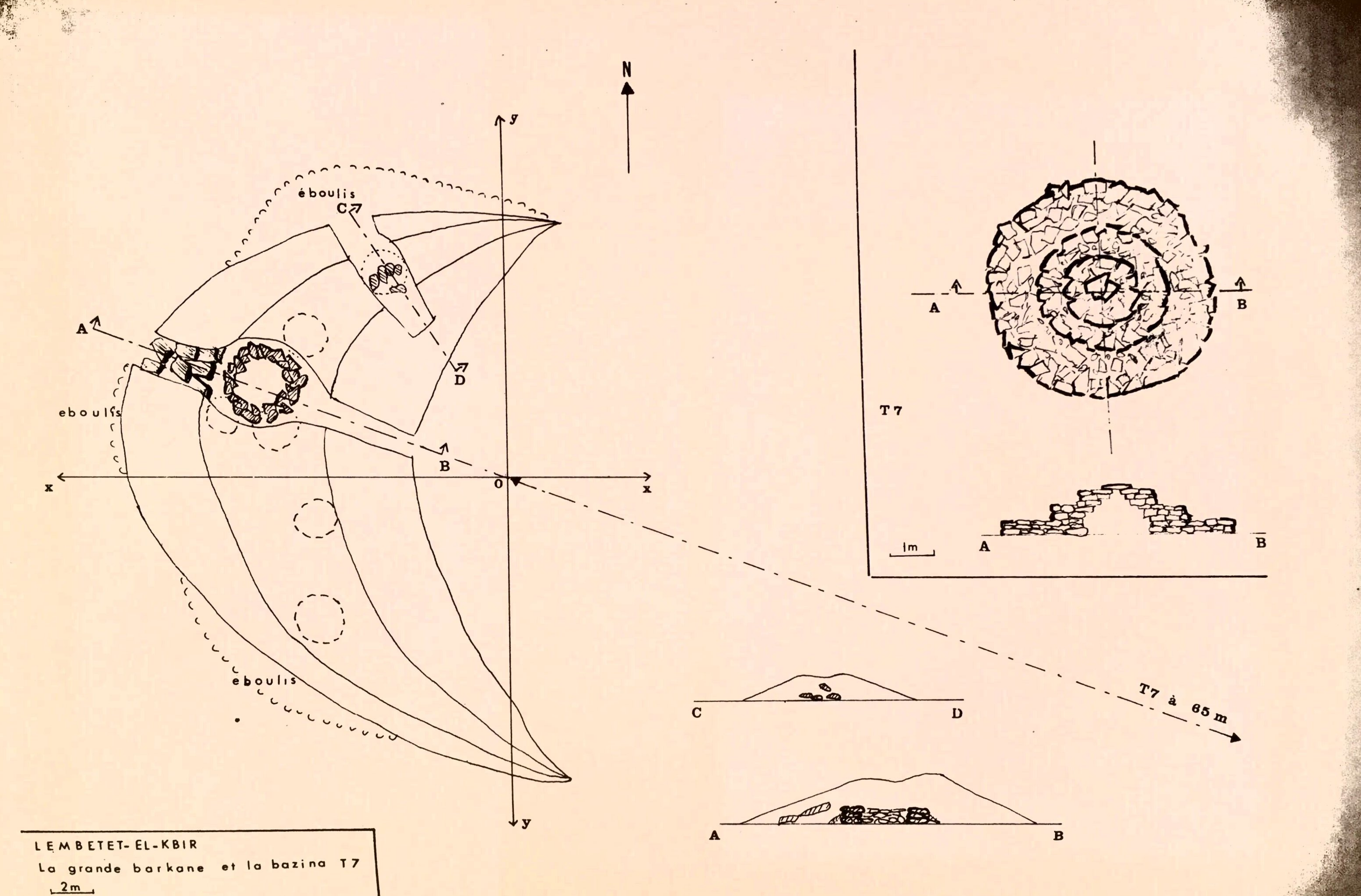


Fig. 6 : La grande barkane — plan et coupes — et la bazine T′7.

Fig. 7 : Fouille de T 7 (au premier plan) et de la grande barkane (au fond).



DIMENSIONS DES TUYERES :

	L max.	Diam canal.	Diam. ext.
1° tuyère Four 1	0,17m	0,04 à 0,06m	0,10 à 0,12m
2° tuyère Four 1	0,19	0,03 à 0,04	0,09 à 0,11
Tuyère du Four 2	0,08	0,04 à 0,08	0,10
Tuyère du Four 3	0,13	0,03	0,08

Sept tranchées (LEM 1 à 7) ont permis à R. Moreau (12) d'observer les formations supérieures du sol, entre lesquelles s'intercale la surface néolithique, et d'établir le tableau ci-contre qui résume les conditions d'évolution du site de Lemdena au cours du Quaternaire récent.

Le profil LEM 6, entre les fours 1 et 3 montre des traces de remaniements (anthropiques ?) et de matières organiques jusqu'à 1,50m, avec des charbons à 0,20 m.

Sur la butte sableuse qui doit correspondre à un habitat nous avons recueilli un abondant outillage lithique poli et taillé (molettes, haches, herminettes, gouges, armatures de flèches, perles, anneaux) ainsi qu'un important matériel de broyage lourd destiné peut-être à des usages autres que purement domestiques. Un bloc de quartz blanc a servi de meule dormante sur une face et de polissoir à rainures multiples sur trois autres faces.

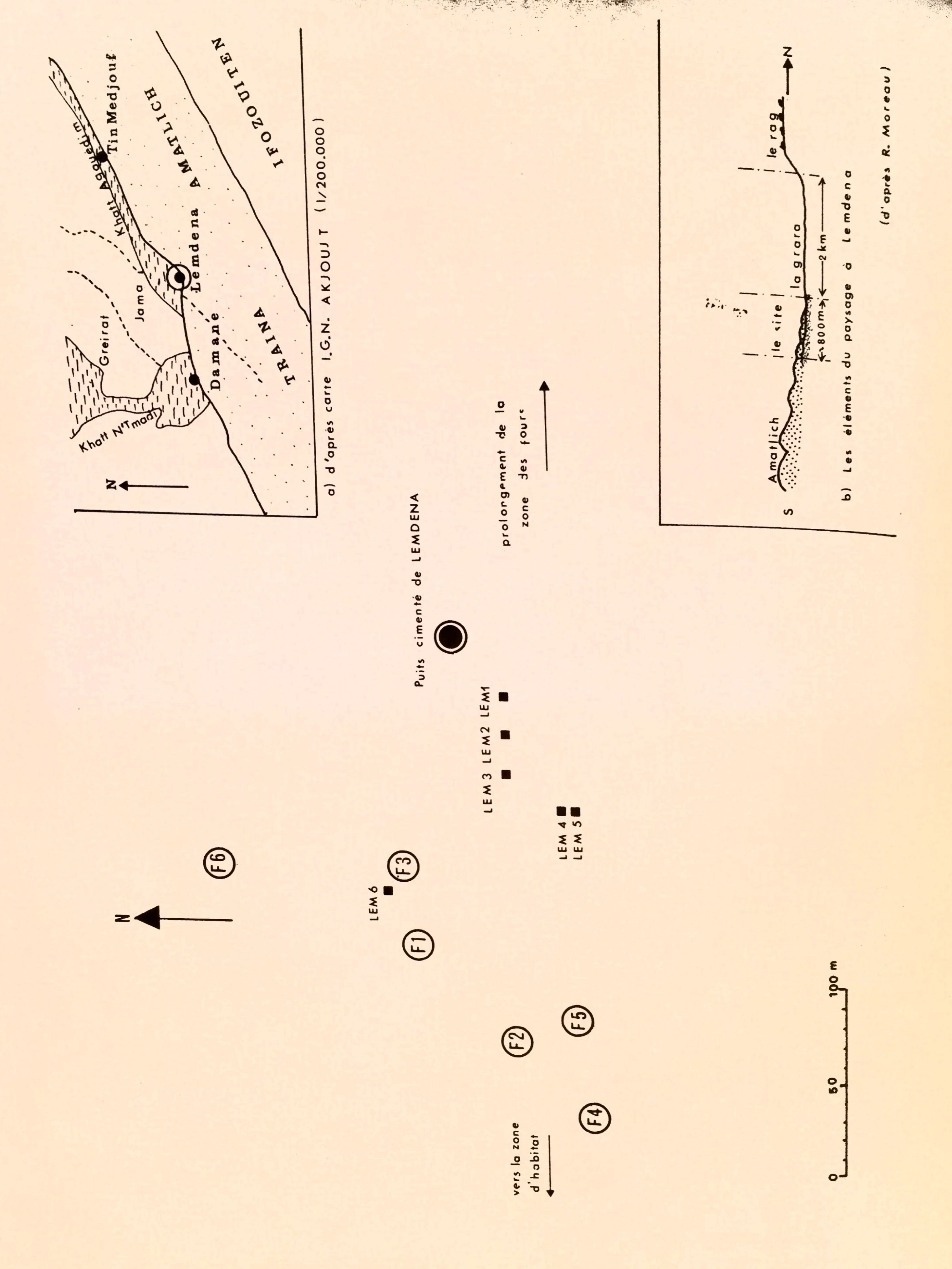


Fig. 8 : Lemdena : a) Emplacement du site. b) Eléments du paysage. c) Disposition des fours et des profils ; LEM 7, dans la grara ne figure pas sur ce croquis.

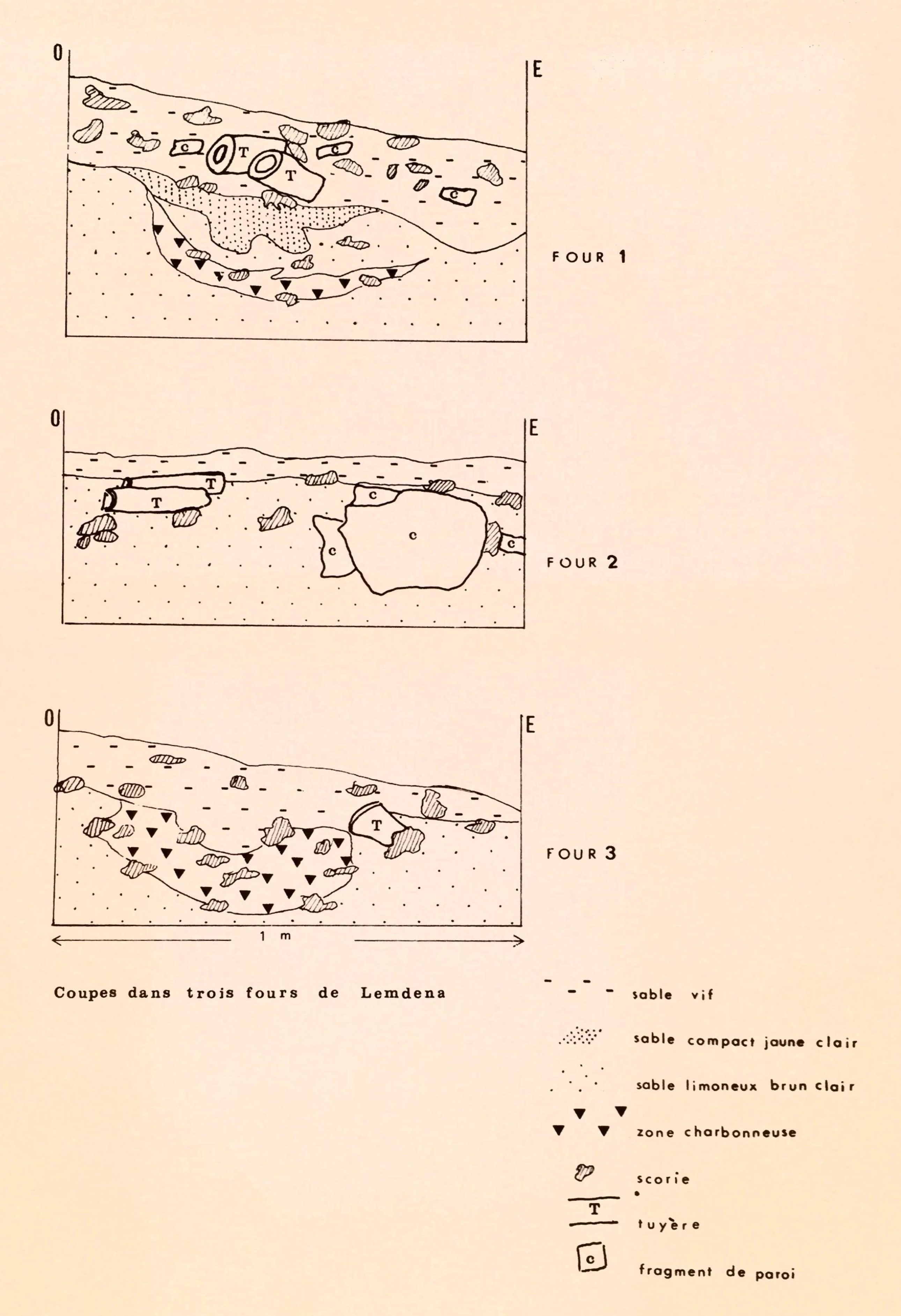


Fig. 10 : Coupes dans trois fours de Lemdena.

Fig. 9 : Lemdena : fouille au four 1 — apparition des tuyères.

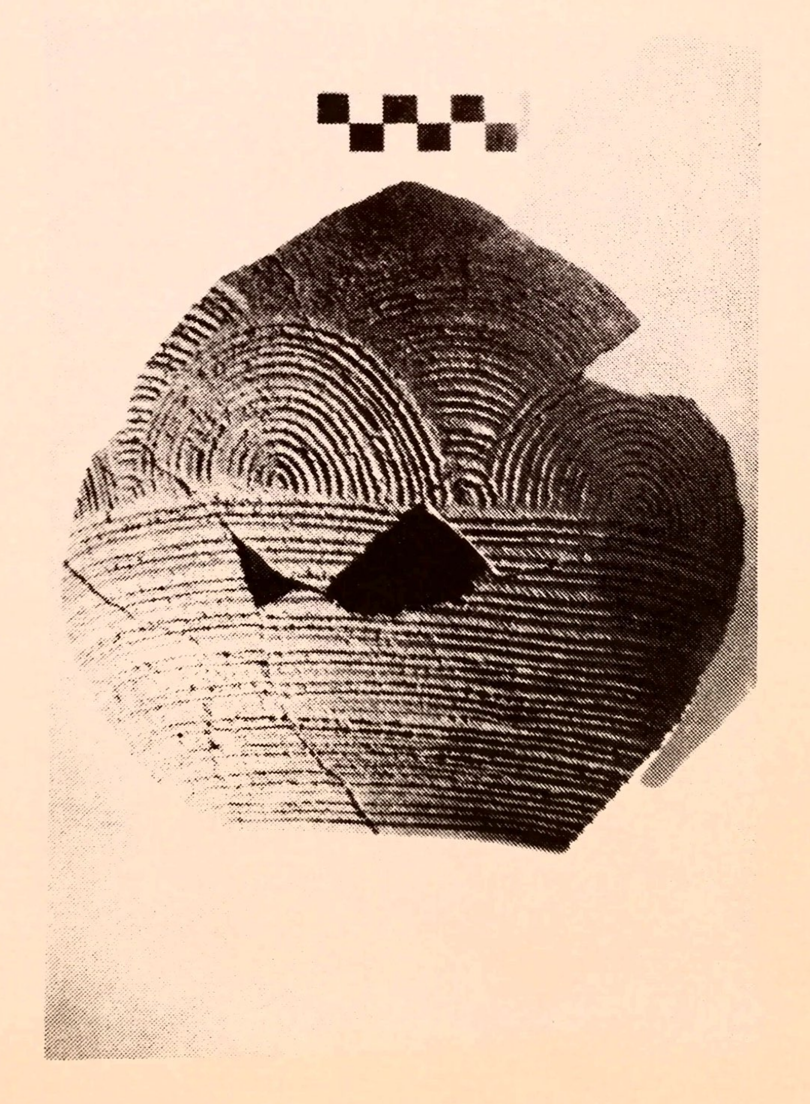


Fig. 11 : Poterie impressionnée trouvée sur l'habitat, à l'Ouest des fours.

TABLEAU I - Analyses de minerai et résidus de métallurgie de la Grotte aux Chauves-souris (Akjoujt)

1 Analyses chimiques (B.R.G.M. DAKAR)

n°	Provenance	Insol. siliceux %	Fe %	Cu %	Mn %	P %	CO_2 %	Perte au feu %
	Minerai							
004	Sondage 1, AI 4 , couche 1b	11,19	50,92	3,02	0,77	0,21	0	
006	AI 5 , " 1b	37,38	38,56	2,75	0,49	0,14	0	
029	AI 2 , " 2a	28,91	32,36	4,08	3,22	0,25	0,07	
031	AI 2, " 2a	17,91	40,47	5,83	1,07	traces	0	
036/1	AI 4-5, " 2a	30,09	38,23	4,29	0,38	0,17	0,14	
/2	AI 4-5, " 2a	8,19	51,90	1,59	0,27	0,17	0,14	
/3	AI 4-5, " 2a	5,51	24,27	31,25	0,23	tr.	0,14	
/4	AI 4-5, " 2a	14,76	49,67	2,22	0,25	0,17	tr.	
055	AI 2, " 2b	20,10	30,69	7,30	1,50	0,05	0,94	13,40
056	AI 3, " 2b	18,40	35,43	6,89	2,10	0,11	1,66	14,60
057	AI 2, " 2b	24,04	44,50	3,23	0,48	0,08	1,37	
053	Sondage 3, BSIII 4, " 3a	19,52	48,83	0,95	0,31	0,08	1,51	
060	ASIII 9, " 3b	12,85	47,71	4,66	1,84	0,08	1,30	
077	Sondage 4, A'-III " 1c	21,74	26,92	7,12	3,38	0,92	1,87	
	Résidus de métallurgie							
061	Sondage 1, AI 2, couche 2a , z= -2,00m	22,17	25,57	22,46	0,37	0,11	0,27	
064	AI 2, " 2a -1,95	25,50	34,10	9,50	1,00	0,08	0,60	9,20
0 71	AI 3, " 4a -3,70	31,85	25,80	6,10	1,50	0,04	1,25	
079	Sondage 4, A'-III, " 1c -5,25	20,60	39,06	8,00	1,84	0,36	1,30	

	Charbon de bois (après élimination de l'Atacamite)	Cu %	Cl %
059	Sondage 3, ASII 9, couche 3b , z= -1,35m	9,15	0,50

2 Analyses spectrographiques + (Laboratoire d'Anthropologie Préhistorique RENNES)

Provenance	Cu %	Sn %	Pb %	As %	Ag %	Ni %	Fe %	Zn %	Au %	Si %	Mg %	Ca %	Al %
Sondage 1, B'-I, c. 5d z =-6,20m													
Scorie	~ 3	-	0,002	0,10	-	0,02	xx	0,005	-	xx	x	x	tr
globule métal	xxx	0,10	0,001	~ 5	0,005	0,50	0,10	-	-				

+ x 5 à 10 %

xx 10 à 50

xxx élémént principal

TABLEAU II - Datations absolues obtenues sur les charbons de la Grotte aux Chauves-souris

Provenance	couche	Profondeur sous cote ± 0	Référence laboratoire	datation
Sondage 1				
AI 2	2a	- 2,10m	GIF 1284	2350 ± 110 BP soit 400 ± 110 BC
AI 4	3a	- 3	DAK 25	2776 ± 126 BP " 826 ± 126 BC
AI 1	3b	- 3,40	GIF 1285	2400 ± 110 BP " 450 ± 110 BC
B'-I 3	5e	- 7	GIF 1822	2460 ± 100 BP " 510 ± 100 BC
B'-I 5/6	6c	- 8	GIF 1823	2700 ± 100 BP " 750 ± 100 BC
A'-I 5	6c	- 8	GIF 1824	2500 ± 100 BP " 550 ± 100 BC
A'-I 5	8b	-10	GIF 1825	2460 ± 100 BP " 510 ± 100 BC
Sondage 3				
BSII 7	1b	- 0,30m	DAK 116	322 ± 140 BP " 1628 ± 140 AD
BSIII 4	1c	- 0,60	DAK 112	1213 ± 110 BP " 737 ± 110 AD
BSII 7	1c	- 0,85	DAK 119	493 ± 115 BP " 1467 ± 115 AD
ASII 9	3a	- 1,10	GIF 1286	2360 ± 110 BP " 410 ± 110 BC
ASII 9	3b	- 1,35	GIF 1287	2410 ± 110 BP " 480 ± 110 BC
Sondage 4				
A-III	1b	- 5	DAK 29	2522 ± 123 BP " 572 ± 123 BC

TABLEAU III - Analyses des sédiments de la Grotte aux Chauves-souris et Lemdena

1 LEMDENA		Matér. gris	LEM 5			LEM 6				
			51	52	53	61	62	63	64	65
Humidité	%	2,5	2,1	4,8	0,3	0,4	0,9	0,5	0,5	1,6
CO_3Ca	%	2,1	0,3	0,5	0,2					
Argile	%	1,8	2,6	3,3	2,5	4,0	6,0	3,9	3,3	7,5
Limon fin	%	4,7	8,1	7,4	0,5	0,2	1,5	0,7	0,7	1,0
Limon grossier	%	2,8	3,1	2,8	0,6	0,3	1,1	0,7	0,8	0,6
Sable fin	%	69,7	71,8	73,5	87,5	71,3	75,7	79,6	78,8	73,3
Sable grossier	%	20,8	14,4	12,9	9,1	24,2	15,6	15,0	16,3	17,5
Matière organique	‰	0,23	-	0,11	-	-	0,06	0,05	0,06	0,12
Carbone	‰	1,4	-	0,62	-	-	0,33	0,30	0,33	0,69
Azote	‰	0,25	0,09	0,11	0,02	0,08	0,09	0,06	0,05	0,07
C/N		5,6		5,6			3,7	5,0	6,6	9,9
P_2O_5 total			0,09	0,08	0,05					
Ph eau		9,0	9,1	9,2	9,1	9,3	9,5	9,6	9,4	9,0
K Cl		7,9	7,5	7,7	7,4	8,4	8,5	8,7	8,4	7,9
Fe_2O_3 libre	‰					5,0	7,3	4,8	7,9	7,7

2 GROTTE AUX CHAUVES-SOURIS		MOG 1			
		11	12	13	14
Humidité	%		1,5	1,4	
Argile	%		2,1	1,8	
Limon fin	%		1,0	0,5	
Limon grossier	%		8,2	7,5	
Sable fin	%		80,6	79,9	
Sable grossier			1,4	5,4	
Matière organique	‰	20,88	6,7	4,9	8,03
Carbone	‰	121,10	37,9	27,3	46,6
Azote	‰	42,20	8,41	9,21	20,66
C/N		2,9	4,5	3,0	2,3
P_2O_5 total		15,37	3,4	4,21	16,49
Ph eau		5,9	6,6	7,5	6,7
K Cl		5,6	6,3	7,1	6,4
Fe_2O_3libre	%	-	-	-	-

TABLEAU IV - Analyses de minerai et résidus de métallurgie de Lemdena

1 Analyses chimiques (B.R.G.M. DAKAR)

n°	Provenance		Insol. siliceux %	Fe %	Cu %	Mn %	P %	CO_2 %	Au %
	Minerai								
043	Entre le four 1 et le four 3		28,57	32,37	11,55	0,16	0,05	3,46	
	Résidus de métallurgie								
022	Four 1, A-I	scorie	78,77	17,02	0,06	0,04	0,14	0	
025/II	A-I	"	3,96	29,24	52,15	0,42	traces	0	
"	A-I	"	20,99	53,02	2,75	0,42	0,14	traces	
"	A-I	"	23,21	54,69	1,79	0,42	traces	0,21	
025/I	A-I	lingot de cuivre			96,55				<0,001
038	Four 2	crasse sur tuyère	29,95	34,88	0,95	0,21	traces	0	
036/I	Four 3 C-I	scorie	31,55	45,48	1,04	0,48	0,03	traces	
"	C-I	fines (sable)	93,81	4,05	0,06	0,03	0,03		

2 Analyses spectrographiques (Laboratoire d'Anthropologie Préhistorique RENNES)

n°	Provenance	Cu %	Sn %	Pb %	As %	Sb %	Ag %	Ni %	Bi %	Fe %	Zn %	Mn %	Au %
025/Ia	Four 1, A-I , lingot	(~96)	0,05	0,10	3	-	0,01	0,50	0,03	0,50	-	0,005	0,001
/Ib	A-I "	(~95)	0,05	0,10	3	-	0,01	0,50	0,01	1	-	0,001	0,001

TABLEAU V - Evolution du site de Lemdena au Quaternaire récent - Confrontation avec les régions voisines

Lemdena		Aouker (1) (18° lat. N)		Majâbat (2) Al-Koubrât	Sembkha de (3) Chemchane et Richât	Sénégal (4) inférieur	Chronologie	
		dune	bas-fond				régionale (5)	internationale
Aride (pulsation plus humide)	Reprise éolienne (dépôts de ruissellement)	remaniements éoliens localisés 17° lat. N Ravinements	faibles recouvrements éoliens	Alluvions actuelles	Dépôts sablo-limoneux	Dunes et levées subactuelles		
Humide <500mm de pluie	Steppe Civilisation néolithique	Ravinements	Dépôts argilo-cal--caire Pédogénèse	G B 2	Argile verte des lacs	Levées Delta	Nouakchottien 5500 BP	Néolithique
Aride	Déblaiement partiel des dépôts lacustres par action éolienne	Remaniements éoliens localisés	Excavation éolienne Baten du Tagent Entaille sable blanc			Remaniement des dunes		
Humide (tropical) > 500mm de pluie	Formations lacustres Ferruginisation	Grands ravinements	Sables blancs à cailloutis	G B 1	Sables rouges à cailloutis	Recreusement du lit	Lacustre 11000 8000 BP	
Aride	Erg. Barrage du Khatt Aguedim				Erg. Déflation	Dunes rouges	Ogolien 20000 BP	Würm
Climat contrasté	Creusement de la vallée du Khatt Aguedim. Dépôts de sable et graviers, argile			S A	Terrasses anciennes et moyennes	Haute, moyenne et basse terrasses		

(1) S. DAVEAU, 1965

(2) Th. MONOD, 1958

3) S. DAVEAU, R. MOUSHINO, Ch. TOUPET, 1967

4) P. MICHEL, 1969

5) Communication P. ELOUARD

CONCLUSION

En dehors de la mine du Guelb Moghrein les affleurements cuivreux sont nombreux autour d'Akjoujt (15), et nous ne les connaissons pas tous. Les témoins d'activité métallurgiques antiques n'ont été mis en évidence que sur ce même Guelb Moghrein occidental et à Lemdena, mais il en existe certainement d'autres. Du moins sommes-nous sûrs désormais qu'il s'agit bien d'une très ancienne utilisation des ressources locales en cuivre.

La concentration des trouvailles d'objets en cuivre au Sud-Est d'Akjoujt montre dans quelle direction devront s'orienter les recherches à venir car la montagne d'Akjoujt est maintenant trop entamée par l'exploitation moderne pou que l'on puisse en attendre encore beaucoup.

Nous avons désormais la certitude de l'ancienneté de cette industrie et nous savons qu'elle remonte bien aux temps précédent l'histoire. Nous savons également que l'exploitation du Guelb Moghrein n'est pas un fait isolé et que la région était susceptible de fournir suffisamment de bois pour alienter de grands fourneaux où l'on traitait le minerai. Enfin nous sommes en droit de penser qu'une population assez importante occupait les abords immédiats d'Akjoujt (la nécropole de Lembetet-El-Kbir en est un indice) et la bordure des cordons dunaires au Sud-Est d'Akjoujt ainsi que la région qui s'étend à l'Est de l'Amatlich vers le site de Medinet Sbat et même au-delà.

Rappelons enfin que trois sites à gravures rupestres de chars entourent Akjoujt : Bir Igueni au Nord-Ouest, le Guelb Aoutitelt au Nord et Amazmaz à l'Est. Toutes trois sont à une centaine de kilomètres du Guelb Moghrein. On peut alors évoquer à nouveau l'hypothèse émise par R. Mauny d'une relation entre les débuts de la métallurgie et la pénétration des Libyco-berbères par cette voie mauritanienne.

---

15) LAMBERT (N.). Les industries du cuivre dans l'Ouest saharien. West African Journal of Archeology, vol. 1 jan. 1971, p. 16 : liste des points minéralisés reconnus autour d'Akjoujt.

ETAT ACTUEL DES RECHERCHES SUR LE QUATERNAIRE LACUSTRE DU BASSIN-VERSANT DE TICHITT (MAURITANIE SAHARIENNE SUD-ORIENTALE)

Georges HUGOT

Les études menées à Tichîtt (18°26' de lat. Nord et 9°30' de long. Ouest) et dans sa région au cours de ces dernières années ont permis de mettre en évidence la présence d'un grand lac à l'holocène. Nous avons essayé de retracer l'évolution de cette nappe lacustre jusqu'à l'ère chrétienne en relation étroite avec les spécialistes de la Préhistoire. Les résultats de ces travaux ont été regroupés dans une thèse de 3° cycle actuellement inédite (*)

L'étude des bords lacustres et de leurs établissements humains d'une prodigieuse richesse a fourni des renseignements extrêmements précieux sur la nature du peuplement humain qui se révèle être d'un intérêt capital pour l'Afrique, ainsi que les biocénoses et micro-biocénoses de l'Aouker de Mauritanie il y a quelques milliers d'années et dont on connaît l'aboutissement tragique.

I — LE GRAND LAC HOLOCENE DE L'AOUKER

Il s'étendait dans l'actuelle dépression du même nom occupée aujourd'hui par un erg mi-sahélien, mi-saharien emprisonné à l'intérieur d'un hémicycle de falaises gréseuses, le Dhar, qui s'étendent d'ouest en est sur près de 1.000 km. Ces falaises sont séparées de l'erg par une dépression libre de sable dunaire : le batèn.

Des observations très précises sur le terrain permettent d'affirmer, en attendant de repousser encore plus loin ces limites, que le grand lac s'étendait à l'Ouest au-delà de l'Imbich (1) dans le dhar Ousen (env. 10°45' Ouest et 18°20' Nord) et à l'Est, au-delà de la région de Touijinet dans le dhar Tîchîtt (env. 8°55' Ouest et 18°20' Nord) en direction d'Aratan (2), soit sur une distance égale au moins à 100 km. en longitude. En latitude, nous n'avons encore aucune idée de l'extension de la nappe lac-ustre vers le Sud. Par contre, au Nord, la ligne de falaises du dhar formait une barrière naturelle qui, au VII° millénaire avant J.C., baignait directement dans les eaux lacustres.

1) - LES DEPOTS LACUSTRES ET FLUVIO-LACUSTRES.

Il s'agit essentiellement d'argile calcaire à diatomées, blanches à grises voire versicolores (palmeraie de Tîchîtt) ou bien encore rouge-brique (région de Nouatil Touijinet) reposant soit directement sur un substratum à shales et dolomie d'époque supposée cambro-ordovicienne (3), soit intercalée entre des niveaux sableux plus ou moins épais et de couleurs variées. Plusieurs groupes de dépôt ont été répertoriés :

Groupe I - Diatomite calcaire blanche

Groupe II - Argiles sableuses à diatomées rares ou absentes. Disposition caractéristique en « fond de bateau ».

Groupe III - Dépôt de la palmeraie de Tîchîtt à diatomite sable et argiles versicolorées.

Groupe IV - Dépôt sableux épais :

rouges consolidés avec diatomite non datée à la base

versicolores disposés en couches horizontales. Bad-lands développés sur la couche supérieure. Akréijit seul. (4)

blancs et fins à stratifications millim. obliques et entrecroisées très nettes.

Groupe V - Dépôts argileux à diatomite remaniée des bas-fonds du baten. Région d'Akréijit seul.

Les corrélations entre chacun de ces groupes voire à l'intérieur d'un même groupe ont posé de nombreux problèmes qui ne sont que partiellement résolus.

(*) Hugot G., un secteur du Quarternaire lacustre mauritanien : TICHITT (Aouker). Eléments pour servir à une étude géomorphologique. 198 p., 103 fig., Grenoble 1974.

(1) Cf. carte I.G.N. au 1-200.000° NE-29-XVI GABED

(2) Cf. carte I.G.N. au 1-200.000° NE-29-XVI ARATANE.

(3) leprun (JC) et Trompette (R) - Note préliminaire sur les formations quaternaires observées dans l'Aouker. ORSTOM Dakar.

(4) Petite oasis située dans le même contexte que Tîchîtt à 40 km. à l'Est sur la piste d'Aratane.

Les deux coupes types proposées qui vont suivre ont été exfectués dans la zone du batèn, c'est-à-dire sur les bords septentrionaux de l'ancien lac, l'une à Tîchîtt, l'autre à Akréijit.

COUPE I - Butte témoin lacustre à sommet tabulaire et versants concaves de la palmeraie de Tîchîtt reposant en amont sur le substratum paléozoïque et en aval sur des efflorescences salines sub-actuelles. Cette butte (cf. fig. 2) fait partie de tout un ensemble de buttes similaires atteignant plusieurs mètres de haut et toujours recouvertes (quand l'érosion ne l'a pas fait disparaître) d'une dalle évaporitique parfaitement plane. De haut en bas on distingue :

DESCRIPTION

Niveau 1

0,20 à 0,80 mètre Couche travertineuse à évaporites gypseuses amalgamées à des racines fossilisées.

Niv. 2

1,25 à 1,50 mètres Sable blanc ou beige clair (niv. pouvant être absent).

Niv. 3

0,30 à 0,60 mètres Argiles sableuses à diatomées et diatomite versicolores feuilletée, bulleuse, plissotée fortement mouvementée (niv. quelque fois absent. Très rare).

Niv. 4

1,50 à 2,00 mètres Sable blanc idem. niv. 2 à deux populations de grains : grains fins luisants et grossies mats.

Niv. 5

qq cm. seul. Diatompte calcaire à argilo-calcaire blanche comme de la neige, compacte, crayeuse au toucher, peu fossilifère.

Niv. 6

1,00 à 1,50 mètre Sable beige clair, idem. niv. 2 et 4.

Niv. 7

qq cm. seul Diatomite calcaire idem. niv. 5

Niv. 8

Substratum à shales lie de vin.

COUPE II - Cf. fig. 3 - Puits d'expérience creusé dans la région d'Akréijit à l'Est d'El Rhimiya (9°10' long. Ouest et 18°21' lat. Nord) dans une zone d'épandage des eaux superficielles. Le substratum a été atteint à 2,75 mètres de profondeur. Altitude en surface : 196 m. (alt. du substrat à Tîchîtt entre 160 et 170 km.).

Niveau 1

0 à 90 cm. Formation terreuse grise à rougeâtre très consolidée. Présence de fragments de diatomite rouge-brique allochtone et de nodules d'argile grise en forme de tête de serpent

Niv. 2

0,90 à 1,45 cm idem - Niv I, diatomite concassée plus abondante.

Niv. 3

1,45 - 1,95 cm.

Diatomite argilo-sableuse concassée, remaniée de l'amont. Présence de fragments de diatomite rouge-brique et de petits nodules calcaires. Horizon à tâches d'oxydation. Pôches de sable fin grisâtre.

Niv. 4

1,95 - 2,35 cm.

Diatomite argileuse grise feuilletée.

Niv. 5

2,35 - 2,55 cm.

Diatomite calcaire blanche, compacte, crayeuse au toucher, riche en Campylodiscus clypéus et en spicules de graminées.

Niv. 6

2,55 - 2,75 cm.

Sable fin, vert micacé à tâches d'oxydation. Horizon humide.

Niv. 7

Substratum paléozoïque à grès schisteux verts.

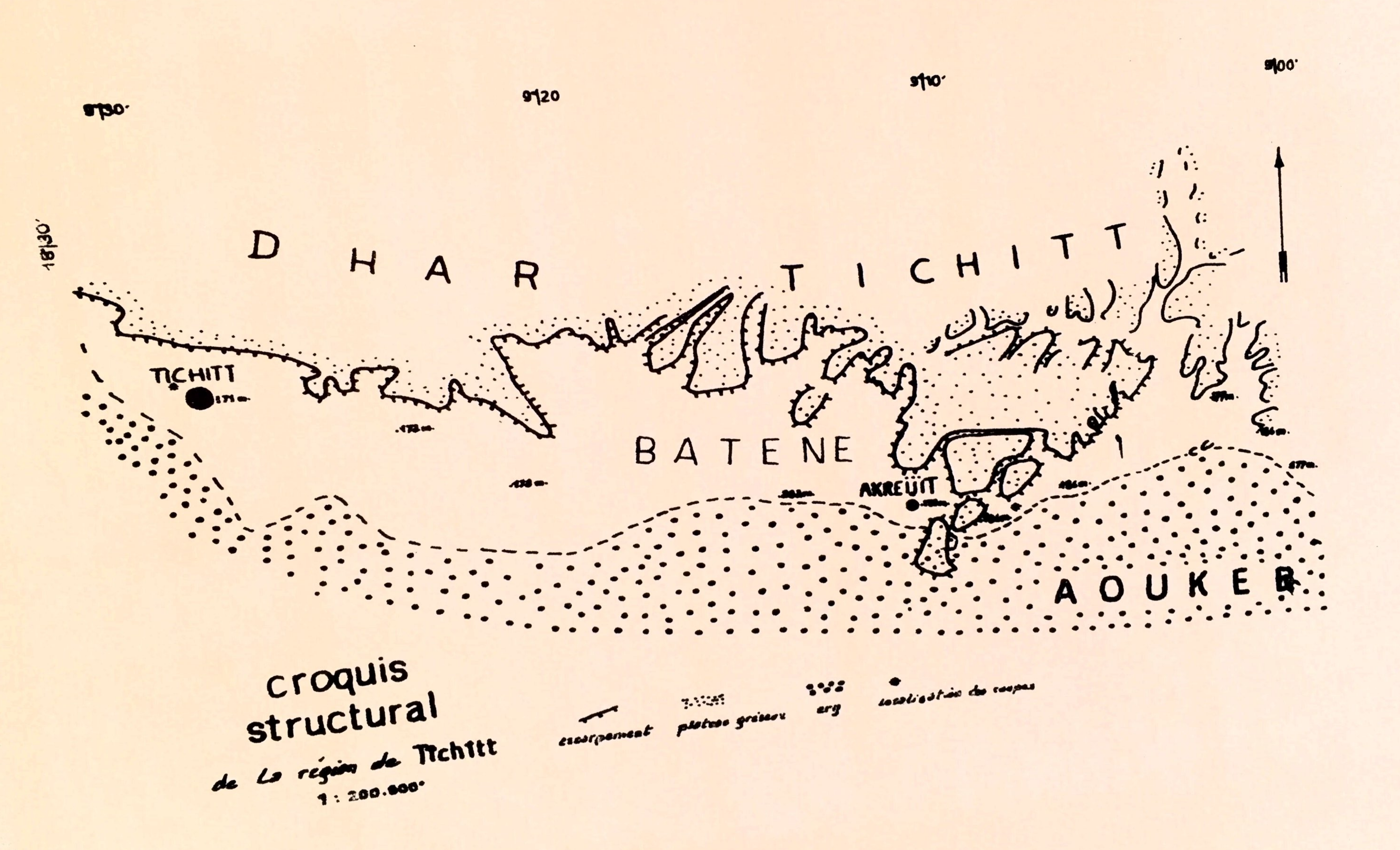
FIG 1

Tidjikja
TAGANT
Dhar Tidjikja
Dhar Tichitt
TICHITT
Akreijit
Arafat
AOUKER
13°
13°
Sénégal

La Mauritanie du Sud-est.

— - plateau gréseux
- - - - Limite du baten
. . . . erg

0 — 100 km.


9°30'
9°20
9°10'
9°00'
18°30'
DHAR TICHITT
TICHITT
BATENE
AKREÜIT
AOUKER
croquis
structural
de la région de Tichitt
1 : 200.000
escarpement
plateau gréseux
erg
localisation des coupes

ETUDE PETROGRAPHIQUE DES SABLES

Les sables du batèn de Tîchîtt sont des sédiments complexes remarquables par leur finesse, aux quatz très usés et légèrement lustrés par des actions aquatiques. L'usure des quatrz semble être un caractère hérité.

La granulométrie montre que l'on a affaire dans la plupart des cas à des sédiments éoliens très anciens qui auraient été repris par des eaux calmes et accumulées par elles dans des nappes d'eau tranquilles. Avec certains sables on assiste à une reprise éolienne des sédiments ou bien à une accumulation de sédiments éoliens dans des eaux qui n'auraient eu ni le temps ni la force de leur imprimer leur marque.

La présence d'agrégats oxydés nombreux implique l'oscillation de la nappe phréatique sous un climat beaucoup plus humide que l'actuel. Pendant les périodes d'exondation la végétation a pu jouer un rôle non négligeable dans la fixation de ces agrégats sur les racines (1).

Certains sédiments ruisselés ont subi ultérieurement des actions pédogénétiques (2).

2 - LA FLORE FOSSILE

D'énormes lacis de racines fossilisées permettent d'imaginer que les abords du lac holocènes étaient peuplés par une abondante végétation arborée. Les rives étaient marécageuses, bordées de roseaux (Phragmites). Au deuxième millénaire avant J.C., les hommes ont trouvé un paysage encore très vert, mais très différent du paysage pré-néolitique. L'étude des pollens n'a encore donné aucun résultat (3) mais la découverte de graines intactes de Celtis sp. a permis d'identifier le micocoulier. Les Néolithiques ont pu utiliser les fruits du jujubier (ziziphus lotus) ainsi qu'une variété de sésame comme la Rogéria adénophylla (4) dont on retrouve encore des spécimens à proximité des anciens villages. Des empreintes de cucurbitacées trop mal conservées n'ont pu être identifiées. Néanmoins on sait qu'il ne s'agit pas de coloquintes.

L'analyse de la micro-flore lacustre (5) a montré assez fréquemment des spicules de graminées en abondance, associées souvent à des spiciles de spongiaires.

53 espèces ou variétés de diatomées ont été identifiées sur une trentaine d'échantillons récoltés dans le batèn. Cette faunule est identique à celle décrite au Tchad par Manguin (P) et Servant (S) (**6**) (**7**) : aquadulcicole ou d'eau légèrement saumâtre, planctonique et épihyte.

LES DIATOMEES DU NIVEAU - 9.000 ANS BP

Mélosira islandica et granulata, Navicula tuscula et Fragilaria africana sont des formes abondantes. Il faut noter la présence d'Epithémia argus et sorex, d'Amphora ovalis, Mastogloia lanceolata et Gomphonéma montanum. L'apparition et la prolifération de Campulodiscus clypéus et d'Hyalodiscus scoticus annoncent la régression du lac.

LES DIATOMEES DU NIVEAU - 8.000 ET -7.000 ANS BP

a) Les argiles versicolores de Tîchîtt

Très riche quantitativement à la base (90 % de diatomées) cette formation s'est révélée beaucoup plus pauvre à son sommet avec l'apparition d'espèces halophiles presque exclusivement (5 % de diatomées seulement).

Base : Mélosira granulata, islandica et lirata, Synédra sp., Cyolotela meneghiniona, Hyalodiscus, Scoticus, Diatoma vulgare et elongatum, Epithémia zébra.

Sommet : quelques Mélosira, mais surtout Campylodiscus clypéus.

Les débris de diatomées sont abondants (jusqu'à 40 %) et celles entières de petite taille. On peut penser qu'il y a eu corrasion importante et remaniements.

b) La diatomite calcaire blanche d'Akréijit.

La micro-flore est identique à la précédente. Mais certains niveaux particulièrrement riches en diatomées (90 %) sont représentés par une même espèce d'eaux saumâtres : Campylodiscus clypeus.

L'espèce Epithémia se diversifie (E. argus et sorex très abondantes). D'autres apparaissent comme Navicula tuscula et oblonga, Amphora ovalis, Mastogloia lanceolata, Rhopalodia paralléla et Gibba var ventricosa.

---

(1) Tricart (J) - 1961. Mémoire B.R.G.M. n° 18, p. 105.
(2) Cf. Hugot (G.) - 1974, op. cit., p. 114.
(3) Mauvaise conservation des pollens due sans doute à la nature du sol.
(4) Déterminée par A. Naegelé, Nations-Unies, Nouakchott.
(5) Détermination de Mme. Cl. Gigot, B.R.G.M., Orléans.

(**6**) Manguin (P.) « Diatomite et milieu désertique ». Doc. scient. missions Berliet-Ténéré-Tchad. A.M.G., pp. 271-276, Paris, 1962.
(**7**) Servant (M.) et Servant-Vildary (S.) « Les formations lacustres du Quaternaire récent du fond de la cuvette Tchadienne. Rev. de géogr. phys. et de géol. dyn. (2) vol. XII, fasc. 1, p. 63-76.

FIG 3

Evaporites

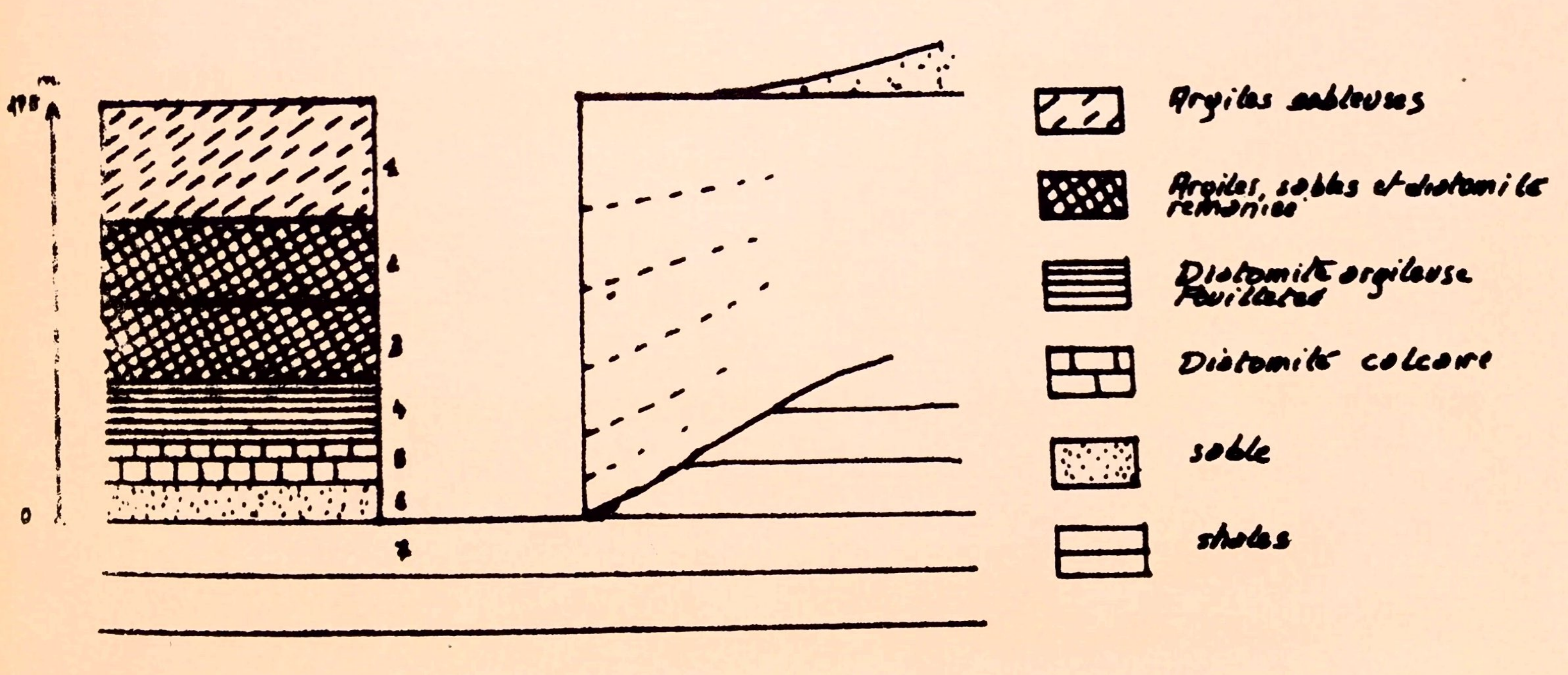
Sables

Argiles à diatomées

Diatomite calcaire

Shales

COUPE I



COUPE II

3) - LA FAUNE.

a) Les mollusques sub-fossilles fluvio-lacustres (1)

Ils sont très classiques des autres régions sahariennes. Aux tests de bivalves en forme de moules que sont les unios (Cœlatura lacoini), s'ajoutent ceux des Mélanies, Bulins, Biomphalaria et Corbicules. A ces gastéropodes et pélécypodes s'ajoutent quelques coquilles marines apportées par l'homme. Cette liste est évidemment provisoire.

b) Les poissons (2)

Leurs restes sont très abondants là où affleurent les dépôts lacustres ainsi que dans les cendres des foyers néolithiques. Il s'agit essentiellement d'Hétérobranchus, de Claria sp., et de Latès niloticus.

c) Les reptiles (3)

De très nombreuses plaques dermiques ont permis d'identifier le crocodile.

d) Les mammifères (4).

Dans les cendres foyers néolithiques, on a pu encore identifier les restes de rongeurs, de carnivores comme la hyène, de felins comme la panthère, d'hyppopotame, d'asiniens, de bovidiens comme Homoioceras, le bos sp., l'hyppotrague et la gazelle dama.

4 - INTERPRETATION PALEOECOLOGIQUE ET PALEOCLIMATIQUE.

a) Le lac pré-Néolithique

La dépression séparant le dhar de l'actuel Aouker était submergée par des eaux que l'on imagine volontiers profondes pour permettre la prolifération des grands silures ainsi qu'une microflore planctonique (comme les diatomées du genre Mélosira). Les pentes du dhar étaient alors verdoyantes et un écran d'arbres et d'arbustes jouant le rôle d'écran, a permis la constitution de vases lacustres extrêmement fines.

Mais de nombreux indices indiquent par ailleurs que le régime hydrographique a dû être beaucoup plus complexe : d'abord alimenté par des pluies régulières et abondantes, l'Aouker a connu vers - 8.000 ans bp, un climat beaucoup plus contrasté qu'au début de la transgression, entraînant une fluctuation saisonnière de la nappe phréatique caractérisée par la succession d'assèchements et de remise en eaux. De plus la présence de dépôts fins, bien lités et d'épandages grossiers vraisemblablement contemporains, indique qu'à des périodes de calmes, chaudes et humides, ont succédé de violents orages.

Les diatomées nous fournissent de précieux renseignements sur le milieu aqueux et indirectement sur les conditions climatiques. La présence quasi-constante de formes planctoniques comme Mélosira indique que les eaux du lac étaient peu minéralisées et relativement fraîches. On peut mettre également en parallèle la prolifération de certaines espèces halophiles (Hyalodiscus scoticus et Campylodiscus clypéus) avec une augmentation de l'évaporation le bilan hydrique devenant négatif, une concentration des sels, et une évolution vers l'aridité. Au contraire, les variétés Epithémia sont des formes épiphytes littorales et d'eaux tempérées ne supportant que très mal un milieu chargé en Nacl ; elles disparaissent quand la masse des sels augmente. Ces formes épiphytes indiquent également que les bords lacustres étaient colonisés par des végétaux supérieurs, déjà prouvé par la présence de phytolitaires.

b) Lacs et marigots du début du Néolithique local (3).

Des plans d'eau parsemant le batèn ont succédé au grand lac holocène. Quelques-uns de ces lacs, comme celui de Tîchîtt, ont pu être encore très important au deuxième millénaire avant J.C. comme le laisserait supposer quelques datations obtenues sur des diatomites suspendues à une trentaine de mètres au-dessus du batèn. Cela indiquerait que la région de Tîchîtt était encore sous l'emprise de la mousson du golfe de Guinée et de perturbations océaniques. La découverte de graines de Celtis sp. prouve de façon irréfutable que la pluviométrie annuelle était au moins égale à 500 mm. Le batèn jouissait par conséquent d'un climat soudano-sahélien favorable à un paysage de savane arborée. C'est ce climat chaud et encore humide qui a attiré les « populations venues de l'Est ».

Mais le fait que les premiers Néolithiques arrivés au 2e millénaire avant J.C. dans la région aient installé leurs villages sur la falaise et aient entouré de murettes de défense les sources, indique que déjà à cette époque, la sécheresse menaçait ce havre de verdure. Très vite, les nappes d'eau où l'on pêchait au harpon ont évolué vers le stade marécageux ne permettant plus à la flore diatomitique de se développer.

c) Le « Sahara des travertins »

Il marque probablement la fin du Néolithique avec l'assèchement quasi-total des derniers marigots. Les sources de la falaise tarirent et des puits s'ensablèrent. Les villages furent désertés et leurs populations fuirent vers le sud.

Au début de l'ère chrétienne, la région de Tîchîtt est devenue un désert.

---

(1) Détermination H. Chevalier, labo. de Malacologie, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris.

(2), (3) et (4) Détermination. H. Thomas. Inst. de Paléon., Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris.

(3) 4.000 à 4.500 ans B.P.

5 - DEPOTS LACUSTRES ET DATATIONS ABSOLUS. (*)

9260 ± 150 ans BP Transgression lacustre de l'Holocène
9139 ± 160 ans BP Série de Tîchîtt
9050 ± 150 ans BP Cf. coupe I niv. 7
8570 ± 170 ans BP Episode lacustre fluctuant à saisons contrastées
8180 ± 170 ans BP
7941 ± 150 ans BP Série de Tîchîtt
7368 ± 140 ans BP Cf. coupe I niv. 3
6100 ± 150 ans BP Episode lacustre
6000 ± 150 ans BP Regression Série de Tîchîtt

——— Période d'évaporation ———
intense. Assèchement du lac
Erosion mécanique.

4670 ± 150 ans BP Néolithique lacustre de Tîchîtt
4570 ± 150 ans BP

8030 ± 150 ans BP Transgression lacustre de l'holocène
7120 ± 150 ans BP Série d'Akréijit
6990 ± 150 ans BP

——— ? ———

3830 ± 260 ans BP Néolithique d'Akréijit. « Sahara des marigots ». Remaniements.

Ces détations absolues nous amènent aux réflexions suivantes :

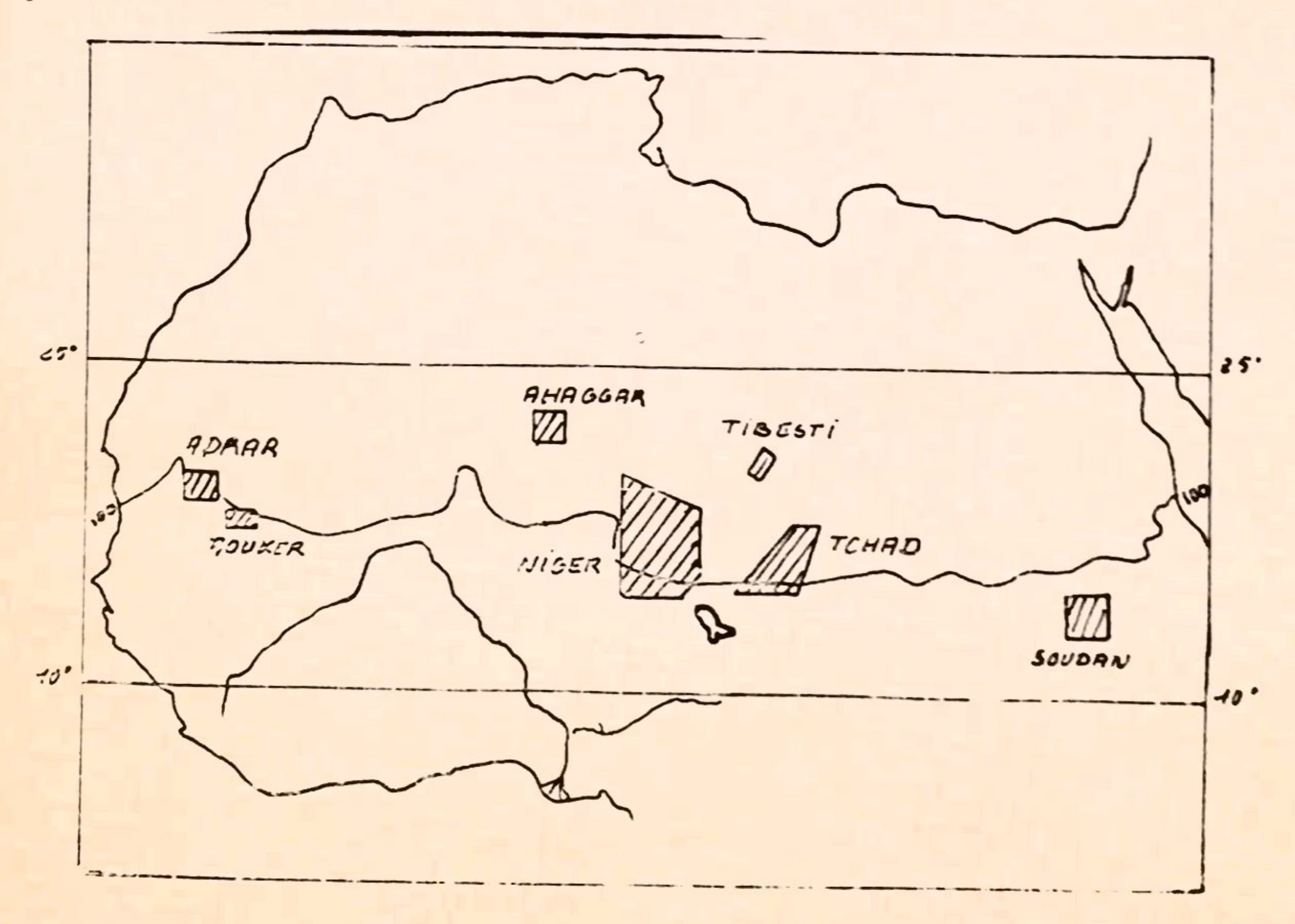
1) Aucun témoin pléistocène n'a pu être à ce jour mis en évidence.

2) On note un décalage d'à peu près 1.000 ans entre la mise en eau de la région de Tîchîtt et celle d'Akréijit. Il est encore difficile de donner une interprétation. Notons simplement que la région d'Akréijit à l'est du 9°10' de long. Ouest domine d'une trentaine de mètres celle de Tîchîtt et que l'érosion semble avoir été beaucoup plus violente à Tîchîtt.

3) L'épisode lacustre à niveau des eaux fluctuant et granulométrie variable de la série de Tîchîtt n'a pas été observé ailleurs dans le batèn.

4) Il semblerait qu'au 4° et au 3° millénairre, le bilan hydrique de la dépression ait été négatif et que le batèn ait connu une phase aride ou semi-aride C'est de cette époque que daterait l'embrasement des vases lacustres de la région d'Akréijit (1).

5) Avec le Néolithiqqe local débute un nouveau stade lacustre qui apparaît beaucoup plus important à Tîchîtt.



Situation des principaux secteurs ayant fait l'objet d'études et de datations en ages absolus de formations lacustres holocènes.

d'après H. Faure 1969

(*) Lab. de Radiaocarbone de Monaco, Gif-sur-Yvette et Dakar-ifan

(1) Hugot (G) 1974 op. cit., pp. 59-60.

II - LES HOMMES DE LA PREHISTOIRE ET LES LACS

La préhistoire est indissociable de notre étude. Nous l'avons rencontré à chacun de nos pas tant sur le plateau que dans que dans la dépression.

a - Sur le plateau : c'est une sorte de « mégalopolis » à l'échelle du Néolithique qui s'est installée en bordure de la falaise au II^{e} millénaire avant J.C. Il s'agit d'une succession de villages, on en a dénombré actuellement 127, que l'on peut suivre ourlant le rebord du plateau depuis le Senn jusqu'au dahr Néma.

Chacun de ces villages aurait abrité, selon les estimations des spécialistes, 2.500 à 3.000 habitants. Ces hommes étaient de remarquables « bâtisseurs-tailleurs de pierres » comme le laissent supposer les centaines de kilomètres de pierres sèches qui ont servi à l'édification des murettes, mais aussi les piliers « gigantesques bifaces à bord parallèles » dont on suppose qu'ils formaient les supports de cabanes aux toitures trop fragiles pour perdurer jusqu'à nos jours.

On sait par les nombreux foyers cendreux découverts à l'intérieur des enclos (1) qu'ils pratiquaient la cuisine et consommaient de la viande, du poisson en grandes quantités, de la tortue ainsi que du mil, des baies de micocouliers, peut-être une variété de sésame et des cucurbitacées.

D'énormes jarres-silots servaient à stocker les grains.

Les hommes néolithiques du dhar Tîchîtt étaient par ailleurs de fins artisans élaborant des flèches, des haches polies, des gouges et herminettes, des objets de parure : pendeloques en forme de demi-lune, perles de pierre semi-précieuse et de la céramique en abondance : récipients, statuettes zoomorphes, etc.

b) - Dans le batèn : les établissements humains de la dépression, situés en bordure des lacs et marigots sont, selon toute vraisemblance, contemporains des villages de la falaise. C'est là que se confectionnaient les meules, les broyeurs ainsi que tout l'outillage mentionné plus haut. Des cabans similaires à celles observées dans les villages du dhar, abritaient artisans de la pierre et pêcheurs.

CONCLUSION

C'est au prix de nombreuses vicissitudes que ces résultats ont pu être obtenus dans une des régions les plus grandioses et les plus attachantes mais aussi les plus dangereuses de la Mauritanie. Malgré cela, notre travail reste inachevé et de nombreuses années seront nécessaires avant d'être en mesure de retracer l'histoire paléogéographique complète, physique et humaine, de l'Aouker et de ses bordures. L'étude du Quaternaire lacustre saharien ne peut se faire qu'à petits pas avec l'aide de spécialistes de disciplines très diverses, mais aussi avec un support technique et logistique indispensable sans lequel toute entreprise humaine en zone aride devient dangereuse et peut mettre en péril ceux qui s'y consacrent.

Seules de telles conditions permettront de poursuivre sans danger et sans perte de temps le programme suivant que nous nous sommes fixés :

1) Reconnaissance du golfe d'Aratane ;

2) Etude géomorphologique des dhar Oualata et Néma ;

3) Nécessité de poursuivre les recherches vers le sud par les grands couloirs paléohydrographiques (tayarets) afin de trouver les limites méridionales du grand lac holocène de l'Aouker ;

4) Reconnaissance des régions occidentales et orientales de l'Aouker.

BIBLIOGRAPHIE

CHAMARD Ph. (1970) - Le bassin-versant de la sebkha de Chemchane. Etude géomorphologique. Thèse 3e cycle, Dakar.

DAVEAU S. (1967) - Etat des recherches sur l'évolution géomorphogique quaternaire dans le sahel mauritanien. Actes VIe congrès Panafr. de Préhist., 1967 (1972).

FAURE H. (1965) - Evolution des grands lacs sahariens à l'holocène. Note présentée au congrès INQUA, Denver, 13 p. multicop., vol 15, p. 167-175.

(1967) - Lacs quaternaires du Sahara. Intern. symp. in paleo limnologie, Tihany, p. 131-146.

(1972) - Définition de l'étude du Quaternaire. In. paleoeco ogy of Africa, vol. VI, 1969-71, P. 9.

HUGOT G. (1971) - Etude physique du secteur de Tîchîtt. Mem. de maîtrise, 154 p. 71 fig. 19 photo. Grenoble, inédit.

(1974) - Un secteur du Quaternaire lacustre mauritanien, Tîchîtt (Aouker). Eléments pour servir à une étude géomorphologique. 277 p., 103 fig. Thèse 3e cycle, Grenoble, inédit.

Evolution des lacs de Tchîtt et de l'Aouker (Mauritanie du SE) à l'holocène. Annales C.L.U. d'Ouagadougou, 8 fig., p. 76 à 89.

HUGOT H.J. (1973) - Ou en sont les fouilles de Tîchîtt ? In « MIFER MA information », n° 24, p. 42-47.

(1974) - Le Sahara avant le désert. 343 p. Ed. des Hespérides.

LEPRUN J.C., TROMPETTE R. (1970) - Note préliminaire sur les formations quaternaires observées dans l'Aouker. Centre ORSTOM Dakar.

MAUNY R. (1951) - Villages néolithiques de la falaise (dhar) Tîchîtt Oualata, N.A., n° 50, p. 35-45, 6 fig.

MONOD Th. (1958) - Majâbat-al-koubra, mém. IFAN, AOF, N° 52, 406 p. 135 fig.

MUNSON P.J., MUNSON C.A. (1969) - Nouveaux chars à bœufs rupestres du dhar Tîchîtt (Mauritanie).

RECHERCHES FRANçAISES AU SERVICE DE L'AFRIQUE TROPICALE SECHE - Actions en cours et résultats obtenus. Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères. ORSTOM-BRGM-GERDAT, 1973.

SERVANT M., SERVANT-VILDARY S. (1970) - LES FORMATIONS **lacustres du Quaternaire récent du fond de la cuvette tchadienne.** Revue de géogr. phys. et dyn. (2), vol. XII, fasc. 1, P. 63-76, Paris

(1972) — **Nouvelles données pour une interprétation paléo climatique des séries continentales du bassin tchadien** (pléistocène récent, holocène) In paleoecology of Africa, vol.III (1969-1971), p. 87.

LE SITE NEOLITHIQUE D'AKREIJIT : TENTATIVE DE RECONSTITUTION DE L'URBANISME ET DE L'HOMME SOCIAL NEOLITHIQUE

par Marie Paule HUGOT-BUFFET

I. — INTRODUCTION

En choisissant de tenter une reconstitution de l'homme préhistorique, aussi bien en tant qu'être individuel que social, dans un temps et une société considérés, il importe de tenir compte de la portée non seulement statique, mais aussi et surtout dynamiquement évolutive d'une telle étude.

Rappelons à ce propos cette phrase célèbre d'Auguste Comte qui à elle seule pourrait servir de justification à cette tentative de reconstitution d'un genre de vie passé et à sa comparaison avec les styles actuels dans une perspective de recherche identique : « voir dans l'étude approfondie du passé, la véritable explication du présent et la manifestation générale de l'avenir ».

Donc c'est dans une perspective dynamique des enchaînements logiques et complémentaires des faits sociaux passés et présents qu'il convient d'orienter cette étude. Le néolithique saharien, dans le fond très peu connu, va nous permettre ici, en dehors de la description typologique déjà si intéressante, de poser les jalons d'une société et de ses activités en fonction du groupe auquel il appartient ainsi que de sa réalité en tant que chaînon nécessaire dans l'évolution de la civilisation.

Il existe à l'heure actuelle, deux tendances opposées quant à l'objet et au contenu à donner à une étude préhistorique et plus particulièrement à l'étude globale d'un site.

L'une de ces deux tendances, purement typologiste, ne s'intéresse qu'à la simple description des outils découverts, l'autre plus complète, met tout en œuvre pour essayer de reconstituer le genre de vie des utilisateurs des outils. Si ce second point de vue paraît peu intéressant pour une étude de l'époque paléolithique, car la typologie est « la science qui permet de reconnaître, de définir et de classer les différentes variétés d'outils se rencontrant sur les gisements de cette longue période de l'humanité » (F. Bordes), en revanche il prend toute son importance dans l'étude des sociétés modernes à partir du néolithique.

L'école typologiste réduit la préhistoire à un seul de ses aspects : l'aspect purement technique non négligeable, puisque l'un des rares indices sociométriques possédés est la description des techniques. Mais le point de vue dynamique de reconstitution, isolé du point de vue typologique ne peut qu'aboutir à une conception fausse de la préhistoire, puisque non basée sur des témoins matériels, il ne représente plus qu'une construction plus ou moins erronée de l'esprit.

Il semble par conséquent que l'on doive imposer un nouveau point de vue qui tiendrait compte à la fois des attitudes particulières à l'homme préhistorique qui nous sont révélées par sa maîtrise des techniques et des importances relatives de ces techniques dans les groupes utilisateurs « car l'outil sans l'homme n'est rien et l'homme sans l'outil est impuissant ».

La difficulté opposée jusqu'à présent à la prise en considération de ce point de vue résidait dans le fait qu'en Afrique peu de sites néolithiques complets pouvaient permettre d'étudier l'outillage laissé par l'homme dans des habitats construits par lui et dans des conditions de conservation telles que la relation entre les uns et les autres soit indiscutable.

Or, l'ensemble des villages néolithiques de Tîchîtt en bordure de l'Aouker de Mauritanie, nous offre la possibilité d'effectuer une analyse imparfaite certes mais solide quand même de ce que furent à la fois l'homme et son milieu, son habitat, son industrie et ses occupations.

A partir de telles données on peut opposer à la typologie isolée de tout contexte humain ou à la paléosociologie « imaginée », la réalité d'une préhistoire basée de façon complémentaire sur l'homme créateur d'outils et sur l'être social créateur de civilisation.

II. — TÎCHÎTT : UNE EXCEPTION ET UN EXEMPLE

Akréijit doit à sa situation exceptionnelle en un lieu isolé de la falaise de l'Aouker d'avoir été pratiquement inaccessible aux recherches depuis le moment où son importance fut signalée par les professeurs Th. Monod et R. Mauny qui le reconnurent comme l'un des plus extraordinaires villages fortifiés néolithiques qu'il soit possible de rencontrer en Afrique.

Il peut être, en effet, répertorié plusieurs dizaines de sites de pierres sèches construits sur la falaise tout au long du dhar, qui part en arc de cercle ouvert au sud, du Tagant jusqu'à la frontière du Mali.

La valeur exceptionnelle de ces villages tient au fait qu'au moment où ils furent créés subsistaient encore au pied de la falaise les derniers marigots marquant l'assèchement inéxorable de l'ancien grand lac de l'Aouker, qui plus tôt au cours du quaternaire venait battre les flancs de la falaise à peu de distance de son sommet (1).

Entre les deux grands déserts inhospitaliers du Majabatt et de l'Aouker, le dhar Tîchîtt était une voie privilégiée mettant en rapport le Tagant et le Mali, ce qui explique à la fois le choix de cet emplacement pour la construction d'un site habitable et le nombre de ces sites. Il a pu en être recensé sur carte aérienne une bonne centaine.

Pour des raisons que nous ignorons encore, lorsque ce trajet fut abandonné, les villes se conservèrent sinon intactes du moins dans un état tel que leur reconstitution ne pose que très peu de problèmes réels.

Le chercheur affronté à cette tâche découvre alors qu'il y a près de quatre mille ans, les villes, dont nous allons étudier un exemple précis, était constituées non pas au gré de circonstances anarchiques mais selon un système de défense rigoureux qui conditionna l'existence d'un urbanisme particulier.

Durant la période historique les habitants des plaines proches ne manquèrent jamais de venir y chercher asile et protection chaque fois que ceci leur fut nécessaire. Il faudra donc tenir compte des transformations éventuelles apportées sur le village néolithique par ses différents et successifs occupants.

III. — LE LANGAGE DES PIERRES

Au premier abord et dans leur état actuel, les ruines d'Akréijit se présentent souvent comme un gigantesque amas de pierres sèches d'où émergent irrégulièrement des murs mieux conservés et disposés dans un ordre apparemment anarchique.

Avant que le redressement des murs ne laisse apparaître l'urbanisme parfaitement cohérent du village, il est possible de se rendre compte du plan logiquement dessiné, en fonction des besoins de ses habitants en étudiant une photographie aérienne du site.

Plusieurs éléments de nature différente peuvent être distingués, sans fouille préalable.

D'abord nous remarquons tout de suite que *l'unité d'habitation* était constituée par des enclos, aux murs de pierres sèches, de superficie différente d'un quartier de la ville à l'autre, ouverts sur des rues étroites par des portes dont on a retrouvé les montants verticaux soit en pierres sèches, soit en énormes blocs de pierres cyclopéens ainsi que les seuils formés de dalles plates horizontales.

On constate la répétition systématique à l'intérieur des enclos de curieuses constructions de pierres constituées par de petits monolithes dressés après avoir été taillés sommairement, alignés généralement par trois et ceci sur trois rangées, délimitant ainsi deux aires accolées. L'ensemble ainsi formé de neuf pierres dressées dont certaines sont actuellement tombées circonscrit un rectangle dont la très faible largeur n'excède pas un mètre alors que la longueur moyenne est de deux mètres.

Le sol intérieur est garni de petites pierres, de tessons de poterie, d'os et d'éclats de taille. Un début de murette s'observe parfois entre les bases des monolithes. Appuyées contre cette murette, on trouve de grandes galettes de pierres piquetées qui devaient avoir leur utilisation dans cet ensemble mais dont nous ignorons encore la nature.

Dans l'état actuel de nos observations, il est pratiquement certain que ces monolithes constituaient des piliers destinés à recevoir la toiture de ces petits habitats dont le nombre est variable de un à trois pour la même unité d'habitation. La hauteur de l'habitat a pu dépendre des procédés employés pour le compléter. Il a peut-être été utilisé des torchis ou des boues argileuses pour colmater les interstices entre les piliers et former ainsi un mur dépassant la faible hauteur des monolithes qui est en moyenne de un mètre. Si un toit a été ajouté, il n'a pu être réalisé qu'en bois ou en branchage, couvert de torchis ou de terre comme cela se pratique encore dans les oasis de la région.

La poterie est ubiquiste et forme un véritable tapis couvrant l'intérieur des enclos.

En dehors de cet habitat dont l'étude mobilière soulignera l'importance, d'autres éléments retiennent notre attention. C'est d'abord la présence judicieusement utilisée de petits abris sous roche que l'on peut rencontrer parfois dans l'une des encoignures de l'enclos. Un troisième élément souvent détruit mais dont on a quelques preuves est la présence d'une aire d'engrangement formée par un assemblage de pierres plates, de forme rectangulaire d'environ deux mètres sur trois et dont la position est indifférente par rapport à celle de l'habitat principal. Il est également possible de trouver

(1) P. Hugot : « Un secteur du quaternaire lacustre mauritanien : Tichitt (Aouker) éléments pour revenir à une étude géomorphologique ».

ce type, orientés de la même manière, mais la multiplication de cette similitude nous permettra peut-être d'en conclure l'orientation des vents à l'époque où ils furent construits.

Sont à signaler également les ateliers de taille constitués d'un cercle de pierres posées à l'intérieur duquel on retrouve de grosses boules de dolérite qui durent servir de percuteur et des éclats de taille en grand nombre.

D'autres enclos plus petits et généralement ouverts sur de plus grands sont vierges de toute trace d'habitat et durent probablement être utilisés comme greniers ou même comme parc à bétail.

Il doit être également signalé la présence d'immenses enclos dont le seul aménagement est formé d'une ou de plusieurs aires circulaires délimitées par de petites pierres posées ou plantées verticalement et auxquels mènent de petites allées empierrées et très étroites. On peut se poser la question de savoir si ces enclos ne constituaient pas des lieux de culte et si ces aires n'étaient pas une sorte d'autel où se célébraient des rites dont il nous est difficile d'imaginer la nature.

On ne possède pas de renseignements statistiques suffisants pour établir la surface moyenne des enclos mais elle semble varier entre 100 et 500 m2. Ces enclos constituent indubitablement des unités familiales d'existence et le fait que certains d'entre eux soit en communication par des portes ou que des portes précédemment existantes aient été ensuite murées, peut signifier des relations familiales entre les occupants d'enclos contigus.

L'ensemble de ces enclos attribués à des familles sera qualifié de *système particulier* par opposition au reste de la surface habitée à l'intérieur de l'enceinte de défense que nous appellerons *système collectif*.

Il faut, en effet, préciser tout de suite, que le site d'Akréijit, comme tous ceux du dhar Tîchîtt, est ceinturé au Nord, c'est-à-dire de plain pied avec le plateau par un mur de circonvolution à rôle défensif qui vient se refermer à ses deux extrémités sur la falaise. En bordure de celle-ci et à son sommet extrême se situe un mur de fortification ouvert çà et là par des portes étroites sur le flanc de falaise où l'on peut encore distinguer les traces de deux autres murs d'enceinte à mi-pente. Ce système de défense est complété à son pied par un dernier mur qui semble former sur l'oued une aire rectangulaire bien délimitée et à l'intérieur de laquelle on distingue nettement les restes de surfaces circulaires fermées dont l'utilisation était peut-être le parquage du bétail sur des pâturages verdoyants.

Les traces d'un chemin reliant l'oued et les premiers enclos du village restent visibles aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest de la falaise.

Le système collectif est tout d'abord formé des rues qui traversent le village, sans suivre cependant aucun ordre géométrique, mais paraissant effectuer le même trajet que les cheneaux d'évacuation des eaux de pluies. Ces rues de largeurs très diverses sont généralement fermées d'un côté par les murs aveugles des enclos qui la jouxtent et ouvertes de l'autre sur l'intérieur des enclos qui la bordent du côté opposé.

Il est en effet très rare de rencontrer une rue sur laquelle s'ouvrent des portes en vis-à-vis.

Font encore partie du système collectif les lieux de culte présumés. En dehors des grands enclos présentant une ou plusieurs aires circulaires auxquels mènent d'étroites allées empierrées dont il a été fait mention précédemment, il convient d'en signaler une autre qui présente des caractéristiques extrêmement curieuses.

Les énormes dalles gréseuses dont les assises superposées forment la falaise de Tîchîtt minées à leur sommet par l'érosion se sont parfois légèrement affaisées et fendues dans le sens de leur épaiseur. Certaines de ces fissures qui ont plus d'un mètre de large et plusieurs mètres de profondeur constituent sous le village de véritables labyrinthes où il est possible à l'homme de circuler.

Les occupants, ici étudiés, ont en utilisant comme marteau d'énormes boules de dolérite, dont on retrouve tout un « champ » au pied du site, taillé de minces dalles de grès relativement plates, beaucoup plus longues que larges et s'en sont servis pour couvrir quelques unes de ces fissures, formant ainsi une sorte d'allée couverte. Ces tunnels artificiels maintenant très ensablés et parfois obstrués par des éboulements pouvaient être le lieu de célébration d'un culte zoolâtre, que la présence de statuettes zoomorphes et gravures rupestres représentant vraisemblablement des bœufs semble attester. Une fouille systématique de ces tunnels permettra de vérifier l'hypothèse émise.

Il ne semble pas en ce qui concerne les systèmes particuliers que l'on puisse déduire de leur plus ou moins grande superficie le rang social de leurs occupants.

Il n'a dans l'état actuel des travaux sur le site été découvert aucun habitat dénotant des fastes particuliers, ce qui n'exclut pas la possibilité d'enclos réservés à des personnages importants : chef ou sorcier.

Rien ne prouve actuellement dans le village l'existence d'une hiérarchie sociale, qui pourtant a certainement existé et dont nous retrouverons probablement des témoins dans les fouilles prochaines.

A l'extérieur, par contre, la possibilité d'une hiérarchie semble prouvée par les inhumations, qui comme sur toute la surface du Sahara, sont constituées par des amas de pierres généralement tronconiques de formes variables dans leur détail et qui vont de deux mètres de diamètre pour moins d'un mètre de haut à quatre mètres de diamètre pour deux mètres de hauteur. La différence de taille de ces tumulis laisse supposer que la grandeur de la sépulture était proportionnelle à la position sociale de l'individu.

Il a été également découvert à mi-pente sur le flanc de la falaise des sortes de belvédères, c'est-à-dire des emplacements semi-circulaires bordés d'un bas muret à l'intérieur desquels se trouvaient de

nombreux tessons de jarres énormes qu'il est possible de reconstituer et qui attestent, sans aucun doute, leur utilisation comme jarre d'engrangement. Leur emplacement permet de croire à la présence de greniers qui furent sans doute collectifs et placés dans cette position stratégique pour pallier certainement d'éventuels pillages.

Nous pouvons voir là, les premiers indices d'une organisation sociale qui permit aux quelque trois mille habitants supposés, de survivre et de nous laisser ainsi des témoignages de leurs activités.

Ainsi nous apparaît le très intéressant urbanisme du site néolithique d'Akréijit, infiniment plus complexe et plus élaboré que ne pouvaient le laisser supposer ces spectaculaires amas de pierres visibles depuis les chemins chameliers qui bordent le pied de la falaise.

IV. — L'ART MOBILIER

Les fouilles en cours révèlent que le néolithique saharien d'Akréijit et celui de Tîchîtt en général ne le cédait en rien sur le plan lithique et céramique à celui des autres grands ensembles africains bien que l'outillage à base de lames et de lamelles soit fort rare.

A ceci il y a une explication fort simple : Si la dolérite, le quartz, le schiste et la phtanite abondent, les minéraux nobles silex, pétrosilex et hématite — font presque totalement défaut. Les occupants de la région ont dû de gré ou de force se soumettre à ce déterminisme minéralogique.

On trouvera donc outre des meules et des broyeurs innombrables et de toutes formes façonnés dans les grés, des hâches taillées et ensuite polies obtenues à partir des dolérites dont d'importants gisements affleurent au pied de la falaise, de magnifiques armatures de flèches en grès jaspés, blancs, gris, roses verts ou noirs et de conformations très différentes.

Certaines triangulaires à base droite ou concave et à arrêtes transversales rectilignes ou denticulées forment un premier type, tandis que d'autres armatures lancéolées à pédoncules montrent des ailerons droits et aigus symétriques ou non. Le troisième type est celui des armatures foliacées à pointes doubles ou simples.

La taille est le plus souvent bi-faciale et les pointes du type d'Engi sont également représentées.

Il est malheureusement difficile de retrouver sur le site ces véritables bijoux que sont ces pointes de flèches car trop souvent les nomades, sans en connaître la valeur scientifique, les ramassent et les proposent ensuite contre quelques sous.

Sont à remarquer également les grains d'enfilage en quartz du modèle dit soudanais (Tilemsi). Plus rarement on découvre des têtes de flèches en quartz ou en grès quartziteux de techniques classiques. Les herminettes et les gouges en dolérite voire en grès poli ne sont pas rares, mais c'est là l'essentiel de l'outillage lithique qui était complété par le travail de l'os : aiguilles ou poinçons en particulier. Comparé aux industries néolithiques capsiennes dont la beauté est due surtout à l'utilisation de beaux silex d'une eau très pure, le tîchîttien fait piètre figure mais il se rachète d'un autre côté par l'existence d'un ensemble remarquable de plats, d'écuelles et de godets en pierre dure auquel il faut ajouter une très belle céramique et le fait rarissime du modelage céramique animalier. Cette céramique, principalement modelée au colombin et dans laquelle furent retrouvés de nombreux dégraissants d'origines diverses, porte un cachet bien particulier et présente des décors aussi variés que remarquables.

Les tessons se comptent par milliers mais rares sont les « canaris » entiers ou que l'on peut reconstituer entièrement.

Il en a quand même été retrouvé un certain nombre en particulier ceux magnifiquement décorés des grandes jarres d'engrangement déjà citées et certains autres dans des enclos enfouis sous quelques centimètres de terre et dont le col apparaissait parfois à la surface.

Un ramassage systématique des différents décors va permettre, par la suite, une étude presque exhaustive des divers motifs décoratifs ainsi que de leur mode d'impression. Il sera fait également une recherche du mode de fabrication de cette céramique et de la pâte utilisée ainsi qu'une reconstitution des diverses formes qu'elle a dû présenter.

Incisés ou impressionnés les décors sont le plus souvent situés sur le col et l'épaule alors que la partie inférieure est généralement vierge. Les matériaux utilisés à la confection de ces décors furent probablement les coquillages, la vannerie, le poinçon et le peigne. L'englobe n'a pratiquement pas été employé.

Ces décors sont souvent géométriques : lignes, quadrillages, chevrons, guillochures, mais les ligne souples ondulées du type « wavy line » sont également très nombreuses et typiques du néolithique saharien.

Des mamelons et des perforations ornent quelques poteries mais les moyens de préhension sont fort rares. Le bord du col est tantôt lisse tantôt crénelé et les poteries dont le corps est le plus souvent fermé peuvent être agrémentées parfois d'un bec verseur.

La majeur partie des tessons consiste en des fragments de vase de différentes tailles et conformations ainsi qu'en de trop rares morceaux d'écuelles.

L'abondance de cette céramique pose le problème d'abord de l'énorme quantité d'argile nécessaire à sa confection et ensuite de celle du bois qu'il a fallu pour la cuire.

Il n'est à l'heure actuelle pratiquement aucun témoin de l'argile utilisée, ce qui incline à penser que de nombreux dépôts ont dû disparaître aux cours des périodes d'assèchement.

Quant au bois nous savons qu'à l'époque de l'occupation du site (4000 B.P.) cette partie du Sahara présentait une flore beaucoup plus luxuriante, dont nous pouvons voir là une nouvelle preuve.

De curieux jetons de céramique de trois à cinq centimètres de diamètre dont on ignore tout de l'utilisation furent ramassés à divers endroits à l'intérieur des enclos ; des fusaïoles aux bords irréguliers percées d'un trou central ont été façonnées à partir de certains tessons de céramique.

La conaissance par les occupants du site du modelage céramique animalier est maintenant largement attestée. Les différentes parties : corps, pattes et tête de statuettes zoomorphes représentant probablement des bœufs furent découvertes dans le paléosol, ce qui laisse supposer l'existence d'un culte zoolâtrique dont on espère pouvoir trouver d'autres manifestations.

De très grosses perles modelées de la même manière et ayant le même aspect brunâtre et lisse se rencontrent parfois au cours de fouilles ou à l'intérieur des murs.

Sont également très représentés les polissoirs dont on reconnaît les petites rigoles rectilignes et hémicylindriques soit sur des pierres plates, soit sur les surfaces planes des roches en place à l'intérieur des enclos. Ces rigoles furent généralement creusées par piquetage et ensuite polies par friction.

Ces objets furent probablement réservés au polissage de l'os et en particulier des aiguilles ou poinçons ainsi qu'au qualibrage des perles.

Ilfaut également mentionner la présence de curieuses pierres ayant généralement une forme de trapèze trouées vers le côté le plus étroit et dont on suppose qu'elles pourraient servir de poids au cou des chèvres pour les empêcher de gambader trop loin dans les herbes.

Les perles, typiques joyaux du néolithique saharien rondes, en gouttes d'eau, allongés ou coniques, aussi variées dans leur taille que dans leur forme, offrent un échantillonnage de couleurs et de matériaux magnifiquement décoratifs. Les plus belles sont taillées dans une amazonite d'un vert uni ou zèbre et les autres, très nombreuses, sont probablement faites de serpentines et de calcédoine.

Deux perles rares, l'une en os, l'autre en œuf d'autruche s'ajoutent également à ce magnifique échantillonnage de couleurs et de formes...

Il nous a été rapporté par des nomades, alors que nous n'en avons pas encore retrouvé sur le site, de curieux objets en grès jaspé orange en forme de demi-lune et surmontés d'un anneau de suspension. Leur nature et leur mode d'utilisation restent pour l'instant un mystère.

Trouvés dans l'Aouker, leur présence a été également signalée sur des sites néolithiques algériens.

L'extraordinaire accumulation de meules piquetées et polies de toutes tailles et de broyeurs innombrables permet d'affirmer que les grains de certains végétaux furent consommés après mouture.

Cette première esquisse de l'art mobilier et de l'outillage fabriqué par les lointains occupants du site nous permet déjà d'imaginer toute la richesse de l'activité et du genre de vie de ces hommes des enclos dont nous pourrons faire une synthèse dans les années à venir.

V. — LE MONDE DES HOMMES

Avant de nous interroger sur la race des constructeurs de cette ville arrachée au sable et sur leur mode de vie, il convient d'essayer de reconstituer l'essentiel des raisons pour lesquelles ils venaient si nombreux au bord des marigots qu'ils voyaient briller au pied de la falaise.

Il est possible de penser que, comme tous les néolithiques, les hommes d'Akréijit s'adonnèrent à ces activités primordiales pour le développement de l'espèce humaine que furent l'élevage et l'agriculture. Toutefois dans l'état actuel de nos recherches rien ne tend encore à prouver que les grains des végétaux consommés le furent après avoir été cultivés au lieu d'être simplement le fruit de la cueillette journalière aux alentours du village.

Quant à l'élevage, il semble quant à lui maintenant largement attesté :

On n'a pas retrouvé de preuves anatomiques de l'existence du cheval ; par contre la présence de bovins, ainsi que celle d'ovins et de caprins ne laisse subsister aucun doute. Toutefois comme chez les Peulhs actuels il semble que le cheptel dominant ait été constitué par le bœuf dont on retrouve d'assez nombreuses figurations rupestres. Alors qu'on ne connaît pas de représentations de chèvres ou de moutons dont les os sont cependant présents dans les foyers domestiques. Pour mieux saisir l'économie des peuples étudiés, on soulignera que pour lent qu'il soit le bœuf est un porteur vigoureux et dur à la fatigue.

Il n'est pas encore permis de dire si les hommes d'Akréijit pratiquaient également la pêche. Quelques fragments de harpons en os trouvés dans la région le laissent penser mais pour en venir à une affirmation scientifiquement valable, il faudrait que de tels objets aient été découverts in situ dans les fouilles pratiquées.

Nous avons déjà mentionné le fait que certains grains de végétaux furent consommés après avoir été broyés dans les très nombreuses meules retrouvées...

Pour bien marquer l'appartenance d'Akréijit au domaine africain dès cette époque on peut se reporter aux travaux de P. Munson (2), qui a découvert des empreintes de graines de panicetum dans des fragments de céramique : la nourriture usuelle des néolithiques fut donc le mil et non le blé. Ce dernier étant réservé à la frange méditerranéenne de l'Afrique. De même que les fouilles en cours ont permis l'identification de nombreuses graines de celtis sp. ou micocouliers.

L'extrême abondance de fragments osseux dans certains foyers, autant que l'abondance des meules conduit à penser que les habitants d'Akréijit avaient un régime alimentaire mixte à la fois végétal et carné, qu'ils pouvaient certainement compléter par des laitages et bien que nous n'en soyons pas encore certains, par la pêche.

Si l'on ajoute à ce tableau, l'existence de nappes d'eau perrennes bien que restreintes et une humidité appuyée sur un relèvement relativement important des isoyètes actuels, on peut comprendre la présence de vastes populations dans cette région d'autant plus que leur position stratégique sur le dhar leur offrait d'excellents moyens de défenses.

Ce voyage dans les murs morts d'aujourd'hui nous a permis de nous familiariser avec l'existence des hommes qui les construisirent il y a près de 4000 ans.

Nous pouvons les imaginer portant des pierres ou levant les lourdes dalles qui forment en certains endroits des enclos de véritables appareils cyclopéens. Nous pouvons encore imaginer les bœufs et les chèvres rentrant derrière les remparts à l'annonce d'une menace. Un petit effort d'imagination nous aidera par le jeu d'une pluie imaginaire à reverdir cette terre brûlée et à remplir ces fonds de lacs aujourd'hui calcinés dans lesquels les puits s'enfoncent de plus en plus profondément au-devant d'une eau devenue rare.

Quant aux hommes eux-mêmes tout ce que nous savons de la paléontologie humaine de cette région, nous ramène à la thèse de Mme Chamla (3) qui a souligné un fait maintenant classique à savoir que la race saharienne au néolithique, comme de nos jours, est composée de noirs d'un côté, de méditerranéens de l'autre et de métis au milieu. Sur le plan des grands courants migrateurs du néolithique cette constatation souligne une fois de plus le cheminement traditionnel d'Est en Ouest d'une race formée entre la corne de l'Afrique et le Nil par la fusion de trois apports de population constitués par des autochtones difficiles à identifier, des Africains venus du Sud et les fameux « Eastern Invaders », les envahisseurs venus de l'Est.

Bien entendu, le site de Tîchîtt nous amène à rechercher des comparaisons avec les autres sites urbains connus d'autant plus que par son état de conservation autant que par sa complexité, il constitue l'un des points de repère les plus importants de l'Afrique.

On recherchera donc systématiquement, tout ce qui en Afrique est susceptible de soutenir la comparaison avec notre ensemble.

Malheureusement pour une période aussi éloignée, nous ne connaissons pas de travaux capables de retenir notre attention.

A défaut de pouvoir utiliser un tel matériel, il paraît intéressant de rechercher les relations qui ont pu exister entre Tîchîtt et les villages africains anciens où l'on pourrait retrouver soit des convergences, soit des influences.

VI. — CONCLUSION

Comme nous l'avons souligné au début, si la typologie ne révèle qu'une partie des intentions des fabricants d'un outillage et plus particulièrement leurs aptitudes technologiques, l'étude de l'urbanisme préhistorique nous permet d'accéder à un concept très différent : celui de l'état social de la population considérée.

L'intérêt est ici d'autant plus grand que la typologie complète justement les données fournies à la fois par la reconstitution de l'écologie, par l'étude de l'urbanisme et par la connaissance des types humains déjà connus dans leurs principaux traits.

Cette étude permet donc d'élargir le champ trop étroit d'une étude purement typologique et permet à la sociologie de reculer ses assises jusqu'au néolithique.

Or, toute science se doit de prendre en considération la génèse des objets dont elle traite et cela ne peut se faire que dans une optique pluridisciplinaire comme nous allons le faire en alliant l'ethnologie à la préhistoire.

---

(2) *P. Munson : A survey ofthe neolithic villages of dahr Tichîtt (Mauritanie).*

(3) *M. Cl. Chamla : « Les populations anciennes du Sahara et des régions limitrophes ». A.M.G., Paris, 1968. Mémoire du Centre de Recherche Anthropologique, Préhistorique et Ethrographique.*
Thèse 3ème cycle.

ETUDE EXOSCOPIQUE DE SABLES DE MAURITANIE OCCIDENTALE

Christian BARBEY

I — INTRODUCTION

La morphologie et l'aspect des grains de quartz détritiques traduisent fidèlement leurs conditions de génèse, de transport et de sédimentation ; aussi de nombreux chercheurs ont-ils tenté de déchiffrer cette « mémoire » géologique.

L'exposcopie des quartz consiste à étudier leurs aspects superficiels au microscope électronique à balayage (MEB). A forts grandissements (entre 10.000 et 40.000 X), il apparaît que la surface des grains est modifiée parfois très rapidement (transformations visibles en quelques jours dans le milieu intertidal) par les facteurs évolutifs qui sévissent dans l'environnement où le quartz évolue. Ces derniers sont de deux types principaux : **les facteurs chimiques** et les **les facteurs mécaniques.** Les relations et leur dépendance sont caractéristiques de chaque milieu et influent plus ou moins nettement sur l'état de surface (Le Ribault, 1971) des grains.

Outre, l'environnement final de sédimentation des quartz, l'analyse exoscopique permet de retracer plusieurs épisodes sur un seul grain.

La fraction granulométrique idéale est celle comprise entre 300 et 400 microns. Au-dessus de ce diamètre, l'influence des facteurs mécaniques est prépondérante par rapport à celle des facteurs chimiques, ce qui risque évidemment de fausser le diagnostic ; au-dessous de 300 microns l'inverse se produit. Toutefois, d'excellents résultats ont déjà été obtenus sur des quartz de 70 microns à 2 mm de diamètre.

Dans le but de reconstituer l'histoire des formations dunaires de Mauritanie Occidentale, une étude exoscopique de sables prélevés dans trois massifs (Trarza, Akchar, Dhrayya Malichigdane) a été effectuée.

II — RESULTATS

Les sables prélevés dans les massifs de l'Akchar et du Dhrayya Machigdane présentent des caractères communs, mais diffèrent sensiblement de ceux provenant du Trarza.

a) — Les sables de l'Akchar et du Dhrayya Malichigdane montrent deux phases d'éolisation distinctes séparées par un épisode de transport aquatique certainemant fluviatile, en général de courte durée. Dans tous les échantillons, un faible pourcentage de grains portent des traces d'un transport aquatique certainement fluviatile, de longue durée, antérieur à toute éolisation. Une évolution pédologique, plus ou moins marquée à la suite d'une immobilisation du matériel, précède souvent la dernière éolisation. Certains grains conservent de cet épisode des dépôts secondaires de silice.

Ces observations prouvent l'origine complexe de ces sédiments. Nous pouvons cependant résumer l'évolution morphologique des ces quartz de la manière suivante :

— Un ou plusieurs stocks de grains, dont certains conservent encore les traces d'un transport fluviatile prolongé, sont engagés dans une première phase d'éolilisation très marquée. Dans le domaine étudié, la localisation des dépôts résultant de cette phase climatique n'est pas encore connue et si des témoins de cette phase subsistent, ils doivent être restreints. Des observations par photos aériennes laissent supposer que de tels témoins existeraient, notamment en bordure sud de l'Akchar.

— Les grains subissent ensuite une phase de transport aquatique de courte durée,suivie d'une évolution pédologique bien marquée.

— Puis apparaissent les traces d'un épisode éolien plus modeste qui prouve une reprise locale des sédiments. A ces sédiments viennent s'ajouter des apports notables, mais non prédominants, de sables ayant subi une éolisation très violente.

— Une évolution pédologique postérieure sépare cet épisode éolien de la phase aride sub-actuelle, postérieure au début de l'ère chrétienne.

b) — Pour les sables provenant du Trarza, il faut faire une distinction entre les sables prélevés sur l'itinéraire Noukchott-Boutilimit et ceux prélevés sur l'axe Rosso-Nouakchott, non loin de la dépression de l'Aftout-es-Saheli.

Les premiers ne présentent pas tous des traces nettes d'éolisation. Sur un certain nombre de grains, les formes de dissolution pédologique très développée masquent les traces d'une évolution antérieure.

Les sables prélevés entre Nouakchott et Rosso montrent deux phases d'éolisation : la première est précédée par une phase de transport ; elles sont séparées par un stade d'évolution marine.

COMMENTAIRE

L'étude exoscopique des quartz des 3 massifs précédemment cités permet les remarques suivantes :

— Au point de vue stratigraphique, l'existence de 2 épisodes éoliens distincts confirme l'hétérogénéité des sédiments. Ces épisodes éoliens sont à mettre en parallèles avec ceux décrits au Sénagal.

— Au point de vue paléogéographique, il faut noter la différence significative entre les sédiments du Trarza et ceux situés au Nord d'une ligne Nouakchott-Atar. Outre, une origine différente du matériel, la prédominance du dernier épisode humide sur la norphologie des sédiments du Trarza laisse supposer qu'une zonalité climatique assez marquée existait au cours de cet épisode entre le Nord et le Sud de la zone étudiée.

Les études en cours devraient permettre de préciser ce processus, ainsi que le mécanisme de mise en place de ces énormes masses sableuses au cours de l'avant-dernier épisode aride.

BIBLIOGRAPHIE

— Barbey (Ch), Carbonnel (J.P.), Le Ribaul (L), et Tourenq (S) : Mise au évidence par exoscopie des quartz de plusieurs épisodes éoliens au cours du quaternaire mauritanien.

C.R. Acad. Sc. Paris, t 278, série D, pp 1163-1166 (28 février 1974).

— Le Ribaul (L) : l'exoscopie. Méthode de détermination de l'histoire géologique des quartz détritiques.
Rev. Géogr. phys. Géol. Dyn., 16, 3A E3 74

L'APPORT DE LA COLLECTION DES JOURNAUX DE BORD DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE (Archives nationales, Paris, Marine 4 JJ) A LA CONNAISSANCE DU PASSE MAURITANIEN

par André DELCOURT

LA COLLECTION DES JOURNAUX DE BORD DE « MARINE 4 JJ »

La sous-série Marine 4 J.J. déposée aux archives natioles à Paris a fait l'objet d'un inventaire publié en 1963 par Etienne TAILLEMITE, d'après l'inventaire manuscrit confectionné jadis par Georges BOURGIN (1).

Dans l'introduction qu'il a rédigée pour cette publication, Etienne Taillemite précise qu'il s'agit d'une « collection factice de documents de même nature dont la constitution a commencé dès avant 1720, date de la création du « Dépot des Cartes et Plans, ancêtre du Service Hydrographique de la Marine. A une époque qu'il est impossible de préciser, sans doute au temps de Colbert, on prit l'habitude d'envoyer aux Archives du Secrétariat d'Etat à la Marine l'original ou une copie des journaux de bord déposés par les commandants de bâtiments à leur retour de campagne. Cet envoi n'était d'ailleurs pas systématique et certains journaux de bord sont encore aujourd'hui conservés dans les archives des ports auxquelles il convient toujours de recourir losqu'on recherche un document de genre... » (2).

Etienne Taillemite ajoute qu'il « importe de noter que la collection des pièces antérieures à la Révolution comprend non seulement des journaux de navires de guerre mais aussi un certain nombre de navires marchands, en particulier de vaisseaux de la Compagnies des Indes ». (3).

Et il conclut par ce jugement :

« Il paraît inutile d'insister sur l'intérêt historique que présente un tel groupement de documents, leur consultation s'impose à tous ceux qui s'intéressent à histoire maritime et à celle de l'expansion française outre-mer au sens le plus large ». (4).

Pour avoir personnellement, naguère, puisé abondamment dans ce fonds, sur les précieux conseils de Georges Bourgin lui-même, alors mon maître à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes du temps que je préparais un travail sur les relations économiques entre la France et l'Afrique Occidentale à l'époque de la Compagnie des Indes (5), je ne puis que m'associer entièrement à la conclusion d'Etienne Taillemite. La majeure partie de ma documentation sur ce que j'ai appelé « la guerre de la gomme » (6) a été prise tout autant dans Marine 4 J.J. que dans la correspondance du Sénégal ancien (Colonies C. 6).

De même, beaucoup plus tard, quand j'ai envisagé une édition commentée du **Journal d'un voiage fait en Bambouc en 1744** de Pierre David, c'est encore à ce fonds que j'ai eu recours pour connaître les vicissitudes du manuscrit original de cette relation qui fut saisi au cours de la traversée du Sénégal en France par un vaisseau de guerre anglais, en pleine période d'hostilités franco-anglaises. (7).

---

(1). Inventaire des archives de la Marine — Service hydrographique — sous-série 4 J.J. (journaux de bord) déposés aux Archives Nationales par Georges Bourgin. Revu et complété par Etienne Taillemite — Paris, Imprimerie Nationale, 1963 ; in 8°, 167 p.

(2). **Ibid.**, p. (3).

(3). **Ibid., p. 3.**

(4). **Ibid.**, p. 4.

(5). **La France et les Etablissements français au Sénégal entre 1713 et 1763. — ° La Compagnie des Indes et le Sénégal °° La Guerre de la Gomme.** Dakar, IFAN, 1952 ; 4°, 432 p., croquis et carte (Coll. Mémoires de l'IFAN N° 17).

(6). **Etablissements français...**, p. 177-346.

(7). Cf. Pierre David, **Journal d'un voiage fait en Bambouc en 1744** ; Publié par André DELCOURT. Paris, Soc. fr. d'hist. d'outre-mer, 1974 ; 8°, 304 p., 12 pl. carte dépl., couv. coul. ill. Voir particulièrement les pages 24 à 28.

Il était normal que, prenant une conscience de plus en plus nette de la richesse et de la variété des informations que recélaient les journaux de bord de Marine 4 J.J., je reprenne un jour, un à un, page à page, ligne à ligne, tous ceux qui, dans cette collection étaient susceptibles de concerner des voyages à la côte occidentale d'Afrique, — c'est-à-dire depuis la cap blanc jusqu'au fond du Golfe de Guinée —, et au temps de la Compagnie des Indes. J'en dénombrai ainsi près d'une centaine, navires du roi ou navires de la Compagnie, couvrant une quarantaine d'années, soit entre les années 20 et les années 50 du XVIIIème siècle. (8).

Les voyages évoqués par ces journaux sont soit de simples voyages « en droiture » au Sénégal (Saint-Louis et Gorée) et retour en France ; soit des voyages « triangulaires » : France-Sénégal-Amérique (Antilles ou Louisiane) ou France-Guinée-Amérique-France ; pour quelques autres enfin l'Afrique ne fut qu'une simple escale sur la route des Indes ou de l'Extrême Orient.

Le plus souvent ces journaux étaient rédigés par le premier pilote du bâtiment ; quelquefois par le capitaine ; un petit nombre d'autres sont dûs à la plume d'un officier subalterne. Au point de vue du fond, on distingue ceux qui ne sont que de purs journaux de navigation énumérant les « points » quotidiens, l'évaluation des distances parcourues, les routes suivies, les vents et les courants, les sondes (brassiages et nature des fonds marins, les mouillages, etc...) ; ceux qui ajoutent à ces très techniques mais fort utiles renseignements nautiques des croquis de côtes vues du large (îles, amers bien caractérisés, plans de mouillages, etc...), exécutés soit au crayon, à la plume ou au lavis ; enfin la gamme de ceux qui, ne se contentant pas de faire œuvre de stricts navigateurs, élargissent leurs observations, selon leur tempérament propre, jusqu'à noter les incidents de la vie du bord, — du plus menu au plus grave —, ou leurs réflexions intimes sur les contacts divers que l'équipage a eus avec les populations africaines riveraines.

On voit quel large éventail de notations les plus diversifiées, tant par la nature des faits enregistrés que par l'étendue géographique couverte, une recension systématique et minutieuse de la matière de ces journaux de bord offre à la curiosité de l'historien. Et tout aussi bien à la curiosité de l'historien des techniques de la navigation qu'à celle de l'historien de la vie des gens de mer et à celle de l'historien des populations africaines s'échelonnant sur la côte occidentale depuis la Mauritanie jusqu'au Gabon. Fidèle au principe qui m'a guidé dès mes premiers travaux, portant un égal intérêt à la vie des marins qui abordaient ou simplement longeaient la côte africaine et à la vie des populations, — des « nations » comme disait Pierre David —, que ces mêmes marins visitaient, peut-être un jour viendrai-je à bout de publier en me plaçant à ce double point de vue, une étude d'ensemble qui serait une sorte de synthèse de tous ces journaux particuliers. Oeuvre de longue haleine dont, aujourd'hui encore, je ne vois pas le terme ; sauf toutefois pour ce qui est relatif à la côte de Mauritanie, domaine dans lequel ma prospection a vu son terme.

Une esploitation méthodiquement menée des diverses observations relevées dans les journaux de bord français au temps de la Compagnie des Indes amènera à distinguer pour ce qui est du domaine maritime allant du nord du Cap Blanc à l'embouchure du Sénégal :

1) Des données relatives à la MER comme, par exemple :

— Les relevés des profondeurs marines et la nature des fonds, fournis par les très fréquents sondages,

— L'importance de l'observation des changements d'aspect de la mer annonciateurs de la proximité de hauts-fonds,

— L'importance de la connaissance précise de la limite de ces hauts-fonds (Banc d'Arguin ou « Sèche del Graze », bancs de Tindel et de Tanit, chenal allant du Cap Blanc à l'île d'Arguin, anse de Portendick, etc...),

— Les variations des courants marins et des marées à proximité du rivage,

— La fréquence des brumes et des vents de sable,

— Et, conséquence de ces incommodités de navigation, les échouements de navires et les naufrages,

— La nature de la faune sous-marine, sa richesse et sa localisation, les pêches fructueuses,

— Les rares rencontres d'oiseaux migrateurs égarés, et d'encore plus rares rencontres de nuées de sauterelles entraînées au large,

— Les phénomènes atmosphériques observés, comme par exemple les mirages ou les simples réverbérations, les échos sonores renvoyés au large par la terre, les exhalaisons fortes provenant du rivage ou de l'intérieur des terres.

2) Des observations sur les sites les plus remarquables du RIVAGE qui constituaient pour les navigateurs européens des amers fort utiles à reconnaître tels :

— Avant le Cap Blanc, ce que ces marins appelaient d'un terme vague la « côte de Barbarie » et, plus particulièrement les Caps Barbas, de Barbarie et Corveiro,

— Le Cap Blanc, lui-même,

— Le Cap Ste-Anne, à mi-chemin d'Arguin,

---

(8). Ces journaux « africains » ne forment qu'une petite partie de la collection, les autres se rapportant à des voyages dans toutes les autres mers connues à l'époque.

L'île d'Arguin,

Puis des généralités sur le littoral mauritanien du sud-est du Blan d'Arguin jusqu'au Sénégal,

Et avec de plus grandes précisions les amers suivants :

Les Sept Monts ;

Les Mottes d'Angel ;

Portendick, son anse, ses « mottes » ;

Le Petit-Portendick ;

Les maringouins

Les Palmistes : le Petit, le Grand, le Gros, les 3, tous qualificatifs qui ne désignaient peut-être que le même site côtier,

Le Bois de Grière (ou de Griel), le plus connu et le plus recherché de tous ces amers.

La langue de Barbarie et l'atterrage du Sénégal (Saint-Louis).

Enfin quelques exemples de navigations « à l'aveugle », réussies bien qu'effectuées sans repères précis.

3) Après la mer et la terre, L'HOMME : Des témoignages sur les contacts entre équipages français et riverains maures où, souvent, intervenaient en tiers des rivaux hollandais ou anglais, contacts qui se localisaient.

— Soit dans l'île d'Arguin comme conséquences de la prise du fort hollandais puis de sa démolition par la Compagnie.

— Soit, surtout, à Portendick où, comme Arguin, et simultanément, il y eut attaque suivie de destruction du fort hollandais ; puis croisières de la gomme contre les traitants anglais soutenus par la marine de guerre anglaise.

C'est cette troisième étude, celle qui se réfère aux rapports entre les hommes, que je suis heureux d'offrir à l'INSTITUT MAURITANIEN DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE pour fêter son premier anniversaire ; les deux autres volets du triptyque seront publiés ultérieurement.

Il n'est d'histoire objective — tout au moins d'histoire s'essayant à tendre à l'objectivité — que celle qui s'appuie sur la multiplicité des recoupements de renseignements ou de témoignages. Or, les documents du fonds français MARINE 4 J.J. relatent des évènements vécus par des Français ou vus par des Français. Il est donc du plus grand intérêt de pouvoir les confronter avec d'autres catégories de témoignages : d'abord d'autres témoignages français, par exemole ceux qui se trouvent dans la correspondance adressée à la Compagnie par la direction de la concession française au Sénégal (Archives nationales, Paris ; COLONIES C.6), ou encore à des témoignages européens non français : ceux, par exemple, qui pourraient exister en Angleterre, en Hollande, au Portugal, dans des collections de journaux de bord analogues à Marine 4 J.J. ou bien dans des séries de correspondances analogues à Colonies C6 ; mais enfin et surtout à ceux qu'a pu conserver la **tradition historique,** orale ou écrite, des nations africaines fréquentant au XVIIIème siècle les rivages atlantiques.

Pour ce qui est du secteur mouvant autour de l'île d'Arguin et le long de la Côte de Portendick, l'INSTITUT MAURITANIEN DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE est on ne peut mieux placé pour susciter et orienter des recherches complémentaires dans la tradition des groupements maures fréquentant autrefois, le rivage atlantique. Je sais, par expérience personnelle, qu'il est rare que l'on fasse appel en vain à ceux qui conservent la tradition.

La nature des contacts qu'eurent les Français avec les populations maures de l'Atlantique diffère de ceux qui s'étaient établis avec les Maures de la Vallée du Fleuve Sénégal sur un point important : ils furent fréquemment occasionnés par des conflits avec des puissances maritimes européennes rivales de la France : Hollande d'abord, Angleterre ensuite. Dans la Vallée du Sénégal, au contraire, la Compagnie Française des Indes pouvait commercer sans concurrence tant qu'elle n'était pas en conflit avec l'une ou l'autre des ethnies qui s'échelonnaient sur les deux rives du Fleuve.

Ainsi, entre le Cap Blanc et la pointe de Barbarie les actions de force dont nos journaux de bord ont conservé le souvenir sont dirigées contre des occupants hollandais ou contre des équipages anglais qualifiés d'interlopes par la Compagnie des Indes. Ces actions de force, bien qu'elles ne fussent que des séquelles de conflits européens, nous intéressent pour une double raison : 1°) Elles s'efectuèrent soit sur le sol mauritanien, soit dans les eaux territoriales mauritaniennes ; 2°) Elles eurent d'évidentes et diverses retombées sur la vie des populations maures locales ou avoisinantes.

Ces actions de force furent localisées en deux points de la côte : l'île d'Arguin et ses abords, la baie ou anse de Portendick et ses environnements nord et sud (Mottes d'Angel et Baie de Tanit, Petit Portendick). Sans entrer dans les détails de la « Guerre de la Gomme » et de ses aspects politiques, économiques et diplomatiques pour lesquels je renvoie à mon précédent travail sur les établissements français entre 1713 et 1763 (9), je me limiterai seulement ici à ce qui peut être relevé à ce propos dans la collection de journaux de bord de Marine 4 J.J.

---

(9). V. ci-dessus, note 6.

— La reconquête du fort.

Moins de trois semaines après avoir appareillé de l'Orient, le **Duc de Noailles** avait eu connaissance de la terre africaine « qui nous a parue être fort basse et unie et gît N.N.E. et S.S.O. » (**Duc de Noailles** (10), 15 juillet 1722). Deux jours plus tard, il se faisait S.E.-N.O. du Cap Blanc à environ 2 lieues 1/2 et le pilote exécutait un croquis panoramique du Cap. Puis le lendemain au matin le navire se dirigeait vers Arguin « pour savoir si le fort était encore dans le possession des Français et leur envoyer ensuite ce qu'ils pouvaient avoir besoin ».Mouillé au S.O. du Cap Ste Anne, à une lieue 1 2, le **Duc de Noailles** nvoya aux nouvelles sa chaloupe avec son capitaine en second, un pilote et le second canonnier. Au retour, le chef de l'expédition dit qu'ils avaient « atterré au bout de l'île (11) et (comme) le second canonnier parlait anglais, il était descendu à terre et avait parlé à un Hollandais. Celui-ci lui avait dit que le fort avait été repris depuis le mois de février par les Hollandais et que les Français qui y étaient avaient été renvoyés au Sénégal (c'est-à-dire au fort St-Louis) ». (Ibid., 18 juillet 1722).

En 1723, quand la Rigaudière débarqua sur l'île d'Arguin, il envoya un parlementaire au gouverneur hollandais du fort pour lui demander de se rendre. Celui-ci refusa, arguant « qu'il avait de quoi se défendre mais qu'il ne tirerait pas le premier ». Or, raconte le premier pilote Pierre Bienvenu, « nos gens étant allés aux citernes qui sont à la portée de canon du fort, les Hollandais commencèrent à tirer sur eux quelques coups de canon. Ils trouvèrent les citernes comblées. Dans l'une il y avait un chameau mort, des chiens et autres animaux et ils furent obligés de nettoyer les citernes. Mais l'eau n'y venait que fort peu et était incapable d'étancher la soif des troupes par la grande chaleur qu'on y souffre dans la journée ». (Apollon (12), 19 février 1723).

Même observation d'un autre témoin, Horry, capitaine de **l'Espérance :** la grande citerne était remplie de sable ; on y trouva des cadavres de chiens, de chats, du poisson pourri et un chameau mort « pour empoisonner l'eau. La citerne ayant été nettoyée jusqu'au fond, il ne s'y trouva point d'eau » (13). (**Espérance** (14), (18 février 1723). Après un nouveau nettoyage de la citerne, 24 heures après, on ne réussit pas à « ramasser plus de deux ou trois barriques de galère (15) d'eau » (**Ibid.,** 19 février 1723).

La question du ravitaillement en eau potable était primordiale. Les citernes s'étant trouvées quasiment vides, la Rigaudière fit appel aux réserves d'eau qui étaient à bord des bâtiments de l'escadre ; « mais inutilement, dit Horry, (et) puisqu'il n'y a pas d'eau dans les citernes, il faut décamper car les bâteaux ne sauraient chercher autant d'eau à bord des vaisseaux (16) qu'il s'en dépenserait à terre où il y a plus de 600 hommes qui enragent de soif par la chaleur excessive qu'il fait sur cette île toute en sable, sans herbe ni arbre et où il n'y a qu'un gommier ») (**Espérance,** 19 février 1723). Et, pour retirer toute illusion aux Français, « les Holladais jetèrent trois bombes sur la grande citerne » (**Ibid.,** 20 février 1723).

Le 21 février, le **Fier** annonçait à l'**Apollon** « qu'on était prêt à lever le siège du fort d'Arguin par manque d'eau ». Les vaisseaux restés à l'arrière founirent donc 48 barriques d'eau pour les envoyer à Arguin (**Apollon,** 21 février 1723). Malgré cet appoint La Rigaudière revint « à son bord, faute d'eau » et quitta Arguin. (**Ibid.,** 22 février 1723).

La Rigaudière était officier dans la marine royale. Ce fut encore un officier du Roi, Périer de Salvert, qui eut mission en 1724 de tenter à nouveau de s'emparer du fort d'Arguin dont il avait déjà réussi à s'emparer en 1721 mais que la garnison française avait ensuite rendu aux Holladais. En 1724, Périer de Salvert commandait le **Duc du Maine** (17).Quand il arriva à hauteur du Cap Ste Anne, le 13 février 1724 à 8 heures du matin, le commandant de l'escadre s'embarqua sur un brigantin, le **Fier** capitaine La Rue, accompagné de la galiote **l'Espérance,** capitaine d'Antraigues, des bâteaux le **Zéphir** et la **Ressouce,** de cinq chaloupes et trois canots et se dirigea vers l'île d'Arguin. Tous ces bâtiments, d'un moindre tirant d'eau que les vaisseaux restés au mouillage au large du Cap Ste Anne, transportaient une troupe de 600 hommes qui devaient débarquer sur l'île et prendre le fort d'assaut.

---

(10). **Marine 4 J.J. 27, N° 2 ;** vaisseau de la Cie des Indes ; cne Siccard ; 22 canons, 66 hommes + 15 soldats ; journal dupremier pilote François Cosson.

(11). Au sud, vraisemblablement.

(12). **Marine 4 J.J. 62, N° 12 ;** vaisseau de la Cie, cne de La Rigaudière, 44 canons ; Journal du premier pilote Pierre Bienvenu.

(13). Témoignage comfirmé par la **Mutine (Marine 4 J.J. 27, N° 3) :** « ...Les citernes étaient comblées et empoisonnées par différents animaux pourris » (20 février 1723).

(14). **Marine 4 J.J. 62, N° 9 10 ;** galiote de la Cie, Cne Horry ; journal du capitaine. Faisait partie de l'escadre de La Rigaudière avec le **Duc du Maine, le Maréchal d'Estrées** et la **Mutine.**

(15). Barrique de galère : sorte de baril d'une contenance de 15 à 20 litres (**Littré,** t. 3, p. 2010, au mot « galère », 10°).

(16). La **Mutine,** par exemple, ne put fournir que 8 BARRIQUES D'EAU (**Mutine (Marine 4 J.J. 27, N° 3),** 21 février 1723).

(17). **Marine 4 J.J. 62, N°, 14 ;** vaisseau de la Cie ; cne. Périer de Salvert ; 24 canons, 200 hommes ; journal de Moret, premier pilote.

Le 14, à 8 heures du soir, « M. Périer descendit à terre à la tête des troupes, sans aucun obstacle et envoya à la pointe du S.E. d'Arguin deux canots armés pour soutenir la descente ».

« Le mardi 15 au matin on s'empara des citernes et toutes les chaloupes portèrent les bagages à la pointe du N.O. Les deux grandes chaloupes furent détachées pour prendre les bots (18) et elles en prirent un rempli de filets de pêche (19). L'après-midi, les troupes campèrent et elles trouvèrent les citernes pleines de bonne eau ».

« Le mercredi 16, la Galiote)**l'Espérance**), le Brigantin)**le Fier**) et les bâteaux furent à la pointe du N.O. pour mettre plus facilement les bagages à terre. La Galiote (s') échoua ; On déchargea les mortiers, bombes et charrettes et des bordages pour plates-formes ».

« Le jeudi 17 on tira du fort quelques coups de canon dont un soldat de marine en sentinelle fut tué et un autre eut le bras emporté du même coup. Les Maures firent une sortie et on les repoussa. Le même jour on travailla à dresser les batteries (de canons) aux citernes ».

« Le vendredi et le samedi on mit le reste de l'artillerie à terre et 80 ou 100 bottes de 2 pour les batteries (20).

« Le dimanche 20 février, on somma le fort de se rendre et après deux délais de 3 à 4 heures que les assiégés demandèrent, on leur tira 14 bombes qui tombèrent auprès du fort. De quoi les Maures ayant (eu) peur se jetèrent à la mer et s'enfuirent. Il resta dans le fort 18 hommes tant Hollandais que prisonniers français. Ils se rendirent et notre commandant y fit son entrée le 21 ».

« On arbora le pavillon français et après la messe, on fit trois décharges d'artillerie auxquelles le camp et les chaloupes et bâteaux répondirent ».

« Après-midi (du lundi 21) les bâteaux firent le tour de l'île pour en prendre possession au nom du roi et de la Compagnie (des Indes) ».

« Le 22 et le 23 on rembarqua tous les bagages et l'artillerie et le 24 notre général (Périer de Salvert) revint victorieux et fut reçu au bruit du canon .. »(**Junon** (21), journal de l'écrivain, Marie Aubrie, f° 6r°-v°).

Après ce grand déploiement de force militaire au service de la Compagnie des Indes (les neuf navires de l'escadre de Périer de Salvert totalisaient 178 bouches à feu)(**Eléphant,** (22), 2 janvier 1724, l'intérêt pour Arguin tomba ; il faut arriver au journal du **Prince de Conti** pour rencontrer une petite allusion : en arrivant en rade du Sénégal, venant de France, le **Prince de Conti** trouve une barque et un bot qui s'apprêtaient « à aller à Arguin porter un (nouveau) gouverneur » (**Prince de Conti),** (23), 16 novembre 1726. Le 6 décembre 1726, le capitaine du **Prince de Conti** donnait une commission à son pilote Philipe Dauge pour commander le bâteau **l'Intrépide** et faire le voyage d'Arguin (**Prince de Conti,** 6 décembre 1726). Philipe Dauge revint au Sénégal 50 jours plus tard mais il n'a laissé aucun témoignage personnel sur ce qu'il avait vu et fait à Arguin (**Ibid.,** 28 janvier 1727).

— LE DEMANTELEMENT DU FORT D'ARGUIN

Nous n'avons pas à rechercher ici pourquoi la Compagnie des Indes qui avait repris définitivement possession du fort d'Arguin en 1724 et s'était vu, diplomatiquement, confirmer cette possession par la Hollande (traité de la Haye du 13 janvier 1727) (24), fit procéder à la démolition de ce fort dès l'année suivante. Seuls nous intéressent ici les contacts directs qu'eurent les équipages français envoyés à Arguin pour le démantèlement du fort avec les Maures du voisinage.

---

(18). C'est-à-dire capturer les embarcations légères appartenant soit aux Hollandais, soit aux Maures qui se trouvaient aux alentours.

(19). La présence de ces filets de pêche évoque la présence des « Azènègues schirmeyros » sur l'île dès le milieu du XV° s. Valentim Fernandes dans sa **Description de la Côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal** (édition P. de CENIVAL et Th. MONOD, Paris Larose, 1938), dit que ces pêcheurs (« **schirmeyros** ') vivent en bons termes avec les Chrétiens de l'île (Portugais alors) à qui ils servent une redevance en poissons en échange de la faculté de puiser de l'eau douce dans les citernes du fort (V. FERNANDES, op. cit., p. 136-138, N° 76). Ces Azenègues schirmeyros sont-ils les ancêtres des actuels Imraguen ?

(20). Il doit s'agir, plutôt que de « bottes», des « boites » à pierriers, corps cylindriques de bronze ou de fer, remplis de poudre et que l'on met dans les pierres (**Abrégé du Dict. de Trévoux,** 1762, t. 1, p. 269).

(21). **Marine 4 J.J. 69, N° 12 et 13 ;** vaisseau de la Cie ; c.ne ; Grasson ; 26 canons, 600 tx ; journal de l'écrivain Marie Aubrie (N° 12) et journal du premier pilote Bienvenu (N° 13).

(22). **Marine 4 J.J. 62, N° 13 ;** flûte de la Cie ; c.ne Pichon ; 10 canons, 51 hommes, 380 tx ; journal du premier pilote André Girard.

(23). **Marine 4 J.J. 16, N° 35-4 et 144 G. N° 2 ;** vaisseau de la Cie. c.ne de la Forte Maison ; 18 canons, 70 hommes ; journal du premier pilote Philipe Dauge.

(24). Sur les négociations qui aboutirent à la signature de ce traité, cf. mes **Etablissements français au Sénégal,** p. 263-271.

Le récit le plus détaillé en a été fourni par le pilote Baré, dans son journal du voyage de **l'Astrée** (25). **l'Astrée** partie de l'Orient le 2 décembre 1727 toucha d'abord le Sénégal(**Astrée,** 15 janvier1728) et, après avoir mouillé plus d'un mois près de l'habitation (le fort St Louis), appareilla pour Arguin (**Ibid.,** 25 février 728). Le Cap Blanc était péniblement (26) atteint le 19 mars, puis le Cap Ste Anne le 21. On fit venir d'Arguin un pilote pour conduire le vaisseau à travers le chenal et le 23 mars **l'Astrée** mouillait « sous le fort d'Arguin » ; en réalité assez loin tout de même puisque le capitaine Bataille attendit le 25 pour saluer le fort de 7 coups de canon.

Le 28 mars 1728, « à 9 heures 30 du matin, M. Bataille est venu à bord. Après être sorti du fort on a fermé la porte et on a mis la garnison sur la muraille, armée, après avoir fait venir le chef des Maures, nommé Ambre, que l'on a retenu avec un autre Maure. Mais (ce dernier) s'est jeté en bas des murailles et il n'est resté dans le fort que le nommé Ambre avec les Français. L'autre a été avertir de ce qui se passait au village. Ensuite nous nous sommes embarqués dans notre chaloupe pour nous saisir de leurs trois bots (27) dont deux grands et un petit canot. Ce que les Maures ayant aperçu, et croyant qu'on leur voulait faire mal, ils se sont tous sauvés à la pointe du sud de l'île, emportant ce qu'ils pouvaient de leurs cases (28). Après (quoi) ils sont venus parler au fort et le gouverneur, M. Garcin, leur a fait commandement de se retirer à la grande terre. Pour cet effet on leur a donné le plus mauvais des deux grands bots pour passer à la grand terre ; ce qu'ils ont fait, n'ayant resté que la famille d'Ambre qui était au fort » (**Astrée** journal du pilote, 28 mars 1728).

Le 29 « on a commencé à démonter les canons du fort et les cavaliers et à transporter les canons au bord de la mer (29).

Le 1er avril « on a commencé à embarquer les canons, boulets, grenades, mortiers avec d'autres effets du fort. Après quoi on a commencé à travailler aux mines pour faire sauter le fort ». Le 14 avril « est venu un bâteau de la **flore,** vaisseau de la Compagnie mouillé au Cap Ste Anne avec des mineurs et des mineurs et des instruments pour faire sauter le fort ». Le 17 « sur les 2 h. de l'après-midi nous avons appareillé de la rade du fort d'Arguin... ensuite nous avons salué le fort de 7 coups de canon, ayant pris pour pilote le nommé Ambre... pour nous mettre dehors à cause de la quantité de bancs qui sont dans le passage ». Le 23 **l'Astrée** mouillait près du Cap Ste. Anne. Le 25 « les deux Maures que nous avions pour pilotes se sont jetés à la nage. On a donné une lettre pour le gouverneur afin (qu'il se tienne) sur ses gardes : ces Maures étant les chefs » (30). Enfin, le 27 avril 1728 **l'Astrée** appareillait du Cap Ste Anne et trois jours après mouillait devant l'habitation du Sénégal(**Astrée,** journal du pilote, aux dates).

Quinze des canons d'Arguin que **l'Astrée** avait embarqués ainsi que des boulets, des grenades, des bombes et des mortiers furent remis au fort de Gorée le 16 juin. A la fin de l'année 1728 **l'Astrée** fit un nouveau voyage à Arguin en profitant d'une croisière dirigée contre un interlope français, un certain Le Roy, et ramena au Sénégal « 9 canons qui restaient d'Arguin »(**Ibid 11** décembre 1728 et 2 février 1729).

Nous avons dans Marine 4 J.J. un autre journal du même voyage de **l'Astrée,** celui du Capitaine Thomas Bataille, (31) moins prolixe que son pilote mais le complétant : le 25 mars 1728, Bataille note qu'à son arrivée à Arguin « il trouve Garcin, le gouverneur, en parfaite santé » ; il convient avec lui « d'attendre que le bot d'Ambre soit arrivé avant que de rien faire ». Le 27 arrive le bot d'Ambre. Le 28, un dimanche, « après la messe, (on a) fait délibération de se saisir des bots (des Maures). Ce que j'ai exécuté sur le champ, après nous être saisi de la personne d'Ambre, chef des Maures, pour me piloter hors des bancs quand la démolition du fort serait parfaite ». Bataille constate le même jour qu'on a « commencé à démonter les canons du fort d'Arguin et à les conduire au bord de la mer pour les embarquer ». Et voici comme il relate la fuite de ses pilotes maures après la traversée du chenal situé entre la terre ferme et le banc d'Arguin : « Ce matin, à l'aube du jour, les pilotes Maures ont déserté à la nage pour s'en aller à terre sans qu'on s'en soit aperçu que quand ils ont été à terre » (**Astrée ,** journal du capitaine, 25 avril 1728).

(25). **Marine 4 J.J. 62, N° 15, 18 et 19 ;** vaisseau de la Cie. c.ne Bataille ; 8 canons, 30 hommes, 120 tx ; journal du premier pilote Baré (N° 19) ; dépouillement du précédent (N° 15) ; journal du capitaine Bataille (N° 18).

(26). Ce facteur d'isolement du fort d'Arguin par rapport au chef-lieu de la concession (St. Louis) a dû être un élément déterminant de la décision de la Compagnie.

(27). Bot : petit vaisseau, mâté comme un heu, pas ponté (**Abr. Dict. Trévoux,** 1, p. 277). Mais ne s'agirait-il pas plutôt de ces embarcations légères, de très faible tirant d'eau, appelées « **almadies** » ; sur ces sortes d'engins de navigation, voir P. de Cénival et Th. Monod, **op. cit.,** p. 170-171, N° 239.

(28). Il ne s'agit donc pas de nomades mais d'habitations de pêcheurs sédentaires comme les Azenègues schirmeyros du XVème siècle et les Imraguen actuels.

(29). C'était un souci constant des commis de la Compagnie de ne laisser entre les mains des populations autochtones aucune pièce d'artillerie, soit après l'abandon d'un fort (v. plus loin ce qui se passa de semblable à Portendick en 1724), soit après le naufrage à la côte d'un vaisseau d'Europe(p. ex. après le naufrage de la **Victoire** sur le banc de Tanit en 1738). Voir également ce qui s'était passé dans le Bamboue, à Farbana, dans mon édition du **Journal de P. David,** p. 56.

(30). Ces « chefs » sont-ils des Maures pêcheurs ou appartiennent-ils à une tribu nomade dont ces pêcheurs seraient des tributaires ?

(31). Le c.ne Th. Bataille mourut au cours de ce voyage de l' **Astrée,** le 9 novembre 1728, à Gorée. On trouve beaucoup de choses dans les journaux de bord. C'est ainsi que le c.ne Bataille avait noté dans le sien une recette pour les cors aux pieds : « 1 ou 2 bouges (ou cauris) avec du jus de citron et le laisser 24 heures : puis le mettre sur le cor ».

La Compagnie avait également chargé le **Flore** destinée à la Louisiane, de relâcher à Arguin pour soutenir l'action de **l'Astrée.** Partie de Lorient le 18 mars 1728 la **Flore** reconnut le Cap Blanc le 11 avril et mouilla au large de ce cap jusqu'au 13, appareilla pour le cap Ste. Anne et reconnue **l'Astrée** devant Arguin le 14. Après avoir pris contact avec le gouverneur Garcin, la **Flore** constata que la démobilition du fort avait commencé. Le 25 elle retournait stationner proche le Cap Ste. Anne et y resta jusqu'au 6 mai. Le 10, elle rejoignait **l'Astrée** mouillée en rade du Sénégal (**Flore** (32), aux dates).

Le passage de la **Flore** devant Arguin fut bientôt suivi de celui du **Volage,** un bâteau que la Compagnie destinait à la flottille locale du Sénégal. Le **Volage** arriva au Cap Blanc le 30 avril 1728, eut connaissance du Cap Ste. Anne et de la pointe des Salines et constata à son tour : « Le fort d'Arguin est presque tout démoli ». Le capitaine du **Volage,** Copeaux, descendit à terre, salua son collègue Butler, le capitaine de la **Flore,** ainsi que le gouverneur Garcin. Il n'appareilla que le 6 mai pour le Sénégal où il mouilla le 14 (**Volage,** (33), aux dates).

DURCISSEMENT DE L'ATTITUDE DES MAURES D'ARGUIN

Le 13 août 1728 appareillait de Lorient le vaisseau **Duc d'Orléans** avec mission d'« aller faire la course contre les interlopes le long de la côte du Sénégal »(**Duc d'Orléans** (34), en-tête du journal). Très retardé dans sa marche par la crainte d'une rencontre avec des corsaires salétins, il n'arriva devant le Cap Blanc que le 21 septembre. Le 26 il mouillait au Cap Ste Anne. Le lendemain dès 4 heures du matin il envoie sa chaloupe reconnaître la situation à Arguin. Le 1er octobre, « voyant que notre chaloupe ne revenait pas, on a envoyé notre canot à la pointe des Salines voir s'ils la verraient. Mais ils (n')ont trouvé (qu')un de nos gens percé de coups de dagues. Ils l'ont pris. Il nous a appris la triste nouvelle que tous les gens de la chaloupe ont été poignardés au nombre de neuf hommes et un mousse, dont notre second capitaine (Hautier dit La Barre, du Havre), un enseigne et écrivain (de Saint Prosper dit Boileau, de Tours). C'était le mardi 28 (septembre), à 1 heure de l'après-midi » (35) **(Duc d'Orléans,** aux dates).

Au printemps suivant le **Duc d'Orléans** revint à Arguin. Abandonnant pour un temps sa croisière devant Portendick, il longea le Banc d'Arguin (9 mars 1729), mouilla dans la baie de « Sketopebaye » (?) (17 mars). De là le capitaine « de La Recalla dans la chaloupe avec 16 hommes bien armés pour avoir notre chaloupe (celle qui avait été prise par les Maures le 28 septembre 1728) » (18 mars). Le 20 mars la chaloupe de la Rec « revenait à bord n'ayant pas trouvé notre chaloupe ».

Le rédacteur du journal du **Duc d'Orléans** ajoutait cette phrase équivoque : « Ils ont mis le feu à toutes les cases (36) « ils » pouvaient aussi bien désigner les Maures que les hommes du Capitaine La Rec.

La croisière du **Duc d'Orléans** est la dernière qui ait été signalée à Arguin au temps de la Compagnie des Indes. Mais Arguin était bien loin du fleuve Sénégal et de ses escales de la gomme chères à la Compagnie. Tandis que Portendick, l'autre escale maritime où se rencontraient marchands maures et marins d'Europe, était trop proche des escales fluviales que la Compagnie tenaient sous sa coupe pour que la cocurrence anglaise qui pourrait s'y manifester ne lui portât pas ombrage. C'est pourquoi après que le même scénario qu'à Arguin s'y fût répété (prise et destruction du fort) les croisières contre les « interlopes » qui s'y succédèrent prirent une tournure telle qu'à deux reprises on peut redouter un acte de belligérance quand la marine royale française se trouva en présence de la marine royale anglaise.

Mais la convention Davis-Orfeur, signée le 25 mai 1740 par le directeur général de la concession française du Sénégal et son homologue anglais en Gambie, établit un compromis qui rendit inutiles les croisières.

---

(32). **Marine 4 J.J. 63, N° 27 et 28 ;** navire de la Cie : c.ne Butler : 16 canons, 60 hommes, 280 tx. : journal du pilote Jean Pobert.

(33). **Marine 4 J.J. 62, N° 22 et 63, N° 29 ; bâteau de la Cie ; capitaine Copeaux ; 12 hommes, 40 tx ; l'original, 63, N° 29, est tellement délavé que l'écriture en est à peine lisible.**

(34). Marine 4 J.J. 62, N° 24 et 63, N° 31 ; vaisseau de la Cie, c.ne de La Rec : journal du pilote Alexis Bernaba : l'original est 63, N° 31.

(35). Suit la liste des victimes. — Il aurait existé une « **Relation du voyage malheureux d'Arguin faite par le nommé Robert Le Gendre qui a eu le bonheur de se sauver du massacre** ». Bien que ce titre soit mentionné à la fin du journal d'Alexis Bernaba je n'ai jamais trouvé cette relation dans les documents de l'époque. — On trouve dans le journal de l'**annibal (Marine 4 J.J. 17, N° 42 et 63, N° 33)** mention de ce massacre à la date du 26 mars 1729 : « Arrivée (au Sénégal) du **Duc d'Orléans,** venant de Portendick et Arguin en premier lieu où il avait perdu sa chaloupe avec huit hommes et l'enseigne écrivain y compris qui avaient été poignardés par les Maures d'Arguin ».

(36) Voir plus haut note 28

Première prise et premier incendie du fort hollandais

Quand, le 18 juillet 1722 le **duc de Noailles** avait appris que le fort d'Arguin avait été réoccupé par les Hollandais en février, sans hésiter il repartit sur le champ pour le Sénégal. En cours de route il passa au large de Portendick ; il ne s'y arrêta pas, se contentant d'observer « deux petites élévations qui nous restaient à est environ 3/4 de lieue et par 5 brasses fond de sable. Ces élévations en forme de deux tas de foin, du sud paraissant bien plus gros que celui du nord : ce qui sert de remarque pour connaître si l'on est proche de Portendick qui en est éloigné d'environ 4 à 5 lieues (37) plus au sud » (**Duc de Noailles** (38). La veille, le pilote François Cosson avait exécuté un croquis panoramique de ces deux petites élévations sur la page de son journal : il s'agissait, sans qu'il les nommât, de cet amer que tous les navigateurs que nous verrons se succéder à la côte de Portendick appeleront les Mottes d'Angel (39). Huit mois plus tard, l'escadre de La Rigaudière, après sa tentative avortée de reprendre le Fort d'Arguin, se dirigea, elle aussi, sur Portendick et se guida sur le même repère : « ... deux mottes seules qui paraissent comme deux petits bois taillis... la plus grosse des deux nous paraît plus sud que l'autre... les deux mottes nommées Engelle (40) sont seules sur la côte qui n'est que sable. C'est la meilleure remarque qu'il y ait pour Portendick : elles ne sont qu'à 3 lieues 1/2 à 4 lieues 1/2 dans le nord de Portendick (41) » (**Apollon** (42), 3 mars 1723.

Pierre Bienvenu, Pilote de l'Apollon, signalait le lendemain l'existence de six ou sept autres petites mottes (que d'autres pilotes nommeront les Mottes de Portendick) qui étaient immédiatement au nord de Portendick. Il y avait dans cette série de petites élévations une qui était plus grosse que les autres et que Bienvenu, pour être déjà venu à cette côte dans le **Luxembourg** (43) en 1720, prit pour repère afin d'entrer dans le chenal introduisant dans l'anse de Portendick ; pour Bienvenu, il suffisait d'avoir cette « grosse motte au S E. à une lieue 1/2, puis de faire le S.E. 1/4 et le E.S.E. pour être dans le chenal à la profondeur de 4 brasses 1/2 à 5 brasses 1/2 » (**Apollon,** 4 mars 1723). Ce qu'on appelait l'anse de Portendick était en effet enserré, au nord et au sud, par deux hauts-fonds formant une sorte de fer-à-cheval ouvert sur le large. Pour arriver à mouiller à l'intérieur de l'anse il était indispensable de veiller à ne pas heurter ces hauts fonds, la largeur de l'ouverture ne dépassant pas, selon Bienvenu 1/3 ou 1/2 lieue. Pour trouver l'endroit où il était possible de débarquer, Bienvenu se répérait sur une dune de sable dans le milieu de l'anse qui avançait plus que les autres, « tout le bord de mer n'(étant) que sable ; mais sur les élévations sont ronces et petits arbrisseaux aussi bien que sur les mottes qui en sont couvertes : ce qui les fait paraître noirâtres, de loin, et plus élevées ».

Au moment où il pénétrait dans l'anse, Bienvenu vit « plusieurs Maures à terre et 10 à 12 cahutes ou baraques (44) sur le rivage ». S'étant approché de terre davantage « il y avait pour lors deux personnes sur le bord de la mer. Un d'eux nous fit signal d'aller à terre. M. de la Rigaudière envoya le canot du **fier** avec Monsieur Boss (45) pour parlementer avec eux. En-même temps nous mîmes pavillon blanc et le canot (fit) de même. Le dit canot étant à une certaine distance de terre et hors les lames, ils parlèrent à ces deux Maures qui étaient sur le rivage. Un d'eux se mit à la nage jusqu'à mi-chemin du canot par deux fois. Puis il s'en retounèrent tous deux (derrière) cette grande dune de sable où je crois être le fort bâti par les Hollandais (46) quand M. Périer (47) prit Arguin et qu'ils se réfugièrent à cet endroit. Ces deux hommes ne furent pas plutôt rendus sur l'élévation de la dune de sable que nous vîmes une cinquantaine d'autres personnes et, plus dans le sud, nous en vîmes encore autant qui étaient cachés parmi les ronces et arbrisseaux. Ces deux hommes demeurèrent environ un

---

(38). **Marine 4 J.J. 27, N° 2 ;** voir vote 10.

(37). Les données de cette sorte n'ont qu'une valeur relative n'étant que des estimations variant avec les observateurs.

(39). Toponyme français issu d'une déformation par des oreilles françaises de la prononciation maure du nom de ce site.

(40). Graphie plus conforme à la prononciation maure que « Angel ».

(41). Cf. note N° 37, ci-dessus. —

(42). **Marine 4 J.J. 62, N° 12.**

(43). Aucun journal du Luxembourg ne figure dans Marine 4 J.J.

(44). Valentim Fernandes décrit ainsi les habitations des Azenègues schirmeyros d'Arguin à la fin du XV° s. : « ...ils apportent du continent quelques bois et en font des hutes qu'ils recouvrent de vieux filets et d'algues marines et lancent encore par dessus d'autres filets pour que le vent n'arrache pas » **(Description de la côte d'Afrique...,** éd. P. de Cénival et Th. Monod, p. 59 ; — Voir aussi, **Ibid.,** notes 84 et 85). Th. Monod, v. note 84, cite également le P. Labat (1728, I, p. 166), selon lequel, en 1717, le village maure de Portendick aurait été composé de mauvaises cabanes fermées par des branchages entrelacés, couvertes d'herbes et de terre. La description de V. Fernandes corroborée par celle du P. Labat conviendrait encore, à peu de choses près, aux cabanes actuelles dans lesquelles s'abritent les pêcheurs Imraguen et telles qu'on pouvait les voir en 1969-70 à Marsa Jreïda (Portendick) et à Blexeth (Bou El Ahouar), près de la baie de Tanit.

(45). Jean de Booth, transfuge hollandais d'Arguin au service de la Compagnie des Indes depuis 1717.

(46). « Le fort de Portendick est derrière une dune de sable » **(Espérance** journal du c.ne Horry, 8 mars 1723).

En 1969-70 les vestiges de la substructure du fort de Portendick étaient encore visibles au sud de la saline de Jreïda, à quelque 2 à 300 m. du rivage et séparée de celui-ci par une dune de sable légèrement échancrée. (D'après les recherches effectuées sur place par le P. Jean Delcourt et le pilote aviateur Gallouédec). Localisation confirmée également par deux informateurs mauritaniens conduits par Mohammed El Chennafi qui situèrent devant moi l'emplacement de la tombe du chef Trarza Mohammed Fal, des Oulad Ahmed Ben Daman, assassiné par Brahim Oualid, fils de l'Emir Amar, en 1822, parce qu'il voulait favoriser la traité avec les Français à Portendick.

(47). En 1721 : il s'agit de Périer de Salvert.

quart d'heure avec les autres, apparemment pour prendre les ordres qu'ils devaient prendre (sic) et répondre à M. Bost qui les (attendait) dans le canot. Ayant donc (ré) uni leur conseil, nous en vîmes quatre qui descendaient au bord de la mer où un se mit à la nage pour aller au canot. Il resta quelque temps au dit canot et puis s'en retourna à terre. M. Bost étant de retour à bord (de **l'Apollon**), nous dit que le Maure lui avait dit que le fort était encore en son entier, et qu'il n'y avait qu'un hollandais, qu'ils (les Maures) voulaient bien avoir commerce avec nous et qu'il n'y avait que 3 ou 4 jours que la frégate (que nous avions chassée d'Arguin) était partie. Il fallait qu'elle eût des nouvelles de Jean Riss (48) gouverneur du fort d'Arguin par terre pour savoir que nous avions abandonné le dit fort et que nous pouvions venir à cet endroit. Il nous dit qu'il serait bien venu demain mais qu'il fallait (auparavant) donner des otages de part et d'autre» **(Apollon,** 4 mars 1723).

Le lendemain, un brigantin de l'escadre, le **Fier**, dans lequel avaient pris place « M. de La Rigaudière avec le Commissaire (du roi, André Brue) et l'Ingénieur qui étaient dedans se rendirent à bord (de **l'Apollon)** avec un Maure qui parlait assez bien français. Ces messieurs dirent que le Hollandais qui était au fort était parent de Jean Riss, gouverneur d'Arguin, (qu'il était) sorti (du fort) et que les Maures cèderaient le fort aux Français et (promettaient) de faire la traite »**(Ibid.,** 5 mars 1723). On retrouve dans les autres journaux de bord de l'expédition un écho de ces tractations : Le 7 mars le pilote Le Roy, de la **Mutine,** notait : « J'ai appris (de notre commandant revenu à bord) que le grand gens (49) du fort était convenu par l'ordre de son roi nommé Alichandarla (50) avec M. de La Rigaudière pour faire la traite et ils nous ont cédé le fort » **(Mutine** (51) 7 mars 1723). De son côté le capitaine de **l'Espérance** avait appris qu'on « allait envoyer du monde pour garder le fort et des marchandises pour négocier de la gomme qu'ils ont en quantité et quelques plumes d'autruches » **(Espérance** (52), 5 mars 1723) ; et le lendemain, que « ces messieurs ont fait un traité avec le Maure » **(Ibid., 6 mars** 1723). Ce même 6 mars, « à 1 heure de l'après midi, M. de La Rigaudière a mis pied à terre avec notre capitaine, plusieurs officiers et quelques soldats ; ils ont été parfaitement reçus des Maures »**(Maréchal d'Estrées**(53) 6 mars 1723). La descente à terre n'avait pas présenté de grandes difficultés, si ce n'est qu'il avait fallu « se mettre à l'eau jusqu'aux cuisses »**(Ibid.,** 7 mars1723). Pour garder le fort « nous avons débarqué M. Marion, (54), le sr. Levasseur, enseigne, Le Hardy, sergent, 21 soldats, une femme et le valet de M. Marion... qui sont restés sur le fort de Portendick »**(Mutine,** 8 mars 1723)). Deux Maures furent embarqués sur le **Maréchal d'Estrées** - pour caution de la garnison que nous y avions laissées » et ils furent débarqués à St. Louis le 12 mars (55) **(Ibid.,** 12 mars 1723). Avant d'appareiller de Portendick pour le Sénégal, le pilote du **Maréchal d'Estrées** avait pris soin de relever que « le Roi de Portendick se nomme Assis Chandoras (56) » détail qui avait dû être fourni par André Brue qui, losqu'il était encore directeur général de la concession tenait à haute estime Alichandora, le grand émir du Trarza.

Un mois après l'arrivée de l'escadre de La Rigaudière en rade du Sénégal, Landouine, capitaine du **Maréchal d'Estrées** reçut l'ordre d'aller brûler le fort de Portendick, construit en bois par les Hollandais. Quand Landouine eût reconnu ces « deux mornes couverts de fredoche (?) qui fait connaître que vous êtes au nord de Portendick », il fit route au sud pour gagner Portendick. C'est alors qu'« on vit du haut du grand mât de hune un vaisseau mouillé dans la rade ». Quand Landouine ne fut plus qu'à 3/4 de lieue de ce navire, celui-ci appareilla si précipitamment qu'il se trouva dans la nécessité « de laisser son ancre et d'envoyer sa chaloupe à la côte. Landouine prit ce navire en chasse « l'espace d'une heure mais il était meilleur voilier que nous... ». Peu après Landouine apprit, étant au mouillage à Portendick, que ce vaisseau était un interlope anglais **(Maréchal d'Estrées,** 28 avril 1723).

Est-ce le même navire qui revint le 30 avril à Portendick ? « Après être mouillé, son canot est venu à bord (du **Maréchal d'Estrées)** avec un officier. Mais comme nous ne l'avons pas trouvé à faire la traite, nous l'avons laissé aller, (nous) ayant déclaré qu'il n'avait point de marchandises propres pour la traite de la gomme. Nous avons fait aussi venir le capitaine à bord »**(Maréchal d'Estrée,** 30 avril 1723). Le navire anglais qui n'avait que 6 canons et 22 hommes s'empressa d'appareiller le lendemain matin (1er mai 1723). Dans l'après-midi du 2 mai le **Maréchal d'Estrée** se laissa dériver par le courant afin de passer « devant les cases (des Maures) qui restaient au N.E. 1/4 E. à 1/4 de lieue. En même temps il parvenait à récupérer « le câble entier et l'ancre du vaisseau anglais (auquel) nous avions donné chasse. Le câble avait près de 11 pouces et l'ancre (était) de 980 (livres) ». Puis « lorsque

(48). Jean REERS dans les documents officiels français. Il avait pris le commandemant du fort hollandais en 1721 après avoir antérieurement occupé cette même fonction au nom de l'électeur de Brandebourg.

(49). Autrement dit : le chef local.

(50). Déformation du nom de l'émir Ali Chandora.

(51). **Marine 4 J.J. 27, N° 3.**

(52). **Marine 4 J.J. 62, N° 9 et 10.**

(53). **Marine 4 J.J. 27 ; N° 4.**

(54). Cet officier avait été primitivement destiné à l'occupation du fort d'Arguin.

(55). Quand le **Maréchal d'Estrées** arriva au Sénégal le canot de l' **Apollon** fut envoyé à son bord et il « revint avec M. Landouine et deux Maures de Portendick » **(Apollon,** 12 mars 1723).

(56). Cf. note 50, ci-dessus.

nous avons été à portée pour embarquer la gomme, la pointe du côté du N.O. (de l'anse) me restait, dit Rocheteau, le pilote, au nord à 1 3 de lieue ». Ce même pilote nota le lendemain la venue à bord du « gouverneur de Portendick, nommé Boily (57) » (3 mai 1723). C'est sans doute cette visite du chef maure de Portendick qui fit que Rocheteau pouvait écrire le 4 : « on a ramené la chaloupe du vaisseau anglais (chassé le 28 avril) ».

Près d'un mois passa. Et quand la traite de gomme fut terminée, le 1er juin, à 5 heures du matin : « Nous avons brûlé le fort », s'écria le pilote du **Maréchal d''Estrée.** Le 3 juin il appareilla de Portendick « pour nous mettre hors la vue des Maures » dont la colère devait être aussi forte que le sera celle des Maures d'Arguin losque les Français procèderont au démantèlement de leur fort.

— REPRISE ET DESTRUCTION DU FORT DE PORTENDICK

C'est aux journaux de bord de l'escadre de Périer de Salvert qu'il faut recourir pour avoir quelques précisions sur Portendick, sa baie, son fort parce que certains des officiers et pilotes qui les montaient avaient déjà participé aux expéditions de 1721 et de 1723 ;

Pour André Girard, pilote de **l'Eléphant** (58), « la baie de Portendick n'est presque rien en son enfoncement. Elle est très difficile à connaître. Pour l'attaquer, il faut prendre garde à la prendre par la latitude. Ses terres sont très basses. Il y a quelques petites élévations mais très peu de chose. Les deux pointes gisant nord et sud, ce qui m'a paru le plus au large (59). Il y a deux arbres sur la pointe du nord, un peu dans les terres, dont celui le plus nord est le plus haut et le plus touffu. De loin, ils paraissent comme des vaisseaux qui seraient sous la terre (60).

« Le fort m'a paru être au nord d'une petite pointe qui est dans le milieu de la baie... Il y a en cette dite pointe six ou sept petites élévations les unes auprès des autres ; ce qui peut être le plus remarquable, après les deux arbres qui sont au nord des dites élévations environ 2 à 3 lieues. Je n'ai pas pu voir le fort (61), mais la fumée des coups de canon que le dit fort tira sur le **fier** qui le fut reconnaître.

« Sur la pointe du sud il y a de petites élévations comme des buissons en distance » (Eléphant, 29 février 1724).

« Sur les midi, le **Fier** yant été pour reconnaître le fort de Portendick... une petite batterie que le dit fort avait sur le bord de la mer a tiré sur lui 8 coups de canon. Le**Fier** tira aussi sur la dite batterie étant à la portée de canon. Le fort ayant tiré, j'ai relevé la fumée : l'endroit où était le fort ne se pouvant remarquer ni voir... le dit endroit où doit être le fort me restait à E. et E. 1/4 N.E.., 2 lieues 1/2 » **(Ibd.,** 1er mars 1724).

Plus laconique, Moret, le Rédacteur du journal du **Duc du Maine** (62) se contentait de relever, le même jour qu'il avait mouillé « sur les 9 heures du matin par 7 brasses fond de sable blanchard dur, à 2 lieues 1/2 de terre et Port pinyas (63) à E. 1/4 S.E., même distance »**(Duc du Maine,** 29février-1er mars 1724). Il trouva « la mer très patouilleuse ». A 1 heure de l'après-midi, Périer ayant envoyé le brigantin s'approcher de terre « pour reconnaître quelque chose, les Hollandais ont tiré 8 coups de canon sur lui ». Aussitôt le **Duc du Maine,** le **Prince de Conti**(64) et **l'Espérence**(65) appareillèrent pour approcher terre jusqu'à 1/2 lieue. L'endroit d'où l'on avait tiré le canon leur restait au N.E. 1/4 E., 2 lieues 1/2 et ils mouillèrent par 6 brases, même fond dur**(Ibid.,** 1er-2mars 1724). Le lendemain, nouveau mouillage à 2 lieues 1/4 de terre, par 8 brasses sable blanc vaseux, « le pavillon hollandais qui est à terre à E. 5° N.. Il est sur le bord de la mer » **(Ibid., 2 3 mars 1724).**

« Le 4, à 3 heures de l'après-midi, le **Prince de Conti** et nous avons appareillé pour nous approcher de la batterie des Hollandais. **Le Pricne de Conti** a passé par le nord d'un banc qui empêche l'approche de l'endroit et nous, nous avons passé par le sud. Deux heures après, nous avons mouillé 8 brasses, sable blanc fin à 2/3 delieu de terre. Le pavillon hollandais me restait au N.E. 5° N.. A 7 heures du soir nous avons aperçu au comptoir hollandais eun gros incendie qui nous a fait juger qu'ils mettaient le feu dans leurs cases » **(Ibid.,** 4 mars 1724). Le même évènement est relaté avec plus de précision dans le journal de **l'Eléphant** « Sur les 7 heures du soir nous avons vu des feux à terre (là) où j'ai remarqué avoir vu tirer à terre. Les dits feux me restaient à E. 1/4 N.E. et E.N.E., eu nombre de

(57). C'était, en fait, le chef des Maures de Portendick. Son nom, le plus souvent orthographié BOUALI revient, de même que celui d'AMBRE à Arguin, dans les relations de voyages à la côte mauritanienne au temps de la Compagnie des Indes.

(58). **Marine 4 J.J. 62, N° 13** ; voir note N° 22.

(59). Phrase peu claire.

(60). C'est-à-dire : à l'intérieur des terres.

(61). Cf. Note N° 46.

(62). **Marine 4 J.J. 62, N° 14** ; voir note N° 17.

(63). Curieuse déformation du toponyme courant pour désigner Portendick.

(64). Capitaine de Barilly, 20 canons : son journal ne figure pas dans Marine 4 J.J.

(65). **Marine 4 J.J. 62, N° 11** ; galiote de la Cie ; c.ne d'Antraigues ; 4 canons, 23 hommes, 130 tx. ; journal du pilote Charles Durand La Feuillade.

7 à 8 feux, les uns auprès des autres et à égale distance. Les feux me paraissaient fort ardents. Je crois que c'était des cages (66) qu'ils brûlaient » **(Eléphant,** 4 mars 1724).

Reprenons le récit du **Duc du Maine :** - A 7 heures ce matin (5 mars), le **Prince de Conti** et nous avons appareillé et nous sommes venus mouiller par le travers du pavillon hollandais... Deux heures après, l'on a envoyé quelques volées de canon et eux (les Hollandais) ont tiré aussi des coups de canon et puis ils ont mis le feu à leur batterie ; (ce qui a provoqué) un gros incendie... Voyant cela, nous nous sommes retirés au large n'ayant plus que 19 pieds d'eau (67) et nous avons mouillé par 5 brasses de sable dur, l'endroit où était la batterie et le pavillon hollandais au N.E., à 3/4 de lieue, la grosse dûne au S.E. 5° E. à 2/3 de lieue. Nous voyons nos gens qui viennent par terre trouver le comptoir hollandais et les Hollandais n'ont plus de pavillon à terre. Ils en avaient deux : un sur le bord de la mer et l'autre un peu dans les terres » **(Duc du Maine,** 4-5 mars 1724).

Voyons maintenant ce qu'a écrit André Girard, lui qui est toujours à l'affût des moindres détails, à propos des évènements de la journée du 5 mars : la mer étant belle, « sur le matin, le **Duc du Maine,** le **Prince de Conti,** ont été mouiller derrière nous **(l'Eléphant)** à une lieue de terre. Le **Fier,** la galiote **(l'Espérance)** et le bâteau **(la Ressource)** ont été mouiller à une pointe qui est à 2 lieues du fort dans le nord ...le **Prince de Conti...** a couru de l'avant en rangeant la côte. Etant à portée de canon de la batterie qui est sur la côte, (celle-ci) a tiré sur lui. Il y avait sur la dite batterie 4 canons et 1 couleuvrine de fonte. S'étant vu à bonne portée, il a fait feu sur le fort et (sur) ladite batterie dont il a démonté plusieurs canons et a tué 2 Maures. Il s'est battu généreusement et a pris le fort lui seul (68). Il avait tiré 120 coup de canon sur le dit fort et batterie. Le **Prince de Conti** a commencé à tirer sur les 9 heures du matin et sur les 11 heures le fort n'a plus tiré, ayant amené en ne tirant plus. Pendant le dit combat du **Prince de Conti,** nous avons vu dans le nord de lui une fumée s'élever comme si c'eût été une bombe filant en arc de cercle ; comme si c'eût été une bombe, mais très noire. Nous n'avons entendu aucun bruit. (Mais) le feu a commencé à flammer avec ardeur, jetant toujours, une fumée très noire. Même nous avons vu la flamme du feu de (puis) notre bord. Le **Fier,** qui était au N.E. (?) du dit fort a tiré un coup de canon. Le feu a fini à terre. (Alors) on n'a plus tiré sur les vaisseaux, ni les vaisseaux non plus. (Par contre) nous avons entendu tirer de la mousqueterie à terre. Sur les 5 heures 30 à 6 heures du soir le **Prince de Conti** et le **Duc du Maine** ont mouillé devant le fort. Nous avons vu un feu dans le nord des vaisseaux et plusieurs (autres) qui étaient dans les terres. Sur les 6 heures 30 du soir les dits feux étant devant les vaisseaux, un peu dans le nord d'eux, la galiote est venue mouiller auprès des vaisseaux avec le **Fier,** un peu dans le nord d'eux. Le bâteau la **Ressource** est venu faire un voyage en rade puis s'en est allé mouiller auprès du brigantin (le Fier) » **(Eléphant,** 5 mars 1724).

Par gros temps, il pouvait être dangereux soit de rester à proximité des bancs qui enserraient l'anse, soit d'approcher trop près du rivage : c'est ainsi que la chaloupe de **l'Eléphant** se perdit à la côte au moment du débarquement des troupes à terre mais l'équipage put être sauvé **(Eléphant** 6 mars 1724). C'est ainsi que le lendemain André Girard constate : « La mer est devenue très grosse et brisait partout sur les bancs, au large de nous ; si bien qu'à 8 heures du matin nous avons filé notre câble par le bout et nous avons sorti des bancs et nous sommes venus mouiller l'ancre au S.O. de Port pinias (69), par 8 brasses, sable blanc... Le **Prince de Conti** a aussi sorti des bancs et est venu mouiller proche de nous. Le **Fier** et la galiote sont demeurés à terre des bancs **(Eléphant,** 7 mars 1724). Jusqu'au 11 la mer fut grosse, la lune ayant été pleine le 9 à 10 heures et demi du soir (70).

Le mauvais temps qui sévit au large pendant les quelques jours qui suivirent la prise du fort de Portendick gêna beaucoup l'escadre de Périer de Salvert qui ne voulait pas laisser entre les mains des Maures ce qui restait de l'artillerie du fort et de la batterie côtière. Le 7 mars, le **Fier** et **l'Espérance,** demeurèrent à proximité du rivage « pour garder les canons du fort et de la batterie qui était sur le bord de la mer, (canons) que l'on a démontés, ayant mis le feu dans le fort qui était de bois (71) : les Hollandais avant que d'abandonner le fort mirent le feu dedans. Le bâteau la **Ressource** a parti de dessous le fort pour aller au Sénégal » **(Eléphant.** 7 mars 1724). Le 8 mars l'équipage de **l'Eléphant** apprit par la chaloupe du **Duc du Maine** que Périer de Salvert allait faire rompre les canons qui étaient à terre et les enclouer si l'on ne pouvait les embarquer ; la mer, depuis deux ou trois jours étant fort grosse. (Mais) qu'il tâcherait de prendre la couleuvrine s'il pouvait : elle était en fonte et avait près de 10 pieds et demi de long (près de 3 m. et demi) que sinon il la romprait comme les autres ». L'Eléphant apprit aussi de la bouche des gens de la chaloupe que l'on avait « trouvé à terre 2 Maures qui avaient été tués... et une vieille Mauriste (sic) âgée qui était dans le fort lorsqu'on l'a pris » **(Ibid.,** 8 mars 1724). Le 9, le **Fier et l'Espérance** étaient « toujours sous le fort, espérant prendre les canons

---

(66). Je suppose que le narrateur a voulu dire : « ca[illegible] ».

(67). Soit environ 6 m., 30.

(68). Le **Prince de Conti** etait commande par le c.ne Grasson.

(69). Voir note N° 63.

(70). Date verifiee sur l' **Almanach royal pour 1724.**

(71) Cf. dans les Cartes et Plans de la Bibliothèque nationale de Paris de la pièce 18, portef. 111, div. 3 « **Carte de la baye de Portendick scituée à la coste d'Afrique par 18 D. 6 m. de latitude N.** » env. 1730 ; en carton : « Plan du fort de Portendick construit par la Compagnie d'Hollande de **Charpente** ». Voir reproduction planche IV

qui étaient sur le bord de la mer ou les crever »(**Ibid.,** 9mars 1724). Enfin, le 10, « sur les 11 heures du matin, nous avons entendu tirer 3 coups de canon du côté du brigantin. Je ne sais, dit Girard, si c'est les canons que l'on a crevés ou si c'est le signal que l'on les a embarqués ». Ce qu'il ne tarde pas d'apprendre : « c'était le **Fier** qui avait tiré ces trois coups et mis un pavillon rouge au haut de son grand mât pour signal qu'il avait embarqué la couleuvrine et les canons qui étaient au bord de l'eau et (qu') ils avaient rompu les tourillons et les boutons de culasse des canons qui étaient dans le fort et qu'ils les avaient encloués et tout brûlé le restant du fort et les plates-formes. Il n'y a plus mention qu'il y ait eu de fort »(**Ibid.,** 10-11 mars 1724).

Le 11 mars à 7 heures et demi du matin, l'escadre Périer de Salvert appareillait ; une partie des bâtiments allant croiser du côté de la rivière St Jean pour capturer deux frégates hollandaises qui avaient eu pour mission de secourir Arguin et Portendick, l'autre se rendant direnctement au Sénégal (72) (**Ibid.,** 11mars 1724).

— LA RECRUDESCENCE DE L'ANIMOSITE DES MAURES, CONSEQUENCE DE LA DESTRUCTION COMPLETE DU FORT DE PORTENDICK PAR LA COMPAGNIE DES INDES ET DE L'INTENSITE DU BLOCUS DE LA COTE.

Les forts d'Arguin et de Portendick ayant été rendus inutilisables, la Compagnie des Indes tenta de renouer des rapports commerciaux avec les Maures de la côte tout en essayant d'écarter de cette côte les concurrents étrangers qualifiés par elle d'interlopes. Le 28 février 1725, le canot du **Diligent**(73)et la chaloupe des **Deux Frères** (74)débarquent à Portendick plusieurs employés de la Compagnie à la tête desquels se trouve le transfuge hollandais Booth « afin de tâcher d'avoir une traite de gomme ». Le canot du **Diligent** retourne ensuite à son bord avec six Maures après avoir laissé à terre « deux Français en otages ». Les six Maures retounent le lendemain à Portendick avec la chaloupe des **Deux Frères.** Quand peu de temps apres on a connaissance d'un navire venant du nord qui tire un coup de canon et met pavillon anglais. Sur quoi, le **Diligent** met une flamme anglaise et les **Deux Frères** pavillon hollandais. Le navire nouvellement arrivé mouille à environ 2 lieues des Français qui sont bien convaincus d'avoir affaire à un interlope (**Deux Frères,** 28 février 1725). Le lendemain matin la galère anglaise appareille tandis que Saint-Robert qui revenait de France au Sénégal comme directeur général à bord du **Diligent** s'embarqua sur les **Deux Frères** avec les commis qui étaient venus dans l'espoir de traiter et se dirigea vers l'habitation du Sénégal. Le **Diligent** resta seul à Portendick pour croiser contre les interlopes **Deux Frères,** 1er mars 1725).

Les **Deux Frères** arrivent au Sénégal le 4 mars. Le 1er avril ils s'embarguent à nouveau sur les Deux Frères de Booth, chef de traite, son fils, et deux commis de traite, Le Riche et Grobert (**Ibid.,** aux dates).

La remontée de la côte mauritanienne du sud au nord était très pénible et lente : les **Deux Frères** n'arrivent au Cap Ste Anne que le 28 avril mais ne poussent pas jusqu'à Arguin. Le 29 on voit les Sept Monts et le Capitaine envoie son canot sonder vers le banc de Tindel. Le 1er mai le navire est près des Mottes d'Angel. Le 2, enfin, il mouille à Portendick sans avoir rencontré le moindre interlope. Contact pris avec les Maures, le Capitaine Pichon, son commandant, apprend que le **Diligent** avait donné chasse à trois interlopes dont l'un, dans sa précipitation, avait même abandonné sa chaloupe qui était encore à terre (**Ibid.,** 4 mai 1725). Le canot des **Deux Frères** est de retour à bord le 11 « avec un commencement de gomme pour cargaison ». L'équipage du canot espérait que, « suivant le rapport des Maures la traite serait bonne » (**Ibid.,** 11 mai 1725). Mais le même jour est aperçu, au nord de Portendick, un navire, un Anglais, qui mouille au nord des **Deux Frères** et plus proche de terre. Le 16 mai, Pichon et son état-major décident « d'armer la chaloupe pour tâcher de prendre la chaloupe des Anglais ».

Vingt hommes, sous la conduite du capitaine en second des **Deux Frères,** de Flory, et de l'enseigne de Beauregard, partent sur le soir pour exécuter ce coup de main (**Ibid.,** 16 mai 1725). La chaloupe anglaise se trouvait encore à terre le lendemain matin mais elle n'y resta pas longtemps : « les Maures ont dû avertir (les Anglais) de notre entreprise ». Si bien que la chaloupe des **Deux Frères** dût donner chasse à la chaloupe anglaise ; mais sans succès, cette dernière « marchant mieux » (**Ibid.,** 17 mai).

Le 19 mai arrive « un courrier du fort d'Arguin pour Booth » Ce courrier était porteur de paquets à faire remettre à Saint-Robert. Aussitôt le canot des **Deux Frères** fut dépêché au Sénégal avec les paquets. (**Ibid.,** 19 mai 1725).

Le 9 juin, un coup de canon entendu dans la direction du nord laisse supposer, à nouveau, la présence d'un interlope. Le lendemain, en effet, on aperçoit le brigantin **l'Aurore** (75) qui se rendait à Arguin en train de tirer sa bordée sur un navire anglais qui s'enfuyait et échappait rapidement à la

(72). A noter que le **Duc du Maine** se rendit au Sénégal sans que son pilote eût fait mention dans son journal des amers traditionnels (les Maringouins, le Palmiste, le bois de Grière.

(73). Pas de journal du **Diligent** dans Marine 4 J.J.

(74). **Marine 4 J.J. 62, N° 16 ;** pinasse de la Cie ; c.ne Pichon ; 22 canons, 70 hommes et plusieurs passagers ; journal du premier pilote Viellecour Passart.

(75). Un journal de l' **Aurore** conservé dans **Marine 4 J.J. 27, N° 10** ne contient que la partie de voyage de Gorée à la Louisiane et retour à Lorient.

poursuite conjuguée de **l'Aurore** et des **Deux Frères** dont la chaloupe était restée à terre. Quand Pichon revint à Portendick sa chaloupe avait disparu avec l'enseigne et ses 7 hommes. Il ne la récupéra que beaucoup plus tard, au Sénégal, « guidée par Boilly (Bouali) et plusieurs Maures ». Deux des matelots avaient été noyés ainsi qu'un nègre maître de langue et deux Maures (**Ibid.**, 2 juillet 1725).

Le 21 juin, les pluies ayant commencé à se manifester, les Maures avaient arrêté la traite de la gomme ; les **Deux Frères** étaient répartis au Sénégal avec 124 tx de gomme en cale (**Ibid.**, 21 juin 1725).

Le pilote Viellecour Passart revint à la côte de Portendick l'année suivante et constata les premiers symptômes d'un changement d'attitude chez les Maures. Il pilotait une flûte de la Compagnie, la **Gironde,** commandée par Pichon, l'ancien capitaine des **Deux Frères.** Le 2 mars 1726, la Gironde (76) arrive devant Portendick. Son canot envoyé à terre revient avec plusieurs Maures qui désiraient traiter. Un exprès est aussitôt envoyé au Sénégal pour avertir la direction de la concession des bonnes dispositions des Maures de Portendick. Une barque chargée de marchandises propres à cette traite fut alors envoyée de Saint-Louis avec un commis de la Compagnie et arriva à Portendick le 19 mars 1726. Le 20, «on commença à prendre de la gomme » (**Gironde,** 20 mars 1726). Le 3 avril la **Gironde** était rejointe à Portendick par **l'Annibal** (77) venant du Sénégal. Du 25 avril au 10 mai, **l'Annibal** ira croiser contre les interlopes pendant que la **Gironde** continuera à traiter la gomme à Portendick. Mais, à la fin du mois de mai, Viellecour Passart constatait un matin « que les Maures s'en allait dans les terres. Notre chaloupe, dit-il, est allée savoir s'ils ne voulaient plus nous donner de (la) gomme. Ils ont répondu que non » (**Ibid.**, 28 mai 1726).

Au bout d'une dizaine de jours, voyant qu'il était inutile d'insister, le capitaine Pichon appareilla pour le Sénégal (**Ibid.**, 8 juin 1726). Durant tout son séjour devant Portendick la **Gironde** fut en contact avec Arguin au moyen d'un bâteau que **l'Annibal** dépêcha à trois reprises (**Ibid.**, 8-13 avril, 5-7 mai, 28 mai) mai le journal de Viellecour Passart n'a pas gardé trace des nouvelles apportées par ce bâteau.

Vers la fin de l'année 1726, Philippe Dauge, pilote du **Prince de Conti** (78) passe devant Portendick, venant de France . Mais il se contente de longer la terre à 2 lieues de distance en entretenant de 12 à 8 brasses, fond de sable blanc, et, « voyant qu'il n'y avait rien dans la rade de Portendick, nous avons dressé notre route pour nous rendre au Sénégal » (**Prince de Conti,** 14-15 novembre 1726).

Les voyages à la côte de Portendick, durant l'année 1727, à supposer qu'il y en eût, n'ont pas laissé de trace dans la série Marine 4 J.J. Le fil ne sera renoué qu'à la fin de 1728 avec le journal du **Duc d'Orléans** (79). Après l'assassinat de l'équipage de sa chaloupe à Arguin, le **Duc d'Orléans,** dont la mission était de croiser contre les interlopes de la gomme, ne s'attarda pas dans le haut de la côte et fila sur Portendick où il arriva trois jours après, le 4 octobre 1728. Alexis Bernaba, son pilote, releva la hauteur de 18° 6 min. pour le site de Portendick, « site reconnaissable, dit-il, à une dûne plus élevée avec trois touffes de broussailles à 1 lieue 1/2. Et à une lieue et demi au nord de cette dûne, donc à 3 lieues de Portendick, on aperçoit « les deux petits mondains d'Ascangel » (80).

Le Duc d'Orléans revint une seconde fois devant Portendick du 16 décembre 1728 au 26 janvier 1729. Faute de rencontrer quelque interlope à arraisonner le **Duc d'Orléans** se livra à la pêche au large. Alexis Bernaba note une première fois, le 23 décembre, qu'il a « pris du poisson », le 4 janvier qu'en allant de baie en baie pour découvrir quelque interlope il a « pris du poisson en quantité ». D'autres fois Pichon envoyait à terre sa chaloupe et son canot bien armés « pour apprendre des nouvelles » (3 janvier) ou pour chasser ; « nos messieurs sont allés à la chasse » (4 janvier) ; ou pour traiter des bestiaux : « A midi, les Maures ont paru à la côte avec des bestiaux. Aussitôt on envoie le canot avec un officier pour leur parler. Ils paraissent avoir envie de traiter avec nous ». (8 janvier); ou pour couper du fourrage (?) : «...de retour à Portendick, on a envoyé la chaloupe et le canot à terre pour couper du foin pour les bestiaux » (24 janvier 1729).

Troisième croisière du **Duc d'Orléans,** du 7 février au 26 mars avec séjours devant Portendick et Arguin. Devant Portendick, du 25 février au 9 mars, malgré plusieurs « voyages à la côte de la chaloupe et du canot, les Maures n'approchent nullement de nous. Ils nous haïssent à mort voyant que nous les gardons avec beaucoup d'exactitude, quoique on leur porte fort à leur avantage et on fait le possible pour les engager à un commerce ouvert avec la Compagnie. Mais haïssant la nation française, ils n'écoutent pas » (25 février 1729) (81). Le navire se rend ensuite à Arguin sans obtenir plus de succès avec les Maures de cette île.

---

(76). **Marine 4 J.J. 62, N° 17 ;** flûte de la Cie : cne Pichon : 16 canons, 71 hommes, 450 tx. : journal du pilote Viellecour Passart.

(77). Ce voyage de l' **Annibal** ne figure pas dans les journaux de Marine 4 J.J.

(78). **Marine 4 J.J. 16, N° 35-4 et 144 G, N° 2 ;** voir note N° 23.

(79). **Marine 4 J.J. 62, N° 24 et 63n N° 31 ;** voir note N° 34.

(80). « Mondrain » : petit monticule de sable ou de terre : le mot serait d'origine creole (Dramesteter et Hatzfeld. **Dict. gén. de la langue française,** II, p. 1541) : c'est l'équivalent de « motte ». Il s'agit ici des « Mottes d'Angel ».

(81). Les Maures, très fiers comme tous les nomades, ne pouvaient evidemment pas supporter la gène que leur apportait la croisière. On retrouvera l'expression de ce jugement chez un petit nombre de redacteurs de journaux de navigation.

Quatre fois encore le **Duc d'Orléans** reviendra mouiller devant Portendick : les 24 et 25 mars, du 14 au 29 avril, du 1er mai au 26 mai et du 20 au 24 juillet 1729 sans pouvoir jamais engager la palabre avec les Maures.

Durant le temps de la croisière du **Duc d'Orléans, l'Annibal** passa dans les parages de Portendick sans pourtant que les deux navires de la Compagnie s'y rencontrassent. Ce qui n'empêcha pas l'Annibal de découvrir « un brigantin qui courait à terre (par) le travers de Portendick. Aussitôt qu'il nous a vu, nota le pilote Le Bourgeois, il a couru au large. Nous avons forcé de voile, jugeant que c'était un iterlope. Mais voyant qu'il marchait beaucoup mieux que nous, nous avons continué notre route (sur le Sénégal) » **(Annibal,** (82) 25 février 1729). Avant d'arriver à Saint-Louis, le pilote reconnut « des Maures sur le rivage et quelques arbres sur le terrain » » **(Ibid.,** 26 février 1729). Ces « Maures sur le rivage » se trouvaient-ils vers le bois de Grière ?

Cette année 1729 la présence de navires croiseurs français devant la côte de Portendick fut quasiment continue. Le 21 septembre 1729, le **Courrier d'Orléans** (83) appareillait du Sénégal pour faire la chasse aux interlopes et prendre ainsi le relai du **Duc d'Orléans** réparti pour France, chargé de gomme **(Saint-Louis,** (84) 21 septembre 1729). Se faisant l'interprète de la pensée de ses collègues, le pilote du **Saint-Louis,** Jean Carné porte ce jugement sur les réactions nouvelles des Maures à l'égard de la Compagnie des Indes : « Au long de cette côte les Maures sont très mauvais et nous n'y pouvons jamais descendre à terre sans risque d'y avoir quelque insulte par ces morailles qui sont sans miséricorde quand ils peuvent avoir l'avantage contre nous qu'ils haïssent plus que les autres nations (85) **(Saint-Louis,** 21 septembre 1729).

Après une relâche à Gorée le **Saint-Louis** se prépara « à partir pour aller faire la course à la côte du Grand Portendick (86) contre les interlopes qui y font la traite de la gomme au préjudice de la Compagnie. On nous fait espérer que nous devons trouver au dit Portendick un navire anglais qui sort de Gambie » **(Ibd.,** 5 novembre 1729).

Le **Saint-Louis,** arrivé à la côte mauritanienne le 3 décmebre, mouilla par 13 brasses, fond de sable fin, vraisemblablement par le travers des Mottes d'Angel : « Au long de cette côte il n'y a rien qui se puisse remarquer que deux mondrins (87) qui paraissent par cette latitude de 18° 24 comme deux bâteau à la voile » **(Ibid.,** 3 décembre 1729). Bientôt il reconnut le **Courrier d'Orléans (88) et la Néréide** (89) qui l'avaient devancé à la côte. Le 10 décembre le pilote Jan Carné apprend que « la **Néréide** et le **Courrier d'Orléans** vont se rendre à Arguin pour vérifier s'il n'y aurait pas quelque traiteur, M. d'Antuly (c'est le capitaine de la **Néréide)** ayant ordre de la Compagnie de visiter au long de la côte avant de se rendre au Sénégal pour y faire sa décharge (de marchandises de France), puis de là il est destiné pour rester ici à faire la course au long de la côte pendant un an » **(Ibid.,** 10 décmebre 1729).

La **Néréide et le Courrier d'Orléans** appareillaient pour le Sénégal le 15. Avant de partir, le capitaine du **Courrier d'Orléans** signala au **Saint-Louis** qu'il « avait eu connaissance à terre de quantité de morailles. C'est une marque, ajoute Carné, qu'ils ont peur que nous ne tentions une descente dans leurs terres » **(Ibid.,** 15 décembre 1729).

On pouvait penser que, fort de ses 12 pièces de canon, le **Saint-Louis** aurait continué à « garder » la côte après le départ des deux autres navires. Bien au contraire, dès le lendemain, il appareilla pour le Sénégal à partir d'un lieu qu'il ne put préciser avec certitude : « Je ne suis pas certain du lieu de Portendick ; cependant je le crois par 18° 18, ayant eu plusieurs fois connaissance de plusieurs feux à terre au sud d'où nous étions mouillés » **(Ibid.,** 16 décmebre 1729).

Voyons comment, de son côté, la **Néréide** raconte son voyage. Parti de France le 8 novembre, elle avait reconnu la côte de Barbarie le 3 décembre mouillé au Cap Blanc le 4, à Portendick le 8, jour où elle rencontra le **Courrier d'Orléans et le Saint-Louis.** Le 10 elle appareille pour la rivière St-Jean, puis revient à Portendick en suivant la côte. Un jour, le navire approche de terre à une portée de boucanier ; depuis le bord on voit des Maures faisant signe de mettre à l'ancre mais « nos messieurs qui étaient en chaloupe n'ont pas jugé à propos de revenir à bord » **(Néréide** 13 décembre 1729). Le 15 décembre la **Néréide** passait devant les Mottes d'Angel en suivant la côte et le 17 elle jugeait à propos d'appareiller pour le Sénégal, comme avaient fait la veille le **Saint-Louis** et le **Courrier d'Orléans,** ne disposant plus que de 8 à 9 barriques d'eau douce **(Ibid.,** 17 décembre 1729).

Le bon approvisionnement en eau potable fut toujours la préoccupation majeure des commandants des navires de croisières. Pour la **Néréide,** ce besoin était si pressant que, sans attendre que

---

(82). **Marine 4 J.J. 17, N° 42 et 63, N° 33 ;** vaisseau de la Cie ; 12 canons, 45 hommes, 200 tx. ; c.ne de Kerguenelle ; journal du pilote Le Bourgeois.

(83). Pas de journal de ce voyage dans Marine 4 J.J.

(84). **Marine 4 J.J. 17, N° 50 ;** frégate de la Cie ; 12 canons, 52 hommes, 250 tx. ; c.ne Bréban ; journal du pilote Jan Carné.

(85). Cf. note N° 81.

(86). En fait « Portendick », par opposition au « Petit Portendick, situé plus au sud, avant les Maringouins.

(87). Ou « mondrain » ; v. note N° 80.

(88). Cf. note N° 83.

(89). **Marine 4 J.J. 28, N° 20 et 63, N° 36 ;** frégate de la Cie ; c.ne Contault d'Antuly ; 14 canons, 42 hommes, 250 tx. ; journal du premier pilote Jean de La Fargue.

l'habitation du Sénégal fût en mesure de lui fournir l'eau qui lui était nécessaire, elle demanda au **Saint Louis,** mouillé près d'elle à la rade du Sénégal, de lui donner 12 barriques d'eau (**Ibid.,** 23 décmebre 1729).

Enfin, avant de repartir pour croiser devant Portendick et après avoir déchargé les marchandises qu'elle devait débarquer au Sénégal (90), la **Néréide** procéda durant huit jours à l'embarquement de son eau et d'une certaine quantité de lest (**Ibid.,** 22-29 janvier 1730).

La **Néréide** réapparut devant Portendick le 9 février 1730 et y trouva un autre navire de la Compagnie, le **Duc d'Orléans** (91) que tout d'abord elle avait pris pour un interlope, tant l'obsession était grande. Le **Duc d'Orléans** était parti de Lorient le 25 décembre 1729. Le premier février 1730, il croyait avoir dépassé Portendick. Son capitaine, Pomet, alla faire des reconnaissances à terre sans succès les 2 et 3 février : « C'est un endroit très difficile à reconnaître, n'ayant pas de hauteur et l'horizon fort gras à midi » (**Duc d'Orléans,** 3 février 1730). Le 4 Pomet reconnaissait enfin les Mottes d'Angel et mouillait à Portendick. Une première fois le canot du **Duc d'Orléans** mit à terre le capitaine qui chassa et qui aurait vu, selon le pilote J. Souzy, « quantité de biches et de cerfs (sic) » (**Duc d'Orléans,** 8 février 1730). Le 12, des officiers du **Duc d'Orléans** descendirent à terre à leur tour et au retour confirmèrent le site de Portendick car ils avaient vu les vertiges du fort et même quelques pièces de canon que Périer n'avait pu faire embarquer en 1724. Ces mêmes officiers dirent qu'ils avaient chassé à plusieurs reprises mais qu'ils n'avaient vu aucun Maure (**Néréide,** 12, février 1730).

Le 20 février, la **Néréide** était de retour au Sénégal. Auparavant elle avait donné au **Duc d'Orléans** qui en avait grand besoin 16 barriques d'eau (**Duc d'Orléans,** 18 février 1730).

Resté seul à la garde de la côte le **Duc d'Orléans** aperçut un interlope anglais « qui disparut dans la brume » (**Ibid.,** 1er mars 1730). Le 2, le **Duc d'Orléans** entendit des coups de canon à terre de lui : « ce ne peut être, écrit Souzy, que ce navire auquel nous avons donné la chasse (hier) qui rappelle le Maure pour faire sa traite de gomme ». Le lendemain le **Duc d'Orléans** chercha à se mettre « au vent de Portendick afin que ce navire, si c'est un interlope, n'ait aucune connaissance de nous avant de commencer sa traite ». Mais l'interlope, plus subtile, fit courir le **Duc d'Orléans** jusque vers la rivière St Jean, le 5 ; revint aux Mottes d'Angel le 6 ; à nouveau à la rivière St Jean le 7 ; aux Mottes le 9. Le 10 l'interlope courait sa bordée à terre et le 11 le **Duc d'Orléans** apercevait à terre, vers les Mottes d'Angel, « quantité de Maures et de chameaux et l'interlope qui passe au vent à nous environ une lieue de distance », comme pour narguer. Dépité le **Duc d'Orléans** revint mouiller à Portendick le 12 mars et il appareilla pour le Sénégal le 27, « n'ayant plus d'eau et étant obligé de faire cuire la viande dans l'eau de mer ». En chemin, le pilote signala « quantité de Maures avec des chameaux sur la côte entre Portendick et le Sénégal (St-Louis) » (**Duc d'Orléans,** aux dates correspondantes). Gageons que ces chameliers, comme ceux entrevus le 11 aux Mottes d'Angel, attendaient la venue des interlopes anglais en des endroits les plus divers et en dehors des traditionnelles escales d'Arguin et de Portendick revendiquées par la Compagnie des Indes.

Bien qu'une partie des hommes de son équipages fussent « tombés malades avec de la fièvre », le **Duc d'Orléans** reprit la direction de la côte de Portecdick le 7 avril et les parties de cache-cache recommencèrent sans plus de succès qu'auparavant pour les intérêts de la Compagnie. Le **Duc d'Orléans** n'étant parvenu à gagner le nord de la côte de Portendick que le 28 avril, les interlopes avaient eu un mois entier pour traiter à leur guise. Dès son arrivée le **Duc d'Orléans** en aperçoit un vers les Mottes d'Angel et le perd de vue le lendemain. Le 2 mai, il manœuvre pour « tâcher d'attraper les Sept Mottes d'Angel (92)... pour savoir où les Maures font la traite avec les Anglais » (**Ibid.,** 2 et 5 mai 1730). En effet beaucoup de capitaines des navires de la Compagnie soupçonnaient les Anglais, montés sur des bâtiments plus légers et d'un moindre tirant d'eau que ceux des Français, de fréquenter, aux moindres risques pour eux, les régions redoutées des abords des bancs de Tindel et d'Arguin. Le **Duc d'Orléans** resta en observation aux Sept Monts jusqu'au 6 mai puis retrouva enfin la **Néréide** le 7 aux Mottes d'Angel où elle était arrivée le 5.

La **Néréide** était partie de Gorée le 15 avril en faisant un détour par Bonavista, une des Iles du Cap Vert, pour y prendre des rafraichissements. Le 30, elle surprenait devant Portendick un interlope qui y trafiquait mais ne pouvait lui donner la chasse longtmeps, « notre bâtiment ne marchant point ». Elle se retrouva au sud de Portendick le lendemain car sa chaloupe ayant longé la côte avait aperçu « quantité de Maures avec des chameaux (93). Ils sont venus nous joindre. Nous leur avons parlé en hollandais. Ils nous ont dit que Portendick était plus dans le nord et que si nous voulions traiter il fallait y aller, il y avait de la gomme » (**Néréide,** 1er mai 1730).

---

(90). Comme vin, eau-de-vie, etc...

(91). **Marine 4 J.J. 63, N° 34 et 35 ; navire de la Cie ; 16 canons et 45 hommes ; c.ne Pomet ; journal du pilote J. souzy.**

(92). **Pour tous les autres navigateurs elles n'étaient que deux. Il s'agirait plutôt des « Sept Monts » située au nord des Mottes d'Angel.**

(93). **Témoignage confirmant celui du Duc d'Orléans** en mars 1730.

Un jour qu'il était allé dîner à Bord de la **Néréide,** le capitaine Pomet raconta à Contault d'Antuly, pour le consoler de sa chasse malheureuse, que lui-même avait « chassé un interlope par quatre fois mais, n'ayant pas la marche au-dessus de lui, il n'avait pu le joindre. Il l'avait vu la première fois à Portendick, puis aux Sept Monts, aux Mottes d'Angel et à la rivière St-Jean » **(Ibid.,** 7 mai 1730). Est-ce ce même interlope qu'ils revirent « au moment où la **Néréide** s'apprêtait à aller aux Sept Monts et le **Duc d'Orléans** au Petit Portendick (94), qu'ils revirent encore le lendemain puis qu'ils perdirent de vue ? **(Néréide,** 9 mai et **Duc d'Orléans,** 9 et 10 mai 1730). Le **Duc d'Orléans** mouilla au Petit Portendick (95). Les 13 et 14 il vit un interlope et, faute de pouvoir l'arraisonner, le pilote, comme le Renard de la Fable , se consolait en songeant que « si nous ne marchons pas si vite que lui, du moins nous avons toujours le plaisir de la dénicher dans tous les endroits où il va » **(Duc d'Orléans,** 14 mai 1730).

Le 27 mai, la **Néréide et le Duc d'Orléans,** s'étant rejoints aux Mottes d'Angel, mirent aussitôt le Cap sur l'habitation du Sénégal, considérant l'un et l'autre leur mission terminée à la côte de la gomme) **Néréide et Duc d'Orléans ;** 27 mai 1730).

— AMELIORATION TEMPORAIRE DES RELATIONS ENTRE EQUIPAGES DE LA COMPAGNIE DES INDES ET RIVERAINS MAURES

Le système de la double croisière se continua en 1731 : le **Duc de Boubon** (96) et le **Duc d'Orléans** (97) se rencontrèrent au large de Portendick, le **Duc de Bourbon** arrivant de France, le **Duc d'Orléans** ayant déjà croisé pendant une dizaine de jours vers les Mottes d'Angel **(Duc de Bourbon et Duc d'Orléans,** 26, janvier 1731). A la date du 27 le journal du **Duc de Bourbon** mentionne la venue à bord d'un certain sieur Bose : il s'agit évidemment du transfuge hollandais Booth rencontré déjà précédemment.

Le **Duc d'Orléans** appareilla pour le Sénégal le 30 janvier : il devait « s'approcher de terre le plus possible et ensuite prolonger la côte jusqu'au Sénégal pour voir s'il n'y avait point quelque traiteur » **(Duc d'Orléans,** 30 janvier 1731). Quant au **Duc de Bourbon,** il resta mouillé devant Portendick, « à 3 lieues au large, par 8 brasses 1/2 à 9 brasses, fond de sable fin et fort blanc ; les Mottes danger (sic) au N.N.E. à 5 lieues » tandis que par curiosité le pilote allait sonder à différentes distances de la côte : « A 2 lieues de terre, vous trouvez fond à 6 brasses — 6 brasses 1/2, sable blanc un peu gros et petites coquilles fort fines et blanches, les Mottes danger au N.N.E. à 4 lieues 1/2. A 1 lieue de côte, fond de sable fin blanc ; jusqu'à 1/4 de lieue de terre : 4 brasses » **(Ibid.,** 31 janvier 1731).

Le **Duc de Bourbon** remonta vers les Mottes d'Anjel. Quand il s'en trouva à la distance d'une lieue, « tout après, nous avons aperçu beaucoup de Maures sur un petit mondrain de sable. Au même instant je fais lever le grappin pour nous approcher de terre (jusqu'à) leur parler. Ils nous ont crié en anglais de mouiller et d'aller à terre sans crainte. Je leur ai répondu qu'il n'avaient qu'à venir deux à bord. Ils ont répondu que non... Nous (l'équipage de la chaloupe) sommes venus à bord sondant de moment en moment, depuis une lieue de terre jusqu'au vaisseau : 4... (jusqu'à) 10 brasses 1/2 » **(Ibid.,** même date). De retour à Portendick le 19 février le pilote fut renvoyé à terre à 3 heures du matin avec le canot pour visiter le long de la côte. A 5 heures du soir « nous avons aperçu deux Maures, dit le pilote, sous le vent à nous. Au même instant nous avons arrivé à l'endroit où ils étaient pour leur parler. Ils nous ont fait signe de venir à terre. Je leur ai hélé avec le porte voix de venir à bord. Je leur ai mis pavillon blanc pour leur faire connaître que nous étions français. D'abord ils se sont éloignés de nous et ont monté sur une butte de sable pour nous contempler de loin. Voyant cela j'ai fait nager au large où nous avons mouillé le grappin par 3 brasses 1/2 et avons demeuré jusqu'au jour. Les Mottes me restaient S.E., 2 lieues » **(Ibid.,** 19 février 1731).

Le lendemain : « A l'aube nous avons levé le grappin (du canot). Environ 7 heures, aperçu cinq Maures qui venaient tout le long de la côte et avaient leurs filets avec eux (98). Nous avons mouillé tout auprès de terre pour les attendre. Ils venaient des Mottes (d'Angel). A 8 heures ils sont venus au bord de la mer vis-à-vis de notre canot. Je leur ai hélé de venir à bord. Nous avons mis pavillon français. Ils m'ont crié d'envoyer de nos gens à terre si je ne voulais pas y aller moi-même, et que je n'avais rien à craindre. Je leur ai fait réponse qu'ils n'avaient qu'à venir à deux à bord du canot en toute sûreté. Ils se sont jeté deux à la nage et ont entré dans le canot. Voyant qu'on les recevait bien, ils ont consenti de venir à bord du navire et ont hélé aux autres qu'ils n'avaient qu'à s'en retourner à Portendick où sont leurs tentes. A 9 heures nous avons gouverné au O.N.O. pour venir chercher le

---

(94). Le Petit Portendick où le **Duc d'Orléans** avait pensé trouver des interlopes n'apparaît dans les journaux de la série Marine 4 J.J. que le 21 septembre 1729, dans le journal du **Saint-Louis.** On y pratiquait ce qu'on qualifierait de nos jours de traite « sauvage ».

(95). C'est un des rares exemples de mouillage français à cette escale. Regrettons que le pilote n'en ait pas donné les coordonnées qui nous échappent aujourd'hui encore.

(96). **Marine 4 J.J. 28, N° 23 ;** vaisseau de la Cie ; c.ne de Broisy ; 16 canons, 45 hommes ; journal du pilote (anonyme).

(97). **Marine 4 J.J. 67, N° 107 et 108 ;** navire de la Cie ; 18 canons, 40 hommes ; c.ne Berger ; journal du premier pilote Jean Visez.

(98). Ces Maures sont des pêcheurs (les Azenègues schirmeyros de Valentim Fernandes ou les Imraguen de notre temps). Mais moins avertis que les Portugais au temps de la découverte, les Français ne faisaient pas de distinction entre Maures.

navire. A midi, nous l'avons aperçu... Le capitaine les a bien reçus (les Maures). Je leur ai dit d'envoyer leur gomme au Sénégal (99) où ils seraient payés avantageusement. Ils m'ont fait entendre qu'il y en avait en quantité à la côte mais qu'ils aimaient mieux la livrer à Portendick » (**Ibid.**, 20 février 1731).

Le 21 février, le **Duc de Bourbon** appareilla à 8 heures du matin pour venir mouiller à Portendick. « Il y fut à 11 heures. Aussitôt on envoya les deux Maures à terre à Portendick où nous avons trouvé deux de leurs tentes qui sont de cuir et leurs filets sur des perches au sec (100) ». Le pilote laissa les deux Maures à terre et regagna son vaisseau au début de l'après-midi (**Ibid.**, 21 février 1731). Le lendemain, tout au matin, le pilote fut envoyé à nouveau « à terre avec le canot pour aller parlementer avec les Maures, espérant qu'ils nous auraient fait avoir quelques rafraîchissements... Les deux Maures sont venus à bord du canot. Ils nous ont dit qu'ils voulaient parler à M. Broisy (101). Nous avons appareillé et sommes venus à bord à 3 heures de l'après-midi. Ils ont demandé de demeurer (à bord) jusqu'au lendemain. Le capitaine le leur a accordé » (**Ibid.**, 22 février 1731). Le lendemain matin, « à 9 heures nous avons renvoyé les deux Maures à terre. Ils nous ont dit qu'ils allaient avertir leur capitaine (— leur chef —) qui demeure aux Sept Monts. Dès qu'ils seraient revenus ils feraient un feu à terre (102) pour les aller chercher. Nous les avons débarqués à environ une lieue sous le vent de Portendick, au sud. Etant presque rendus, ils ont reçu des lames de mer qui les ont culbutés par trois fois. Nous n'avons pu nous rendre à bord qu'à 10 heures (du soir) » (**Ibid.**, 23 février 1731).

Une semaine passa à attendre le retour promis des deux émissaires maures. Le 1er mars, à 4 heures du matin, le pilote du **Duc de Bourbon** retourna à terre « à Portendick croyant trouver des Maures. Ils devaient nous apporter des cabris et des volailles. Mais je ne les ai point trouvés. Voyant cela, j'ai descendu à terre avec quatre de nos matelots, étant tous armés, pour voir si je ne les aurais aperçus dans la plaine. Ne les ayant point trouvés j'ai fait embarquer nos gens et m'en suis revenu à bord à 5 heures du soir » (**Ibid.**, 1er mars 1731). Toujours sans nouvelles des Maures, le 5 mars à 6 heures du matin le pilote retouna « à terre à Portendick pour y aller chasser. Les deux Maures (dont) j'avais parlé ci-devant se sont trouvés au bord de la mer. Nous avons descendu à terre et avons entré dans le pays pour y chasser. Nous y avons passé la nuit » (**Ibid.**, 5 mars 1731). « Nous avons entré dans le pays environ 1 lieue 1/2. Nous avons entendu plusieurs chiens marrons aboyer. Ce pays est fort uni et point boiseux mais tout garni de brières. Nous sommes revenus à bord du navire à 4 heures de l'après-midi » (**Ibid.**, 6 mars 1731).

Notre narrateur, dont cependant les notations précédentes révèlent un talent journalistique certain, est muet sur le contenu du dialogue qu'il avait pu engager avec les deux Maures inopinément retrouvés et qui n'avaient pas fait le feu à terre promis » pourquoi ? Quels sont ces « chiens marrons » dont-il parle : des chiens errants échappés à leurs maîtres ? Ou des chacals, assez fréquents en ces endroits ? Qu'est-ce enfin que ces « brières » qui paraissent dans le pays avec un parfum sémantique de lande bretonne ? Ce ne sont pas des griefs qui sont faits ici à notre narrateur — d'ailleurs modestement resté anonyma — mais au contraire la conséquence du fait qu'il nous ait mis en appétit.

Mais revenons au voyage du **Duc de Bourbon** qui, dépité, remonta vers le nord : Le 7 mars il appareillait pour les Mottes d'Angel ; à midi il s'en faisait à 3 lieues 1/2 au N.E. 1/4 E. ; le soir à E. 5° N. à 4 lieues ; le 8 à E. 1/4 S.E., 4 lieues 1/2. En même temps le pilote notait avoir aperçu « de la moraille à terre » (**Ibid.**, 7 et 8 mars 1731). Le 12, « la grosse lame du N.O. ayant diminué, le **Duc de Bourbon** appareilla puis mouilla deux heures après par 9 brasses 1/2 fond de sable fin blanc mêlé de petites coquilles, ayant la petite Motte d'Angel à 4 lieues 1/2 dans l'E.S.E. 3° S. » (**Ibid.**, 12 mars). Le 14, nouvel appareillage vers le nord vite stoppé par un « calme tout plat », puis nouveau mouillage par 14 brasses sable fin brun et petites coquilles brisées. Hauteur observée à midi : 18° 49. (**Ibid.**, 14 mars). Le 15 il tentait de s'approcher un peu plus des Sept Monts quand à nouveau les calmes l'obligèrent à mouiller par 7 brasses sable fin mêlé de petites coquilles blanches et fort fines, ayant la grosse Motte d'Angel à E.N.E. 3 Lieues et le milieu des Sept Monts au N.N.E. 4 lieues (**Ibid.**, 15 mars). Une fois encore le pilote fut « envoyé dans le canot pour aller du côté de la rivière St-Jean pour voir s'il n'y aurait pas quelque traiteur. Comme nous étions le long de terre à une portée de fusil, nous avons aperçu deux Maures. Je les ai hélé de venir à bord du canot ; ce qu'ils ont fait. Il y en a un qui m'a dit qu'il était le fils de Bouali et que son père était le roi depuis les Sept Monts jusqu'au Sénégal (103) ».

---

(99). Sur les escales du Fleuve, cf. Note complémentaire N° V, p. 227-236, dans mon édition du **Journal d'un voiage fait en Bambouc en 17744,** de Pierre DAVID.

(100). Ces « tentes de cuir » seraient donc les demeures des pêcheurs (« filets sur des perches ») ?

(101). M. de Broisy était le capitaine du **Duc de Bourbon**. . Il mourut peu après, en mer, en allant en Gambie, le 10 mai 1731.

(102). La pratique d'allumer des feux sur le rivage pour signaler aux vaisseaux qui passaient au large que les gens de la côte avaient des marchandises à traiter était d'un usage courant tout le long de la côte occidentale d'Afrique. On en trouvera de fréquents exemples dans la partie de mon étude (à paraître ultérieurement) qui concernera la côte dite de Guinée.

(103). Nous avons rencontré déjà plusieurs fois Bouali dans nos journaux.

Dans la soirée le pilote renvoya les deux Maures à terre (**Ibid.,** 16 mars 1731). Le lendemain le canot continua à longer la côte vers le nord « pour aller du côté de la rivière St Jean ». Les Maures nous ont aperçus. Ils nous ont hélé de venir à terre Boilly (Bouali) le père est venu à bord du canot. Il m'a dit qu'il serait venu à bord du navire le lendemain mais qu'il me fallait demeurer à terre pour rançon » (**Ibid.,** 17 mars). Le 18 « Boily (Bouali) le père s'est embarqué dans le canot pour venir à bord du navire et moi j'ai demeuré à terre pour otage ». Le lendemain « le canot est venu rapporter Bouali sur les 2 heures après-midi. Il a débarqué vis-à-vis de sa tente (104) et moi je me suis embarqué pour m'en revenir à bord » (**Ibid.,** 18 et 19 mars). Quant à Bouali le fils, il fut débarqué du vaisseau à environ « 3 lieues au nord des Mottes d'Angel. Il avait fait accroire que l'on aurait trouvé de l'eau mais nous n'en avons pas trouvé et nous somme revenus à bord. Nous avons laissé le Maure à terre » (Ibid., 22 mars).

Le **Duc de Bourbon** repassa au large de Portendick le 23 mars 1731, du bois de Grière le 26, du fort du Sénégal le 27. Le 28 il mouillait « en la rade du Sénégal, vis-à-vis la barre par 11 brasses fond de vase » (**Ibid.,** aux dates).

Le même jour, le **Duc d'Orléans,** capitaine Berger, qui était parti du Sénégal le 10, arrivait devant Portendick pour relever de croisière le **Duc de Bourbon.**

Avant d'appareiller pour Portendick, le capitaine Berger avait pris à son service « un noir du pays pour servir d'interprête à Portendick » (**Duc d'Orléans,** 7 mars 1731). Ce maître de langue s'appelait Madère. Dès l'arrivée du **Duc d'Orléans** devant Portendick « Berger et le nègre Madère descendirent parler aux Maures. Le canot étant de retour, ils ont amené trois gens du pays à bord. M. Berger leur a fait dire qu'il voulait traiter et faire la paix et qu'ils eussent à apporter leur gomme au Sénégal ; que l'on traiterait avec eux et qu'il ne leur manquerait de rien (1o5) » (**Duc d'Orléans,** 28 mars 1731). « Ce matin, jeudi 29, le canot les a remportés à terre et, leur ayant donné une lettre à porter au Sénégal, ils ont promis qu'ils iraient pour conclure leur traité » (**Ibid.,** 29 mars).

En plus du **Duc de Bourbon** et du **Duc d'Orléans,,**un troisième vaisseau fut adjoint à la croisière, **l'Américain** (106) qui arriva à hauteur des Mottes d'Angel, — le classique repère pour Portendick —, le 15 avril 1731 et découvrit la présence du **Duc d'Orléans.** Les deux navires mouillèrent côte à côte. Le capitaine Berger apprit au nouvel arrivant « que la paix était faite avec les Noirs et les Maures et que le sujet de la guerre était causé par un bâteau du Sénégal qui avait eu le malheur de s'échouer. Mais le bâteau s'est retiré après que les Maures ont maltraité les Français et pillé » (**Américain,** 18 avril). Le 19 avril **l'Américain** reprit sa route pour le Sénégal et le **Duc d'Orléans** sa croisière. Au passage devant Portendick, **l'Américain** observa 18° 10 de latitude.

— intensification de la tension a la cote de portendick : des vaisseaux de guerre anglais viennent soutenir la traite des navires marchands anglais

Le 20 mai 1731 **l'Américain** « appareillait de la rade foraine du Sénégal pour aller faire la course sur Portendick. M. Devance (Levens) qui était pour lors, quand nous sommes arrivés à la côte, à Gorée, en a dépêché un bâteau commandé par M. Marin (107) qui y a aporté (au Sénégal) ses ordres d'aller chercher un Anglais de 40 canons et un bateau (dont) il favorisait la traite à Portendick. Pour cet effet, il a embarqué quelques soldats à notre bord et le bâteau de M. Marin est venu avec nous » (Américain, 20 mai 1731).

Bien que gêné par la lenteur du bâteau du capitaine Marin, **l'Américain** se rendit en un temps record à Portendick : le 24 mai il rejoignait le **Duc d'Orléans** devant Portendick. Là, il apprit que les vaisseaux anglais étaient partis sans avoir été inquiétés ; que le plus gros, qui était un vaisseau de guerre, avait envoyé à bord du **Duc d'Orléans** pour vérifier sa commission et qu'ensuite il était reparti dans le S.O. (**Ibid.,** 24-25 mai). Le surlendemain, le **Duc de Bourbon** ayant le directeur général Levens à bord, rejoignait le **Duc d'Orléans.** Les Anglais ayant échappé Levens ne laissa à la côte que **l'Américain.** Les autres bâtiments redescendirent au Sénégal (**Duc de Boubon, Duc d'Orléans, Américain,** 28 mai).

---

(104). Bouali est donc un nomade, non un pêcheur sédentaire.

(105). Le directeur général de la concession, Levens, avait donné à ce sujet des instructions très précises au capitaine Berger. Ces instructions se trouvent dans Arch. Nat. : Colonies, C610, 28 février 1731). Le texte intégral en a été publié dans mes **Etablissements français au Sénégal,** p. 279-281. Voici les grandes ligres de ces « conditions que M. Berger est chargé de proposer à Hamar, chef de la nation Trarza, pour le commerce de la gomme ». Berger devait au préalable venger sur les bots des Maures d'Arguin qu'il pourra saisir « le massacre qu'ils ont fait des Français en différents temps » : puis, il cherchera à attirer l'attention des Maures de Portendick et leur fera comprendre qu'il veut négocier avec « Hamar, fils d'Ali Chandoura ou à son défaut Bohaly (Bouali) ou autres grands ». Il préviendra Hamar ou son représentant que la Compagnie est décidée à empêcher les interlopes de traiter de la gomme à cette côte et qu'en conséquence, pour dédommager Hamar de la perte des coutumes payées par les interlopes, la Compagnie augmentera son propre tarif. Enfin la Compagnie s'engageait, si les Maures consentaient à lui réserver toute leur gomme en exclusivité «de n'en plus traiter dans la rivière du Sénégal ».

(106). **Marine 4 J.J. 28, N° 24 et 64, N° 45 ;** vaisseau de la Cie ; c.ne Aubin Duplessis ; 10 canons, 40 hommes ; journal anonyme inachevé, s'arrête le 9 novembre 1731 à la vue de Saint-Dominigue.

(107). Sans doute un bâteau de la flottille du Sénégal.

A la fin de l'été de 1731, à Lorient, **l'Annibal** (108) se préparait pour la croisière de 1732. Parti de France le 19 septembre 1731, il eut connaissance du bois de Grière et arriva au Sénégal le 15 octobre. Après un mois de relâche à Gorée, le 21 décembre il se dirigea sur Portendick (**Annibal** 21 décembre, Courrier d'Orléans, 21 et 30 décembre 1731).

Le 5 janvier 1732, **l'Annibal** se trouvait à la hauteur des Mottes d'Angel ; le 11, il se dirigeait vers le Petit Portendick. Est-ce à cause de la mauvaise visibilité (109), **l'Annibal** ne rencontrait ni interlope sur mer, ni Maure sur le rivage. Le 7 février il se risquait à envoyer « sa chaloupe à terre avec (son) lieutenant avec ordre de parler aux Maures s'il en voyait le long du rivage, sans rien risquer, pour savoir s'il y avait quelque bâtiment traitant à la côte et pour leur dire de porter leur gomme au Sénégal ». Pour plus de sûreté la chaloupe et le bâteau arboraient pavillon hollandais. Revenue à bord la chaloupe assura n'avoir « vu aucun Maure » (**Annibal** 7 février 1732). Le silence de la côte dura jusqu'à la fin de ce voyage de croisière : le 11 mars **l'Annibal** pensa « partir bientôt au Sénégal n'ayant point d'eau et point d'apparence qu'il vienne de bâteau (en apporter) » ; depuis son arrivée à la côte de Portendick la ration d'eau avait été réduite « à une chopine par 24 heures ». (**Ibid.**, 11 mars).

Pendant une très brève escale au Sénégal (13 à 14 mars) **l'Annibal** fit son plein d'eau et de bois et repartit sans tarder pour Portendick avec 16 soldats et 25 noirs (**Ibid.**, 14 mars).

Un bâteau de la flottille du Sénégal **le Léger,** armé de 6 canons et dont le commandement, selon une pratique assez courante à la concession, fut confié au pilote La Fargue, devait seconder la Frégate de Lorby. Nous savons que le **Léger** eut connaissance de la baie de Portendick, vide de tout interlope et apparemment désertée des Maures malgré le pavilon hollandais arboré pour voir si les Maures feraient des signaux (**Léger,** 13 et 15 avril 1732).

Sans en exprimer la raison La Fargue regretta « de ne pouvoir s'avancer dans la rivière St Jean » et il remonta « jusqu'à 24 lieues du Cap Blanc » (**Ibid.,** 22 et 24 avril 1732). Il alla même jusqu'à mouiller près du Cap Blan et pousser une pointe vers Arguin portant toujours « pavillon hollandais au haut du mât » (**Ibid.,** 7 et 8 mai 1732).

Le 13 mai, il était de retour au Sénégal, sans **l'Annibal,** et rendait compte à Levens « qui a paru être content ». Le directeur général se satisfaisait à bon compte.

Un autre navire dont le journal n'est pas conservé dans Marine 4 J.J. mais qui est mentionné par ceux de **l'Alexandre** (110) et de **l'Annibal,** poursuivit la croisière après le départ de ce dernier : c'est le **Duc de Bourbon,** capitaine Pichon. **L'Alexandre** le croisa le 1er juillet 1732 : son temps était expiré et il s'en retournait au Sénégal (**Alexandre,** 1er juillet 1732).

Le 13 octobre 1732 la **Néréide** (111) appareillait du Sénégal et prenait le relai. Le 3 novembre elle reconnaissait le site de Portendick puis attendait un bâteau de barre qui devait l'aider à visiter la côte au plus près ; les navires de la taille d'une frégate, comme la **Néréide,** ne pouvant trop approcher du rivage. Cependant ce bâteau ayant trop tardé à venir et la **Néréide** ayant ordre de visiter toute la côte, la **Néréide** appareilla le 29 novembre pour l'escale des Maringouins quand le lendemain apparut enfin le bâteau attendu, le **Cupidon,** capitaine Carnez, qui lui apportait 30 barriques d'eau dont elle avait le plus grand besoin. Toutefois le **Cupidon** sera de peu de secours pour la **Néréide** car il était « destiné pour aller aux Canaries chercher des vivres » (**Néréide,** 2 décembre 1732). Alors, au lieu de se rendre aux Maringouins comme elle l'avait tout d'abord projeté, la **Néréide,** sur l'avis que lui avait donné Carnez qu'y étant passé, il n'y avait rien vu, se dirigea sur les Mottes d'Angel où elle restera mouillée du 6 au 18 décembre sans avoir aucune connaissance de bâtiment interlope. Le 22 décembre la **Néréide** se retrouvait à Portendick et le 27 apercevait enfin « un bâtiment dans le N.N.O. de nous à 3 lieues qui m'a paru élonger la côte. Je me suis disposé à appareiller, dit le capitaine de Boisquenay, afin de lui parler mais la nuit étant venue, quoiqu'il fasse clair de lune, je l'ai fait observer, le croyant étranger. J'ai eu toute la nuit un feu (de position) et au jour, ne l'ayant point (re)vu, j'ai pensé que ce pouvait être quelque bâtiment qui va au Sénégal et j'ai resté mouillé » (**Néréide,** 27 décembre 1732).

Le 29 décembre 1732 la **Néréide** repart pour les Maringouins, cotoyant la côte à une ou deux lieues de terre sans recontrer de bâteau. Le 31, se faisant E.-O. de l'escale, elle mouille par 15 brasses sable fin et coquilles, à 2 lieues de terre. « Voyant qu'il ne venait aucun secours du Sénégal et n'ayant que 9 barriques d'eau et sans aucun rafraîchissement pour les malades, ayant tenu conseil, il nous a paru à propos, pour le bien de la Compagnie et pour la conservation de l'équipage, d'aller au Sénégal pour y chercher ce qui nous est nécessaire et à 7 heures et demi (du matin) j'ai appareillé » (**Ibid.,** 31 décembre). Quand il arriva au Sénégal, de Boisquenay apprit par les autres navires mouillés qu'aucun bâteau de barre n'avait pu franchir la sortie de l'estuaire depuis 26 jours : cela expliquait que la **Néréide** n'ait pu être ravitaillée (**Ibid.,** 1er janvier 1733).

Sans qu'il soit tenu compte de la fatigue de son équipage la **Néréide** repartit à la côte de Portendick, n'ayant eu que le temps de refaire sa provision d'eau et de bois, le 14 janvier 1733. La frégate devait être bonne manœuvrière car, quatre jours après, elle était déjà par la latitude de 18° 10. Arrêtée par

---

(108). **marine 4 J.J. 64, N° 48 et 144 A N° 4** ; frégate de la Cie ; c.ne Lobry ; 14 canons, 55 hommes, 200 tx. ; journal du premier pilote de la Fargue. — Du 1er avril au 13 mai 1732, c'est le journal du **Léger**, commandé par de la Fargue pour un voyage à la côte de Portendick.

(109). Le 5 février 1732 le pilote signalait « une brume de poussière qui vient de terre ».

(110). **Marine 4 J.J. 64, N° 49,** vaisseau de la Cie ; c.ne Chuquet ; 12 canons, 51 hommes ; jal du premier pilote Mathurin Laurin.

(111). **Marine 4 J.J. 64, N° 50 et 51** ; frégate de la Cie ; capitaine de Boisquenay ; journal du capitaine.

une grosse brume, elle mouilla par 10 brasses sable gris, ne distinguant plus la terre (**Ibid.,** 19 janvier). Nouvel appareillage le 26 « pour se mettre à portée d'avoir connaissance des vaisseaux ». Le pilote obtenait une hauteur de 18°21 et se faisait à 3 lieues S.O. 5°S. des Mottes d'Angel. Jusqu'au 2 mars aucun événement autre que visiter par deux fois l'ancre de mouillage ne fut jugé digne d'être signalé sur le journal. La **Néréide** s'estimait à 38 lieues au nord du Sénégal ; elle appareilla pour les Maringouins.

Le 3 mars 1733 la mer fut très grosse. La **Néréide** « continua à côtoyer la terre à une lieue jusqu'à 6 heures du soir que, n'ayant aucune connaissance d'aucun bâtiment, j'ai (Boisquenay), mouillé pour ne pas les manquer, par 10 brasses. Toute la nuit la mer a été houleuse. Au matin, j'ai fait virer pour appareiller ; ce que j'ai bien eu de la peine à faire avec le peu de monde qui me restait présentement, tout l'équipage étant attaqué du scorbut et ayant 10 matelots sur les cadres ». De plus le capitaine fut averti, au matin, que 18 barriques d'eau avaient coulé dans la cale (**Ibid.,** 3 mars). Aucun bâteau n'était en vue pour en obtenir du secours ; on tint à nouveau conseil et, naturellement, il fut décidé « pour le bien du service » de retouner au Sénégal dont on n'était éloigné que de 12 lieues. Ce qui fut immédiatement exécuté. (**Ibid.,** 4 mars).

Le 5 mars la mer était toujours très houleuse. A 4 heures de l'après-midi on eut connaissance du bois de Griel (ou Grière) au S. 1/4 S.E., environ 3 lieues. Dans la crainte de dépasser le Sénégal la **Néréide** mouilla à une lieue 1/2 de terre par 12 brasses fond de vase molle. Au matin, après beaucoup de peine à cause de la faiblesse de son équipage, la frégate appareilla. Une demi-heure après elle apercevait le pavillon blanc du fort Saint-Louis.

Dix jours plus tard, à 8 lieues au N.O. de Portendick, arrivait, venant de France le **Saint-Michel** (112), capitaine Lobrie (113). Il recherchait la **Néréide** « qui doit se trouver dans les parages » et il tira un coup de canon pour avertir de sa présence (**Saint-Michel,** 15, mars 1733). Le **Saint-Michel** était dans l'ignorance des problèmes posés par ces interminables croisières et du pricipal de tous, celui de l'eau douce.

C'est alors qu'on réalisa à Saint-Louis du Sénégal combien il était dérisoire de faire croiser des frégates comme **la Néréide,** isolées et pourvues d'une artillerie très modeste, quand les interlopes étaient en mesure de se présenter à la côte sous l'escorte puissamment pourvue des vaisseaux de guerre anglais. Moins d'un mois après sa déconvenue devant Portendick, le Saint-Michel apprenait au Sénégal par le **Courrier d'Orléans** (114), qui venait d'y arriver qu'il y avait trois vaisseaux anglais dont « un de 50 canons se disant vaisseau du roi d'Angleterre, un autre de 14 canons, l'autre de 10. Ces deux derniers traitent à Portendick » (**Saint-Michel,** 13 avril 1733).

La frégate le **Courrier d'Orléans** avait quitté le Sénégal pour la croisière de Portendick le 16 mars 1733, c'est-à-dire à peu près au moment même où le **Saint-Michel** recherchait la **Néréide. Le Courrier d'Orléans** était arrivé à hauteur de Portendick le 8 avril, à 2 lieues de la côte. Le 9 au matin, le chevalier de Touffreville, son capitaine, eut « connaissance de deux bâtiments à 4 lieues dans le N.O. Voyant qu'ils nous approchaient, nous avons mis à la voile et couru la bordée de terre pour nous élever dans le vent. Ce que voyant les bâtiments ont serré le vent... Le bâtiment le plus au vent a tiré 3 coups de canon, puis 2 autres à quelques minutes l'un de l'autre... Vu un troisième bâtiment avec un bot à la voile. Après quoi les vaisseaux se sont approchés, se sont parlé à environ 3 lieues dans le vent à nous. Le plus gros a fait vent arrière sur nous. En même temps nous avons mis en travers sous nos deux huniers. Il nous a rangé par derrière, pavillon anglais à la poupe ; les autres de même. Il était bastingué jusque dans ses hunes et ses canons détapés. Il nous a demandé d'où nous étions : répondu du Port-Louis ; que nous étions en croisière entre les Mottes d'Angel et Portendick. Il a envoyé un officier à bord pour se faire mieux expliquer. Nous lui avons demandé ce qu'il faisait à cette côte. Il nous a dit qu'il était pour (chasser) les pirates (115) et que les deux bâtiments qui étaient avec lui allaient en Gambie. Ce gros bâtiment est d'environ 50 canons. Les deux autres de 150 et 200 tx., de 10 à 16 canons. Nous y avons vu beaucoup de monde. Le navire de guerre a envoyé à bord des autres pour leur parler et ensuite ont arrivé et couru un bord à terre. Pour lors nous avons mouillé par 10 brasses d'eau. Il était en ce moment 5 heures et demi. Sitôt la nuit, les trois navires anglais ont mouillé entre la terre et nous. Nous avons vu leurs feux pendant la nuit » (**Courrier d'Orléans,** 9 avril 1733).

Le 10 avril, « à 7 heures, les deux petits bâtiments anglais ont appareillé, couru leurs bordées à terre. Vers les 2 heures de l'après-midi, un des vaisseaux qui ont mis à la voile ce matin a mouillé dans le nord des bancs de Portendick et a tiré plusieurs coups de canon, son pavillon dehors ; ce qui nous a obligé d'appareiller pour lui gagner au vent, en louvoyant bord sur bord. Le soir un deuxième bâtiment a mouillé près du premier. Le vaisseau de guerre a resté à l'ancre et a fait plusieurs signaux aux deux autres et tiré du canon » (**Ibid.,** 10 avril).

---

(112). **Marine 4 J.J. 64, N° 55 et 59 ;** vaisseau de la Cie ; c.ne, Lobrie ; 16 canons, 60 hommes ; journal du premier pilote Claude Laget.

(113). Est-ce la même personne que le capitaine Lobry qui avait commandé l' **Annibal** en 1731-32 ? Ou que le capitaine Laubry qui commandera la **Néréide** en 1734 ?

(114). **Marine 4 J.J. 64, N° 58 ;** frégate de la Cie ; c.ne le chevalier de Touffreville ; 6 canons, 27 hommes, 150 tx. ; journal du premier pilote Ch. Fr. Gambier.

(115). Dans un certain nombre de journaux de Marine 4 J.J. on voit souvent percer la hantise de rencontrer des pirates. Pour les navires allant de France en Afrique c'était la crainte des Salétins ; et pour ceux arrivant aux Antilles et à Saint Dominigue, les flibustiers des Caraïbes.

Le 11 avril, le **Courrier d'Orléans** appareilla. Alors « les bâtiments anglais tirèrent plusieurs coups de canon pour rappeler leurs chaloupes qui la veille étaient allées à terre. Après-midi (le Courrier d'Orléans) a fait plusieurs bords pour examiner ces bâtiments. Le vaisseau de guerre a mouillé entre la terre et nous. Voyant qu'ils traitaient devant nous et ne pouvant les en empêcher, nous avons appareillé pour en donner avis au Directeur » **(Ibid.,** 11 avril 1733).

Le **Courrier d'Orléans** arriva au Sénégal le 13 et repartit pour la cote de Portendick le 21 avec le bâteau le **Cygne,** suivi le 22 du **Saint-Michel.**

Le 3 mai le **Saint-Michel.** mouillait près du **Cygne** et s'estimait, d'après sa latitude observée (18° 4), être devant Portendick. Le 5 mai le **Saint-Michel** appareillait pour les Mottes d'Angel. Il les relevait au N.E. le 7. Puis le 12 il envoyait le bâteau le **Cygne** voir s'il n'y aurait pas des navires dans la baie de Portendick car, si de Portendick on apercevait bien les Mottes d'Angel, des Mottes d'Angel on ne remarquait pas cette baie. Le 13 ou le 14 (116) le **Courrier d'Orléans** qui allait, faire sa course à Portendick et le **Saint-Michel** qui retounait au Sénégal se rencontrèrent.

Le **Saint-Michel** resté seul pensa abandonner la partie le 3 juin car « il ne lui restait plus que 2 barriques d'eau ». Il allait appareiller quand il rencontra le 4 « un bâteau du Sénégal qui lui apportai (enfin) de l'eau et du bois ». Il remonta sur Portendick, fut devant la baie le 8, devant les Mottes d'Angel le 11 et de retour au Sénégal le 28 juin **(Saint-Michel** aux dates). Or, il y avait longtemps, à cette date, que toute toute traite de gomme avait cessé.

Avec un admirable manque de sens des réalités, en pleine haute saison, la direction de la concession du Sénégal destinait au début d'août 1733 la **Gironde** (117), une flûte de 400 tx, à reprendre la course à Portendick. Mais le 13 le capitaine Prudhomme se rendait à l'évidence : il était « impossible d'appareiller pour Portendick, les courants portant avec violance au sud ». Il resta donc mouillé « espérant le beau temps **(Gironde,** 13 août 1733). Or, un évènement important qui se produisit dans le Cayor, dans la baie d'Yof, vint accaparer l'attention des dirigeants de la concession et détourner pour un temps les esprits de la hantise de la croisière de la gomme : il s'agissait du naufrage d'un vaisseau hollandais que l'on croyait chargé de caisses d'or et d'argent pour les Indes. Et la **Gironde** fut envoyée avec deux bâteaux de barre pour sauver l'équipage hollandais et, bien entendu, tenter de récupérer le plus possible des caisses de la précieuse cargaison **(Gironde,** 18 août — 24 septembre 1733).

Au mouillage du Sénégal, la **Gironde** vit successivement partir pour la croisière de Portendick à laquelle elle avait échappé : le bâteau de Pigeaon **(Ibid.,** 26 septembre 1733), **l'Annibal** et les 2 bâteaux du Sénégal le **Cupidon** et le **Mignon** (118) , **(Ibid.,** 8 octobre), le **Pontechartrain** pour relever **l'Annibal (Ibid.,** 16 janvier 1734).

Avant de partir pour Saint-Domingue avec une cargaison d'esclaves, la **Gironde** eut connaissance, par deux hommes rescapés du **Cupidon,** de la perte de ce bâteau en allant à Portendick. « Les Maures avaient fait la meilleure partie de l'équipage prisonnier ». Peu après arrivait au Sénégal l'autre bâteau le **Mignon,** qui était allé à Arguin ; son capitaine étant descendu à terre avec sa chaloupe, tout l'équipage avait été égorgé **(Ibid.,** 5-15 février 1734). En somme, entre les Maures et les Français, à la côte, les choses ne s'arrangeaient pas en cette année 1734.

Malgré cela la Compagnie s'obstina à faire croiser ses navires. Pour relever le **Pontchartrain** de retour au Sénégal le 6 juillet 1734, le **Saint-Louis** (119) appareilla à son tour le 11 juillet. Le 15 étant à la latitude de 18°12 il pensa se trouver entre les Mottes d'Angel et Portendick à environ 2 lieues de terre. Le 16, ayant poussé sa course au N.E., sondant par 15 à 19 brasses fond de sable, il avait vu plusieurs mottes qu'il prit pour les Sept Monts (latitude observée 18°21). Puis il redescendit la côte lentement : le 17 juillet : 17°56, le 18 : 17°36, le 19 : 17°17, sans jamais rencontrer d'interlope. Aussi le 22 juillet s'empressa-t-il de regagner le mouillage de la rade du Sénégal **(Saint-Louis,** aux dates).

Il semble qu'après l'été de 1734 les croisières de la Compagnies des Indes n'aient repris leur cours qu'au début de l'année 1735. Le 18 janvier 1735 **l'Aigle,** (120), frégate commandée par de Kéraudran, appareilla du Sénégal pour Portendick. Le 23 elle se trouvait « à l'entrée d'une grande baie qui forme un demi-cercle à ce qu'il nous paraissait ». Toutefois, quant à localiser exactement le lieu, « on ne puvait rien reconnaître de sûr ». Aussi le pilote Barré attendit-il midi « pour savoir au juste la latitude pour reconnaître l'endroit, n'ayant aucune chose qui la fasse reconnaître, la terre étant très basse et (que) sable avec quelques dunes et un peu de brière (121). Et, comme l'on fait Portendick par les 18° et 18° 6, à midi j'ai observé 18° 4 : ce qui m'a fait connaître que nous ne pouvions être éloignés

---

(116). Le 13 selon le **Courrier d'Orléans,** le 14 selon **Saint Michel.**

(117). **Marine 4 J.J. 64, N° 60 et 28, N° 32 ;** flûte de la Cie , capitaine Prudhomme : 14 canons, 4 pierriers, 57 hommes 400 tx. ; journal du capitaine. — Le 64, N° 60 est une copie.

(118). Les journaux des bâteaux de la flottille ne sont pas conservés dans Marine 4 J.J., d'une façon générale ; de même les journaux des navires l' **Annibal et le Pontchartrain** pour ce voyage ne se trouvent pas non plus dans Marine 4 J.J.

(119). **Marine 4 J.J. 28, N° 35, et 65 ;** vaisseau de la Cie, capitaine Bienvenu : 18 canons, 72 hommes, 300 tx. ; journal de Ch. Fr. Gambier premier pilote. — Il avait déjà été en 1731 et 32 pilote du **Courrier d'Orléans** ainsi qu'en 1733.

(120). **Marine 4 J.J. 28, N° 36 et 65, N° 61 ;** frégate de la Cie ; cne de Keraudran, 22 canons, 70 hommes, 290 tx. ; journal du premier pilote Barré.

(121). Ce mot désigne un sol à toubière en pays breton.

de Portendick ». A 5 heures du soir on eut connaissance d'un feu à terre qui restait au N.E. 1/4 N. 5° N. de la frégate » (**Aigle,** 23 janvier 1735). Le 25 janvier **l'Aigle** alla mouiller 3 lieues plus au nord et eut connaissance d'un bâteau du Sénégal commandé par l'un des pilotes de son bord (**Ibid.,** 25 janvier). Le 28 **l'Aigle** et le bâteau furent rejoints par le **Duc de Noailles. Le Duc de Noailles,** lui avait eu bonne connaissance de Portendick et il situait le lieu de la rencontre à 1 lieue 1/2 au sud de Portendick (Aigle, 28 janvier 1735). Le 1er février **l'Aigle** et le **Duc de Noailles** mouillèrent devant l'anse de Portendick, par 18°10, 6 brasses fond de sable fin et à 1 lieue 1/3 de terre ; Portendick se situant au S.S.E. 1 lieue 1/2. Les deux navires restèrent à ce mouillage jusqu'au 19 mars. **L'Aigle** profita de son séjour prolongé pour prendre bonne connaissance de la baie de Portendick ; son pilote consigna ses observations dans son journal (123).

Pendant tout le temps de leur séjour devant Portendick **l'Aigle** et le **Duc de Noailles** envoyèrent croiser les deux bâteaux du Sénégal qui les accompagnaient « l'un après l'autre, jusque par les 17°15 de latitude pour voir s'il ne venait pas quelque interlope ; les vaisseaux mettant un officier major dans chaque bâteau » (**Aigle,** 1er février 1735).

Le 19 mars les deux navires changent de mouillage pour se mettre environ 1/4 de lieue plus dans le O.N.O. parce qu'ils s'estimaient « trop proches du banc qui est à la pointe du nord, où la mer brise beaucoup, surtout quand les vents viennent du large ». Ils mouillèrent par « 8 brasses, fond de coquilles, gros gravier et sable, l'anse de Portendick aux mêmes aires de vent environ 2 lieues. Il faut remarquer que, tous les décours de la lune, la mer vient du O. très grosse ; ce qui fait que les vaisseaux croisiers mouillent par 8 brasses où ils sont à 1 lieue 1/2 de terre. C'est le bon mouillage pour cette côte quand l'on y doit rester quelque temps » (**Ibid.,** 19 mars 1735).

Le 20 mars, l'un des deux bâteaux, celui de Montfleuri, répartit au Sénégal avec 9 malades scorbutiques du **Duc de Noailles.** Ce bâteau fut remplacé à la croisière le 15 avril par un autre qui amenait des commis de la Compagnie pour traiter de la gomme et parmi eux Saint Adon (124) : (Ibid., aux dates).

On aurait pu croire, à ce moment, que la croisière de **l'Aigle** et du **Duc de Noailles** allait être comme celles de 1734 une croisière sans interlopes, pénible, mais sans histoire. La présence de 3 commis préposés à la traite avec les Maures pouvait faire espérer une reprise des échanges avec les Maures. C'était compter sans la tenacité britannique.

La matin du 26 avril 1735, vers 11 heures, on entendit des coups de canon venant de la pointe du nord. A 1 heure, de l'après-midi on eut connaissance de 4 bâtiment. Ausstôt **l'Aigle et le Duc de Noailles** se tinrent sur leur garde. Bientôt ils se rendirent compte qu'un des bâteaux du Sénégal se trouvait parmi les 4 bâtiments suspects qui s'approchaient. Ils comprirent que « les coups de canon qui avaient été tirés, cela avait été pour le faire venir à leur bord ». Quand ce bâteau fut arrivé suffisamment près de **l'Aigle,** il lui dit qu'il y avait parmi les survenants un vaisseau de guerre anglais de 54 canons et 400 hommes et qu'il voulait avoir de la gomme, que les deux autres étaient des bâtiments très petits de 120 à 130 tx. A 8 heures du soir Anglais et Français mouillèrent à proximité les uns des autres ; **l'Aigle** par 6 brasses, sable fin, ayant la pointe sud de l'anse de Portendick à l'est 1 lieue, celle du nord à E.N.E., 1 lieue également (**Aigle ,** 26 avril 1735).

Le lendemain eurent lieu ces visites de courtoisie entre chefs de bord qui étaient de tradition dans les marines européennes de l'époque. On peut regretter que le pilote Barré se soit montré très discret et n'ait laissé percer dans son journal aucun écho des propos échangés entre de Kéraudran et le commandant anglais. (**Ibid.,** 27 avril).

Le 30 avril les Anglais appareillèrent, coururent leur bordée, puis revinrent mouiller à une portée de fusil des Français. Le 1er mai, même manœuvre des Anglais, sauf qu'à leur retour au mouillage le vaisseau de guerre anglais ouvrit sa batterie d'en bas et mit les canons aux sabord. A 5 heures du soir de Kéraudran ordonna au **Duc de Noailles** d'entrer dans la baie de Portendick pour empêcher les Anglais d'y pénétrer les premiers tandis que **l'Aigle** ferait de même. A 6 heures, ils y avaient réussi et **l'Aigle** était mouillé par 4 brasses 1/2, sable et vase, ayant « le milieu des grosses dunes de la pointe du sud au S.S.E. à 1/4 de lieue, le village des Maures au N.E. et N.E. 1/4 E. à 2 portées de fusil, les vaisseaux anglais à O. 1/4 S.O. à 3/4 de lieue ». Après cette manœuvre des vaisseaux français les Anglais envoyèrent leurs canots et chaloupes sonder par toute l'anse et lever les tentes qu'ils avaient montées sur le rivage (125). (**Ibid.,** 1er mai 1735).

Le 2 mai les Angla[illegible]llèrent mouiller « au milieu du passage de l'anse » et le 3 ils mouillèrent un peu plus au sud que l[illegible]te sud de la baie, le vaisseau de guerre au large, les petits bâtiments tout à terre.

(122). Ce voyage du **Duc de Noailles** ne figure pas dans Marine 4 J.J.

(123). Elles seront largement utilisées dans une étude en cours de rédaction sur l'apport de Marine 4 J.J. à la connaissance du littoral mauritanien ancien.

(124). Dans un état du personnel au 1er mai 1736 Claude de Saint Adon figure comme sous-diecteur des comptoirs de Galam. Le 5 mars 1737 il signait avec le siratique Sambaguelaya un traité d'accord pour s'emparer du rival de celui-ci, Conco, avec le concours des Ormans.

(125). Ces tentes constituaient des comptoirs volants et recevaient les malades qui s'y pouvaient mieux reposer qu'à bord. Cet usage était fréquemment pratiqué à la côte africaine quand la nation à laquelle appartenait l'équipage européen était en bonnes relations avec la nation africaine abordée.

Le 4 le bâteau mis à la disposition de **l'Aigle** fut envoyé reconnaître si les bâtiments légers qui étaient tout à terre chargeaient de la gomme et, en même temps voir s'il y avait un passage suffisant pour que **l'Aigle** et le **Duc de Noailles** puissent se rendre à l'endroit où les interlopes étaient mouillés. Quand le vaisseau de guerre anglais vit le bâteau du Sénégal approcher de ses petits bâtiments il lui tira 2 coups de canon à balle, le fit venir à son bord, prit son équipage et mit un équipage anglais à la place. Le canot de **l'Aigle** s'en fut immédiatement à bord du navire de guerre anglais pour récupérer le bâteau. Le capitaine anglais répondit à l'officier français envoyé qu'il avait besoin du bâteau et qu'il le renverrait quand il aurait terminé sa mission (**Ibid.,** 4 mars 1735).

Le 5, **l'Aigle** et le **Duc de Noailles** se préparèrent à appareiller. Mais la brume devint si épaisse qu'ils ne purent y parvenir. Le 6, sur le matin, la mer étant devenue « passablement belle », **l'Aigle** réussit à sortir de la passe avec le **Duc de Noailles.** Quad le vaisseau de guerre anglais vit cette manœuvre, il envoya le bâteau de barre qu'il avait arraisonné après de ses deux interlopes tandis que l'un d'eux louvoyait entre la terre et le vaisseau anglais. « Nous avons fait route sur l'interlope qui était à terre dans le dessein de lui tirer notre volée aussi bien que le **Duc de Noailles.** Mais le vaisseau anglais ne nous en a pas donné le temps. Quand il a été à portée de nous, il nous a tiré environ 25 coups de canons à balle qui nous ont obligé de mouiller par les 7 brasses comme aussi le **Duc de Noailles**. après quoi notre canot a été à son bord avec notre premier lieutenant (126) et, comme il abordait, le capitaine anglais lui a tiré un coup de pistolet et lui a dit que si nous n'appareillions pas dans ce moment il nous coulerait à fond et nous mettrait le feu au cul. Le canot de retour, nous avons appareillé aussi bien que le **Duc du Maine** et nous avons fait route au large où le vaisseau anglais nous a suivis environ 2 lieues. Ensuite il a viré et couru à terre. Nous avons continué notre route jusqu'à 3 heures et mouillé par 14 brasses dans le S.O. 1/4 O. de Portendick, à 4 lieues 1/2 à 5 lieues » (**Aigle,** 6 mai 1735).

Que devinrent les deux bâteaux de barre du Sénégal qui accompagnaient **l'Aigle** et le **Duc de Noailles ?** Le pilote Barré ne dit rien à ce sujet mais, étant revenu au Sénégal, il notera les 8 et 9 juin, avant d'appareiller pour la Martinique, la visite à bord de Saint Adon, l'un des commis préposés pour la traite de la gomme à Portendick.

De mai 1735 à avril 1736 nous ne trouvons aucune trace dans Marine 4 J.J. d'une continuation des croisières à la côte atlantique. C'est le 21 avril 1736 qu'on relève l'appareillage de la **Gloire** (127), mouillée au Sénégal, pour traiter de la gomme à Portendick avec le bâteau de barre **l'Auguste** sur lequel deux commis de la concession étaient montés. Le 28 mai, donc assez rapidement, la **Gloire** se trouva par 18° 6 de latitude. Alors elle s'approcha de terre jusqu'à trouver 8 brasses, sable fort fin, et mouilla E.O. de Portendick à 3 lieues de terre. « Dans le même moment (6 heures du soir) les Maures ont fait un feu qui nous restait N.E. 1/4 E., ce qui nous a confirmé être la baie de Portendick ». Le capitaine fit tirer un coup de canon et resta mouillé toute la nuit. Le lendemain il envoya sa « chaloupe avec un officier et le premier pilote pour sonder la passe avec ordre quand elle y serai mouillée, de mettre sa trinquette et son pavillon blanc au haut de son grand mât ». Quand ce fut exécuté, la **Gloire** appareilla et après plusieurs manœuvres pour éviter le banc du sud, elle mouilla E.-O. de la passe par 5 brasses 1/2 (**Gloire,** 21 et 28 avril 1736).

En cette année 1736 il fallait bien s'attendre à revoir les Anglais revenir en force à Portendick. Ils y revinrent en effet et plus forts et plus tôt que les années précédentes. Le 11 mai 1736, « sur les 7 heures du matin, nous avons eu connaissance de 4 bâtiments et un brigantin, tous anglais, qui sont venus mouiller au dehors des bancs de la baie de Portendick. Un desquels était un navire de guerre de 50 (128) canons, capitaine Suvolf, commandant **l'Oxford** qui les convoyait. Le brigantin était aussi du roi (d'Angleterre). Les trois autres étaient de petits bâtiments qui venaient pour faire la traite ; le plus fort n'était que de 200 tx (130). Le commandant (anglais) a envoyé à mon bord le même jour deux officiers (131) me dire qu'il venait faire des rafraîchissements et traiter de tout ce que la terre pouvait produire. Je lui ai représenté qu'il n'était permis (de le faire) qu'aux vaisseaux de la Compagnie (132). que cette côte était la concession de la Compagnie. Je fus à son bord. On nous salua de 9 coups de canon que je lui fis rendre » (**Gloire,** 11 mai 1736).

---

(126). Il se nommait Labadie ; le second lieutenant. Bigost de La Canté. commandera en 1740 la **Marie** pour le Sénégal. la Martinique et Saint-Dominiqgue (**Marine 4 J.J. 30, N° 68**).

(127). **Marine 4 J.J. 65, N° 67 et 68 ;** vaisseau de la Cie ; capitaine Delamare (G.R.) ; 26 canons. 80 hommes. 400 tx. ; journal du capitaine (N° 68) et journal du premier pilote Ch. Fr. Gambier (N° 68). — Sur les voyages précédents de Gambier à la Côte d'Afrique. voir note N° 119. supra.

(128). Variante dans le journal de Gambier : « 52 pièces de canons et 350 hommes d'équipage ».

(129). Ou « Suvelf »

(130). Variante : « depuis 120 jusqu'à 200 tx. » **J.J. 65. N° 68**).

(131). Variante : « avec un officier pour savoir quels étaient nos sentiments... » (**Ibid.,**).

(132). Variante : « ...Lui ayant repondu que nous etions pour charger de gomme et empêcher les Anglais et autres nations de faire le commerce. Il nous a repondu qu'il avait ordre du Roi. son maitre. de soutenir les quatre bâtiments qui sont avec lui dans la traite de gomme et autres marchandises qui puissent se traiter... » (**Ibid.**).

La **Gloire** fut sans doute très impressionnée par le déploiement de la force britannique : elle n'insista pas plus que les navires de la Compagnie des Indes qui s'étaient trouvés dans la même situation d'infériorité depuis 1733. Le 12 « au matin, le capitaine du vaisseau du roi a envoyé son canot chercher le nôtre et ses officiers pour aller dîner à son bord où on a tiré plusieurs coups de canon » (**Gloire,** 4 J.J. 65, N° 68). Et le 13, à 8 heures du matin, la **Gloire** appareillait de la rade de Portendick faisant route à E.S.E. jusqu'à obtenir 8 brasses de fond (133). A midi « la pointe du sud de Portendick, c'est-à-dire les Mottes (de Portendick) restaient au N.E. environ 4 lieues et les navires (anglais) au N.E. 3 lieues » (**Ibid.,** 13, mai). Le 14 dans l'après-midi Delamare était dans l'E.S.E. de l'habitation du Sénégal et faisait les signaux convenus (pavillon yac (?) au grand mât) pour faire connaître au directeur général Devaulx qu'il n'avait pas traité avec les Maures et pour lui faire savoir la présence des Anglais (134). Le 15, le bâteau **l'Auguste** rejoignait à son tour le Sénégal. La **Gloire répartit pour France le 4 août (Ibid.,** aux dates).

— LA TENSION S'ACCROIT A LA COTE DE PORTENDICK : LA MARINE DU ROI DE FRANCE VIENT AFFRONTER CELLE DU ROI D'ANGLETERRE

L'**Aigle,** (135), capitaine Solain Baron, arriva au Sénégal le 27 novembre 1736. Peut-être serait-il allé croiser à Portendick, si à ce moment-là la Compagnie n'avait eu d'autres problèmes avec les Anglais de Gambie.

L'**Aigle** était encore à Albréda le 22 mai 1737 quand arriva en Gambie « un interlope anglais qui, selon les apparences, vient de Portendick et qui n'aura sans doute pas pu y faire sa traite, le **Fleuron** de Brest y étant et la **Gloire** armée par la Compagnie qui sont armés exprès pour les interlopes anglais ». (**Aigle,** journal du capitaine, à la date). Ainsi, en Gambie depuis fin décembre 1736, **l'Aigle** était au courant d'un armement tenu à Brest en grand secret : une des meilleures frégates du roi de France allait affronter la force anglaise et essayer de s'opposer à sa pression.

Le **fleuron** (136) : était une fégate de la marine royale armée à Brest fin 1736 (137), commandée par le capitaine de vaisseau de Gencien (138) et pourvue d'un état-major de haute qualité qui comptait comme capitaine adjoint Périer l'aîné (139) qui connaissait bien la côte pour avoir, naguère, dirigé des campagnes à Arguin et à Portendick. Parmi les officiers subalternes il faut relever tout particulièrement le nom du sous-lieutenant d'artillerie de marine de Morogues (140) qui deviendra quelques trente années plus tard le fondateur de l'Académie de Marine. L'ensemble de l'état-major formait une réunion d'hommes cultivés, avides de connaissances nouvelles ; ce qui vaudra à la collection Marine 4 J.J. et à la Bibliothèque Nationale de s'enrichir de plusieurs journaux de navigation du **Fleuron,** les plus intéressants étant celui de Gencien (141) et celui de Folligny (142).

Le 6 mars 1737, à l'ouest du banc d'Arguin, le **Fleuron** rencontra deux navires hollandais de Flessingue qui venaient de Portendick et allaient compléter leur cargaison aux Canaries. Ils apprirent à Gencien que deux bâtiments de la Compagnie des Indes l'attendaient à Portendick, la **Gloire** (143) et la **Vestale** (144). « Il y a apparence que ces deux frégates (hollandaises) dont l'une avait 16 et l'autre 20 canons étaient deux interlopes que les frégates de la Compagnie (la **Gloire** et la **Vestale)** avaient chassées » (**Fleuron, B.N. fr. 12078,** 6 mars 1737). Le **Fleuron** arrivé le lendemain devant Portendick trouva la **Gloire** et la **Vestale** qui l'y attendaient et qui confirmèrent avoir « donné chasse aux deux bâtiments que nous avions rencontrés et qu'ils croyaient chargés de gomme » (**Fleuron , Mar. C7 117,** 7 mars 1737). Le **Fleuron** mouilla à 3 lieues au large de Portendick.

---

(133). Variante : « Nous avons salué le vaisseau anglais de 9 coups de canon. Il nous en a rendu 7 » (**Marine 4 J.J. 65, N° 68).**

(134). Ces détails ne figurent pas dans le journal du pilote.

(135). **Marine 4 J.J. 29, N° 45 et 46, 4 J.J. 65, N° 63, 64 et 64 bis, 4 J.J. 144 A, N° 5 ;** vaisseau de la Cie : c.ne Solain Baron (décédé le 20 octobre 1737 à Saint-Dominigue) : 18 canons, 68 hommes, 300 tx. : journal du capitaine **(4 J.J. 29, N° 45),** du pilote Léon Mauqueret **(4 J.J. 65, N° 63 et 144 A, N° 5),** du pilote Jean Tatin, **(4 J.J. 29, N° 46 et 65, N° 64),** de l'enseigne et écrivain Girier **) J.J. 65, N° 64 bis).**

(136). **(Marine 4 J.J. 65, N° 69, 70 et 71, — Marine C7 117** dossier de Gencien), — **Bibl. nat. fr. 12078 ;** frégate du roi ; 60 canons, 500 hommes : — journal de Gencien) **Mar. 4 J.J. 65, N° 69, 70, 71), de l'enseigne de Folligny (Mar. C7 117),** anonyme **(B.N. fr. 12078). —** Le jal. de Folligny est précédé d'une carte en couleur de la côte.

(137). Sur les préparatifs de l'armement cf. mes **Etabl. Fr. au Sénégal,** p. 302-305.

(138). Son dossier dans **Marine C7 117.**

(139). Son dossier dans **Marine C7 242.**

(140). Sébastien François Bigot, comte de Morogues ; son dossier dans **Marine C7 30.**

(141). **Marine 4 J.J. 65, N° 71.**

(142). **Marine C7 117,** dossier de Gencien, pièce N° 13 : le dossier de François-Félix des Bordes de Folligny est dans **Marine C7 37.**

(143). Le journal de cette navigation ne figure pas dans 4 J.J.

(144). Le journal de cette navigation ne figure pas dans 4 J.J.

Le 26 mars Gencien alla dans sa chaloupe « sonder en plusieurs endroits en approchant la terre jusqu'à environ une demi-lieue dans l'E.N.E. ». En retournant à son bord Gencien rencontra Bart, capitaine de la **Gloire** » qui ayant été jusqu'à la plage avait embarqué dans son canot six Maures qui témoignèrent vouloir venir à bord (du **fleuron**). Je le (Bart) pris chemin faisant dans ma chaloupe avec les dits Maures et les menai à mon vaisseau où je les fis bien traiter, c'est-à-dire boire, manger, coucher et, après leur avoir fait quelques petits présents de tabac, papier blanc, pains frais et biscuits, je les renvoyai à terre sur les 7 heures du matin, charmé d'être défait d'une si vilaine race et avec ferme résolution d'éviter toute occasion de les attirer à bord. Cette nation est d'une espèce différente des nègres en ce qu'ils sont moins noirs de plusieurs nuances et tous (ont) les cheveux luisants, annelés et longs jusqu'au-dessus des épaules. Ils sont grands larrons et prennent tout ce qui les accommode. Ils demandent sans cesse et ne paraissent jamais contents. Leur chef, distingué par un habilement plus honnête et par une espèce de turban autour de son bonnet, parlait fort bien anglais, écorchait un peu le Français et fit beaucoup d'accueil à M. Périer qu'il connaissait par plusieurs voyages qu'il a faits à cette côte et surtout par la prise du fort d'Arguin reconquis par lui sur les Hollandais en 17. (145). Ce chef m'ayant promis de me faire venir des bœufs et des moutons, nous convîmes du signal de trois feux qu'il allumerait sur la côte à quelque distance l'un de l'autre lorsqu'ils seraient arrivés et auxquels feux je répondrais pareillement par trois feux distribués dans mon vaisseau, l'un à poupe, les autres dans la grande hune et dans celle de misaine. Après quoi M. Bart et moi enverrions nos chaloupes pour les prendre le lendemain matin en lui fournissant une reconnaissance qui lui servirait de garantie et de titre pour s'en faire payer par la Compagnie au temps ordinaire et convenu entre eux » **(Fleuron, 4 J.J. 65, N° 71,** 26 mars 1737).

A la même date, on lit dans le journal d'un autre officier du **Fleuron,** plus technocrate, lui, qu'aristocrate : « Je ne dirai rien des Maures qui sont venus à bord, ni de tout ce qui s'est passé entre eux et nous, soit pour avoir des bestiaux, soit pour de la gomme ; cela ne devant pas être mis dans un journal de navigation » **(Fleuron, B.N., fr. 12078,** à la date).

Le lendemain du jour où fut conclu l'arrangement avec les Maures de Portendick le retour du bâteau dépêché au Sénégal le 8 mars prouva qu'il ne fallait pas trop compter sur le ravitaillement en provenance de Saint-Louis : les 70 barriques d'eau furent partagées avec la **Gloire ;** sur les 120 poules embarquées à Saint-Louis 45 étaient mortes pendant le voyage et sur les 8 moutons 5 seulement purent être sauvés **(Fleuron, 4 J.J. 65, N° 71,** 27 mars 1737).

Trois jours s'étant passés sans qu'aucun feu fût allumé en signal de la côte, Laget, capitaine du bâteau de barre **l'Aventurier,** fut envoyé à terre « pour traiter avec les Maures et tâcher d'en tirer des bœufs, moutons et poules que leur chef s'était engagé à me faire venir(— c'est Gencien qui parle —) et qu'il me pouvait fournir d'autant volontiers que M. les Directeurs m'avaient envoyé 30 pièces de salampouris qui sont toiles d'un bleu presque noir (146), dont ils font leur principal vêtement et qui sont le fondement du commerce que l'on fait avec cette nation en y ajoutant quelques morceaux de fer plat que l'on appelle patte, de la longueur d'un demi-pied et en sus quelques charges de poudre, de plomb et quelques pierres à fusil. Ledit Sr. Laget étant revenu à 1 heure après munuit remit à bord de M. Bart (147) trois de ces Maures pour servir d'otages ainsi que cela se pratique dans le cours du temps que l'on a à négocier avec eux. Et, sur ce qu'ils assurèrent que partie des bestiaux étant déjà arrivée, le reste arriverait incessamment, le Sr. Laget y est retourné » **(Ibid.,** 29 mars 1737).

L' **Aventurier** et le canot de Gencien revinrent près du **Fleuron** le lendemain 30 sur les 11 heures du soir. Laget avait traité avec les Maures 6 bœufs « trés petits » et 11 moutons. Il n'avait pu empêcher que six Maures le suivent jusqu'au mouillage des vaisseaux français : « il les avait remis à bord de M. Bart qui leur refusa constamment de les envoyer à mon vaisseau qu'ils témoignaient avoir grand désir de venir voir » **(Ibid.,** 30 mars).

Gencien aurait bien voulu trouver sur place une solution au problème N° 1 : celui de l'eau potable. Il renvoya Laget avec les Maures venus à bord « pour faire creuser une fosse profonde sur la côte, au lieu nommé les Mottes d'Angel, que le Maure Abédi (148) nous avait indiqué et assuré être propre à nous procurer quelque quantité de bonne eau au moyen de ces puits creusés dans le sable. M. Laget en négocia la permission avec caution de toute sûreté pour le prix et somme de 2 pièces de toile nommée salampouri et ensemble pour l'ouverture de la traite des bestiaux, volailles, gibier qu'ils pourraient nous fournir aux prix ordinaires à l'exception du gibier pour lequel il fallut lui faire présent d'un fusil et de munitions à l'avenant » **(Ibid.,** 31 mars).

L' **Aventurier** revint au mouillage le 1er avril à 8 heures du soir « avec tous les Mures de Portendick qui, ayant été attaqués par ceux d'Arguin, s'étaient réfugiés dans le dit bateau après un vrai combat entre eux. Il y avait eu 8 hommes tués ou blessés de part et d'autre dont deux sont restés

---

(145). La date est restée imcomplete dans le texte.

(146). Ce sont les fameuses « Guinées »

(147) Bart était le commandant de la **Gloire.**

(148). Chef des Maures de Portendick, donc successeur de Bouali qu'avaient bien connu ceux des Français qui avaient conquis le fort de Portendick en 1723-24.

dans mon vaisseau pour y être soignés et pansés (149) : l'un d'un coup de fusil dans le bras, l'autres d'un coup de sagaie dans le ventre. Ces Maures d'Arguin, que ceux-ci (les Maures de Portendick) nomment Maures Diables sont des ennemis redoutables qui font de fréquentes irruptions sur ceux de Portendick qu'ils viennent tuer et piller, surtout dans le temps où la traite avec les étrangers a dû les enrichir et pourvoir de denrées qu'ils ont acquises par le commerce de la gomme » **(Ibid.,** 1er avril 1737).

A la pointe du jour Gencien renvoya le bâteau avec les Maures au nombre de six et leur chef Abédi, sous l'escorte de la chaloupe du **Fleuron** et d'un détachement de soldats. Ils débarquèrent sans opposition. Les Maures « trouvèrent leurs cabanes (150) pillées et dépouillées de tout ce que leur prompte fuite les avait obligés d'y laisser ». Les Français profitèrent de cette occasion pour creuser un puits un peu à l'intérieur des terres mais is ne purent trouver « que de l'eau très saumâtre et non potable, même por les bestiaux »E. Quand, sur le soir, le détachement français rembarqua dans la chaloupe, Abédi demanda que l' **Aventurier** resta près du rivage pour la nuit « pour protéger (les Maures de Portendick) contre les Maures Diables qui, pouvant revenir à la faveur de la nuit, eussent pu les surprendre ». Abédi ajouta que, si les Français leur refusaient cette protection, « ils seraient obligés de partir sur le champ pour aller chercher leur sûreté dane leur pays à 12 ou 15 lieues dans la terre. (C'est) ce qui détermina M. le comte de Polignac (151) à ordonner au Sr. Laget de rester jusqu'au lendemain pour rembarquer ces Maures avec le peu d'effets qui leur étaient restés et ensuite ls transporter aux Mottes d'Angel » où ils pourraient rester le temps que le **Fleuron** fassent son eau si tant est, ainsi que Laget l'assurait, qu'on y pût trouver de l'eau potable **(Ibid.,** 2 avril).

L' **Aventurier** revint donc près du **Fleuron** avec les Maures. Abédi proposa à Gencien « de vendre toute sa gomme à la Compagnie et d'envoyer un exprès par terre au Sénégal pour en porter la proposition aux directeurs » et leur remettre une lettre de Gencien appuyant la proposition d'Abédi.

« Sur les 4 heures après-midi j'ai fait partir le bâteau avec M. de Morogues pour aller aux Mottes d'Angel examiner tout ce qui concerne l'eau que nous voulons y faire ». Sur le soir arriva du Sénégal la **Vestale** dont le capitaine, Durocher, vint à bord du **Fleuron** « avec le Sr. David (152), l'un des directeurs du Sénégal qui retourne en France avec la dite frégate ». La **Vestale** apportait 80 barriques d'eau : elle en garda 10 pour son propre voyage, le **Fleuron** en prit 44 et laissa le reste à la **Gloire ;** mais la déception de Gencien fut grande de constater que ses 44 barriques d'eau, mises dans de mauvais fûts à Saint-Louis n'avaient pu remplir que 35 des siennes **)ibid.,** 3 avril 1737). Lorsqu'on goûta cette eau, on la trouva semblable à celle qu'avait apportée l' **Aventurier,** c'est-à-dire « fade et saumâtre et bonne tout au plus pour la chaudière et pour les bestiaux ». Quant à celle du quarteau (153) que Morogues avait péniblement tirée des Mottes d'Angel et qu'il rapporta le soir, elle était « pour la bien définir, détestable ». De plus, il avait fallu, les puits étant à 400 pas du bord de la mer, rouler les futailles sur un sable dans lequel on enfonce jusqu'au genou ; au point que 5 ou 6 hommes n'ont pu rouler ce quarteau qu'avec des peines infinies... ». (154) Gencien concluait : « cette aiguade... n'est d'aucune ressource, pas même, j'ose le dire, en toute extrèmité » **(Ibid.,** 4 avril).

Au oment où l' **Aventurier** avait appareillé des Mottes d'Angel pour se rendre au mouillage du Fleuron, Bigot de Morogues, le sous-lieutenant d'artillerie du vaisseau, avait aperçu, ainsi que tous ceux qui étaient avec lui sur l' **Aventurier** « un vaisseau au large... faisant vent arrière et mettant en panne à l'entrée de la nuit ». Ce navire inconnu était « assez gros, à peu près de la force de la frégate la Gloire » (Ibid. 4 avril). Etait-ce un interlope envoyé en éclaireur ? Le lendemain matin, au soleil levant, on revit le navire suspect qui, pensa Gencien, « ne nous avait point aperçu à cause (de) l'horizon gras et embrumé. Il était tout près de terre, à 3 ou 4 lieues dans le N.E. (155) de nous. Sur les 10 heures, le temps s'étant éclairci, il est à croire qu'il nous a reconnu car, ayant eu longtemps la brise avant nous, il a reviré après avoir tiré quelques coups de canon pour avertir les Maures de son arrivée pour la traite ». La **Gloire** ne put mettre à la voile qu'à 2 heures de l'après-midi. Après avoir couru quelques bordées dans le nord, la **Gloire** perdit trace du navire suspect au soleil couchant, tant celui-ci avait d'avance sur la frégate de la Compagnie. La venue de cet intrus dut faire les frais des conversations au dîner offert ce soir-là par Gencien au sous-directeur Pierre David et à Durocher, le capitaine de la **Vestale (Ibid.,** 5 avril 1737).

---

(149). Voilà un geste généreux qui rachète un peu les remarques teintées d'un certain racisme que Gencien nota dans son journal à la date du 26 mars.

(150). Sur ces « cabanes », voir note 44. **supra.**

(151). Premier enseigne sur le Fleuron et commandant le détachement de soldats, François Alexandre, comte de Polignac, fut nommé lieutenant de vaisseau au retour, en avril 1738. Son dossier dans **Marine C7 253.**

(152). Sur David (Pierre, Félix, Barthélemy), alors sous-directeur et inspecteur général des livres, cf. mon édition de son **Voyage fait en Bambouc en 1744,** particulièrement p. 34 à 62. Il est à remarquer que ni le journal de Folligny, ni l'anonyme de **B.N. fr. 12078,** ne font la moindre allusion à la présence de David à la date du 3 avril.

(153). « Un tierçon », dit l'anonyme de **B.N. fr. 12078.**

(154). Même précision dans l'anonyme de la B.N. qui ajoute même que les puits avaient 9 pieds (2m., 80 environ) de profondeur. Bigot de Morogues serait-il le rédacteur de ce journal ?

(155). L'anonyme de **B.N. fr. 12078** donne N.N.E. le matin et N.E. 1 4 N. à midi.

La **Vestale** appareilla pour France le 6, sur les 3 heures de l'après-midi, avec son passager d'honneur, futur gouverneur de la concession et, de surcroît fils d'un des futurs directeurs parisiens de la Compagnie des Indes. La **Gloire** courut quelques bordées avec la **Vestale** pour s'éprouver l'une l'autre et pour honorer un passager d'importance. Pendant ces manifestations de courtoisie et de sportivité maritimes l' **Aventurier** ramenait de la côte « 3 bœufs dont un assez gros et 2 très petits, qu'on pouvait à peine compter pour un, 3 cabris et 3 moutons » **(Ibid.,** 6 avril).

Le 7 et le 8 avril se passèrent dans l'attente. L' **Aventurier** était retourné à la côte le dimanche 7 avec la chaloupe du **Fleuron. L'Aventurier** ne revint au mouillage que le 9 avril à 8 heures du soir. Gencien apprit « que les bestiaux ne devant arriver que le soir même de ce sjour et (la) chaloupe devant les apporter, elle ne reviendrait qu'à la nuit ou le jour suivant au matin ». Les maures de Portendick se disant inquiets de rester sans protection immédiate avaient envoyé deux des leurs dans le bâteau de Laget avec mission de demander à Gencien de laisser le bâteau à la côte car, sans son secours, Abédi et ses gens « ne pourraient rester à la côte pour lui fournir les bestiaux ». Abéfi estimait qu'ils risquaient de se trouver à la merci des Maures Diables. Gencien acquiesça à cette sollicitation **(Ibid.,** 9 avril 1737).

Etant descendu à terre, l'officier qui représentait le **Fleuron** ne trouva pas la moindre tête de bétail. Il apprit que « le Maure Abédi était parti sur un chameau pour aller presser le départ des bestiaux et, dans cette confiance, dit Gencien, j'ai fait rester le bâteau et ma chaloupe pour les attendre » **(Ibid.,** 10 avril). Le lendemain Gencien se ravisa et fit donner ordre à la chaloupe de regagner le bord car, fit-il réflexion, « depuis (le 7, elle) devait manquer de subsistance, indépendamment de ce que l'équipage, obligé de coucher sur la dure et au serein pouvait contracter des maladies dangereuses » **(Ibid.,** 11 avril). Mais, sur ces entrefaites, la mer étant devenue fort grosse, la chaloupe arriva à bord avec beaucoup de retard. En même temps que la chaloupe arrivait un second bâteau de barre du Sénégal chargé de 36 barriques d'eau, 100 poules qui restaient des 250 embarquées à Saint-Louis, quelques choux-fleurs, un peu de céleri enterré dans une caisse. La qualité de l'eau ne s'était pas améliorée : elle était « salée au point que les bestiaux mêmes n'en voulaient pas boire » **(Ibid,** 12 avril).

Le 13, ne voyant toujours pas les bestiaux promis par Abédi et, ayant appris qu'Abédi et ses hommes avaient pris le chemin du nord de la côte, « nous avons conjecturé qu'ils pouvaient avoir été mandés par quelques interlopes vers le lieu nommé Los Sete Montes (les Sept Monts) à 18 ou 20 lieues dans le nord de cette rade de Portendick ». Gencien décida d'y aller voir avec les deux bâteaux et la **Gloire** mais d'appareiller à la nuit « pour dérober notre marche aux Maures qui ne manqueraient pas d'aller en toute diligence avertir les interlopes » **(Ibid.,** 13 avril).

Le 14 et le 15 avril la côte fut longée en direction du nord sans qu'aucun navire interlope n'ait été aperçu. Le 15 au soir, Gencien s'estimait à 4 ou 5 lieues au sud des Sept Monts et jugea « plus à propos de mouiller en ce parage dont la connaissance ne nous est pas familière et où les fonds haussent et baissent dans de courts intervalles ». Il ordonna au Capitaine de celui des deux bâteaux de barre qui allait le mieux « d'approcher le plus près qu'il serait possible des Sept Monts pour bien examiner la côte et reconnaître ce qu'il y aurait en cette rade et venir m'en rendre compte au lieu même où j'étais et où je resterais à l'attendre » **(Ibid.,** 15 avril).

Le bâteau envoyé en éclaireur, la **Suzanne,** revint le 17 sur les 4 heures du soir. Il rapporta à Gencien que « sur le midi, étant mouillé à petite portée de canon de terre en dedans des bancs de Tindel, il avait vu un petit vaisseau ». Ce navire l'ayant aperçu porta sa bordée au large. Il y avait plusieurs Maures sur le rivage ainsi que des « mannes, de celles dont les Hollandais se servent pour transporter les gommes, (qui flottaient) sur l'eau, comme abandonnées ». Sur quoi il fut convenu avec le capitaine Bart que la **Gloire** appareillerait dans la nuit **(Ibid.,** 17 avril).

Le 20 avril Bart rapporta qu'il avait donné chasse à un petit navire jusqu'à 12 lieues au large. Mais Bart abandonna la poursuite quand il se rendit compte que ce petit navire « avait sur lui un grand avantage de voiles » **(Ibid.,** 20 avril). L' **Aventurier** revenu le 21 confirma avoir fait fuir un interlope mouillé aux Sept Monts : c'était cet interlope que la **Gloire** avait ensuite rencontré **(Ibid.,** 21 avril).

Le capitaine de Gencien appareilla « de la rade (?) des Sept Monts » le 22 et mouilla à Portendick à peu près au même endroit où il était prédédemment, c'est-à-dire N.O. 1/4 O. des Mottes de Portendick. Il estimait à 10 lieues la distance qui sépare les Sept Monts de Portendick **(Ibid.,** 22 avril).

Le 24 Gencien envoya « l' **Aventurier** à la côte pour voir si le Maure Abédi y était encore et s'il y aurait moyen de renouer avec lui le commerce que nous avons commencé pour les bestiaux qui, tout mauvais qu'ils sont, ne laissent pas de m'être de quelque secours dans la disette que j'en ai, principalement pour les malades qui n'ont plus que quelques moutons. Les poules qui m'ont été envoyées du Sénégal mourant chaque jour par demi-douzaines... » **(Ibid.,** 24 avril).

Le 28, Gencien s'estimant trop au nord du lieu où le bâteau essayait de traiter avec les Maures vint mouiller une lieue plus au sud, ayant les Mottes de Portendick à E. 1/4 S.E. à 3 lieues, fond de sable fin et de coquilles de moucles (moules ?) hérissées de piquants très durs. « fond si inégal dans sa qualité qu'on se trouve changé d'un sable fin en coquillage dans le seul intervalle de jeter et retirer la sonde » (Ibid., 28 avril).

Hanté, comme tous les commandants de bâtiments qui s'étaient trouvés avant lui en croisière devant Portendick, par la crainte de manquer d'eau et par celle de voir le nombre de ses scorbutiques augmenter considérablement, Gencien avait fait avertir la direction du Sénégal, dès le 25 avril, qu'il appareillerait pour Gorée le 10 mai, il « reçut des Maures 10 bœufs, 47 moutons et 7 cabris. Les premiers de très mauvaise qualité par eux-mêmes et, en sus, exténués du trajet de terre, sans aucune nourriture et, ensuite, des fatigues de l'embarquement et du séjour dans le bâteau. De sorte que, rendus à bord et ne pouvant se tenir debout, ils ne veulent boire ni manger : ce qui met dans la nécessité de les faire promptement tuer pour les donner à l'équipage. Quant aux moutons, ils sont un peu moins mauvais. Ils prennent jusqu'à présent la nourriture qu'on leur donne et permet de les conserver ; c'est du moins une ressource pour mes malades que le scorbut a commencé à gagner et dont le nombre augmente de jour à autre malgré la bonne eau de France (de) Brest qu'ils ont bue jusqu'à présent et le bon poisson qu'ils ont mangé tous les jours à la côte de Portendick où il est en grande abondance et très sain ainsi que l'air et la température... le thermomètre n'a monté depuis le 8 et le 9 avril qu'à 15, rarement 18° (156). Or, pour en revenir aux progrès du scorbut, que sera-ce quand nous serons réduits à l'eau de Gorée, laquelle étant saumâtre se corrompt promptement dans les futailles et devient en très peu de jours noire et puante » **(Ibid.**, 10 mai 1737).

Le 11 mai le **Fleuron** faisait une courte halte à hauteur du fort Saint-Louis du Sénégal et le lendemain mouillait à la rade de la barre. Devaulx, le directeur général de la concession, lui fournit du bois, 30 moutons, 80 poules et 8 bœufs. Gencien lui renvoya les bœufs, « rebuté de la mauvaise qualité de tous ceux que j'avais eus jusqu'alors, sans compter que s'il leur eût pris fantaisie de boire, il ne me serait pas resté assez d'eau pour fournir à cette consommation même pendant les deux jours du court trajet qui reste à faire du Sénégal à Gorée » **(Ibid.**, 12 mai).

Du 14 mai au 2 juin le **Fleuron** relâcha à Gorée et l'esprit d'observation de Gencien se donna aussi librement cours qu'au large de la côte mauritanienne.

Le 31 mai au soir Gencien avait reçu des nouvelles inquiétantes de Portendick par Laget, le capitaine du bâteau l' **Aventurier**, qui avait quitté la croisière l'avant-veille : le 23 mai étaient arrivés à la côte de Portendick « trois vaisseaux de guerre anglais dont deux d'environ 50 et quelques canons et un troisième de 20, les deux gros ayant chacun, à leur dire 350 hommes et le petit 120. Ils escortaient quatre petits vaisseaux interlopes, lesquels embarquaient actuellement de la gomme ». Une scène semblable à celles qui avaient eu lieu les années précédentes s'était déroulée : le commandant anglais interpellant le capitaine Bart et lui demandant « d'où il venait et de quoi il était chargé. Le Sr. Bart répondit qu'il était destiné à cette croisière pour empêcher les étrangers de traiter la gomme à Portendick où ils n'avaient aucun droit de négocier. L'Anglais répliqua qu'il était là aussi pour soutenir les navires de sa nation et protéger leur commerce contre ceux qui voudraient s'y opposer. Sur ce, l'Anglais s'étant rembarqué, le Sr. Bart envoya un officier à bord du commandant pour lui signifier qu'il avait ordre de s'opposer à sa traite qu'il empêcherait de tout son pouvoir s'il avait des forces égales ». Le commandant anglais s'inquiéta de savoir où était le **Fleuron.** Bart lui fit répondre « qu'il devait revenir incessamment à Portendick où il ne souffrirait pas qu'ils traitassent en aucune manière ». A quoi l'Anglais répliqua « que chacun suivrait les ordres de son roi » ; décision qui, au temps des guerres « en dentelle », n'excluait pas les marques d'une politesse raffinée : avant que Bart n'appareillat, le commandant anglais le pria de faire ses compliments à Gencien et de lui dire « qu'il comptait être de (ses) amis (157) s'(il) revenait à Portendick » (Ibid., 31 mai). (158).

Gencien envoya l' **Aventurier** rejoindre la **Gloire.** Il fit remonter sur le **Fleuron** 10 pièces de canon de 6 sur les deux gaillards. Puis il appareilla de Gorée et mit le Cap au nord **(Ibid.**, 2 juin). En route il se débarrassa de trois des moutons qu'il avait pris au Sénégal pour ses malades, « car ceux qui restent ne valent guère mieux quoique nourris de mâche mourre (?) de mil et du même foin qu'on donne à ceux qui me restent de Brest ; les poules pareillement prises à Gorée deviennent aveugles et étiques au point que je suis obligé de les faire tuer à l'avance plutôt que d'être réduit à les faire jeter à la mer par douzaines comme il arrive chaque jour depuis que j'ai commencé à faire provision de ces volailles... mais je vois avec douleur que ces provisions ne nous mèneront pas loin et que mes malades tant scorbutiques qu'autres dont le nombre augmente chaque jour seront incessamment sans ressources » (Ibid., 5 juin 1737).

A la pointe du jour, le 6 juin, le **Fleuron** aperçut six navires dont quatre paraissaient faire route à O.N.O. Gencien eut l'intuition que ces navires, dont le signalement correspondait à ce qu'avait dit Bart des interlopes recontrés par lui à Portendick, avaient quitté Portendick et qu'ils se rendaient aux

---

(156). Echelle Réaumur. En degrés centigrades : 18°.75 et 22° 1 2. Il s'agit bien entendu de températures prises au large.

(157). Ce commandant, le capitaine Cornwall, avait connu Gencien et deux autres officiers du **Fleuron** (Folligny et Essonville) qui montaient le vaisseau du roi le **Lys** en 1730, dans l'affaire de Gibraltar où lui-même participa. Gf. le témoignage de Folligny dans Marine C7 117 : « Le commandant se nomme Cornval qui se prononce comme Corneille. Je le connais. Il commandait un des vaisseaux que nous trouvâmes à Gibraltar, en revenant de Toulon dans le **Lys** avec M. de Gencien. C'est peut-être ce qui lui a fait dire qu'il serait des amis de M. Gencien ». Voir aussi le journal du LYS (Marine 4 JJ. 60 N° 11 et 12)

(158). Dans le journal de Folligny on lit à cet endroit de la narration : « Le Sr. Bart, en pareil cas ne pouvant être que spectateur d'un commerce qu'il n'était pas en état d'empêcher, prit le parti de se retirer hors la vue de ces vaisseaux (à ce qu'il crut) et de venir mouiller dans le sud à 5 ou 6 lieues, par 17° 55 de latitude ».

Iles du Cap Vert. Il manœuvra pour croiser sa route avec celle des navires aperçus et quand il fut tout près de l'un d'eux, un vaisseau de guerre, il mit en panne. L'Anglais envoya son lieutenant à bord du **Fleuron.** L'officier anglais présenta au commandant français les compliments de son capitaine nommé Knoulles (159), s'informa de son nom, de celui du vaisseau français et il satisfit la curiosité de Gencien sur tout ce qu'il désirait apprendre « et qui se trouva conforme à nos conjectures » (**Ibid.**, 6 juin).

Le vaisseau de guerre anglais « se nommait le **Diamant,** de 48 canons, celui du commandant nommé capitaine Cornwall, le **Greenwigh,** de 52 canons. Le lieutenant se nommait Jean Hamilton (160), jeune homme très poli et bien fait, qui ne boit ni n'a jamais bu de vin ; lequel après m'avoir fait toutes sortes d'offres obligeantes de la part de son capitaine accepta celle que je lui fis de porter ses lettres en Europe... (son) canot étant revenu au bout d'une demi-heure avec quelques lettres, le dit capitaine avait ajouté un baril de vin de Madère qu'il me priait d'accepter... ce canot étant revenu promptement m'apporta un nouveau présent de deux beaux moutons d'Angleterre. Je lui envoyai en échange une barrique de vin de Bordeaux et une ancre d'eau-de-vie. Ces allées et venues nous donnèrent le temps de nous éclaircir de toutes leurs manœuvres... en voici le mystère :

Le petit vaisseau que nous vîmes les 5 avril et qui, étant entre les Bancs et tout près de terre, tira quelques coups de canon pour avertir les Maures n'ayant pas eu le temps de faire palabre avec eux... et se trouvant au vent à nous quelques lieues, s'échappa entre les Bancs et à la faveur de la nuit, ne put être suivi par M. Bart qui avait appareillé sur lui. Etant revenu le 21 avril pour tenter la traite, le bâteau la **Suzanne** que nous avions envoyé mouiller aux Sept Monts l'aperçut et appareilla pour nous en porter la nouvelle... L'interlope ayant cru que le bâteau allait à lui, mit à la voile et prit le large. M. Bart l'ayant rencontré, le chassa sans pouvoir le joindre et ne put faire mieux que de l'éloigner de la côte. Nous apprîmes des Maures mêmes à notre retour à Portendick que le frère du Maure Abédi et un autre s'étaient embarqués dans ce petit vaisseau, comme pour servir d'otages et de cautions aux Anglais pour la gomme qu'ils avaient promis de leur livrer lorsque, à la faveur des vaisseaux de guerre qu'ils disaient devoir arriver de jour en jour, ils trouveraient occasion de pouvoir trafiquer vers le nord, en quelque endroit de la côte, à notre insu.

Les Anglais de guerre, qui étaient arrivés à Madère dans le mois d'avril, ayant su et calculé par notre départ de la rade de Brest (161) que force me serait de quitter la côte, faute d'eau, vers la mi-mai, sont partis de Madère le 1er mai et sont venus mouiller à Arguin où il ont trouvé ce petit vaisseau qui les attendait ; lequel, étant informé par les Maures que M. Bart et moi étions partis le 11, ils sont venus occuper Portendick le 23 et M. Bart, de retour du Sénégal le 28, les y trouva empressés à charger la gomme sur les petits vaisseaux dont deux seulement, au dire de M. Hamilton, en ont chargé environ 40 tx., se plaignant du peu qu'il y avait à la côte et des difficultés qu'ils avaient trouvées à l'embarquer. Or, les Anglais ayant témoigné à M. Bart grande curiosité de savoir où j'étais, il leur assura qu'étant allé à Gorée pour faire mon eau, je lui avais promis de faire toute diligence possible pour venir le rejoindre. Ils ont vu, sur ces entre-faites, disparaître le bâteau (l' **Aventurier**) et, ne doutant point qu'il ne l'eût envoyé m'avertir, ils se sont mesurés de leur côté pour ne m'y pas trouver à mon retour. Et, après s'être servis de toutes leurs chaloupes et canots et forcé le travail nuit et jour pour accélérer leur chargement, ainsi qu'ils l'avaient commencé lorsque le Sr. Laget était parti, ils se sont pressés de quitter cette rade (de Portendick) d'où ils ont appareillé lundi dernier 3 juin avec le peu (162) de gomme qu'ils ont pu embarquer. M. Hamilton m'a paru surpris quand je lui ai dit que je n'étais parti que dimanche à 9 heures de Gorée... Ils n'ont pu douter que je n'eusse dessein de retouner à Portendick puisqu'ils m'ont trouvé à la pointe du jour faisant force de voile, le Cap à l'Est, ayant Portendick à l'E.N.E.

Cette rencontre est fort heureuse pour moi puisque... j'aurais eu 300 lieues au moins à courir en longitude E. pour attraper cette rade où je n'aurais rien trouvé que le pauvre M. Bart qui doit y rester encore tout juin et juillet ; à moins que le départ de ces vaisseaux ne lui fasse prendre le parti raisonnable de retouner au Sénégal.

Je suis persuadé que les Anglais ne s'attendaient pas à me trouver en ce parage : nous avons remarqué que chacun des vaisseaux de guerre prenait un des petits vaisseaux à la remorque. Il arrive, en cette rencontre inopinée, que je fais route pour Brest sans détour » (**Ibid.,** 6 juin 1737).

« A 8 heures et demi, l'officier (anglais) s'en est allé... le **Diamant** a rejoint son escadre qui a fait servir à 10 heures... à 3 heures (de l'après-midi) on a aperçu dans l'O. 1/4 S.O. l'île de Sel, la plus nord de celles du Cap Vert... » (**Fleuron,** B.N. fr. 12078, 6 juin). Et Gencien précise sur son journal : « C'est à Bonavista, l'une des Iles du Cap Vert, que les Anglais allaient avec leur petite flotte et de là en Gambie d'où le vaisseau le **Diamant** devait aller à la Barbade (163) et à toutes leurs colonies de

---

(159). Orthographe non garantie : c'est probablement la transcription phonétique française de son nom.

(160). Aurait été le neveu du Duc d'Hamilton, d'après **B.N., fr. 12078,** à la date du 6 juin.

(161). Il y avait, tant dans les ports anglais que dans les ports français, des agents secrets qui signalaient à leurs ministres de la Marine respectifs tous les mouvements des flottes de commerce ou de guerre. — Sur l'activite de l'un de ces agents français en Angleterre. Féret de Beaufort, cf. mes **Etablissements français au Sénégal,** p. 297-300, 327-331, 338-9.

(162). Il semble qu'il y ait une contradiction avec l'affirmation précédente d'un « travail force nuit et jour » des chaloupes et canots anglais. Ce « peu » ne serait-il pas mis là pour rassurer la Compagnie sur l'importance du dommage subi à cause de la concurrence anglaise ? Quand à lui, Folligny (**Marine C7 117,** dossier Gencien, pièce N° 13, 6 juin 1737) ne croit pas beaucoup à ce « manque de gomme » à la côte.

(163). Variante dans le journal de Folligny

côte d'Afrique et tous les comptoirs qu'ils ont à cette côte » **(Fleuron, Marine 4 J.J. 65, N° 71,** 6 juin).

Le journal tenu par le lieutenant de Folligny, contrairement à celui du capitaine de Gencien qui avait une allure plus officielle, se termine par un certain nombre de réflexions très librement exprimées qui étaient à l'édification d'un personnage influent de la Cour de Versailles mais qui n'est pas expressément nommé :

« Sans que vous me disiez, avec raison, de quoi je me mêle, je vous dirais qu'il ne laisse pas d'y avoir bien des difficultés à s'opposer au commerce que les Anglais font cette côte.

« Si c'est bien leur intention, — ce que je ne crois pas — de le faire à force ouverte, ils obligeront à des armements plus forts que celui d'un vaisseau et, malgré la confiance qu'ils pourront avoir en leurs forces, ils tâcheront toujours de prendre si bien leur temps qu'ils nous éviteront, comme ils viennent de le faire. Ils y réussiront d'autant facilement que les Maures sont entièrement pour eux.

« Si on n'y envoie qu'un vaisseau, ils feront en sorte de manœuvrer de la même façon et il serait bien désagréable de se trouver non seulement les plus faibles mais même de n'être pas les plus forts ». Et Folligny explique pourquoi : on ne peut compter sur l'eau du Sénégal, la barre n'y est pas toujours praticable, il y a 44 lieues à remonter contre les courants et les vents. Il ajoute que cette question de l'eau « est mortelle pour les équipages qui ne peuvent faire un long séjour à cette côte sans périr par le scorbut ».

Folligny en vient ensuite à quelques réflexions critiques sur la politique commerciale de la Compagnie des Indes avec les Maures :

« Le plus court pour la Compagnie ce serait de faire la traite elle-même à Portendick comme les Mauresle disent aussi eux-mêmes, de les traiter comme (le font) les Anglais et de ne vouloir pas les contraindre à porter leur gomme en un lieu qu'on appelle le Désert (165), lieu plus commode à la vérité et qui cause moins de frais à la Compagnie. Mais il semble naturel que c'est à ceux qui veulent s'emparer d'un commerce d'une marchandise à aller la chercher dans le lieu où ceux qui sont les maîtres veulent trafiquer, plutôt que de vouloir forcer les possesseurs à l'apporter où il est plus commode de la recevoir.

« Il faudrait, de plus, la payer au même prix que les Anglais ; ne pas vouloir en fixer la valeur, au moins pour les premières années, et, en ce cas, les Maures disent : Pourvu que l'un me traite comme l'autre, Français ou Anglais, cela m'est indifférent pourvu que je vende ma gomme. Il faudrait même la payer un peu plus cher que les Anglais ; ensuite les Maures la donneraient au prix désiré ».

Folligny achève ses critiques sur cette fausse excuse : « Si j'ai mal parlé, c'est pour parler comme il arrive à bien des gens de choses qui ne sont point de leur compétence. J'ai aussi entendu faire ce raisonnement à gens plus entendus que moi dans ces sortes d'affaires... » **(Fleuron, Marine C7 117, dr. de Gencien,** Pce 13, in fine).

Quand Gencien avait cru que la **Gloire** allait rester en croisière jusqu'à la fin de juillet, ou bien il se trompait, ou bien il voulait rassurer la Compagnie et en même temps se donner à lui-même bonne conscience pour avoir quitté la côte d'Afrique dès les premiers jours de juin.

Dès le 7 juin au soir un navire qui avait été armé à Lorient pour charger de la gomme au Sénégal, la Badine (166) eut connaissance, au large des Mottes d'Angel d'un navire qui lui fit les signaux de reconnaissance de la Compagnie : c'était la **Gloire,** mouillée au sud de Portendick. Après avoir passé la nuit ensemble la **Badine** appareilla pour sa destination... et la **Gloire** cingla à ses côtés vers le sud (Badine, 7-8 juin 1737). Quand, chargée de gomme, la **Badine** appareilla pour France, elle ramènera comme passagers 43 hommes de la **Gloire,** épuisés **(Ibid.,** 15 août).

Cependant, malgré la carence de navires croiseurs à la côte de Portendick en cette fin d'année 1737, les navires de la Compagnie destinés au Sénégal jetaient un coup d'œil sur ce qui se passait à cette côte. C'est ainsi que le **Saint-Michel** (167) constata que « d'après sa carte il serait passé par le milieu du Banc d'Arguin », ce qui n'était pas possible **(Saint-Michel,** 30 décembre 1737). Le 31 il se trouvait à 2 lieues au nord de Portendick et il faisait « le S.E. pour approcher de terre et voir s'il n'y aurait pas quelque interlope en rade » ; mais il ne vit rien **(Ibid.,** 31 décembre).

La véritable croisière devant la côte mauritanienne ne reprit qu'à la mi-février 1738 avec la **Comtesse** (168) dont le capitaine, Durocher Sorin, était un habitué de cette côte. Le 14 janvier 1738 il passait à 4 lieues des Mottes d'Angel et le 16, rencontrait le **Saint-Michel** qui était déjà revenu au Sénégal **(Ibid.,** 14-15 et 15-16 janvier 1738).

Le 30 janvier le conseil supérieur du Sénégal ordonnait à la **Comtesse** de « partir pour Portendick, ayant su qu'il y avait un bâteau anglais à la côte ». La **Comtesse** était accompagnée de deux bateaux de barre commandés l'un par Gambier, l'autre par Laurent **(Ibid.,** 30 janvier). Le 6 février, « l'eau

---

(164). Autre variante du journal de Folligny : « pour la côte de Guinée jusqu'à Juda ».

(165). Sur la localisation précise de l'emplacement de cette escale de traite sur le Sénégal, cf. mon édition du **journal de Pierre David,** p. 229-230.

(166). **Marine 4 J.J. 65, N° 72 ;** navire de la Cie ; c.ne de la Chaize, 70 hommes ; journal du capitaine.

(167). **Marine 4 J.J. 65, N° 73, navire** de la Cie ; c.ne Bocquet ; journal du capitaine.

(168) **Marine 4 JJ 29, N° 49 ; vaisseau de la Cie Cne du Rocher Sorin, 20 canons, 75 hommes ; journal du lieutenant Kertanguy — Et Marine 4 J.J. 144 F, N° 3, journ. du pilote Ch. Buzot. Le capitaine Durocher Sorin mourut à Gorée le 6 juillet 1738 (Cf. Comtesse, 28** septembre 1738).

diminuant tout d'un coup », la **Comtesse** toucha sur le banc de Tindel à 13 pieds (169) d'eau. Après bien des manœuvres elle réussit à se dégager et à trouver un bon mouillage par 9 brasses 1/2 de sable fin (**Ibid.**, 6 février).

Durocher Sorin envoya les deux bâteaux en éclaireurs le long de la côte, l'un au nord, l'autre au sud. Celui du nord ne dépassa pas les accores sud du banc de Tindel. Le bâteau parti au sud fut de retour de la baie de Portendick le 9 et il ramenait « deux Maures, des principaux de l'endroit, ayant appris d'eux qu'il n'était arrivé aucun vaisseau interlope à Portendick ». Le 10, le bâteau de Laurent fit un aller-retour à Portendick pour y reconduire les deux Maures (**Ibid.**, 7 à 10 février). Finalement la **Comtesse** et ses deux accompagnateurs se retrouvèrent vers Portendick le 13. La **Diane** le bâteau de Gambier, révéla qu'elle « avait parlé à un vaisseau anglais par le travers des Mottes d'Angel et que ce bâteau allait à Saint Yago (170) » (**Ibid.**, 13 février). Le 15 le lieutenant Kertanguy de Rogon, officier sur la **Comtesse,** partit dans la **Diane** à destination de la rivière Saint Jean avec 10 hommes et donna la chasse à un vaisseau anglais. Mais comme, dès le lendemain, il avait rejoint le mouillage de la **Comtesse,** il est fort douteux qu'il ait réellement poussé jusqu'à la baie de Saint Jean ; bien que la **Comtesse** ait eu « ordre d'établir la croisière depuis la rivière St. Jean jusqu'au banc de Tindel » (Ibid., 17 février). Il semble toutefois que la **Diane** ait effectué plusieurs navettes, de Portendick à la rivière Saint Jean, jusqu'au 3 mars qu'un bâteau du Sénégal arriva avec à son bord, un des conseillers de Saint Louis nommé Racle, préposé à la traite de la gomme (**Ibid.**, 3 mars 1738). Le 5, Abédi (171) « est venu à bord pour conclure du marché de la gomme. Mais on n'a rien conclu, (Abédi) nous ayant dit qu'il devait venir cinq vaisseaux de guerre anglais et six interlopes » (**Ibid.**, 5 mars).

Si, jusqu'au 12, « il ne se passa rien de remarquable », un évènement maritime survint et réveilla l'activité des croiseurs de la Compagnie : « A 9 heures du matin est venu à bord de canot de la **Victoire,** capitaine de Touffreville (172). Il y avait dans le canot M. David (173) et l'enseigne surnuménaire. Il nous a appris que le dit vaisseau était touché sur le banc de Tindel (174) environ les 7 heures du matin, ayant franchi de 6 pieds. Immédiatement nous (la **Comtesse**) avons appareillé, beau temps, mer grosse ; fait plusieurs bordées et donné ordre au bateau de joindre le vaisseau (la **Victoire**) et de lui donner tous les secours possibles... Il y avait 12 hommes dans le canot que nous avons été obligés de briser (175) » (**Ibid.**, 12 mars). La **Comtesse** mouilla prudemment à O.S.O. 5° S. des Mottes d'Angel par 8 brasses, sable fin, ne tenant pas à toucher à nouveau le dangereux banc. A 5 heures du soir, le 13, arriva la chaloupe de la **Victoire** avec12 hommes et le premier lieutenant Sanguinet (176). « Nous avons appris qu'ils avaient laissé leur vaisseau ouvert depuis l'étrave à l'étambot », que 60 hommes étaient allés à terre dans des ras et qu'ils comptaient « retourner à leur bord pour prendre le restant de l'équipage » (**Ibid.**, 13 mars). Le 14 la **Comtesse** alla mouiller à 5 lieues au O.S.O. des Mottes d'Angel par 21 brasses sable fin et vase avec coquilles. Dans l'après-midi elle eut connaissance de l'épave de la **Victoire** au N.E. 1/4 N. à 1 lieue 1/2, ayant les Mottes d'Angel à E. 1/4 S.E. 2 lieues 1/2 . « Le dit vaisseau m'a paru plonger par devant, démâté de tous mâts et hors d'état d'être sauvé » (**Ibid.**, 14 mars) ; jugement confirmé le lendemain par David et par le capitaine Durocher : le vaisseau « étant tout à fait enfonvé dans le sable » (**Ibid.**, 15 mars).

A 10 heures du matin, le 16 mars, la **Comtesse** eut « connaissance, ce du vaisseau du roi le **Griffon** (177) commandé par M. Périer l'aîné. M. David et Durocher ont été à (son) bord » (**Ibid.**, 16 mars). « Ces Messieurs, dit Périer, m'ont appris la perte de la **Victoire** qui était destinée à croiser sous mes ordres à cette côte. Le Sr. de Touffreville qui commandait cette frégate a fait tout ce qu'il devait pour sauver son équipage dont personne ne s'est perdu, ayant fait des ras avec des mâts et les vergues de la frégate qui les ont conduits à terre dont ils n'étaient éloignés que d'une demi-lieue et le hasard ayant conduit la **Comtesse** dans ces parages... La chaloupe de la **Victoire** l'a jointe avec partie de l'équipage perdu qui lui a appris que le plus grand nombre était à terre, auxquels les Maures avaient donné quelques vivres en les pillant de leurs hardes. Connaissant bien l'inconstance des Maures, j'ordonnai à la **Comtesse** d'aller prendre les équipages qui étaient à terre et de les mener de suite au Sénégal, de m'envoyer de Portendick le bâteau de la Compagnie afin qu'aidé de ma chaloupe on puisse sauver quelques effets de la **Victoire.** Après quoi j'y ferai mettre le feu ainsi que m'en a prié le Sr. David pour empêcher les Maures de tirer le fer qui y est embarqué » (**Griffon,** 16 mars 1738)

---

(169). Soit environ 4 m.

(170). Sao Tiago ou Santiago, une des îles du Cap Vert.

(171). Est qualifié dans le journal du pilote Buzot de « gouverneur » : « ...qui y est comme gouverneur ».

(172). Le journal de navigation de la **Victoire** ne figure pas dans Marine 4 J.J.

(173). Se trouvait comme passager pour France dans la **Vestale** qui avait rencontré le Fleuron le 3 avril 1737. Son congé en France terminé David revenait au Sénégal avec le titre de directeur général de la concession en remplacement de Devaulx.

(174). Périer l'aîné, dans son journal du **Griffon** parle de la pointe sud du banc de Tanit » (**Griffon,** 16 mars) ; ce qui corespondrait approximativement à l'emplacement de l'épave du **Montesquieu,** épave bien connue à la côte.

(175). Le rédacteur du journal n'en donne pas la raison.

(176). Entre autres commandements Sanguinet aura, en 1745, celui du **Maurepas,** vaisseau de la Compagnie qui sera attaqué par deux vaisseaux de guerre anglais devant Saint-Louis et s'échouera sur la Langue de Barbarie.

(177). **Marine 4 J.J. 65, N° 74 et 75 ;** vaisseau du roi, c.ne Périer l'aîné ; 50 canons, 319 hommes ; journal du capitaine (N° 74) et journal du pilote Henry Thoman (N° 75).

La **Comtesse** partit pour Portendick où elle prit les équipages qui y étaient, puis elle appareilla pour le Sénégal après avoir expédié le bâteau de Laurent rejoindre le **Griffon** à son mouillage car, croyant en la méfiance de la Compagnie, Périer ne voulait pas renvoyer sa chaloupe auprès de l'épave sans la présence à ses côtés « de quelqu'un de la Compagnie, afin qu'on ne puisse pas soupçonner nos équipagee d'avoir pillé » (**Comtesse** et **Griffon,** 17 mars).

Le 18 la **Comtesse** déposait David et Durocher devant l'habitation du Sénégal. Elle y resta mouillée jusqu'au 29 et ce n'est que le 7 avril qu'elle reparut devant la côte de Portendick.

Durant tout ce temps le **Griffon** s'était occupé de sauver ce qu'il était possible de sauver de l'épave de la **Victoire** en essayant de gagner de vitesse les Maures riverains qui, comme tous les riverains maritimes du monde avaient une notion bien innée du droit d'épave.

Le 19 mars la **Diane** étant revenue, Périer l'envoya avec une chaloupe pour « visiter l'état de la Victoire et en tirer ce qu'on pourra ». Deux officiers du **Griffon,** d'Offeuille et Trédern, le second maître, deux charpentiers et deux calfats en furent chargés (**Griffon,** 19 mars). Le lendemain matin la chaloupe était proche de la **Victoire** et la **Diane** louvoyait pour la joindre (**Ibid.,** 20 mars). Le 21, Périer notait : « J'ai vu ce matin le bâteau fort près de la **Victoire** et notre chaloupe à bord qui me paraît retirer quelque chose de ce bâtiment. A 11 heures et demi on m'a averti que le bâteau la **Diane** était appareillé. Une heure après, notre chaloupe a aussi mis à la voile et à 2 heures et demi l'un et l'autre sont arrivés à bord : le bâteau chargé de deux câbles de 14 pouces, d'un grelin et d'une haussière et quelques autres pièces de cordages ; notre chaloupe a apporté des ustensiles du canonnier, des gargousses coupées, des voiles que j'ai fait mettre à bord du bâteau la **Diane** pour l'envoyer porter cette charge au Sénégal et demander au Directeur des bâteaux pour décharger les canons et les ancres de cette frégate et, généralement, tout ce qu'on en pourra tirer du fond de cale... La **Diane** a appareillé à 4 heures du soir (pour le Sénégal)... J'ai gardé à notre bord deux plaques de cuivre dont j'ai besoin pour nos cuisines, 30 poules et 3 cochons, 4 douzaines de verres dont je tiendrai compte au capitaine Touffreville » (**Ibid.,** 21 mars).

Avant que la **Diane** ne fût de retour, la **Fière** (178), capitaine Morfil, arrivait du Sénégal avec 40 tonneaux d'eau pour le **Griffon.** Périer profita de la présence d'un bâteau de la Compagnie pour envoyer à nouveau sa chaloupe » à bord de la **Victoire** avec l'écrivain de la **Fière** pour voir l'état où elle est et en rapporter quelques canons pour lester la **Fière** si la mer permet d'en débarquer » (**Ibid., 25 mars).** la chaloupe revint près du **Griffon** le lendemain matin : « le Sr. d'Offeuille m'a dit qu'il n'avait pu aborder la **Victoire** tant la mer était grosse. Il a seulement rapporté deux Maures de quatre qui étaient à bord pour piller (et) que la grosse me avait empêchés de retourner à terre » (**Ibid.,** 26 mars). Le gros temps continuait quelques jours encore et Périer, en vieil habitué de cette côte, signala qu'il avait plu « depuis hier en différentes fois : c'est ce que je n'avais pas vu à cette côte dans cette saison où il ne pleut pas avant la fin de mai au plus tôt » (**Ibid.,** 29 mars). Le 30 Périer eut l'impression « que la **Victoire** est plus renversée qu'elle n'était il y a deux jours. Je compte y envoyer cette nuit ma chaloupe si la mer le permet » (**Ibid.,** 30 mars). C'est ce qui fut fait à 4 heures du matin, des officiers de la **Fièvre** ayant été embarqués dans la chaloupe avec des officiers du **Griffon** « afin qu'ils fussent présents à ce qu'on pouvait tirer de cette frégate et en examiner l'état ». Quant la chaloupe revint à 10 heures d'Offeuille rapporta « que la **Victoire** était totalement renversée, qu'il serait impossible d'en rien tirer davantage. Il a seulement rapporté quelques pinces de fer et des chevilles que les Maures avaient mises à part pour emporter à terre au premier beau temps » (**Ibid.,** 31 mars). « Je ne doute pas que les Maures n'aillent cette nuit à bord de la **Victoire** dont l'arrière me paraît rompu. Ce qui me détermine à y envoyer le Sr. Menille avec l'écrivain de la **Fière** pour brûler ce qui reste de ce bâtiment afin que les Maures ne profitent pas du fer » (**Ibid.,** . 1er avril). — « La chaloupe que j'avais envoyée à bord de la **Victoire** revint hier soir après avoir mis le feu à ce bâtiment qui a brûlé hier après-midi et toute la nuit. Ce matin la mer a encore grossi ; ce qui est assez ordinaire dans la plaine et nouvelle lune avec un air embrumé et un air très chaud » (**Ibid.,** 2 avril). — « Le brouillard continue toujours. Il est même plus épais que les jours précédents avec un vent d'est qui nous étouffe. A 2 heures et demi nous avons vu un bâteau du Sénégal à portée de canon. Il s'appelle **l'Alouette.** Le maître m'a dit que l'autre bâteau, la **Diane...** était parti le même jour que lui du Sénégal... le 28e du passé » (**Ibid.,** 5 avril). — « A 11 heures et demi nous avons vu un bâteau dans le nord de nous qui s'est trouvé celui du patron Laurent (la **Diane**). Dans ce même temps nous avons vu des futailles et des débris sur l'eau. J'y ai envoyé la chaloupe et le canot qui ont sauvé deux barriques de vin et sept quarts de farine peu endommagés. Notre canot nous a amené une portion du gaillard d'arrière du vaisseau perdu et quatre pièces à l'eau cerclées de fer. La **Fière** de son côté a sauvé une pipe d'eau-de-vie de 59 veltes et deux barriques de vin qui est poussé ainsi que celui que nous avons sauvé ». (**Ibid.,** 6 avril). — « Le brouillard a été aussi fort que les jours précédents. Cependant, dans une éclaircie, j'ai vu la **Comtesse**

(178). Le journal de ce voyage de la **Fière** ne se trouve pas dans Marine 4 JJ.

dans le nord de nous à 34 lieues, qui n'a pu me joindre qu'à midi par le calme. Le capitaine de cette frégate m'a remis deux lettres du Conseil du Sénégal en date du 26 et 72 mars par lesquelles ils me donnent avis qu'on les assure qu'il y avait en dedans du Cap Blanc, au mouillage de Sainte Anne, six Anglais qui attendaient les vaisseaux de guerre de leur nation pour venir traiter à Portendick. Sur quoi ils me conseillaient d'envoyer la Comtesse et la **Fière** et le bâteau armé en guerre pour les chasser de cet endroit. Ce que je n'ai pas jugé à propos de faire parce qu'il faudrait un mois de navigation à ces bâtiments pour se rendre au Cap Blanc, ne pouvant aller qu'en prenant le large tandis que les interlopes, sans convois et sans escorte, viendraient le long de la terre et me trouveraient seul à cette côte qu'il m'est ordonné de garder très exactement pendant les mois d'avril et de mai » (**ibid.**, 7 avril).

De toute façon Périer l'aîné n'aurait pas été « seul à cette côte » car, le lendemain, au soleil levant il vit apparaître l' **Astrée** (179), autre vaisseau du roi, commandée par son frère Périer de Salvert aussi familier que lui-même de la côte mauritanienne. Salvert vint à bord du **Griffon** et remi à son frère « un paquet contresigné Maure pas (180) dont je lui ai donné communication » (**Ibid.**, 8 avril).

Le 9, pendant que la **Fière** donnait quelques barriques d'eau au nouvel arrivant, l' **Astrée,** Périer l'aîné alla donner ses instructions à Durocher pour l'investissement de la baie de Portendick : quand l' **Alouette** et la **Diane** auraient mouillé chacune à la pointe d'un des deus deux bancs qui cernaient la baie et marqué ainsi l'entrée par laquelle la **Comtesse** pénétrerait dans la baie. Quand au **griffon** et à l' **Astrée,** ils mouilleront par les 10 brasses fond sable fin et blanc au N.O. 1/4 O. de l'entrée de la baie, « tant à cause du bon mouillage que pour avoir la vue des Mottes d'Angel qui est l'atterrage ordinaire de tous les navires qui veulent donner dans Portendick ». La **Comtesse,** mouillée dans la baie, était ainsi dans la position du premier occupant et en disputerait l'accès aux vaisseau étrangers (**Ibid.**, 10 avril).

L'arrivée de navires anglais contestataires et armés en guerre eux aussi allait bientôt mettre à rude épreuve la solidité du beau plan de Périer. Pas plus tard que le lendemain matin, à 8 heures et demi, les Français aperçurent quatre vaisseaux dans le N.N.E. qui venaient vent arrière sur eux. « J'ai fait faire les branlebas et me suis préparé au combat, dit Périer l'aîné. Lorsque ces vaisseaux ont été à une demi-lieue, le capitaine de la **Fière** a été à leur bord qui leur a fait des offres de service. Ils l'ont bien reçu et fait politesse et quand il leur a demandé ce qu'ils venaient faire à la côte, ils lui ont dit qu'ils attendaient un autre vaisseau de guerre ; et, sur le champ, lui ont demandé s'il y aurait de la gomme. Il leur a dit qu'il n'en savait rien et qu'il ne croyait pas même qu'ils voulussent aller contre le droit exclusif que le roi avait accordé à la Compagnie (181). Sur quoi le capitaine du **Centurion** lui a dit qu'il n'avait pas connaissance de tous ces traités sinon de ceux que la Compagnie (182) avait avec les Maures, que lui et le **Falmouth** et l'autre vaisseau étaient pour protéger les vaisseaux de leur nation. Le Sr. Morfil lui a dit que le roi (de France) avait envoyé le **griffon** et l' **Astrée** pour la même chose. Après quoi le Sr. Morfil s'est embarqué et est venu à bord. Dans l'instant, le **Centurion** a mouillé à une demi-portée de fusil par mon travers. Alors j'ai envoyé le Sr. de Pennandré à bord du **Centurion** faire politesse au capitaine Anson (183) suivant l'usage de ceux qui sont mouillés les premiers.

On l'a reçu avec une grande politesse sans parler de rien. Dans l'instant le canot du **Centurion** est venu à mon bord avec le lieutenant du vaisseau qui ne parlait pas français (et) qui m'a fait un compliment par un interprète de la part de son capitaine sur la perte que nous avons faite de la Victoire. A quoi je lui ai répondu qu'elle n'était pas grande puisqu'on en avait sauvé l'équipage. Ensuite, me voulant parler de traites et de traités, je lui ai dit que le capitaine du bâteau de la Compagnie (184) parlerait à son capitaine sur cela, que lui et moi avions les ordres de nos maîtres que nous suivrions. Aussitôt, il s'est levé et m'a dit que le commandant serait charmé de boire avec moi. Je lui ai dit que j'en serais bien aise lorsque toutes nos affaires seraient faites. Sur quoi il a tiré sa révérence et s'est embarqué dans son canot. J'ai envoyé sur le champ la chaloupe de la **Fière** chercher le Sieur Durocher pour venir faire la sommation qu'il est chargé de faire aux vaisseaux étrangers. A 5 heures du soir les Anglais ont défait leur branlebas. A 10 heures du soir le Sr. Durocher est venu à mon bord dans la chaloupe. Je l'ai fait attendre jusqu'au jour pour aller faire la première sommation au commandant anglais. Ce qu'il a fait le 12e à 6 heures du matin » (**Ibid.**, 11 avril).

En effet, le 12 avril 1738, « à 6 heures du matin, le Sr. Durocher a été à bord du **Centurion** faire sa

---

(179). **Marine 4 J.J. 65, N° 76 ;** vaisseau du roi ; c.ne Périer de Salvert ; 30 canons et 200 hommes : journal de navigation du pilote. — L' **Astrée** a terminé son voyage par une croisière dirigée contre les « Salétins ».

(180). Secrétaire d'Etat à la Marine depuis 1723 ; c'était lui qui avait poussé Salvert à la têtede l'expédition d'Arguin de 1724 et d'enseigne l'avait promu lieutenant.

(181). Sur une partie des discussions diplomatiques provoquées par ce point de droit international entre Versailles et La Haye, cf. mes Etablissements frac.au Sénégal, p. 263-272.

(182). Imprécision : Compagnie des Indes ou Roya African company ?

(183). Orthographe non garantie ; Voir note N° 159, supra.

(184). adurocher, capitaine de la **Comtesse.**

première sommation au capitaine et lui présenter les titres (185) en vertu de quoi la Compagnie est en possession du commerce exclusif de cette côte depuis le Cap Blanc jusqu'à Seralionne. A quoi le capitaine anglais a répondu qu'il ne connaissait pas ces privilèges et que les vaisseaux anglais ne devaient pas être regardés comme interlopes (186), qu'il avait ordre de les soutenir et de leur faire faire leur traite. Sur quoi le Sr. Durocher a répliqué : « Les vaisseaux du roi ont ordre de me protéger et je vais à mon bord exécuter les ordres que j'ai ». « (Durocher) m'ayant rapporté ce que je viens de dire, j'appelai à mon bord mon frère et les principaux officiers (de l' **Astrée**) avec ceux du **Griffon.** Je leur lus le mémoire du roi et deux lettres de Monseigneur le compte de Maurepas, l'une avant mon départ de Brest et l'autre du 5 mars venue par l' **Astrée** Après quoi nous prîmes chacun une feuille de papier pour écrire nos avis séparément ; (avis) qui ont été portés et signés sur le registre de l'écrivain du vaisseau. Le résultat a été que, vu la force supérieure des Anglais, de renvoyer le Sr. Durocher à son bord de lui défendre de tirer sur les vaisseaux anglais mais sur les Maures qui viendraient au bord de la mer y apporter leur gomme ; qu'en cas que les vaisseaux de guerre tirassent sur lui, de couper les câbles et de sortir par la passe du sud pour se rallier ensuite aux frégates du roi ; que le conseil n'a pas jugé à propos de faire combattre dans la baie de Portendick, attendu la supériorité des Anglais qui pourraient nous y combattre hors portée de notre artillerie. L'après-midi, les officiers de l' **Astrée** qui n'avaient pu venir le matin y sont venus. Je leur ai fait la même lecture qu'aux premiers. Ils ont été d'avis de ne pas compromettre l'honneur des armes du roi à moins que les vaisseaux de guerre (anglais) ne nous y forçassent et ont signé à la suite des autres ». Puis, au milieu d'une brume très épaisse, la **Diane** avec Durocher à son bord est retournée dans la baie de Portendick avec les instructions de Périer l'aîné (**Ibid.,** 12 avril).

« Au matin, les vaisseaux de guerre (anglais) ont viré à pic et ont fait appareiller un de leurs marchands. J'ai (Périer) fait embarquer ma chaloupe voyant que le **Centaure,** qui avait dit hier qu'il resterait tandis que le **Falmouth** irait dans la baie, se préparait à border ses huniers. J'ai envoyé le Sr. de Pennandré à son bord dire au commandant qu'il ne prît le change : que le vaisseau de guerre de la Compagnie ne tirerait pas sur le **Falmouth** mais bien sur tous ceux qui travailleraient à terre à l'embarquement des gommes ; qu'il n'avait sur cela qu'à faire ce qu'il jugerait à propos ; que sa manœuvre déterminerait la mienne. Le Sr. de Pennandré est revenu à 11 heures qui m'a dit que la notification que j'avais fait faire au commandant anglais l'avait embarrassé, qu'il s'était retiré dans une autre chambre avec le Sr. Douglas, capitaine du **Falmouth** pour se consulter ; qu'après y avoir été une heure, il était revenu lui dire que puisque nous nous étions emparé de la baie de Portendick il ne se croyait pas fondé à en chasser les vaisseaux de la Compagnie, en lui disant d'un air riant : « Mais si nous nous en étions emparé les premiers, qu'auriez-vous fait ? ». A quoi le Sr. de Pennandré lui a répondu : « Nous eussions cherché les moyens de nous en tirer ; mais il n'est pas question de cela présentement : il s'agit de vous dire qu'après avoir eu toutes les politesses que se doivent d'honnêtes gens, il n'est pas d'usage de venir mouiller sur la baie d'un vaisseau de guerre comme vous l'avez fait. Si vous avez cru nous intimider par vos forces apparentes, vous ne nous avez pas rendu justice ». Sur le champ, le capitaine Anson (187) lui a répondu : « Il est vrai que je suis mal mouillé. Mais je vais appareiller cet après-midi ». Ce qu'il a fait en envoyant un officier me le dire ; parce qu'étant de part et d'autre le boute-feu à la main, il convenait qu'il m'avertît de ses mouvements. Dans ce temps il a paru un vaisseau qui s'est trouvé le **Saltache,** petite frégate de 16 canons qui a salué son commandant de 9 coups de canon.

« Aussitôt que la frégate la **Comtesse** et le bâteau la **Diane** ont vu appareiller les Anglais ils ont tiré vainement sur les Maures comme je leur avais ordonné. Apparemment que le capitaine du **Saltache,** connaissant mieux que les autres la façon de penser des Maures, a représenté au capitaine Anson que, tirant sur les Maures, ils ne reparaîtraient plus à la côte. Ce qui l'a obligé à m'envoyer son lieutenant me dire que notre bâteau... tirait sur un de leurs vaisseaux qui étaient hors des bancs. Je lui ai répondu que le bâteau allait prendre son poste pour garder le sud de la baie ».

Après une discussion au sujet de ce qui avait été convenu, le matin entre le lieutenant de Pennandré et le capitaine Anson, Périer trancha : « Sans parler ni entrer dans ce qui avait été dit, mon intention était et avait été de faire garder la baie et de tirer sur les Maures partout où ils paraîtraient ...et qu'en cas qu'il voulût protéger les Maures comme il m'en menaçait... j'aurai l'avantage de ne pas être l'agresseur comme ils l'avaient dit. En s'en allant, il m'a dit : « Nous entrerons peut-être demain dans la baie... nous nous rapprocherons de la frégate de la Compagnie pour voir de plus près ses mouvements ». Ensuite, il s'est embarqué dans son canot et est allé à bord du **Centurion** » (**Ibid.,** 13 avril).

A 2 heures du matin le canot de la **Comtesse** vint dire à Périer « que le vaisseau marchand qui était hors des passes avait envoyé dire à bord du bâteau qu'il l'attaquerait et l'enlèverait s'il tirait ou approchait trop de lui. Sur cela j'ai envoyé le Sr. de Pennandré à bord du commandant anglais (pour

(185). Ils consistaient en lettres-patentes, ordonnances, édit du roi de France, c'est-à-dire des décisions unilatérales. La Compagnie des Indes ne fut jamais en mesure de produire ni le fameux traité de Brue avec Ali Chandoura de 1717, ni celui qu'aurait obtenu en mars 1723 La Rigaudière et Brue de Bouali.

(186). C'est-à-dire contrebandiers ou hors-la-loi, puisque en tant qu'Anglais, s n'avaient pas, à subir la loi française et surtout hors de France.

(187). Ou « Ansom » : l'orthographe de ces noms propres ne peut être garantie.

lui dire) qu'il ne convenait pas à un de ses officiers, embarqué dans le bâteau marchand, de menacer le patron du bâteau de la Compagnie ; que si ce patron faisait quelque chose contre mes ordres, je l'en punirais ». Le capitaine Anson parut très mécontent de ces paroles, de même que le capitaine Douglas. Ils dirent à Pennandré qu'ils attendaient le retour de cet officier pour rendre réponse à Périer. Les vaisseaux de guerre anglais appareillèrent. Perrier crut tout d'abord qu'ils allaient forcer l'entrée de la baie mais ils se dirigèrent vers le S.S.O.

Un officier de la **Comtesse** rapporta à Périer que lorsque les Anglais avaient appareillé « les marchands de gomme étaient tous assemblés avec leurs chameaux et leurs marchandises, (188). Ils avaient été étonnés des coups de canon qu'on leur avait tirés. Ils avaient abandonné très vite leurs chameaux et leurs marchandises. Ils avaient eu quelques chameaux de tués et toutes leurs cases avaient été détruites » (**Ibid.,** 14 avril).

C'est une version à peine différente que donne de ce bombardement le pilote de la **Comtesse :** « A 8 heures et demi du matin, M. Durocher était de retour ; nous nous sommes embossés. Ensuite de quoi nous avons tiré à boulette (sic) sur le village pour chasser les Maures. Le bâteau du Sr. Laurent qui était mouillé à terre de nous en a fait la même chose. A 3 heures du soir la chaloupe du commandant français est venue à bord avec un officier du dit vaisseau. L'on a recommencé à tirer sur le village qui a été tout bouleversé et le nombre de dix hommes de tués, les uns sur les chameaux et les autres dans leurs cases » (**Comtesse,** 13 avril).

Le 15 avril le brouillard sévissait à la côte, « un brouillard qui mouillait comme la pluie ». Un bâteau inconnu d'environ 200 tx. vint rôder autour du mouillage du **Griffon.** Périer pensa que c'était un bâtiment anglais qui avait espéré trouver les vaisseaux de guerre anglais là où était le **Griffon** et qui ne les crut pas encore arrivés. Périer ne jugea pas à propos de faire chasser ce navire suspect, estimant que, pendant 4 ou 5 jours encore, la mer ne serait praticable en aucun endroit de la côte (**Griffon,** 15 avril).

Des jours passèrent ainsi, ponctués de temps à autre par des coups de canon : signaux entre vaisseaux ou tirs sur quelques feux des Maures à terre ; et toujours dans un brouillard plus ou moins dense, la **Fière** remplaçant la **Comtesse** dans la baie de Portendick ; et toujours un vaisseau anglais rôdant alentour.

Le 22 avril on entendit, du **Griffon,** plusieurs volées de canon tirées du bord de la **Fière** et de celui du bâteau et plusieurs coups de fusil (**Ibid.,** 22 avril). La chaloupe de la **Comtesse** envoyée aux nouvelles apprit qu'ayant été chercher du sable à terre pour lester davantage les bâtiments, on avait tiré sur les Maures et leurs chameaux. Mais, dans son journal, Périer s'abstient de nous donner les raisons de cette fusillade (**Ibid.,** 23 et 24 avril).

Le 25 avril, le brouillard s'étant complètement dissipé, le vaisseau anglais qui depuis une dizaine de jours errait autour du mouillage du **Griffon** put rejoindre son escadre. Le 26 la **Comtesse** alla relever la **Fière** en rade. Périer fit appareiller la **Fière** pour le Sénégal le 28 pour qu'elle rapporte de l'eau aux vaisseaux du roi (« 400 barriques et ce qu'elle pourra de rafraîchissements pour me mettre en état d'exécuter mes ordres aux premiers jours de juin » (**Ibid.,** 28 avril).

Mais le 29. nouveaux coups de canon dans la baie : « apparemment que le bâteau aura tiré sur les Maures qui auront voulu approcher de leur gomme qui est enterrée devant leurs cases » (**Ibid.,** 29 avril). Le 7 mai Périer notera sur son journal une observation du même genre ; de même le 17 mai : « Le bateau a tiré vers 2 heures quelques coups de canon sur les Maures ». Est-ce en écho à ces canonnades que le pilote de la **Comtesse** écrit le 15 mai : « M. Maurice (le second du patron Laurent) nous a dit qu'il avait descendu à terre et qu'il avait trouvé dans les cases des balles de canons et qu'il avait été à la chasse à 2 lieues 1/2, dans les terres jusqu'au lieu de leur refuge sans trouver aucun Maure » (**Comtesse Mar, 4 J.J. 144 F. N° 3,** 15 mai).

Mais alors pourquoi ces canonnades répétées, pense-t-on, en lisant cette observation dans le journal de Périer : « J'ai reçu une lettre du capitaine Laurent qui commande le bâteau qui me marque que depuis 18 à 20 jours aucune chaloupe anglaise n'a été à terre, qu'il ne voit plus même de Maures aller et venir comme à l'ordinaire » (**Griffon,** 18 mai).

Cependant, dans la nuit du 21 au 22, on entendit encore quelques coups de canon : Périer apprit dans **l'après-midi** du 22 » par le canot de la **Comtesse** que les coups de canon qui avaient été tirés cette nuit (l'avaient été) du bord du bâteau à bord duquel on a enlevé la chaloupe de la **Comtesse** avec deux hommes (dont) on ne sait s'ils sont pris ou noyés » (**Ibid.,** 22 mai). Le bâteau rejoignit le **Griffon** dans la matinée du 23. Le patron Laurent confirma « que les Maures avaient coupé l'amarre de la chaloupe de la **Comtesse** sans qu'il (le bâteau) ait entendu aucun bruit et quoiqu'il fît bon quart (189) : Dont je doute, ajouta Périer, en a parte » (**Ibid.,** 23 mai). Cette même nuit un bâtiment anglais avait mouillé tout près du **Griffon :** « Il s'est trouvé (être) un bâtiment de 200 tx. chargé de marchandises et de vivres pour les vaisseaux de guerre anglais le **Centurion, le Falmouth et le Saltach.** Parti de Dunckerque il y a 22 jours, il a ordre, ne les trouvant pas ici, de les aller joindre à l'île

---

(188). Ces « marchands de gomme » désignent donc ici les Maures vendeurs non pas les acheteurs anglais.

(189). Voici le récit du pilote de la **Comtesse :** « A 9 heures 1 2 du soir les Maures ont coupé la cablotte de la chaloupe. Deux hommes, les nommés Yves Brunion, 3ème charpentier et l'autre jullien Le Botte, de la **Victoire,** du département du Port-Louis, qui ont été égorgés par les Maures. Immédiatement après le bâteau a appareillé our chercher la chaloupe mais nous avons appris que les Maures l'avaient coulée au fond » (**Comtesse, 144 F N° 3,** 21 mai). Et celui du lieutenant de Rogon : « A 9 heures du soir les Maures sont venus à la nage à bord qui ont coupé le cablot, et ayant surpris deux hommes qui étaient dedans, ils leur ont coupé le col et ensuite se sont saisi de la chaloupe » (**Comtesse, 29, N° 49, 21 mai).**

de St Yago du Cap Vert. Après la visite faite, le Sr. Durocher lui a donné 4 barriques d'eau dont il a dit avoir besoin et lui a dit que les vaisseaux (anglais) n'étaient partis que hier au soir (190) » **(Ibid.,** 23 mai).

La **fière,** tant attendue depuis des jours, revint du Sénégal le 26. « Mais la brise a été si violente que nous n'avons pu rien débarquer. Elle m'a porté 200 barriques d'eau pour moi et pour **l'Astrée.** Elle avait aussi des poules et des moutons dont plus des trois-quarts ont péri dans le trajet du Sénégal à ici » **(Ibid.,** 26 mai).

Le bâteau qui était parti ce jour là « pour tâcher de parler à quelques Maures » n'était pas encore revenu le 27. Il ne rejoignit que le 29 : il n'avait trouvé personne à qui parler **(Ibid.,** aux dates). (191).. Dans la fatigue, générale de part et d'autre, la croisière se disloqua comme prévu quand arriva la fin du mois de mai : la **Fière, la Diane et la Comtesse** firent route pour le Sénégal ; l'**astrée et le Griffon appareillèrent de devant Portendick par les 18° 12, à 5 heures et demi du matin, l' Astrée** pour aller croiser devant Salé, le **Griffon** pour rentrer en droiture à Brest où il arriva le 18 juillet avec 135 malades à bord.

— APRES LES AFFRONTEMENTS FRANCO-ANGLAIS DE 1737 ET DE 1738 VIENNENT QUINZE ANNEES DE TOTAL SILENCE ; PUIS LE « BAROUD D'HONNEUR » DE 1753 MET UN TERME POUR UN LONG TEMPS AUX INFORMATIONS NAUTIQUES FRANCAISES EN PROVENANCE DE LA COTE DE MAURITANIE

La dernière croisière de la gomme au large de la côte de Portendick dont il soit fait mention dans la collection des journaux de bord de Marine 4 J.J. est celle de deux navires de la Compagnie des Indes, la **Sainte Reine et l'Hirondelle.** Elle eut lieu en 1753, soit quinze ans après celle du **Griffon et de la Comtesse.** Dans l'intervalle des années 1738-1753, c'est le silence total.

Après avoir fait son chargement d'eau et de bois au Sénégal la **Sainte Reine** (192) se tint prête à entreprendre la chasse aux interlopes de la gomme. Le 6 mars 1753 ; elle appareilla pour Portendick avec 12 soldats. Le 4 avril elle avait connaissance de deux interlopes anglais. Elle envoya sa chaloupe pour les visiter. La visite ne prouva pas qu'ils avaient de la gomme dans leurs cales mais « des toiles bleues très grosses, des fusils et des pistolets, des barres de fer ; le tout étant, affirmèrent-ils, destiné pour la Gambie **(Sainte Reine,** 4 et 5 avril 1753). Les 11 et 12 avril la **Sainte Reine** rencontra deux interlopes vers les Mottes d'Angel ; le 16 trois autres encore qui filaient le long de la côte ; mais l'horizon très gras ne permit pas d'observer leur comportement avec les riverains de la côte. Le 17 c'étaient trois vaisseaux à une demi-lieue de la **Sainte Reine,** apparus à 2 heures du matin. Au jour ils passèrent à une portée de canon de la **Sainte Reine ;** mais comment les poursuivre : « l'avantage de la marche était aux Anglais ». Elle les perdit de vue le 23 et pensa qu'ils étaient «dans la baie de Tanit ». Puis elle les retrouva le 2 mai et l'un des Anglais tira sur elle. Ayant demandé raison, on lui répondit par deux autres coups de canon à boulet et mitraille. Elle riposta par plusieurs volées auxquelles répondirent coup pour coup les Anglais. Le 3 mai la **Sainte Reine** apprit que le capitaine et le second d'un bâteau français qui naviguait dans les parages, la **Biche** (193), étaient retenus à bord de l'Anglais depuis la veille à 10 heures du soir ainsi que le canot et ses cinq hommes d'équipage **(Sainte Reine,** aux dates).

L' **Hirondelle** (194) survint à ce moment, venant du Sénégal, pour porter main forte à la **Sainte Reine.** Les trois interlopes étaient deux brigantins de 90 et 60 tx et un autre de 250 tx. (**Hirondelle,** 4 mai 1753). L' **Hirondelle et la Biche** prirent le relai de la **Sainte Reine** et tentèrent vainement de rejoindre les trois interlopes. Le 8 mai, elles retrouvaient devant Portendick la **Sainte Reine** qui appareilla le lendemain pour le Sénégal.

Et la partie de cache-cache continua : le 10 mai l' **Hirondelle** voyait deux interlopes, leur donnait chasse et les perdait de vue le 12 ; le 15 elle apercevait un nouvel interlope ; le 16 elle passait à proximité du banc de Tindel, voyait deux interlopes le 17, les chassait jusqu'aux approches du banc de Tanit et le 19 mouillait à Portendick ; le 22 un autre interlope est aperçu, un autre encore le 27 et nouvelle chasse vaine. Le mois de mai s'achevant, Le Guardien (195), capitaine de l' **Hirondelle,** « pense que les interlopes ont abandonné la côte, n'en voyant plus depuis quelques semaines » **(Hirondelle** 30 mai). La **Sainte Reine** qui, sur ces entrefaites était revenue à Portendick, se trouva bientôt à court de pain et d'eau, repartit vers le Sénégal le 8 juin et l'**Hirondelle** l'y rejoignit le 22.

---

(190). Le geste et les paroles de Durocher s'expliqueraient par le fait que les deux capitaines se connaissaient. — D'après le journal du lieutenant de Rogon l'Anglais aurait demandé et obtenu non pas 4 mais 6 barriques. — Quant au navire anglais, après avoir ravitaillé les vaisseaux de guerre, il devait faire sa traite » à Angole » **(Comtesse, 29, N0 4 , 23** mai 1738).

(191). Variantes : « La **Diane** a parti de Portendick pour savoir des nouvelles de notre chaloupe et des 2 hommes » **(Comtesse, 29 N° 49, 27 mai) ; —** « ...pour savoir des nouvelles de nos 2 hommes **(Comtesse, 144 F, N° 3, 27 mai) ; — « La Diane** a mouillé en rade n'ayant point eu de nouvelles de la chaloupe et des 2 hommes » **(Comtesse, 29, N° 49, 29 mai).**

(192). **Marine 4 J.J. 66, N° 101 ;** navire de la Cie ; 8 canons et 40 hommes ; c.ne Michelot Dutertre ; journal du capitaine.

(193). Il n'y a pas de journal de ce voyage de la Biche dans Marine 4 J.J.

(194). **Marine 4 J.J. 66, N° 102,** navire de la Cie ; c.ne Le Guardien (cf. **Sainte Reine,** 3 mai) ; journal par La Porte (pilote ?).

(195). Un capitaine Le Gouardun commandait la **Cigale** en 1745 (cf. un extrait de son journal dans Arch. nat., **Colonies C6 12).** S'agit-il du même personnage ?

CONCLUSIONS :

— BILAN DE L'ENQUETE SUR LES JOURNAUX DE BORD DE MARINE 4 J.J.

Arrivé au terme de notre enquête, il apparaît que, de 1722 à 1753, plus d'une centaine de bâtiments français ont visité, en des laps de temps très variables, la partie de la côte atlantique comprise entre le Cap Blanc et l'estuaire du Sénégal. Sur ce nombre, 87 ont fourni à la collection Marine 4 J.J. chacun au moins un journal de bord et quelques fois jusqu'à quatre. Mais seuls les journaux de 42 de ces voyages contiennent des témoignages qui ont semblé intéressants pour le sujet que nous tentons d'aborder ici ; les journaux des 45 autres ne signalant au passage que les amers caractéristiques pouvant les rassurer sur l'exactitude de la route les menant de France au Sénégal.

Il faut ajouter, d'une part, à ces 87 voyages ceux d'un certain nombre de navires dont le journal n'a pas été conservé dans Marine 4 J.J. mais dont la présence à la côte de Mauritanie et l'activité au service de la Compagnie des Indes ont été relevés au cours de 42 voyages précités : ces voyages s'élèvent à 13 et s'échelonnent entre 1720 et 1738. D'autre part, il faut aussi tenir compte des voyages des bâteaux de la flotille du Sénégal ou bâteaux de barre dont 13 ont été signalés dans les journaux utilisés ; un seul de ceux-ci, le **Léger** (1732) nous ayant laissé son journal inclus dans celui de l' **Annibal.**

A noter encore la présence successive de navires de guerre anglais dont 6 ont été formellement indentifiés entre 1736 et 1738 et dont les campagnes ont vraisemblablement laissé des traces dans les archives de l'Amirauté britannique, de la même façon que celles du **Fleuron et du Griffon** en ont laissé dans les archives françaises de la Marine. Quant au nombre des « interlopes » anglais, harcelés ou non par les croiseurs de la Compagnie des Indes, il est difficile d'en donner le nombre exact. Tout laisse à penser cependant qu'il dépassa, lui aussi la centaine.

— NECESSITE D'UNE CONFRONTATION DES DIVERSES SOURCES

Les nombreuses citations de passages puisés dans les journaux des 42 voyages français sélectionnés à cause de leur intérêt humain sont, à mon sens, des documents d'une réelle valeur car ils évoquent des scènes prises sur le vif, dans le feu de l'action ; que cette action soit dirigée contre l'hostilité des éléments marins, ou celle des rivaux commerciaux hollandais ou anglais, ou celle des populations riveraines subissant une pression contraignante.

Pris en eux-mêmes, ils ne constituent pas une documentation suffisante et appellent des confrontations soit avec d'autres sources françaises comme la Correspondance générale du Sénégal ancien (Arch. nat. **Colonies C6),** reflet de l'opinion des conseils dirigeants de la concession, soit avec les sources hollandaises ou anglaises homologues des sources françaises, soit enfin — et cela a tojours été pour moi un souci primordial — avec les témoignages conservés précieusement, de génération en génération, dans la tradition historique léguée aux Mauritaniens du du XXème par les Maures du XVIIIème siècles.

— APPEL AUX TEMOIGNAGES DE LA TRADITION HISTORIQUE ORALE OU ECRITE MAURITANIENNE

Ce grand souci de demander à la tradition historique orale ou écrite mauritanienne de confirmer ou d'infirmer, ou même tout simplement de nuancer les témoignages des marins de la Compagnie des Indes ou ceux de la marine royale se justifie par les raisons suivantes :

1°) — D'abord parce que la réalité de cette tradition est un fait acquis. La Mauritanie a hérité d'une riche tradition historique dont j'ai eu personnellement maintes preuves au cours de mes deux précédents séjours, que ce soit à Kaédi au sujet de son site ancien, que ce soit dans la région de Rosso pour la localisation des deux escales du Désert, à Tirtillas où j'ai visité le cimetière qui abrite les restes des combattants qui s'illustrèrent dans un combat célèbre qui fut décisif pour l'issue de la guerre de Char Bobba, à Marsa Jreïda (Portendick) pour la confirmation de l'emplacement de la tombe de Mohamed Fal tué par son cousin, tous deux arrières petits fils de l'émir Ali Chandora, à Nouakchott dans le cabinet de travail du très savant érudit Mokhtar Ould Hamidoun ou dans celui de Mohamed El Chennafi, possesseurs tous deux de nombreuses listes de filiation des grandes familles émirales ou autres, etc... Il y a là, pour le chercheur en documentation historique ouest africaine, un milieu privilégié qui ne se retrouve pas toujours, ni avec la même richesse, dans les autres pays situé au sud du Sahara.

2°) — Puisqu'il existe en Mauritanie une riche tradition historique il faut la solliciter et lui demander son propre apport pour parfaire la connaissance que nous donnent du passé mauritanien les témoignages enregistrés « à chaud » par les pilotes et officiers des 42 navires français sélectionnés parmi la centaine de ceux qui fréquentèrent, ou tout simplement reconnurent, les rivages atlantiques fréquentés par les Maures.

Car, après avoir pris connaissance des fragments de journaux de bord choisis pour leur intérêt historique, — j'allais dire les « dépositions » des rédacteurs de ces journaux — plusieurs questions se posent :

a) — Les premières questions qui viennent à l'esprit portent sur les personnalités considérées comme les chefs des communautés maures soit d'Arguin (Ambre), soit de Portendick (Bouali, Abédi). Ambre est cité es-qualité par l' **Astrée :** « ...après avoir fait venir le chef des Maures nommé Ambre... » ; « ...n'ayant resté que la famille d'Ambre qui était un fort » (28 mars 1728). Ambre et un de ses campagnons sont utilisés comme pilotes pratiques par le commandant de l' **Astrée ;** mais il s'échappent à la nage vers le Cap Sainte Anne : inquiétude à bord ; on fait avertir le gouverneur du fort de se tenir » sur ses gardes : ces Maures étant les chefs »(25 avril 1728). Est-ce lui encore qui, pour se venger du démantèlement du fort organise le coup de main meurtrier sur la chaloupe du **Duc d'Orléans ?** De quelle tribu était-il ?

Bouali, quelque fois orthographié Boilly ou Bohali, et son fils Abédi apparaissent d'une façon moins épisodique qu'Ambre dans les observations des capitaines et pilotes mouillés devant Portendick, Bouali (196) est qualifié de « gouverneur de Portendick » **(Maréchal d'Estrées,** 3 mai 1723) ; il sauve la chaloupe des **Deux Frères** (2 juillet 1725) ; le **Courrier de Bourbon,** en croisière vers ce qu'on appelait improprement la « rivière » Saint Jean, aperçoit à terre « le fils de Bouali » ; celui-ci hèle le canot du **Courrier de Bourbon** et dit au capitaine que son père « était le roi depuis les Sept Monts jusqu'au Sénégal » (16 mars 1731) ; le lendemain, c'est Bouali lui-même qui se rend à

bord du navire tandis que le pilote sert d'otage à terre (17 mars 1731) ; puis Bouali se fait débarquer vis-à-vis de sa tente, près des sept Monts (18 mars) et son fils (Abédi ?) débarque à 3 lieues au nord des Mottes d'Angel sous le prétexte d'y trouver de l'eau pour le **courrier de Bourbon** (22 mars).

A partir de 1733 la présence de bâtiments de guerre anglais à la côte de Portendick y rendit plus difficles les relations entre Français et Maures. Une certaine confiance ne fut rétablie qu'avec la venue du **Fleuron.** C'est pourquoi le successeur de Bouali, Abédi, se présenta au capitaine de Gencien le 6 avril 1737 accompagné de plusieurs autres Maures. Gencien remarqua, parlant d'Abédi, qu'il « se distinguait des autres Maures par un habillement plus honnête et par une espèce de turban autour de son bonnet, qu'il parlait fort bien anglais, écorchait un peu le français et fit beaucoup d'accueil à M. Périer, qu'il connaissait par plusieurs voyages faits à cette côte... ». C'est encore Abédi qui proposa au capitaine de l' **Aventurier** (comme il avait déjà fait en 1731 au **Courrier de Bourbon)** de lui procurer de l'eau en creusant des puits aux Mottes d'Angel (**Fleuron,** 31 mars à 3 avril 1737) ; lui qui fournit à Gencien quelques rares bestiaux pour l'équipage du **Fleuron** (6 à 13 avril 1737). Mais, pendant qu'Abédi s'employait à regagner la sympathie des Français, son frère et un autre Maure restaient quelque temps à bord d'un interlope anglais comme otages tandis que la chaloupe de cet Anglais traitait à terre **(Fleuron,** 6 juin 1737). Enfin, comme l'avait été Bouali en 1723, Abédi est qualifié de « gouverneur » par le pilote de la **Comtesse,** Buzot (5 mars 1738). Et c'est Abédi qui annonce à Périer la venue prochaine à la côte de Portendick de 5 vaisseaux de guerre et 6 navires marchands anglais.

---

(196). Bouali apparaît dès le 26 août 1720 dans la Correspondance du Sénégal ancien **(Col. C6 6) ; sa présence à Saint-Louis est signalée lors de** l'arrivée du successeur d'André Brue, des près de Saint-Robert. Après l'accord conclu avec Brue et La Rigaudière à Portendick en 1723, il envoie son gendre Ibrahim en qualité de maître de langue porter cette nouvelle à Dubellay, le nouveau directeur général demeuré à Saint-Louis **(Col. C6 7,** 18 août 1723 et **C6 8,** 18 juin 1724). L'année suivante, après la réussite de la campagne de Périer de Salvert, le 27 mai 1724, Bouali, son gendre Ibrahim et deux de ses neveux vinrent engager la palabre avec Dubellay au fort Saint-Louis. Bouali expliqua que l'année précédente Ali Chandora l'avait rendu responsable de l'incendie du fort de Portendick mais que, depuis, il s'était réconcilié avec Ali Chandora. C'était pourquoi, au nom d'Ali Chandora, il venait promettre que dorénavant les Maures traiteraient avec les Français à Portendick. Quant à empêcher « les Maures de l'intérieur » de vendre leur gomme au premier navire qui se présentait (allusion aux interlopes) pour empêcher le dépérissement de leur marchandise, Bouali avouait son impuissance, se bornant à promettre d'avertir la Compagnie quand des interlopes se présenteraient à la côte **(Col. C6 8,** 18 juin 1724). C'est vers Bouali que Dubellay dépêcha le **Philippe,** c.ne Constant. en décembre 1724. pour renouer la traite à Portendick en exécution des accords de 1717 et de 1723. Le **Philippe** devait rester devant Portendick jusqu'à ce qu'il ait vu commencer

les opérations de traite avec Bouali. Les choses ne traînèrent pas car Bouali avait amassé une grosse quantité de gomme au bord de la mer et il voulait s'en débarrasser rapidement. Il alla même jusqu'à se plaindre du retard apporte par la Compagnie à l'envoi du **Philippe (Col. C6 9, 21 janvier** 1725)

D'après Saint-Robert, Bouali n'aurait guère apprécie le peu de générosité de Dubellay qui aurait refusé de lui donner le moindre présent, comme c'était la règle, après une traité de 60 bœufs à Saint-Louis. C'est la raison pour laquelle, relâchant à Portendick lors de son retour à la concession, Saint- Robert chercha-t-il à renouer personnellement avec Bouali et l'assurer « sur ce qu'on lui connaissait le cœur français », qu'il pouvait compter sur sa reconnaissance. Bouali, qui avait l'esprit pratique, fit à Saint-Robert la proposition suivante : la Compagnie Française lui donnerait 50 pièces de Guinée par interlope pris et qu'il aurait contribué à faire capturer. La proposition de Bouali fut acceptée. Mais pour son succès il fallait que la Compagnie fasse croiser un navire toutes les semaines devant Portendick ; Bouali allumerait vis-à-vis de la passe nord et de la passe sud de l'anse autant de feux qu'il y aurait d'interlopes en traite. Comme gage de sa bonne foi, le lendemain du jour où fut conclu cet accord, Bouali, apercevant venant du nord un navire battant pavillon anglais, dit à Saint-Robert qu'il le reconnaissait pour être l'interlope hollandais qui, en 1723, avait échappé, près d'Arguin, au **Maréchal d'Estrées.** Bouali conseilla à Saint-Robert de le laisser commencer sa traite afin d'être en droit de le confisquer. Puis Bouali retourna à terre, nanti d'un présent pour Alichandora (10 pièces de Guinée, 1 fusil, 12 livres de poudre et 10 livres de balles) et d'un autre pour lui-même (6 pièces de Guinée, 1 fusil et 30 livres de tabac). Mais le lendemain au matin Saint-Robert constata la disparition de l'interpole. Toutefois il était convaincu de la sincérité de Bouali. Le capitaine Pichon, des **Deux Frères, raconta même, par la suite que Bouali s'était « battu avec un grand du pays pour lui défendre de traiter avec un Hollandais » (Col. C6 9,** 18 juin 1725).

On peut reconnaître une autre preuve de la bonne foi de Bouali dans l'heureuse solution de l'incident de la chaloupe des **Deux Frères** qui se trouva reconduite à Saint-Louis par Bouali en personne (cf. **Deux Frères,** 23 juin 1725). Mais, selon Plumet, qui assurait en 1726 l'intérim de la direction, le tranfuge hollandais Booth aurait demandé à Bouali de ne pas traiter avec les Français cette année-là ; mieux : que les Maures de la rivière Saint Jean avaient confié au chevalier de Villeroy, major d'Arguin, que Booth avait fomenté avec Bouali un guet-apens dirigé contre une partie de l'équipage de la **Gironde** et des commis envoyés iour la traité ; il devait ensuite aller les perdre dans l'intérieur des terres **(Col. C6 10,** 7 juillet 172). Mais Plumet avait une telle anipathie pour Booth que son témoignag peut être sujet à causion.

Queques années plus tard on voit que dans les instructions données au capitaine Berger, il est prescrit au commandandu **Duc d'Orléans** de faire des propositions en vue de la reprise de la traite de la gomme « soit à Hamar, fils d'Alichandora, ou à son défaut à Bohaly ou autres grands qu'il (Hamar) enverra de sa part » **(Col. C6 10,** 28 février 1731).
(fin de la note)

Que devint ensuite Abédi ? L'intérêt que les journaux de bord portaient à la côte de Mauritanie ayant brusquement cessé après 1738, seule la tradition maure pourrait nous le dire. Signalons toutefois que, quelques années plus tard, on voit tout à coup surgir dans la Correspondance du Sénégal ancien **(Col. C6)** un certain « Abeidy » fixé sur les bords du fleuve Sénégal, lequel Abeydy semble bien avoir quelques points de communs avec le fils de Bouali (197).

b) — Il est aussi, en dehors des chefs locaux ou régionaux, des groupes humains sur lesquels la tradition pourrait apporter quelque lumière. Qui sont ces « Maures Diables » dont parle Abédi à Laget et à Gencien et qui, partant d'Arguin, auraient eu coutume de razzier les gens de Portendick » dans le temps où la traite avec les étrangers a dû les enrichir » ? **(Fleuron,** 1er et 2 avril 1737). Y aurait-il là deux ethnies différentes ? Quand ont commencé les incursions des « Maures Diables » à Portendick ? Que sait-on d'eux en dehors de ces razzia de Portendick ?

c) — Sur l'habitat maure, soit à Arguin, soit à Portendick, les journaux nous fournissent quelques renseignements intéressants. Comme leurs devanciers portugais les navigateurs français du temps de la Compagnie des Indes parlent de « cabanes », de « cahutes », de « cases » et ces demeures de sédentaires se trouvent à proximité des forts, soit d'Arguin, soit de Portendick (198). L'un des rédacteurs de journaux de bord va même jusqu'à employer, — sans qu'il y ait vraiment sous sa plume le plus petit lapsus —, le mot « cages », mot qui s'applique assez bien, pour qui les découvre pour la première fois, ces sortes de cabanes faites de rameaux entremêlés et recouverts de goëmon ou autres algues marines (199).

Tout autant que ce goëmon la présence de filets de pêche soit à l'intérieur des barques du rivage, soit sur les habitations nous renseigne sur la catégorie sociale maure qui habitait sur le littoral. Mais y avait-il, en d'autres points, de la côte, en dehors d'Arguin et de Portendick, d'autres villages ainsi constitués ? Il semble bien qu'il faille répondre par la négative vu le mutisme total de nos journaux à ce sujet.

Mais, à plusieurs reprises, il est question de tentes. Bouali se fait débarquer près de sa tente au voisinage des Sept Monts. Abédi, se sentant en danger si Gencien ne lui offre pas l'hospitalité à bord, menace, en cas de refus, de retourner dans son pays «à 12 à 15 lieues dans les terres ». Les chefs maures avec qui traitaient les Français ou les Anglais étaient, eux, non pas des pêcheurs, mais des nomades ; ce qui devait valoir aussi pour Arguin puisque le plan de 1724 de Souville montre quelques tentes à côté des cabanes « de gouaïmon ».

d) — On sait depuis longtemps d'où provenait la gomme traitée par les Européens à Portendick et sur la côte. Mais il serait également d'un certain intérêt de connaître les lieux jusqu'où parvenaient les marchandises européennes que les Maures y traitaient en échange de leur gomme, des plumes d'autruche, de l'or, de temps à autre de quelques têtes de bétail ou de volailles, et même parfois, disent certains auteurs, de ces fameuses « pierres de bézoard » chères à l'apoticairerie du XVIIIème siècle. Le fait que les cargaisons européennes aient été constituées en majorité par des pièces de « Guinée » évoque bien sûr une consommation interne, saharienne. Mais quel était le processus de la répartition, de la dispersion, à mesure que les diverses marchandises européennes s'éloignaient de la côte, la tradition peut-elle apporter quelque lumière sur cet aspect de la question ?

Dans un même ordre d'idées, d'où provenaient ce bétail et ces volailles traitées en quantités relativement importantes pour les besoins des équipages des croiseurs ou des interlopes (200) ? D'autres sources que les journaux de bord **(Col. C6,** par exemple) nous montrent Bouali et Abédi fréquentant tout aussi bien les Sept Monts que les Mottes d'Angel, que Portendick ou Saint-Louis du

---

(197). « (L'escale de Reffo) est à la bienseance des marchands de Portendick. Sidi Achmet, avec qui nous avons fait le traité, est en état d'y attirer les marchands de Portendick conjointement avec Abeydy qui ne veut plus rester à Donay où il court trop de risques (de la part du chef brakna Moktar) » **(Col. C6 12,** l. du c.s. à la Cie ; 15 juillet 1743). Le « Sidi Achmet » en question était un prince trarza fort attaché à Pierre David, le gouverneur de la concession ; cf. dans les Notes complémentaires de l'édition du **Journal d'un voiage fait en Bambouc en 1744** de P. David, p. 242-243.

(198). Sur les plans anciens d'Arguin et de Portendick reproduits dans la présente étude on distingue, aussi bien sur l'un comme sur l'autre deux groupes de cabanes, à gauche et à droite du fort, se serrant sous la protection du fort. C'est pourquoi, un fort symbolisant une certaine sécurité, sa disparition, en Mauritanie comme ailleurs dans l'ouest africain, pouvait fortement indisposer la population immédiatemen avoisinantes.

(199). Voir la legende du Plan du fort d'Arguin par Souville ingenieur et capitaine d'infanterie : « ...19. Cazes des Maures de l'isle d'Arguin. d gouaïmon ». Voir aussi l'excellente note de Th Monod, dans son edition de la **Description...** de Valentim Fernandes, N° 84, p. 138-139, su l'utilisation du varech, à la fois comme materiel de couverture et comme combustible employé par les Azenègues shirmeyros de la fin du Vèm siècle.

((200). Je voudrais à ce propos ouvrir ici une toute petite parenthèse à l'intention des très modernes historiens-statisticiens qui nous donner des taux de pourcentages poussés jusqu'à la deuxième decimale et qui oublient de tenir compte de la traite de l'eau indispensable à la survie de équipages, de la traite du bois necessaire à la cuisson des aliments, de celle des vivres frais (des « rafraichissements » dans le langage de n marins), du betail et des volailles et même des services rendus par les riverains (droits de mouillage, pilotage par des pratiques locau reseignements, etc...). Evidemment à Lorient ou à Paris, à Londres ou à Rotterdam, ces traites n'étaient pas ensuite comptabilisées dans l bureaux des grosses entreprises. Mais quand on calcule des taux jusqu'à la précision du centième de point il ne devrait pas y avoir de trait mineures. Ceci est vrai aussi bien pour la Senegambie que pour la côte de Guinee.

Sénégal, se trouvant même parfois en situation d'hostilités déclarées avec le Walo ; alor était-ce le bas-Fleuve ou même le Walo qui fournissaient le bétail traité à Portendick ?

e) — A Le Riche et Mokhtar Ould Hamidoun, dans leurs très érudites « Notes sur le Trarza ; essai de géographie historique » (**Bull. I.F.A.N.**, X, 1948, p. 461-538), relatent d'après la tradition historique cette anecdote édifiante : Peu après la mort de son père, le nouvel et tout jeune émir des Trarza, El Mokhtar Ould Amar Ould Ali Chandora revenait un jour en vainqueur d'un contre-ghazzi sur les Brakna. Interrogé par sa mère sur ce à quoi il avait pensé dans le feu de l'action le jeune émir aurait eu cette réponse laconique : « Aux drapeaux (des Anglais) ». Le petit fils d'Ali Chandora entendait par là, expliquent nos deux commentateurs, que s'il avait été vaincu, c'en était fait pour les Trarza des richesses apportées par les marchands anglais et dont les Brakna auraient bénéficié (201).

Si la tradition a conservé jusqu'à nous cette anecdote dont on peut situer la date autour de 1757, pourquoi n'aurait-elle pas gardé la mémoire d'autres faits analogues et qui se rapporteraient au même problème : celui de l'équilibre entre prépondérance trarza et prépondérance brakna dans le sud-ouest mauritanien ; de l'influence que pouvait avoir le commerce avec les Européens, tant à la côte que sur le Fleuve, sur le maintien ou la rupture de cet équilibre ?

La question avait d'ailleurs des incidences plus profondes encore : selon que la Compagnie française favorisait sur le Fleuve ou les Trarza ou celles des tribus brakna qui y avaient accès, à l'intérieur même du groupe brakna l'équilibre se modifiait. C'est parce que, voulant faire pression sur les Trarza de la côte, Pierre David avait avantagé les Brakna (particulièrement les Ouled Siyed de Mokhtar) que le fils de celui-ci parvint à l'émirat en 1766 (202).

Une autre question serait de savoir si réellement le plan de la Compagnie exposé dans les instructions du capitaine Berger, plan qui avait pour objectif de transférer sur le Fleuve le commerce de Portendick, reçut un commencement d'exécution et dans quelles conditions. La présence des « Maures de Portendick » à l'escale nouvelle de Reffo située à la limite des zones d'influence Trarza et Brakna, la présence particulièrement signalée d'Abedi et de Sidi Ahmed, le feraient aisément supposer. Mais qu'en fut-il réellement ?

Telles sont quelques questions qui viennent immédiatement à l'esprit quand on examine attentivement l'apport de la collection des journaux de bord de Marine 4 J.J. à la connaissance du passé mauritanien.

Mais cet apport n'est qu'un apport et, pas plus qu'on édifie un mur avec une seule pierre, on ne peut se satisfaire d'une seule source : on doit rechercher dans toutes les autres sources possibles les éléments complémentaires qui feront l'assemblage solide.

La tradition historique orale ou écrite des grandes familles tribales maures devrait, en la matière, constituer un élément des plus imprtants. Je souhaite très chaleureusement que l'Institut mauritanien de Recherche Scientifique consacre une partie de son activité et de ses ressources humaines aux travaux qui permettront de sauver cette parcelle de patrimoine humain avant qu'il ne soit irrémédiablement trop tard. C'est une pensée qui ne quitte plus mon esprit depuis le jour de janvier 1971, où, parti à la recherche des implacements précis des deux escales dites « du Désert », accompagné de Mohamed El Chennafi et de notre guide Diakiti, nous avons vu se dresser devant nous, comme un vivant reproche, nu et meurtri et menacé à très brève échéance par les grosses mécaniques modernes lourdes et sans âme qui édifiaient les installations de pompage des rizières de Rosso, l'« arbre de la palabre » de l'escale des Trarza, un gonakier (« **amour** » dans la langue du pays) dont la photographie que j'ai eu la chance de prendre ce jour-là et de publier dans les illustrations de mon édition du Journal d'un voyage fait en Bambouc en 1744 de Pierre David, est peut-être, aujourd'hui, tout ce qui reste de ce vestige émouvant d'un certain moment du passé mauritanien.

ANDRE DELCOURT

Aiglepierre, août-octobre 1975

---

(201). A. Le Riche et Moktar Ould Hamidoun, **op. cit.**, p. 493-4.

(202). Sur la mutation émirale de 1766, l'avènement de Mohamed Ould Moktar et ses préludes, cf. dans le **Journal d'un voiage fait en Bambouc en 1744**, de P. David la Note complémentaire sur Moktar Oulk Agrich, p. 246-7.

PLAN du fort Darguin En Affrique 1724

Profil sur les lignes A A du Plan

PLANCHE I

Plan du fort d'Arguin en Afrique, 1724.
Fécit De Souville ing. en cap.ne d'Inf.e

PLANCHE II

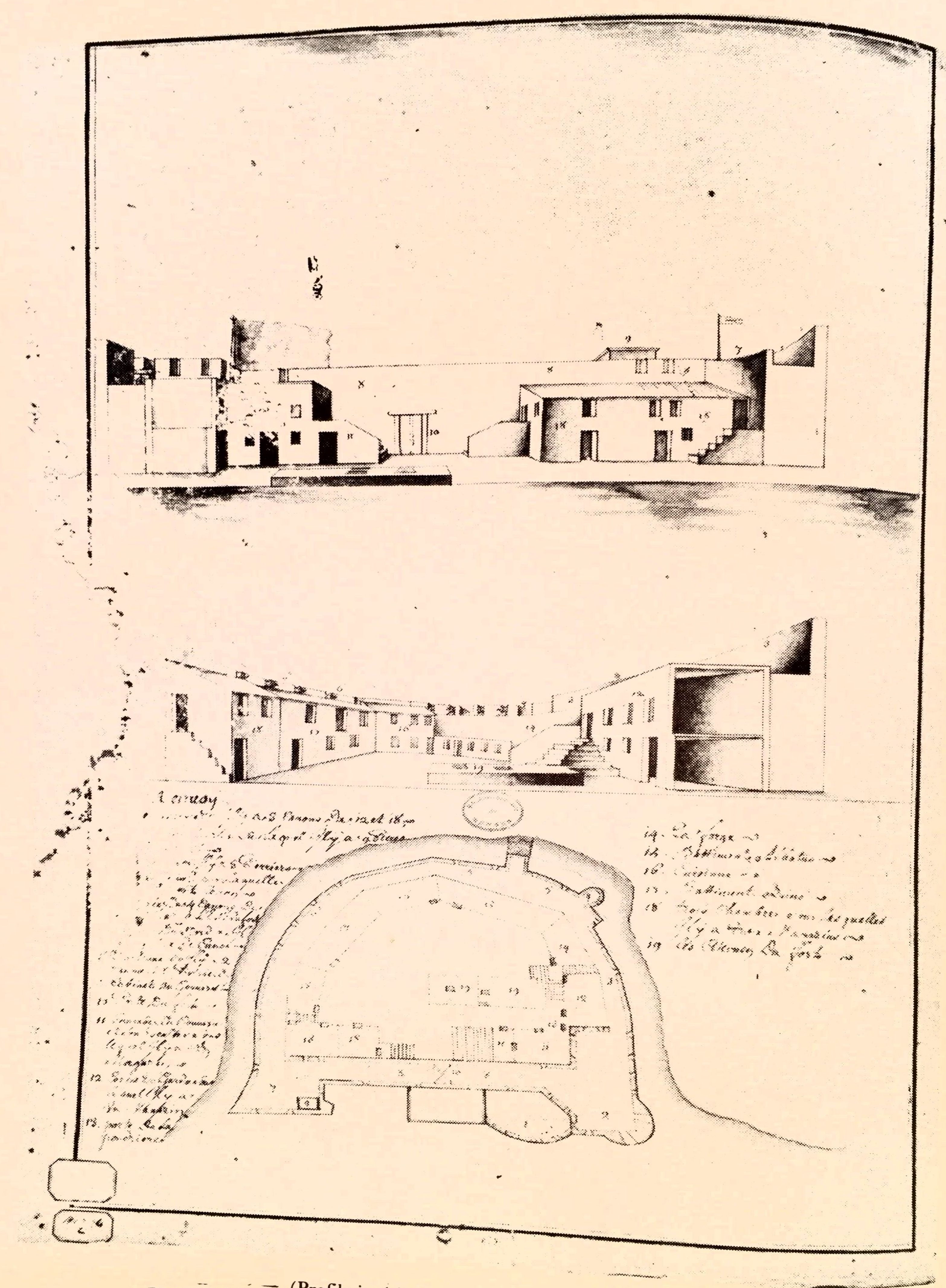


PLANCHE III (Profils intérieurs du fort d'Arguin — Fécit de Souville, 1724)
(Bibl. Mun. Rennes, ms 296 C)

[illegible] dans le numéro 2

BARTH ET LA MAURITANIE

par Théodore MONOD

ETUDE ANTHROPOLOGIQUE ET SOCIOLOGIQUE DE LA SOCIETE MAURITANIENNE : BILAN ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

par PIERRE BONTE

Lorsque, en 1969, j'effectuai mon premier voyage en Mauritanie, je retrouvai dans un nouveau pays, après le Niger entre 1965 et 1968 et l'Algérie en 1968 et 1969, les problèmes posés par les conditions de vie dans les zons arides ou semi-arides et par leurs transformations actuelles. C'est dire que le choix de la Mauritanie n'était pas fortuit. Il correspondait à l'orientation de mes précédents travaux parmi des populations d'éleveurs nomades, les touargs, dont le mode de vie et l'organisation sociale présentaient des similitudes avec ceux de la société maure. Les transformations profondes qu'avait subies cette société dans la dernière décennie posaient en outre des problèmes particuliers du plus grand intérêt, en particulier de difficiles problèmes d'ordre méthodologique.

Avant d'y revenir, il est bon de souligner combien la Mauritanie a été l'objet de peu de recherches dans le domaine des sciences sociales. Hors certaines études d'administrateurs coloniaux tels, A. Leriche, P. Dubie, etc..., jusqu'à une époque récente on ne disposait pratiquement d'aucun document ethnologique, sociologique et historique valable concernant sa population, particulièrement la population maure.

Ne pouvant s'appuyer sur un corpus d'études déjà effectuées et ne pouvant négliger le caractère radical des transformations récentes, la recherche projetée devait s'appuyer sur un cadre méthodologique original. L'étude de cette situation de transition justifiait tout d'abord une démarche « critique » dont, j'ai par ailleurs au plan épistémologique et théorique souligné la nécessité (1). Cette démarche amenait à privilégier **une recherche anthropologique** mettant l'accent sur les caractères généraux et différenciés selon des modalités multiples, des sociétés humaines aux dépens de la problématique de l'ethnologie qui fige un niveau de ces différences, celui de l'ethnie,et contribue à fixer l'histoire des sociétés qu'elle étudie, dans des formes immuables qui ne peuvent intégrer les changements actuels de ces sociétés pas plus qu'elles n'ont permis d'interpréter la dynamique antérieure de leur fonctionnement. Il m'apparut d'autre part nécessaire pour ne pas manquer la spécificité de la transition, d'utiliser parallèlement **les méthodes de l'anthropologie et celles de la sociologie,** de ne pas séparer les méthodes structurales de la première de celles plus quantitatives et normatives de la seconde, de ne pas opposer la reconstruction des causalités historiques que vise plutôt l'anthropologie et la recherche de lois prospectives auxquelles tendrait plutôt la sociologie.

C'est ainsi que l'étude de la société mauritanienne s'est voulu anthropologique et sociologique ; encore fallut-il se satisfaire de nécessités pratiques qui firent que je dus partir d'abord du présent pour redécouvrir le passé. Les premières missions de 1969 et 1971 portèrent d'abord sur l'étude des conséquences de l'industrialisation dans le Nord du pays (missions CEDIMOM). Plus récemment a été présenté à l'Institut Mauritanien de Recherche Scientifique et engagé un programme de recherches sur l'Adrar mauritanien (mission CNRS en 1975). Ce qui suit représente un jalonnement des étapes parcourues ou à parcourir plus qu'un bilan qu'il serait encore prématuré d'écrire.

Conditions et conséquences de l'industrialisation dans le Nord de la Mauritanie.

L'installation de MIFERMA et la mise en exploitation des gisements de fer ont créé à Zouerate et à Nouadhibou une situation nouvelle caractérisée par une rapide augmentation de la population (Zouérate récemment créée compte entre 10 et 15.000 personnes selon les saisons vers 1970 et Nouadhibou qui n'avait jamais dépassé quelques milliers d'habitants atteint alors 20.000 personnes) et par un pourcentage important de population active, surtout des ouvriers de l'entreprise, auxquels s'ajoutent pêcheurs et ouvriers des entreprises de pêche à Nouadhibou. Avant toute chose cette situation demandait à être précisée et analysée **de manière quantitative et statistique.** Deux enquêtes menées à Zouérate et à Nouadhibou ont permis de toucher la majeure partie de la population de ces villes et, grâce à un traitement des données par un ordinateur, d'en tirer d'intéressantes conclusions quant à l'origine et la mobilité des habitants, aux structures démographiques et

(1) « De l'ethnologie à l'anthropologie : sur la démarche critique dans les sciences humaines » — **Actes du XXIVème Congrès International de Sociologie.** Alger, 1974 — (traduction anglaise, **Critique of Anthropology,** London, 1974, N° 2, pp. 36-67 et N° 3 — pp. 1-26.

professionnelles, quant à la taille et composition des groupes familiaux et résidentiels, etc... (2).

Cette première, et nécessaire, analyse quantitative n'épuisait en rien le sujet. Sur le plan des structures économiques et sociales cette situation de transition était caractérisée par le passage d'une société composée de petits producteurs autonomes insérés dans une communauté villageoise ou pastorale (tribale) à une société fondée sur le salariat et la condition ouvrière : j'ai désigné les divers aspects de cette transformation sous le terme général de **processus de prolétarisation.** L'analyse de ce processus nécessitait des méthodes plus fines : l'emploi des questionnaires et d'interviews sociologiques, l'observation anthropologique. J'ai pu ainsi mettre en évidence les principaux mécanismes de ces processus de prolétarisation qui ne ressortissent pas d'un projet conscient des intéressés mais des conditions socio-économiques précises dont la principale est l'extension du salariat qui se conjugue avec un rapide endettement des salariés. Cette généralisation du salariat résulte d'un profond décalage entre les rapports de production (salariés) et les rapports sociaux préexistant au salariat par lesquels la société se reproduit comme un tout : ce décalage, dans le cas de la consommation, se manifeste par exemple sous la forme de ce phénomène improprement appelé « parasitisme » social qui désigne en fait la pression sociale exercée sur les salariés pour la redistribution de leurs salaires ; ce décalage se manifeste aussi dans le cas des mariages par la monétarisation et la croissance des « biens matrimoniaux ».

Le processus de prolétarisation n'est pas seulement destructurant et destructeur ; il aboutit aussi à la création de nouveaux rapports sociaux dans le cadre d'une classe ouvrière en formation dans les villes. Il apparaît enfin comme générateur d'idéologies et de valeurs nouvelles.

Le déroulement des processus de prolétarisation entraîne une « **rupture** » avec le milieu d'origine que j'ai tenté d'apprécier à partir de l'évolution du **turn-over** dans l'entreprise MIFERMA et de celle des motifs de départ. Cette rupture n'est pas « déracinement » au sens où l'entendait P. Bourdifu à propos de la paysannerie algérienne car les contacts restent étroits avec la **badya** et la société d'origine, mais peut-être purrait-on parler avec J. Berque de « dépossession », tant au plan économique où les ouvriers perdent leur capacité d'accès aux moyens de production traditionnel, qu'au plan social et culturel du fait en particulier de la monétarisation de certains rapports antérieurs (le mariage par exemple) et des transformations de la société d'origine.

La même notion de transition peut être utilisée pour apprécier les structures sociales nouvelles à travers lesquelles se réalise **l'insertion du migrant dans la vie urbaine.** La diversité de ces structures correspond à celles des processus de prolétarisation plus particulièrement à la diversité de leurs conditions initiales. On voit mieux à ce propos dans quelle mesure l'analyse de la situation actuelle ne peut être séparée de celle des situations antérieures, en particulier des structures économiques et sociales dont les transformations ont abouti à cette situation présente. Je n'en décrirai qu'un exemple : les conditions différentes d'insertion dans la vie urbaine des populations d'origine maure, pastorale et celles d'origine agricole provenant du Sud du pays. Dans ce dernier cas émergent des structures collectives nouvelles, structures mutuelles, religieuses mais aussi déterminant l'habitat, la consommation, la prise en charge des chômeurs, des malades (par exemple dans le cadre du **sûdu** toucouleur) qui s'appuient sur les réseaux communautaires villageois et régionaux sans s'y confondre. Chacun se trouve ainsi pris au centre de réseaux collectifs concentriques qui médiatisent la relation avec le monde urbain moderne. Rien de tel n'apparaît chez les migrants d'origine maure ; les réseaux de relations tribales perdent rapidement leur efficacité (en témoigne l'évolution des **kas lawha** et leur disparition). Les relations familiales et domestiques déjà privilégiées dans la société d'origine constituent le pôle autour duquel s'organisent les nouveaux rapports sociaux ceci au prix d'une décomposition profonde de ces structures domestiques qui favorise l'adaptation individuelle.

On pourrait multiplier les exemples qui restitueraient la grande diversité des situations observables en renvoyant à la multiplicité des groupes d'origine et à la complexité des structures de transition. Je préfère introduire une dernière remarque, point de départ de nouvelles analyses à mener sur la société urbaine : les groupes sociaux restent fragmentés au sein de la ville dont la structure apparaît polycentrique en fonction de réseaux sociaux particularisés où interfèrent des relations ethniques et régionales, des relations professionnelles, etc... Ceci n'est d'ailleurs pas spécifique aux villes mauritaniennes, des observations du même ordre ont été faites en d'autres villes africaines et même dans les villes de pays industrialisés ; une fois encore c'est la rapidité de la mutation qui lui donne ici un aspect spécifique, c'est aussi le caractère en partie extérieur de l'implusion initiale, l'implantation d'une grande firme capitaliste multinationale MIFERMA.

Pour en rester au domaine de la sociologie et dans le cadre du problème précédemment soulevé, celui de la formation de la société urbaine, cette extériorité se manifeste par l'installation à Zouérate et à Nouadhibou **d'une importante population européenne,** transplantée avec sa culture, ses habitudes, son mode de vie. Dans un contexte caractérisé par la dominance et l'irruption brutale d'un modèle technologique européen et par l'insertion de la relation socio-culturelle dans une sitution industrielle où la maîtrise de l'information et le contrôle hiérarchique correspondaient à des différen-

(2) Les résultats ont été présentés en plusieurs fascicules — **L'industrialisation et les populations nomades du Nord de la Mauritanie : Zouérate,** rapport ronéo, 1970, CEDIMOM, Paris (plusieurs fascicules sur les structures de la population, la population active et les métiers, les structures sociales et le changement culturel, la population d'origine européenne).

— **L'industrialisation et les populations nomades du Nord de la Mauritanie : Nouadhibou,** rapport ronéo, 1972, CEDIMOM, Paris (plusieurs fascicules sur les structures de la population, la population active, les migrations de travail, les changements sociaux et culturels, la population d'origine européenne).

— **L'industrialisation et les population nomades du Nord de la Mauritanie : l'Adrar (société maure et migrations)** rapport ronéo, 1972, CEDIMOM, Paris (fascicules sur l'Adrar, étude monographique d'une **qabila,** les **Awled Ghaylane** les migrations de travail).

ces ethniques, les relations entre mauritaniens et européens posaient un certain nombre de problèmes d'autant qu'elles intégraient aussi les anciennes relations coloniales. Une étude précise des motivations et attitudes de cette population européenne m'a permis d'introduire à ce sujet une série de propositions.

Il apparaît un peu comme une gageure de résumer en quelques pages un travail présenté initialement en près de 2.000 pages. Aussi bien mettrais-je essentiellement l'accent ici sur une problématique : celle-ci consiste à ne pas séparer l'analyse de la société industrielle et moderne actuelle de celle du passé mauritanien, du passé profond inscrit dans les structures sociales et la culture mais aussi du passé récent de la période coloniale ; elle consiste à ne pas restaurer l'opposition épistémologique entre « tradition » et « modernité » en mettant l'accent sur les flux et les processus historiques. De ce fait étais-je logiquement amené à poser de problèmes des conditions de l'industrialisation, de l'origine des processus de la prolétarisation et à aborder comme un point essentiel l'étude des migrations de travail.

Les migrations de travail (3)

L'analyse historique de la formation locale d'un marché du travail éclaire les processus qui aboutissent au développement actuel, sur une grande échelle, des migrations de travail. J'ai tenté de montrer à partir de l'étude des archives, des documents écrits et de la tradition orale qu'il s'agissait là de la conséquence d'une mise en place progressive durant la période coloniale des conditions de **domination des rapports de production capitalistes.** On peut rappeler les principales étapes de cette évolution historique.

La Mauritanie était en contact dès avant la colonisation avec les sociétés capitalistes occidentales. Ces relations portaient sur la fourniture d'esclaves, de marchandises, en particulier de la gomme arabique au XIXème siècle contre des biens de « traite ». Cependant du point de vue de la société, les relations étaient périphériques et contrôlées par le pouvoir politique ; elles contribuèrent cependant à favoriser la centralisation des Emirats maures.

Les difficultés de la conquête coloniale (occupation de l'Adrar en 1909, du Nord en 1934) du fait de la résistance des éleveurs nomades, font que la première période de la colonisation (de 1909 à 1940) ne voit que de lents changements. Par contre les deux décades suivantes, après la **crise profonde** que connaît la Mauritanie **entre 1942 et 1946** du fait de la sécheresse et de la guerre, voient une accélération de ces changements. La crise crée pour la première fois les conditions de séparation à une grande échelle des producteurs de leurs produits et de leurs moyens de production ; elle suscite un essor considérable de la commercialisation du bétail et des produits agricoles ; elle entraîne enfin le développement des migrations vers les centres urbains; ces migrations vont progressivement s'amplifier par la suite. Durant cette même période les changements sociaux (rachat des **horma** et évolution de l'esclavage en particulier) et politiques (apparition d'un mouvement politique autonome qui débouchera sur l'indépendance) s'accélèrent.

L'implantation de MIFERMA et l'apparition d'un prolétariat industriel dépendent de cette évolution préalable. En retour l'accélération croissante des migrations témoigne des conditions nouvelles qui ont été de ce fait créées. C'est à ce stade qu'ont pu être menées les analyses qui vont être maintenant présentées ; elles n'auraient pu cependant être élaborées hors de ce travail d'interprétation historique.

En fait cette toile de fond historique et l'étude des migrations actuelles doivent être diversifiées en fonction là encore de la diversité des sociétés locales et des conditions de leur rapport, durant la période coloniale, avec le système capitaliste. On dispose d'informations assez précises sur les sociétés villageoises du Sud et sur les courants migratoires qui en sont issus souvent anciennement (4). On ne dispose par contre que de peu d'informations sur **les migrations dans la société d'éleveurs maures,** comme d'ailleurs en aucune autre société pastorale comparable (5). Cette raison — entres autres — motivait l'intérêt d'une étude centrée sur la société maure : elle a été effectuée dans l'Adrar mauritanien à partir d'un échantillon constitué parmi les **Awled Ghaylane,** ce groupe ayant été lui-même choisi parce qu'il comprenait un pourcentage important de migrants. Plus généralement on pouvait estimer en 1971 que près de 20 % des 70.000 habitants de l'Adrar se trouvaient hors de cette région.

Sous leur forme actuelle, les migrations de travail sont déterminées par les récents mouvements de prolétarisation et d'urbanisation. La **circulation des individus, des biens et des idées** entre le milieu industriel et urbain et la **badya** est un facteur essentiel de l'accélération récente des migrations.

---

(3) Certains points sont exposés (outre le dernier rapp... précédemment cité dans : conditions et effets de l'implantation d'industries minières en milieu pastoral : l'exemple de la Mauritanie dans **Le pastoralisme aujourd'hui en Afrique tropicale** International African Institute. London, 1975, p. 245-262.

(4) On pourra se référer en ce qui concerne les Soninke (Sarakolle) A. E. Pollet, G. Winter, **La Société Soninke (Dyakunu, Mali)** Edit. Institut d'Ethnologie, Bruxelles, 1971 ; et à propos des migrations toucouleurs Abdoulaye Bara Diop, **Société toucouleur et migrations** IFAN-Dakar, Initiatives et Etudes N° XVIII, 1965. Yaya Wane, **Les Toucouleurs du Fouto-Toro,** IFAN-Dakar, Initiatives et Etudes N° XXV, 1968. Le livre de Boutillier, Cantrelle, Causse, Laurent et Th. N'Doye, **La moyenne vallée du Sénégal,** Paris, P.U.F., 1962, contient des observations intéressantes mais déjà anciennes.

(5) A l'exception des travaux d'intérêt discutable sur l'Algérie saharienne. On peut signaler une intéressante étude récemment parue sur les Bédouins d'Arabie Séoudite, DPCOLE, **Nomads of the nomads,** Chicago, Aldine Punlishing company 1975.

Les ouvriers conservent de nombreuses relations avec leurs groupes d'origine ; la plupart retournent dans leur famille lors des congés les femmes et enfants y font de longs séjours pour des cures de lait ou pour la **getna.** Par ce biais de même que par celui des versements des biens matrimoniaux, des cadeaux aux parents et aux beaux-parents, une partie importante des salaires arrivent en brousse et les rapports sociaux prennent de plus en plus une forme monétaire. Les structures de l'unité domestique, cellule de base de la société maure, sont alors transformées. Aussi les biens matrimoniaux changent de nature et de fonction. Ils étaient autrefois fixés par la coutume tribale ; ils le sont désormais en argent et ont subi une inflation importante. Ces biens assuraient la stabilité de l'alliance et des groupes domestiques et ils contribuaient à déterminer les limites des groupes endogames à l'intérieur desquels circulaient les femmes ; ces unités sont désormais menacées d'éclatement et l'instabilité de la famille augmente du fait de leur inflation monétaire. Les biens matrimoniaux deviennent une simple indemnité de transfert des droits sur les femmes et la possibilité de rassembler l'argent crée la seule gitimité du mariage : les interdits et les mportements endogames antérieurs tendent à être remis enuestion.

Les conséquences sont importantes : le nombre de divorces croît ; les comportements à l'intérieur du groupe domestique sont eux aussi modifiés : relation entre conjoints, mais aussi relations entre générations. La concurrence des formes de travail salarié rend de plus en plus difficile la disposition du travail des bergers, même dans le cadre familial. Cette crise d'autorité apparaît d'ailleurs souvent lors du départ des jeunes migrants appelés de manière imagée **tenusu.**

Sur un échantillon de 60 jeunes éleveurs **Awled Ghaylane,** 56 peuvent être rangés dans cette catégorie de migrants **tenusu.** Ils ont effectué un ou plusieurs séjours dépassant parfois un an en ville. Dans certains cas ils ont déjà travaillé ; le plus souvent ils alimentent la masse des chômeurs vivant de petits métiers ou en « parasites », manœuvres journaliers, etc... La rupture est souvent brutale : à l'occasion d'un voyage, le jeune homme commence à chercher du travail. Les retours ultérieurs en brousse apparaissent toujours provisoires et précaires. Seuls la vie en ville, les salaires permettent de satisfaire les besoins nouveaux et d'échapper à l'emprise d'une société au sein de laquelle les rapports d'autorité — qui se manifestent particulièrement lors du mariage — ne correspondent plus à des formes de régulation du travail, à des règles de transmission des biens puisque ces rapports, comme les autres, prennent désormais une forme monétaire et sont subordonnés au salariat qui apparaît comme la forme dominante des rapports sociaux.

L'acuité des problèmes ainsi posés est manifeste : dès 1971 lorsqu'on étudiait les variations des pourcentages de migrants en fonction des classes d'âge (chez les **Awled Ghaylane**) on obtenait pour la catégorie d'âge située entre 26 et 30 ans près de 40 %, hommes et femmes réunis. Depuis ce pourcentage a dû croître encore. Les capacités de production et de reproduction de la société pastorale sont remises en question. En conséquence elle apparaît condamnée, à brève échéance, en sa forme actuelle, sans qu'émergent localement de nouveaux types de rapports économiques et sociaux. Dans des régions où l'occupation humaine est difficile et fragile se pose de ce fait **un réel problème de désertification.** L'étude de la nature et des transformations des types d'établissements humains, autour des puits, dans les oasis et dans les villes constitue une urgence si l'on veut repérer — dans cette situation de transition — les tendances favorables, et celles défavorables, parmi les formes d'évolution des structures sociales.

J'ai évoqué à plusieurs reprises la **sécheresse,** non seulement celle qui a sévi récemment mais encore celles qu'a subies antérieurement la Mauritanie (cette simple constatation signifie bien d'ailleurs que cette sécheresse n'était pas l'exception mais s'inscrit parmi des phénomènes climatiques connus dans cette région du monde depuis au moins un siècle). Le rapprochement de la sécheresse, du changement social et des migrations n'est pas fortuit. La crise de 1942-46 correspond aux premières migrations à l'intérieur de la Mauritanie ; celle de 1973-74 à une ultime étape de processus qui jouent depuis plusieurs décades. Une étude historique des sécheresses et de leurs effets durant la période coloniale m'a semblé de ce fait nécessaire (6). On peut montrer que les effets catastrophiques de la sécheresse récente correspondent à des structures de dépendance dont la Mauritanie indépendante a progressivement entrepris de se débarasser. Mais ceci souligne que toute analyse des causes et des effets de la sécheresse, toute recherche aussi des solutions à élaborer pour empêcher que ne se reproduisent de tels événements, ne peuvent négliger les conditions économiques et sociales qui ont contribué à les créer. Avant la mise en place de fait de la conquête coloniale de ces structures de dépendance économique et politique, les sécheresses existaient mais avec d'autres effets. Mobilité résidentielle, diversification des activités de production, prêts de bétail et redistribution dans le cadre de rapports de clientèle, etc... permettaient sinon d'atténuer les effets de la sécheresse, d'assurer du moins la reproduction des troupeaux et celle de la société, cette reproduction dont l'ampleur des migrations prouve qu'elle est remise en question par la sécheresse actuelle. Il ne s'agit pas d'imaginer comme idyllique la société précoloniale — encore moins de considérer que de telles réponses peuvent être restaurées avec les rapports sociaux qui les déterminaient. Il s'agit plutôt de poser le problème de la sécheresse dans toute sa complexité et de situer son analyse dans le cadre des changements économiques et sociaux qui la précèdent et l'accompagnent.

(6) « Sécheresse et impérialisme en Afrique ». **Notes et Etudes d'Economie et Politique,** Paris 1975.

Ces premières analyses des migrations de travail ne constituent qu'un point de départ ; elles doivent être enrichies d'études dans d'autres groupes sociaux en particulier parmi les populations d'origine agricole et surtout d'études sur les événements récents, et l'accélération considérable des mouvements migratoires. Ces analyses constituent une tâche majeure de la sociologie mauritanienne à venir.

Etude historique et anthropologique de l'Adrar mauritanien.

J'ai plusieurs fois souligné la volonté de ne pas séparer l'étude du présent le plus proche — ce dont témoignent les remarques précédentes — de l'exploration du passé. Lors des travaux menés sur les migrations et les processus de prolétarisation dans le Nord de la Mauritanie, fut engagée dans l'Adrar et dans les régions septentrionales de la Mauritanie une première étude anthropologique et historique. Compte tenu des résultats déjà acquis, compte tenu aussi d'une évolution sociale rapide qui rendrait cette étude aléatoire dans quelques années, il a semblé nécessaire de la reprendre dans les années à venir.

Mais pourquoi avoir choisi l'Adrar ? De telles études pourraient — et devraient être effectuées simultanément dans d'autres régions historiques de la Mauritanie, Trarza, Brakna, Tagant, etc... Des raisons pratiques, le fait que des travaux aient déjà été engagés, la rapidité des transformations sociales dans cette région peu peuplée, d'autres aussi plus théoriques, l'importance des courants d'échange, la diversité de ses productions pastorales, agricoles, extractives, etc... ont en fait déterminé le choix de l'Adrar.

L'étude des **Awled Ghaylane** permet immédiatement d'introduire certains des problèmes soulevés par l'organisation sociale maure tels d'ailleurs qu'en d'autres sociétés, « bédouines » ou « arabes », ils ont été aussi mis en évidence. L'organisation sociale est caractérisée par **la segmentarité des groupes de filiation** patrilinéaire qui répartit tout ou partie de la société dans une structure généalogique commune, de telle manière que les groupes sociaux aux différents niveaux de leur fonctionnement **(gabila, fakhed,** lignages désignés du nom du fondateur précédé de **Ahel)** paraissent emboîtés les uns dans les autres, en opposition à un niveau (lignage contre lignage, **fakhed** contre **fakhed)** mais constituant une unité au niveau supérieur (unité des lignages dans la **fakhed**, de celles-ci dans la **qabila).** En fait l'étude des **Awled Ghaylane** révèle que ce modèle segmentaire est surtout pertinent au niveau idéologique ; la réalité manifeste, l'interférence avec ce modèle d'autres types de rapports sociaux — l'unité généalogique de la **qabila** ne résiste pas à l'analyse historique qui montre la rencontre et la fusion des groupes d'origines fort diverses. La question ainsi posée — qu'est ce qu'une **qabila ? —** mérite sans doute des réponses diversifiées en fonction des exemples choisis, en fonction en particulier de la catégorie sociale **(zawya, hassan, znaga,** etc...) à laquelle appartient la qabila. Dans tous les cas interfère avec le modèle segmentaire, une organisation politique définie chez les **Awled Ghaylane** par l'existence d'un certain nombre de lignages de chefferies **(Ahel Selmun, Ahel Mogeya, Ahel Bubutt,** etc...) autour desquels s'organisent en une fraction politique différents lignages — Ces chefferies — donc en dernière analyse les conditions de segmentation de la société tribale ne peuvent être interprétées sans référence à un certain mode de centralisation politique au sein de l'émirat. Contrairement à ce que l'on peut observer dans des sociétés voisines (Arabie Séoudite, Syrie, Libye, ect...) la **qabila** ne constitue pas l'unité politique englobante même si elle reste politiquement une unité discrète. L'histoire des **Awled Ghaylane** au XIXème siècle et au début du XXème siècle montre cette relation constante avec le pouvoir émiral : d'une part l'intervention de ce pouvoir dans la vie politique de la **qabila** favorisant tel ou tel lignage de chefferie (pour ne prendre qu'un exemple l'ascension politique des **Ahel Khteyra,** du fait de la faveur et du rôle politique de **Sidi Horma uld Khteyra)** et une redistribution des lignages et des familles. Mais on peut assister à l'inverse, d'autre part, à une intervention politique de ces chefferies, regroupant les forces de la **qabila,** dans la vie politique centrale : c'est toute l'histoire des **Awled Ghaylane** durant la seconde partie du XIXème siècle.

Ces problèmes d'accès au pouvoir politique ne se posent pas cependant en termes équivalents pour toutes les **qabila** — car seules celles rattachées à la catégorie des **hassan** et dans une certaine mesure à celle des **zawaya** pouvaient prétendre accéder à l'exercice de ce pouvoir. L'étude de la société maure doit ainsi faire intervenir une autre série de rapports sociaux : ceux fondés sur l'ordre hiérarchique et la dépendance sur lesquelles repose la distinction des catégories sociales. Par contre cette distinction ne recoupe qu'en partie celle des **qabila ;** elle peut se manifester aussi au niveau des lignages et des familles.

QABILA		LIGNAGES	FAMILLES	
HASSAN ZWAYA ZNAGA	Eux-mêmes organisés en fractions et lignages auxquels peuvent être associés.	ZNAGA TYAB HARRATIN ARTISANS	L'ensemble est réparti en familles auxquelles peuvent être associées	ABID

Cette distinction apparaît donc extrêmement complexe. Plutôt que de la traiter — ce qu'elle apparaît parfois au plan idéologique — comme une organisation figée en « castes », il m'apparaît plus utile et plus fructueux d'étudier les rapports qui existent entre ces catégories sociales, en particulier les rapports de dépendance tels que **horma** et **ghafer.** Au terme de ce travail difficile de reconstitution, que j'ai engagé dans le cas des **Awled Ghaylane,** pourront être mieux compris les relations entre l'organisation segmentaire et celle des strates sociales, l'effet destructurant ou au contraire générateur de nouvelles unités politiques de ces relations de dépendance, en définitive le système politique maure dans toute sa complexité.

Les premières études sur les **Awled Ghaylane** ont aussi permis d'aborder un problème « classique » de l'étude des sociétés « bédouines », celui de l'association des structures fondées sur l'unification (lignages avec des pratiques matrimoniales endogames (ce que l'on appelle le mariage préférentiel « arabe » avec la fille du frère du père, **bint 'amm).** Les relevés effectués dans cette **qabila** montrent que ce modèle de mariage intervient, non seulement idéologiquement pour déterminer les préférences mais aussi pour fixer les choix concrets. Ils ont aussi mis en évidence la relation profonde qui existe entre les processus de segmentation et ces pratiques matrimoniales endogmes : lorsque cette segmentation est relativement stabilisée et s'inscrit dans la seule logique de la croissance sociale des lignages l'endogamie apparaît clairement et la segmentation suit les clivages dessinés par la définition d'unités endogames à l'intérieur du segment lignage. Par contre lorsque cette segmentation correspond à une restructuration des rapports politiques entraînant une redistributon des lignages et des familles, peuvent se développer des pratiques matrimoniales non endogames, en particulier des mariages avec la cousine croisée matrilinéaire (fille du frère de la mère) qui résultent des nécessités de l'alliance politique entre deux ou plusieurs lignages.

Beucoup d'autres problèmes sont bien évidemment soulevés par l'analyse de la société maure et justifient l'élaboration d'un programme de recherche, présenté par plusieurs chercheurs — tous spécialistes des sociétés sahariennes — qui a été soumis à l'Institut Mauritanien de Recherches Scientifiques. Les chercheurs de diverses disciplines qui se proposent de réaliser cette étude historique et anthropologique des population de l'Adrar mauritanien ont introduit dans ce programme une perspective inter-disciplinaire qui combine plusieurs types d'approches.

1) — La première approche est évidemment **d'ordre anthropologique.** Il s'agit de reprendre de manière systématique et dans l'ensemble de l'Adrar l'étude des différents aspects de l'organisation économique et sociale. Les chercheurs se partageront géographiquement le travail : l'un basé à Atar traitera surtout de l'organisation centralisée émirale et des **qabila** de **hassan** l'autre centré sur Aujelot étudiera les populations anciennes du **baten** et des montagnes du Sud de cette région en particulier les **Ide Eyshelli,** enfin un troisième installé à **Shingetti,** travaillera sur la population d'un **qsar** traditionnel et sur l'organisation du trafic caravanier et commercial. Chacun abordera successivement l'analyse des phénomènes économiques, de la parenté et de l'alliance, de l'organisation politique ; la diffusion collective de l'information et de la documentation, le choix de méthodes d'analyses identiques sur certains points (mariage, démographie, etc...) permettront la couverture systématique du terrain de recherche.

2) — Il s'agira aussi d'une **approche historique,** tout d'abord parce que les faits analysés sont en partie des faits historiques : pour ne prendre qu'un exemple l'organisation émirale a été largement transformée par la colonisation et les structures politiques pré-coloniales ont reçu un coup décisif du fait du rachat des redevances **horma** achevé en 1952 dans l'Adrar. Cette approche est aussi historique parce que nous avons à traiter de transformations de l'organisation économique, sociale et politique caractérisées par le développemnt de la stratification sociale et de l'organisation politique, c'est-à-dire de phénomènes dynamiques. Historiquement le point de départ sera la constitution de l'émirat de l'Adrar (début du XVIIIème siècle) on pourra ensuite distinguer plusieurs périodes historiques :

— Constitution de l'Emirat (XVIIIème siècle).
— Consolidation de l'Emirat et période précoloniale (début XIXème siècle — 1909).
—Période coloniale (1909-1960).

Ces périodes correspondent à des phases de transformation des rapports sociaux et politiques. Approche historique enfin puisqu'il s'agira d'utiliser les données historiques fournies par les sociétés étudiées elles-mêmes, en particulier la tradition orale, pour dégager les fondements d'une analyse historique : analyse complexe qui suppose le traitement systématique de cette tradition orale (ainsi que des autres données écrites qui n'en sont pas toujours éloignées) et la « traduction » des concepts et des théories qu'elle élabore dans ceux scientifiques de l'analyse historique.

3) — Il est aussi prévu de développer dans le cadre de ce programme de recherche une **approche écologique** mettant parallèlement l'accent sur l'étude des éco-systèmes (ensemble organisé et systématisé en fonction des flux énergétiques, des formations végétales, animales et humaines dans un milieu soumis à des conditions spécifiques) et sur celle des modes d'appropriation de la nature. Cette approche soulève des problèmes tels que ceux de l'introduction de l'élevage nomade ou de l'évolution de l'exploitation agricole du milieu aride ou semi-aride dont la solution nécessite un développement parallèle de la recherche archéologique dans l'Adrar. Mais elle permet en outre d'aborder l'analyse d'une évolution plus récente : l'accélération ou non de la désertification, la transformation de la taille et de la nature des établissements humains, les modifications des différentes caractéristiques végétales et animales, des éco-systèmes et de leur productivité sont autant de points que l'analyse écologique permet de traiter avec rigueur. Dès à présent certains travaux de synthèse et d'analyse sont prévus qui pourraient être ultérieurement développés.

4) — Enfin **l'approche** restera **sociologique** pour autant que sans être centrée sur ce dernier aspect, l'étude de la population de l'Adrar ne peut négliger l'analyse des changements sociaux récents et ne peut éviter de reprendre certains des problèmes précédemment évoqués, en particulier celui des migrations de travail. Certains points nécessitent une étude immédiate le développement récent des palmeraies, de la culture irriguée par exemple et l'apparition de nouveaux rapports de travail dans ce cadre, l'évolution de l'économie pastorale, les transformations des établissements humains et la place croissante des phénomènes urbains. L'opposition faite ici entre deux modes d'approche, anthropologique et sociologique, tient moins, je le rappelle, à des différences de sujet abordé plaçant l'étude du changement et de la « modernité » du côté de la sociologie, celle de l'ordre social et de la « tradition » du côté de l'anthropologie, que de différences épistémologiques et méthodologiques.

Tel qu'il est ici introduit dans ses grandes lignes et précisé dans le programme élaboré et présenté à l'Institut Mauritanien de Recherches Scientifiques, le travail de recherche doit débuter en 1976 et s'étendre sur 1977 et 1978.

Ce travail représentera une tentative nouvelle de développement des sciences sociales en Mauritanie, tant du fait de son caractère systématique de la part qui est faite à la « recherche fondamentale ». On pourrait certes élargir le champ scientifique dans ses dimensions historiques (en le coordonnant par exemple avec des travaux d'ordre archéologique) et entreprendre aussi un effort de même ordre dans d'autres régions de la Mauritanie. Mais ce projet souligne dès à présent un point important : les sciences sociales, sciences historiques mais aussi sciences pour l'avenir doivent être mises au service des pays en voie de développement y compris sous la forme de « recherches fondamentales » traitant systématiquement des problèmes de l'histoire d'un groupe humain, de l'organisation d'une société, de la spécificité d'une région. Le développement de ces recherches peut en particulier permettre d'éviter l'écueil de la dispersion et de la ponctualité auquel n'échappent présentement que rarement les « recherches appliquées » : bien souvent ceux qui en sont chargés faute d'appuyer leurs travaux sur ce cadre général d'analyse répètent les mêmes généralités, au pire reprennent les mêmes erreurs.

A tous ces titres il me semble que ces recherches en sciences sociales devront être prises en charge et développées aussi — ou plutôt avant tout — par des Mauritaniens : c'est donc en souhaitant la coopération actuelle et de nombreuses « vocations » ultérieures de chercheurs mauritaniens que je terminerai cet exposé des travaux menés et à venir. La récente création de l'Institut Mauritanien de Recherches Scientifiques représente le cadre nouveau au sein duquel peut s'effectuer cette coopération et se constituer un tel courant de recherches.

P. BONTE
23 octobre 1975

ASPECTS DE LA LITTERATURE PULAAR EN AFRIQUE OCCIDENTALE

FOND STATIQUE PERMANENT

par Youssef GUEYE

Les créations littéraires qui composent ce groupe constituent sans conteste l'essentiel du patrimoine pulaar en matière de littérature. Un certain nombre de traits généraux communs les caractérisent.

— Elles semblent aussi vieilles que la communauté elle-même.

— Nul n'en connaît aujourd'hui l'auteur (ou les auteurs).

— En dehors des légendes, des contes, et du lêle, ces formes littéraires passent théoriquement chacune pour une création exclusive d'un groupe socio-économique. Ce sont :

a) **Dilléré** chants des Mâboubés (tisserands).
b) **Pekâne** chants des Thiouballos (pêcheurs).
c) **Kerondé** chants des Chasseurs (peut être à l'origine constitués en groupe socio-économique).
d) **Goumbala** chants des Sebbés (guerriers à l'origine).
e) **Faritang** musique et chants peulhs.

Les formes a, b et c se composent chacune des poèmes proprement dits que chante le poète et d'apostrophes incantatoires qu'un spectateur initié déclame de temps à temps comme d'obscures ponctuations. Ces incantations sont, pour une large part, inintelligibles du fait de termes absolument étrangers au Pulaar. Si l'on ajoute à cela les mystères qui caractérisent le fleuve et la brousse, cela donne à ces formes littéraires une allure plus ou moins ésotérique qui explique l'attitude soupçonneuse et presque hostile des plus fanatiques des milieux dirigeants de la Théocratie du 19ème siècle. Des données d'ordre écologiques menacent une partie de ces poèmes. Le Kérondé par exemple est en voie de disparition. Très peu de jeunes, toucouleurs, même ruraux, le connaissent. Disons aussi que ces poèmes comportent aujourd'hui d'importantes et regrettables parties purement laudutives qui les dévalorisent largement. Notons aussi que le lêlé mérite une attention spéciale du fait de son universalité en milieu pluaar.

En dépit des considérations ci-dessus, ce fond permanent garde un caractère populaire qui atteint son développement maximum avec le lêlé : car le lêlé est à la portée de tous. Tout le monde en sait un peu. Quel jeune pulaar des campagnes n'a à un moment ou à un autre, fredonné pour lui-même un air de lêlé ? Mais, évidemment, ceux qui s'y font un nom se comptent dans chaque génération. En fait, il y a toujours une vedette qui incarne pour un temps un de ces éléments du fond permanent. Aujourd'hui, le Pékâne s'identifie au nom de Guellâye ; après Sidi Chérif de Thilogne, le lêlé a pour nom Samba Diop, Abdoulaye Thienel, Amadou Koli etc... Le Goumbala ne se comprend pas aujourd'hui sans Samba Maïram, le dilléré sans Oumar Gafo et le regretté Kécouta, le grand Kécouta personnifiait le Kérondé. Chacun de ces célèbrs interprêtes a marqué de son sceau personnel la forme littéraire qui a assuré sa notoriété : lui a donné son style propre. Bien que ces poèmes se soient pétrifiés depuis longtemps dans leurs formes générales, une de ces grandes voix qui se tait pour toujours, c'est un style, et une partie de ces poèmes qui disparîssent. Aussi ces grands maîtres, sont-ils imités déjà de leur vivant. Mais ces imitateurs, tel le neveu de Guellâye ne sont souvent que de pâles reflets de leur idole.

Disons pour terminer ces généralités qu'à notre humble avis et pour risquer une opinion à propos de la paternité de ces poèmes, que nous sommes là enface de créations qui ne sont définitivement figées que dans leur eseence profonde et que des générations de poètes pularophones ont contibué à composer siècle après siècle, leur apportant chaque fois quelque chose de nouveau à la place de ce qui disparaîssait avec la génération précédente. Sidi Chérif chantant ses états d'âme et égrenant ses souvenirs de Thilogne et du Bosséa ne dit rien de bien différent de ce que chante Samba Diop aujourd'hui ; mais il y a loin de la puissante voix de l'homme du Bosséa au vocabulaire à moitié arabe à la vedette légèrement nasillarde des soirées sophistiquées et onéreuses de Dakar. Nous allons étudier séparément tous ces éléments que la mémoire populaire hier et l'enregistrement sur bandes magnétiques aujourd'hui nous ont conservés, sinon dans leur pureté originelle, du moins dans leurs structures actuelles.

A) LES KERODES OU KERONDE

Si nous commençons par cette partie de la littérature pulaar en pays toucouleur, c'est parce que c'est la moins connue du public et pas seulement public non pularophone. De ces longs et beaux poèmes qui fleurissaient autrefois en milieu rural toucouleur, il ne reste malheureusement plus que quelques strophes que ne réveille même plus le coup de feu des braconniers qui s'entêtent encore à battre une brousse vide. Aucun de ceux que nous avons pu interroger à Nêré et à Diovol (7) n'a pu donner le sens du mot « Kérôndé » dont la signification semble désormais perdue. Notre seul espoir aujourd'hui est que la lecture de cette étude apporte un jour une information autorisée à ce sujet. Le terme « Kerôdés » qui passe pour son synonime bien que le premier soit au singulier et le second au pluriel (8) a fait l'objet lui, de quelques explications. « Kérôdés » est dérivé du verbe « herder » (caqueter) qui s'applique aux poules et aux pintades en période « conceptuelle ». Si l'on songe que les grandes battues que précédaient les soirées de Kérodés étaient surtout armées contre les grandes foules de pintades qui peuplaient la savane, on peut conclure avec les analystes superficiels que le nom générique pour désigner ces poèmes était une formule allusive un peu restrictive. Mais il n'y a qu'un ennui, c'est qu'en bon pulaar, le terme adéquat dans ce cas n'est pas « **Kérôdés** » mais « Kérodjé », l'on sait que le suffixe « djé » en pulaar, marque le pluriel tout comme le suffixe « **dés** » lorsque le « dés » est altéré. Alors, que signifient exactement les termes qui désignent ces poèmes ? Mystères, hélas chaque plus épais et dont les chances de le percer sont aujourd'hui presque disparues.

Le grand interprête, tout récemment mort, des Kérodés est Kécouta, des environs de Kaédi. Peut-être y en a-t-il d'autres aussi célèbres dans les autres régions du pays toucouleurs. Kécouta, comme ses prédécesseurs sans doute, tient spectacle le soir, les veilles des grandes chasses ou sur invitation particulière. De tous les poètes pulaar du cru, c'est le seul qui s'accompagne du « mbag-gou », ce petit tam-tam spécialement conçu pour animer les séances de lutte. Il lui arrive aussi de chanter accroupi à l'ombre d'un arbre, en pleine chasse lorsque l'adresse ou l'ardeur des chasseurs mollit devant un gibier particulièrement insaisissable ou encore le soir, lorsque la troupe de chasseurs prend un repos mérité dans le calme d'une clairière. Notons qu'en général c'est là une chasse à courre exclusivement, où les fusils ne sont apparus que depuis une période relativement récente. La connaissance des chiens étaient donc particulièrement importante et ces animaux avaient leurs quartiers de noblesse dans le milieu des chasseurs. Disons aussi que ce gibier spécial ne se mangeait pas seulement en famille, mais avec les invités où l'on exhibait les belles pièces de pintades qui, accomodées le matin au cous-cous, avaient, paraît-il, une saveur spéciale.

Les thèmes de ces poèmes étaient variés. Il y avait d'abord l'inévitable prélude :

« Bismillâhi, Arahmâni ! (9).
« Guido Allah mo rokkimi ngourou gool,
« Guido Allah mo rokkimi ngourou gool yo !
Ko tirdoumi bagguel windogo.
«Ko tirdoumi bagguel mbâmou diâoulé...3.

Cela donne à peu près (oh ! bien à peu près) ceci :

Bismillâlhi, arahmâni...
Qui me donnera une peau d'agneau,
Qui oh ! Qui me donnera une peau d'agneau,
Pour que je confectionne le petit tam-tam des aurores,
Le petit tam-tam des foules de pintades...!

Il y avait aussi cette sorte de tribut respectueux et admiratif payé au grand chasseur de métier :

« Mîn'Kôy mi réwîma !
« Mîn'Koy mi réwîma Kawam Bagâne,
« Mîn'mi rewîma, moréouma yolo yo,
« Mo ndeouda da no tâko,
« Allahou akbar diômam... ! » :

Je t'ai suivi,
Oh ! Moi je t'ai suivi mon oncle (10) le grand chasseur,
Moi je t'ai suivi,
Qui te suit se perd,
Qui tu suis ne connaît point la paix...
Dieu est grand, mon maître... !

La concision et la grande sobriété de ces vers n'altèrent en rien l'admiration et le respect enthousias-tes que le poète et, avec lui, le citoyen moyen éprouvent pour le « grand fusil » qui écume la brousse, l'attrait que la vie aventureuse du chasseur exerce sur le rural : « Qui te suit se perd... ». Cette perspective de dangers et de risques à suivre le chasseur n'est pas sans effet fascinant. Le « tam-tam des aurores, le petit tam-tam des « mbamou » (à peu près foules) de pintades... », c'est l'appel, un appel irrésistible lorsque le rural est apostrophé nommément :

« Mi noddîma gorko piyôwo et balanguédjé (?),
« Oumar Amadou Maymouna,

« Gorko mo bâri e yoli lâna,
« Bâri nanâ waun'dou,
« So womâ Kellé et Kouldjinâli baum'bi... ! ».
Je t'ai appelé, toi qui fais toujours mouche,
Oumar Amadou Maymouna,
L'homme de Bâri (11) ou se noie la pirogue,
(Mais) seulement les claquements des mains,
Et les trilles de jeunes filles... ».

Il y avait aussi ce « trait » consacré au gibier aux abois, aux prises avec les chiens :

« So lella mêni hounîma,
« Soko lella mêni hounîma,
Sâ nga ndé sêlé (12) réwi e mbélou haïré,
« Ndé dâné (12) rémi e totchôndé,
« Ndé douni maoudi gnâya,
« Gnay gol ngol lagguâni... ! ».
Une biche qui brâme fait serment,
Quand une biche brâme, c'est une biche qui fait serment,
Lorsque le sêle (12) suit l'ombre de la colline (en la poursuivant),
Que la diané (12) la traque sur la plaine,
Ses refuges herbeux ayant disparu complètement,
Sous le passage des troupeaux... ».

Cette traduction, très approximative comme toute traduction de poèmes, ne rend que très médiocrement la puissance et la beauté de l'image ainsi que la forte tonalité émotionnelle qui sourd, pour des spectateurs enthousiastes, de la narration de cette phase passionnante de la chasse.

Il n'est pas rare que le poète débite sa propre généalogie ou celle d'un homme qu'il désire encenser. Dans ce dernier cas, il peut s'agir soit d'une création antérieure, soit de sa propre « composition ». Ces quelques passages de ce qui reste (maigre reste) des Kérodés sont loin d'être les meilleurs. Le reste de ces poèmes lyriques est mort, sauf peut-être pour une poignée de vieux ruraux, anciens chasseurs que le tidianisme puritain où baigne aujourd'hui le pays toucouleur a réduits au silence ! Il n'y a plus de grands chasseurs comme autrefois ; les « Grands fusils » ont disparu. Les grands bois ont disparu : Gouloumbol et Bingké (pour ne citer que ceux là) ne sont plus que souvenirs. Le gros gibier est remonté vers le Nord et le Nord-Est plus cléments. Le petit gibier a été décimé et largement exterminé par la passion destructrice de deux générations de colons européens et de fonctionnaires africains armés non plus de nos presqu'inoffensifs vieux fusils à pierre, mais d'armes modernes meurtrières. Les jeunes sont allés vers la ville. Ceux qui restent n'ont plus ni le temps ni l'envie de courir une savane qui n'est même plus herbeuse. Le déboisement, vieux phénomène écologique déja observé depuis plusieurs générations, continue. La « sahélisation », prélude à la désertification, continue sa marche Nord-Sud, et progresse avec l'inexorable constance et la régularité des lentes fatalités. La voix du grand Kécouta s'est tue, peut-être la dernière de ces grandes voix dont l'écho troublait autrefois la quiétude de la savane. Et les kérôdes meurent lentement au fond de nos campagnes, poème après poème, strophe après strophe. Dans quelques décades, si l'on n'y prend garde, quand se fermeront à jamais les yeux des derniers survivants de ces époques, personne ne s'en souviendra plus, et les poèmes des chasseurs ne seront plus que le murmure indistinct des souffles de vent que l'approche de la nuit soulève tous les soirs à travers les branchages des épineux...

B. - LE GOUMBALA

On l'appelle aussi « Kontimpâdji » dans le centre du pays toucouleur et « Djimi **di** ped **ja** djîdjam » un peu partout. La signification exacte des deux premières appellations est controversée. Quant à la dernière et très longue dénomination, le dernier mot qui la compose « djîdjam » signifie sang, un peu comme les anciens tam-tam royaux, les « Baou **di** alamari » s'appelaient aussi « Baou **di** pé **dja djî** djam » : tam-tams de sang. Nous sommes ici, comme avec les « légendes historiques » au cœur de la littérature héroïque. Littérature guerrière. Poèmes épiques, bellicistes à leur origine. Ici l'Histoire s'accroche. Ses grandes figures et ses hauts faits. Et avec elle la légende. Poèmes des armes. Poèmes des hommes de guerre. Ceux qui la font (soldats de métiers à l'origine et groupés par la suite dans une caste : les sébbé) et ceux qui la font parfois et en profitent toujours les premiers (dynastes ambitieux ou turbulents).

Autrefois, au temps des satigui dénianké, dans les premières périodes de la Théocratie quelque peu proselyte à ses débuts, dans la période anarchique qui a précédé la conquête coloniale d'un Foûta démembré, ces poèmes étaient chantés aux veilles des batailles pour des raisons évidentes de mise en condition. Depuis l'aube de ce siècle, à l'exception de quelques cas de belligérance locale (conflit de village à village ou de quartier à quartier d'un même village) ils se sont convertis au rôle pacifique de littérature historique, source où se retrempe de temps à autre la fierté Tié **do** et la conscience d'une identité toucouleur.

Le poète en entretient son assistance au cours de veillées où les descendants des guerriers d'autrefois s'exaltent et s'enthousiasment, au point de se livrer parfois à des actes de grand héroïsme aujourd'hui inutile ou de folle témérité.

Ce que nous connaissons aujourd'hui de ces poèmes n'est peut-être pas très exactement ce que connaissaient nos ancêtres. Bien des transformations ont dû se produire, tout au long des siècles. Les raisons d'une telle transformation sont multiples : la nature orale de cette littérature, les faiblesses de la mémoire humaine et les initiatives et créations personnelles des poètes du Goumbala. Les versions actuelles sont donc très probablement des aspects très «évolués » de ces poèmes, cette évolution n'étant pas nécessairement dans le sens de l'amélioration de leur beauté intrinsèque. Notons qu'en dépit du caractère statique de son essence profonde, cette littérature est donc tout naturellement personnifiée : style du poète, musique d'accompagnement, stophes laudatives forcément variables à mesure que le chant se « professionnalise » et que le chanteur tire ses ressources, même partiellement, de la libéralité de ses auditeurs. C'est ainsi que des hommes qui ne sont guerriers ni de métier ni de caste auront une place importante dans le goumbala moderne autrefois réservé aux seuls guerriers. Etudier le goumbala actuel, c'est donc étudier les œuvres de ceux qui le chantent : Samba DIOP et Amadou KOLI, plus célèbres pour leur lêlé, Abdoul KANNI qui n'a pu avoir accès à l'enregistrement moderne et surtout, son ancien élève, Samba MAIRAM, voix d'or dont le seul timbre fait vibrer les cœurs et battre le sang.

Les thèmes du Goumbala sont très variés, autant et plus que les kerôdés. Il y a de la geste (Chants à Samba GUELADIO), de l'évocation historique (Conquêtes de Koli TENGUELA, bataille de Bilbassi), de la description parfois surréaliste du champ de combat, de l'éloge personnelle de grandes figures disparues comme de généreux bienfaiteurs vivants. Il y a aussi des formules d'héroïsme qui font frémir les âmes sensibles. Le vocabulaire employé est parfois inintelligible pour nous. Certains mots sont trop archaïques. D'autres sont trop fortement spécialisés (art équestre ? pour être connus d'hommes modernes ignorant tout des chevaux et de la guerre. A nos yeux, habitués aux constructions méthodiques cartésiennes, la composition paraît souvent décousue. Il y a aussi des confusions et des anachronismes historiques. Mais ces défauts somme toute secondaires n'altèrent que très peu ce patrimoine littéraire puissamment évocateur.

Nous puiserons l'essentiel de nos citations dans les chants de Samba Maïram, aujourd'hui enregistrés et accessibles à tout le monde. Cette voix chaude aux inflexions et aux chutes parfois inattendues et souvent inimitables et la guitare de Saïdou BA dont les notes, entre deux strophes roulent, claires ou sourdes comme un appel de tambour, ont donné au Gombala une tonalité émotive difficile à égaler. Nous emprunterons cependant notre première citation à Amadou KOLI. C'est le début de ses chants, un ensemble de mots sans grande signification en pulaar, mais qui retentissent un peu comme un appel incantatoire dont la puissance d'exaltation tient un peu de la magie :((Souwoyri !.:........ Souwoyri ! .....
((Bidi, bidi kâyam ! ....))

Mais revenons à Samba Maïram, à la geste de Samba Guéladiégui, le plus célèbre des satigui dénianké et aux autres chansons du plus grand poète actuel de goumbala. Lui aussi commencera par la formule islamique que l'on retrouve pratiquement au début de tous les poèmes pulâar chantés et qui prend ici valeur de formule. Protectrice contre les jalousies, les envies, le mauvais sort...

Voici donc l' « envoi » de Samba Maîram :

« Bissimillâhi ....
« Mine tan'e diâmbarê **bé** ....
« Niandé diâmba rêbé ndiéhî
« Diamba rê **bé** keddîma,
« Mine tan'e M'Begni Ganna(13)
« Saïdou dono (14) Bokar Samba et Ousmane Samba... »

Bissimillâhi ....
Moi seul avec les hommes de courage,
Les hommes de courage étaient partis
Pour ne plus revenir,
Moi seul avec Mbégni Ganna
Saïdou fils de Bokar Samba et Ousmane Samba (15) !

On peut dire beaucoup de choses sur la « construction » de cette strophe qui semble une création personnelle du poète en hommage au nommé Saïdou Bokar. D'abord la répétition voulue de l'expression « diâ mba rêbé » (hommes de bravoure), que l'on retrouve aux vers 2, 3 et 4 confrère au poème dans sa langue originale, beaucoup de force. Le poète s'apesantit ainsi sur le destin de l'homme de courage dont la guerre constitue le métier principal. Dans les périodes troublées d'avant la Théocratie, cela procédait d'une éthique toucouleur précise. Le caractère héroïque et privilègié de cette fin (la mort sur un champ de bataille) appartient à l'héritage que tout l'homme d'honneur doit laisser en mourant. Ce qui fait dire au poète :

« Yo Allâh souran' diambâro
« Waddé ko agnâ ko,
« Somaydé mayguel (16) Kersininguel,
« May guel dow lêsso,
« Bodji soukâ **bé,** katiâli nayê **bé**.... ».

Qu'Allah préserve l'homme de courage

Ce qui est le moins apprécié,
Mourir de la petite et honteuse mort
La petite mort tranquille dans un lit,
Pleurs des emfants et cris des vieillards !

L'apologie de cette fin brutale est encore poussée plus loin dans les vers suivants du même poème :

« ..... Thié **dd** o **bi** thiéddo
« So dagni doû **bi** diôy, diégom,
« Yettîma bottari ngâri doutal... ».
... Un thiéddo, (digne) fils de thiéddo,
à cinq ou six ans est assez grand
pour servir de pâture au grand vautour !

Mais les commentaires qu'appelle le début des poèmes de Samba Maïram pourraient nous amener loin et nous distraire de notre plan d'étude. Venons en donc à la geste de Samba Guéladiégui qui constitue la partie historique du Goumbala.

« A nani... âne a nani gollé dono (14) Guéladiégui ?
« Samba e say sayndé (16) ...
« Samba tan (17) kindjé
« Guélâdio Kindji,
« Samba tan (18), Sevi (19) tan'
« Oumou Latôma...
« Bé kirndé béli thiowi
« **Be** mbâli e Mannawel...
« Diom kowi diôy, môli diôy
« mo barâdi sappo e diégom (20)
« ala hêne fof ngou o dandiâni gnalândé
« gnandé kelli mbiri, mbiri nângué hôré,
« boulli gafo,... Boullel yo **bi** gnamândé
« ko gnalaou ma é Dielis.... ! ».

Essayons de traduire cette longue tirade poétique qui débute les chants à Samba Gueladiagui :

As-tu entendu, oh ! toi as-tu entendu
les hauts faits du fils de Guéladiégui ?
Samba et say sayndé (16)
Samba petit fils de Kindji (21)
Guelâdio Kindji
Samba seul et Sévi (19) et Oumou Latôma...
ils partirent une après-midi de Bêli Thiowi (?)
ils dormirent à Manavel (près de Bakel)
l'homme aux nombreuses montures
dont chacune a connu un fait d'armes avec lui,
... le jour où les applaudissements crépitèrent à midi aux puits de Gafo... et Boullel paya sa dette (de sang) le jour de Diélis !

Traduction difficile et nécessairement approximative de cette « chanson », la première de celles adressées à Samba Guéladiégui. Il y a là aussi beaucoup à dire. Notons d'abord à sa décharge que le poète n'a repris ici qu'une vieille chanson.

Le merveilleux apparaît déjà en filigrane derrière le dithyrambe. Sur les plans historique et géographique, on peut se demander où se situent ces marais dits Bêli Thiowi. Ils ont peut-être disparu aujourd'hui ; on peut noter aussi que c'est à Thâbou et non à Manavel que l'histoire et la légende s'accordent pour fixer le lieu où le héros et sa suite ont fait halte. Les puits de Gafo... et Diélis, entre Ross Bethio et Saint Louis, cette longue étape désertique et désolée que connaissaient bien les Toucouleurs qui faisaient les « navétane » entre le Foûta et le Cap-Vert ! Mais, on s'en doute, là n'est pas le vrai angle sous lequel ces poèmes doivent être jugés. A côté du mérite historique relativement important, il y a aussi et surtout l'incomparable beauté du texte original, le puissant souffle d'héroïsme qui se dégage du sobre portrait du personnage de Samba Guéladiégui. Nous résisterons à la tentation de le comparer à Charlemagne prenant Narbonne « à lui tout seul », mais ces promesses accomplies avec seulement la monture Oumou Latôma et le griot Sevi Malal Laya sont le prélude normal à la « chanson » pour les conquêtes du grand satigui :

« Dono Guéladiégui yêhi...
« Samba yô **da** mâloum (22)
« Samba tan', Sévi tan'...
« Gnandé hên Samba lâmi Bidiéou !...
« O dioli gnandé hên' O diêng **u** i gnandé hêne !
« Ko ndêne o wari Kolo, o wari Dizri LKolo !
« O wari Gaïdi, owari Samba Gaïdi !
« O wari Birama Maoudo Gnadiobé
« O wari lâmou O wari lamotâko !

« O wari Diâlo Wâli, o wari Weyndé Dieng (23)
« ... Takkoussâne e Nouma (?) Tissoubar e Djowol !...
Il est parti, le fils de Guéladiégui,
Le beau et bon Sambâ...
Samba seul et Sevi...
Ce jour là il fut couronné Bidieou (24) !
et c'est alors qu'il tua Kolo et aussi Diéri Kolo,
Qu'il défit Gaïdi et Samba Gaïdi
et Birama chef de ceux qui se dandinent ! (25)
et Diâlo Wâli et Weyndé Dieng !
Oh ! l'après-midi de Nouma !
Et le « midi » de Diowol !

Nous entrons ici « de plein pied » dans la relation poétique des conquêtes de Samba Guéladiégui pour prendre le pouvoir. A ceux qui, historiens, s'étonneront de l'absence de mention des principaux adversaires de Samba, Boubou Moussa et son fils Konko, nous répondons que le poète n'a sans doute pas voulu épuiser dans cette chanson toute l'œuvre guerrière du héros qui comporte beaucoup d'épisodes. Le but était sans doute de camper le héros dans toute sa stature à l'aide d'éléments merveilleux. Merveilleux est certes le fait qu'il ait réalisé tout cela « gnandé hène » (ce jour là) le même jour. C'est la chanson où, spécialement, le concours de la guitare s'est révélé déterminant. Les vers, en effet, semblent tour à tour y trébucher sur de raides aspérités ou s'enfoncer dans de profonds vallons, du crescendo saccadé et violent des notes claires aux syncopes feutrées qui marquent la transition entre deux actions : « O wari Diâlo Wâli... (syncope), o wari Weyndé Dieng ! ».

Notons aussi cette méthode spéciale aux poètes légendaires, le dialogue entre le héros directement apostrophé et ses protagonistes :

« **Bé** mbimo : moulé moni ân »?
« O wi **bé : Ko min' woni dono**
« **Coumba Diorngal Mali !**
« **Gnippou nô do** gui yé e sâré
« Mama Labba Tenguella, goto e waro **bé !**
« **Debbo nokkou nô do** koyngal guen' doum,
« Waddi e abbéré makka, yoli e tiénal Bilbassi (26)
Ils dirent : qui es-tu ?
Il leur répondit : c'est moi le fils de Coumba Diorngal Mali (27)
Qui avait planté des épines dans le village
de Labba Tenguella, l'un des « massacreurs ».
La femme qui avait cueilli l'empreinte du pied
de sa coépouse et, y ajoutant un grain de maïs,
a enterré le tout dans le sable de Bilbassi !

Nous venons de citer ainsi des passages de trois de la demi-douzaine de chansons connues aujourd'hui et composant la partie poétique de la légende de Samba Guéladiégui. Tous ces poèmes datent au moins de la fin du milieu du dix huitième siècle. Ils comportent, même en pulaar, des défauts d'ordre grammatical et autres. Et ils ne sont qu'un aspect du goumbala qui comporte des poèmes laudatifs moins historiques, création personnelle du poète comme le poème suivant :

« ... Mi yédji tâni ma, bay gaendé (28)
« Woubba gorlodji ndénê...
« Dono Modi Boye, Saïdou dono Moodi Boye...
« Thiouballa gawo wo e ndimândi
« baddio wâsâ nâwângo...
« Diom nano e gnâmo djindou
« So an' nâni, nano e sikki sakka
« Gnamo e pe **dia** li... ! ».
Je ne t'oublie pas, oh lion
dont le rugissement jette la panique
dans les troupeaux !
Fils de Modi Boye, Saïdou Modi
Thiouballo qui ne pêche que sur des pur-sang
Et ne manque jamais de succès.
Aussi habile de sa main gauche que de sa
droite, ce qui n'est pas embarrassant,
la gauche aux hésitations et la droite aux - pédiali » (?)

Les partisans d'un goumbala puriste pourraient douter de la valeur de ce poème dont le caractère « intéressé » de l'inspiration paraît évident. Cette controverse n'est pas le propos de cette anthologie. La valeur poétique pure du passage nous suffit.

Un autre aspect tout différent du Goumbala peut-être trouvé dans le poème suivant qui, lui, garde une authenticité certaine de par sa nature impersonnelle et sa forme généralisée.

« N'Diolla boné diambaro

« Mo guité thîlal, berndé mbarôdi,...
« Gnandé pouthi ndéwi dow,
« Lâdé tiakkîma less,
« War gui **do** ma so gagno ma
« Nanî doga....
« Bulêtam mbodo **n** g **a** gno koûré,
« **Ban** dam na siwo djidjam
« No garâdji hariré... »
Oh ! pauvre homme de courage,
aux yeux d'epervier et au cœur de lion !
Quand la cavalerie passe sur la berge
Et que la flotte vogue plus bas sur l'eau,
tue ton meilleur ami, afin que ton
ennemi l'apprenant, s'enfuie...
Ô surprise, mon corps me demange, je
me gratte à cause des balles et le sang
coule sur mon corps en ruisseaux longs comme du fil rouge !

Notons pour finir que l'apologie de la bravoure laisse parfois place à un sentiment plus modestement humain, l'inquiétude et l'angoisse de l'homme devant l'inconnue du lendemain et de la mort.

« Mi woyi horam,
« Mi wori diambâro,
« Gnandé kouré ngouppa, n'goufa,
« Sânga ndé pé **d** éli koté dawâ **di**
« Toupoûdji lâtima maylédji déminâré !... »
Je pleure sur moi-même,
Je pleure sur le héros,
Lorsque les balles sont lavées et logées dans les canons,
Que les doigts remontent la culasse à la recherche des chiens
Et que les étoupilles fulgurent dans l'air
Comme les éclairs de la période qui précède l'hivernage !

Ces quelques passages puisés dans les poèmes de Goumbala de Samba Maïram sont loin d'épuiser « son » œuvre et encore moins cette forme de littérature héroïque et guerrière. Nous avons voulu voir en chacun d'eux, un échantillon, un type, une méthode poétique dont les traductions ci-dessus ne gardent malheureusement pas la beauté de l'œuvre pulaar. C'est le sort des traductions. Une question, cependant, reste posée dont la réponse n'est pas notre propos. Pourquoi aujourd'hui encore, la communauté toucouleur si diverse dans ses couches sociales et ses horizons demeure-t-elle encore si étonnamment sensible à cette poésie héroïque ?

Un fait est sûr : l'énorme majorité du peuple toucouleur, même la génération de ceux dont, à juste titre, on pourrait craindre qu'ils n'aient été trop profondément aliénés pour vibrer à quoique ce fût issu du terroir, semble se reconnaître à travers ces chants. Elle sent qu'ils sont siens elle seule et y décèle sans doute, comme dans le « pékâne » une partie de sa personnalité.

C - LE DILLERE

Chants des Mabou **bé** (tisserands). Chants pour Mabou **bé.** Les Kerôdés mis à part, c'est la partie la moins connue de la littérature pulaar. On assiste rarement à un spectacle dilléré. On l'entend très rarement à la radio. Et quand il arrive qu'on l'entende c'est toujours la voix de Oumar GAFO, voix belle et chaude, basse parfois inimitable, mais toujours la même qui semble régner sur le dilléré un peu comme si c'était sa création personnelle. Et pourtant... Pourquoi ces chants sont-ils si peu connus hors des cercles de plus en plus limités des mabou **bé** de métier ? Il y a là certes beaucoup de raisons. Il n'est pas de notre propos de les énumérer toutes.

Nous noterons cependant que les vieux groupes sociaux mabou **bé** ont la solide réputation de milieux fort attachés aux sciences occultes,où les connaissances obscures à usage presque toujours nocif (mauvais sorts, envoûtements etc...) sont intimement liées à l'apprentissage du métier. Fiers comme tout toucouleur, pointilleux et susceptibles, prompts à voir l'insulte dans tout (geste désobligeant, ces hommes maniaient autrefois la formule magique comme le pêcheur son harpon ou le guerrier la culasse de son fusil. Les rivalités étaient nombreuses et les concurrences fréquentes (recherche de la main d'une même jeune fille, prouesses dans le tissage etc). Senghot (29) est fier, Guisset est ombrageux, Sarré est pointilleux, Kassé voit vite rouge, ... quand il a affaire à un autre mâbo. Les écorces des végétaux toujours disponibles sont vite pilées, dissoutes dans l'eau et aussi dans les formules secrètes : les petits canaris faits à cette intention sont vite remplis et aussi vite vidés dans les mares ou simplement dans la brousse... Il y a évidemment vainqueurs et vaincus...

Alors, un mâbo inspiré et doué chante les prouesses nées de ces duels. Et c'est le dilléré. De là sans doute le peu d'ouverture de ces chants vers l'extérieur. De là aussi sans doute l'importance de la généalogie poussée au rang de culte. Les mâbou **b** és sont tous plus ou moins généalogistes. Un bon poète de dillèré est, de loin, plus important qu'un griot généaolgiste. Il n'est donc pas seulement un homme prompt aux histoires, mais aussi un homme d'Histoire. Les « cousins » forgerons, cordonniers, bûcherons lui sont connus dans leur plus lointaine filiation. Les autres halpulaar aussi le plus souvent. La branche dite « Soûdou Pathé » est spécialisée dans l'histoire des dynasties peulh (dénianké en particulier). Conçu d'abord pour louer, le dilléré est avant tout une affaire de généalogie. La filiation du héros, remontée jusqu'aux époques les plus reculées, est débitée à vive allure, avec les enjolivures et le panache qui dépendent des dons du poète.

Le poète doit être aussi doué pour les « diaralé » et ces formes poétiques spécifiquement pulaar que nous avons tenté de définir dans le chapitre précédent, le pêkane et qui apportent un souffle poétique plus ou moins fort à l'ensemble ; car celui-ci fût restée une sèche énumération de noms de personnes sans ces éléments quelque peu romantiques. Mais malgré l'importance des « diaralé », l'initiative personnelle du poète est excessivement limitée. En fait, la quasi-totalité du dillèré s'apprend et se transmet. Jusques et y compris les incantations ; car, plus encore que les Kérodés et le pekâne, le dilléré fait appel aux incantations ; formules pas plus intelligibles quecelles du pêcheur ou du chasseur. C'est ici la forme littérataire immuable, celle qui fait le plus appel à la mémoire. A la différence du lèlé, il y a des maîtres chez qui l'apprenti-poète peut rester cinq ans et plus.

Le chanteur de dilléré (ici nous préférons le terme chanteur à celui de poète du fait du peu de place accordé à l'initiative des interprêtes) le plus connu aujourd'hui est Oumar GAFO de Diowol (Mauritanie) ; Oumar et Mamadou Mâbo, mais il y eut naguère les voix légendaires du grand Diouldé KOUROU, de Mamadou LAMINE de Golléra, d'Ifra N'Gâga de Doumnga Thîlé, Yéro Samba DABBEL de Dabia... Il y a aujourd'hui Sâda Demba Yoûdou Guisset de Dondou et surtout Samba Abdoul GUISSET dit Bâba DIOULDE de DABBE, à côté de M'Bagne, qui vit aujourd'hui à Nouakchott et de qui nous tenons l'essentiel de nos informations sur le dilléré. Il semble qu'il y aurait avantage à donner l'accès des moyens de diffusion au maximum de spécialistes de dilléré.

Mais présentons, sans plus tarder quelques « échantillons » de dilléré. Nous en citerons deux. Comme nous l'avons expliqué plus haut, ces poèmes, exclusivement laudatifs, ont tous pour fond une « histoire » entre Mâbou **bé**. Le premier de ces échantillons a eu pour théâtre d'origine Semmé, un village sénégalais. Son héro a pour nom Ko **del** Dicko DEMBA. Ko **del** Dicko DEMBA avait blessé l'amour propre de quatre de ses semblables en apportant publiquement la preuve de sa supériorité sur eux. Il avait, en effet réussi à tisser plus de pagnes que tous les quatre réunis dans le même temps. Alors, les quatre mortifiés conjuguèrent leur connaissances maléfiques et lui infligèrent un mal mystérieux qui entraîna sa mort. Mort d'un virtuose de la navette et des pédales. Mort d'un héros dont le nom ne mourra qu'avec le dernier Mâbo. Alors le poète lança :

« Semmé e ndélou tiênê,
« Guegnogol e tiammallé,
« Dentié e n'gourâli
« Kodel Dicko Demba...
« Semmé séhî lâna, rongki gaoudiowo !
« Gaoudiowo dagna nôma
« Kono maydé dattiani !
« Allah yo mo yi kodel Dicko Demba
« Seydi Wourdé Demba Dagouna
« Ma Demmé Mama Ali to Semmé...

Tentons une traduction dont nous nous excusons à l'avance de son caractère approximatif :

Semmé aux dunes de sable.
(30) Guégnogol et ses arbres dépouillés
(31) Dentié aux rugissements de fauves...
O Kodel Dicko Demba !
Semmé avait sa pirogue
Mais personne pour la diriger
Car la mort était au rendez-vous ! ... (40)
Oh! Allah! Qui reverra Kodel Dicko Demba
Seydi Wourdé Demba Dougouna
Ma Demmé Mama Ali de Semmé !

De la tirade-fleuve que constitue cette élégie à Kodel le grand mâbo et qui fait les délices des amateurs de dilléré, nous avons extrait ce court passage. Court mais complet car il constitue une sorte de raccourci de cette forme littéraire. Son analyse, même brève, permet de le constater. En effet, les trois premiers vers campent en formules d'une étonnante sobriété, le théâtre de la tragédie : Semmé (et ses dunes), Guégnogol (bois sans feuillage), Dentié (repaire de fauves). La quatrième présente le héros malheureux.

Les cinquième, sixième et septième sont le résumé (allégorique) du drame (la mort était au rendez-vous !). Les trois deniers vers qui commencent par cette invocation d'Allah ont un accent pathétique : c'est la géneologie de Kodel. Un passage de ce genre est habituellement ponctué d'une

apostrophe incantatoire conçue tout à la fois comme preuve de savoir et comme tribut à la mémoire du héros.

Le deuxième poème que nous allons citer, qui n'est pas une élégie, celui-là a eu pour double théâtre Boghel (près de Diâba au Sénégal) et le lac N'douna (près de Daawlèle, République Islamique de Mauritanie). Voici dans quelles circonstances il est né.

Les maboubé groupés en association avaient choisi un chef savant et convenu que chaque enfant mâle qui naitrait dans la communauté et que les augures désigneraient sous une brillante étoile serait tué au berceau. Pour cela, tous réunirent leurs sciences qui furent dissoutes dans l'eau d'un canari. Ainsi un grand nombre d'enfants moururent à peine nés. Quand un garçon naquit chez le chef, les maboubé eurent peur de lui proposer de faire subir à son fils le sort des leurs, se réunirent secrètement et envoyèrent l'enfant s'égarer.

Quand le chef s'en aperçut il prit le canari de la mort et alla de nuit le noyer dans le lac N'Douna. Le lendemain, quand les femmes se rendirent au lac, une partie perdit brusquement le chemin et s'égara, une autre puisa l'eau mais ne retrouva pas le village et la troisième ne ramena qu'une eau plus mortelle que le plus dangereux des poisons.

Alors le grand mâbo s'écria :
« Damnguel doguino hirsôbé mô lé houttôbé !
« Lattial (33) doguino sahôbé mô lé gnamôbé
« Gorko Boghel N'Daou Demba Diendou
« Sinthiou et Bâbâbé,
« Tigal Yero Bello Dioumo
« Erel e mbaîladji,
« Thioumirka (34) Demba Thiôyo,
« Badio Wâssa nay, wâssa goolédji,
« Wâssa inângo ! Thianuel e yolé-yolé
« Yoli gan'do, faldjini mbédiègou, fôur ni
« Mo an'da N'Douna e Sawa N'Douna,
« Wên'dou barka takkdé dâdé Thioudi,
« Namma fali kâdié, faltiri guité dioûmé,
« Dirol (43) e tiammarsol Ali Dâdo,
« Hebiabé dièri mbi ourmbous e yombayrou bêli
« N'dé yirlabé nani mbi ndiabâni
« Bé mbi ngol awdione boussou béli...

Arrêtons nous pour souffler un peu. Le poème est long : et éprouvant pour les non-pularophones, voire pour certains pularophones et pas seulement les citadins. Voici la traduction que nous proposons :

Le chevreau fuyant celui qui l'égorge s'était refugié chez celui qui le dépèce !!
Le couscous évitant celui qui l'arrose (de sauce) avait cru trouer refuge chez celui qui le mange !
Oh ! homme de Boghel Daou Demba Diendou
De Sinthiou et Bâbâbé, Tigal (village ?) de Yéro bello dioûm
Erel et ses forges !
Poterie de Demba Thioyo,
Qui n'a jamais manqué de vaches ni de genisses
Ni de louanges ! Thianguel et ses pièges
A perdu le savant, égaré la foule et trompé (celui) qui
Ne connaît pas N'Douna et Sawa N'Douna,
Le lac béni (situé) près du village...
Namma a mis un barrage et levé ce barrage d'yeux noirs !
Les hébiabé du dieri l'on appelé Ourmbous la plus belle des mares :
A quoi ont répondu les Yirlabé en l'appelant Aoudione...

Ce n'est jamais sans remords que l'on relit ce genre de traduction parce qu'on a conscience que ceci ne « rend » pas cela. Mais il faut bien essayer de donner une idée, même lointaine de ces longs textes débité d'une voix rapide, sans accompagnement musical et dont tous les passages sont pratiquement de nature allégorique. Un destin ne peut pas être plus implacable que celui qui saisit ici la chèvre et le couscous : c'est le destin des hommes qui avaient cru se prémunir contre le danger des jeunes prodiges en associant leurs savoirs funestes.

En dépit des apparences, l'évocation des forges et de la poterie n'est pas gratuite. Il nous reste à avouer qu'il ne faut pas connaître le pulaar à demi pour savourer ces « diarâlé ».

Le dilléré, nous l'avons déjà dit est la forme la moins connue (les kérodés exceptés) de la littérature pulaar. C'est la plus difficile mais non la moins belle. Amener le public à sa découverte est une chose possible et souhaitable. Certes l'abandon des cotonnades locales au profit des produits textiles manufacturées a porté un coup sévère au metier de tisserand. Les courtes pédales en bois ne font plus crisser les longs fils de chaîne et le fils de trâme que dans les campagnes reculées ou dans les ateliers spécialisés financés par quelque gros négociant en pagnes de valeur.

Une à une, les navettes ont rejoint les guenouilles inutiles au fond des grands paniers qui jaunissent aujourd'hui dans le clair-obscur des greniers. le dilléré cesse d'appartenir en exclusivité aux mâboubé comme le pékâne n'appartient plus seulement aux thiouballo pour devenir, exorcisé et « vulgarisé », la richesse de tous.

(à suivre)

La **Comtesse** partit pour Portendick où elle prit les équipages qui y étaient, puis elle appareilla pour le Sénégal après avoir expédié le bâteau de Laurent rejoindre le **Griffon** à son mouillage car, croyant en la méfiance de la Compagnie, Périer ne voulait pas renvoyer sa chaloupe auprès de l'épave sans la présence à ses côtés « de quelqu'un de la Compagnie, afin qu'on ne puisse pas soupçonner nos équipagee d'avoir pillé » **(Comtesse** et **Griffon,** 17 mars).

Le 18 la **Comtesse** déposait David et Durocher devant l'habitation du Sénégal. Elle y resta mouillée jusqu'au 29 et ce n'est que le 7 avril qu'elle reparut devant la côte de Portendick.

Durant tout ce temps le **Griffon** s'était occupé de sauver ce qu'il était possible de sauver de l'épave de la **Victoire** en essayant de gagner de vitesse les Maures riverains qui, comme tous les riverains maritimes du monde avaient une notion bien innée du droit d'épave.

Le 19 mars la **Diane** étant revenue, Périer l'envoya avec une chaloupe pour « visiter l'état de la Victoire et en tirer ce qu'on pourra ». Deux officiers du **Griffon,** d'Offeuille et Tréderne, le second maître, deux charpentiers et deux calfats en furent chargés (**Griffon,** 19 mars). Le lendemain matin la chaloupe était proche de la **Victoire** et la **Diane** louvoyait pour la joindre **(Ibid.,** 20 mars). Le 21, Périer notait : « J'ai vu ce matin le bâteau fort près de la **Victoire** et notre chaloupe à bord qui me paraît retirer quelque chose de ce bâtiment. A 11 heures et demi on m'a averti que le bâteau la **Diane** était appareillé. Une heure après, notre chaloupe a aussi mis à la voile et à 2 heures et demi l'un et l'autre sont arrivés à bord : le bâteau chargé de deux câbles de 14 pouces, d'un grelin et d'une haussière et quelques autres pièces de cordages ; notre chaloupe a apporté des ustensiles du canonnier, des gargousses coupées, des voiles que j'ai fait mettre à bord du bâteau la **Diane** pour l'envoyer porter cette charge au Sénégal et demander au Directeur des bâteaux pour décharger les canons et les ancres de cette frégate et, généralement, tout ce qu'on en pourra tirer du fond de cale... La **Diane** a appareillé à 4 heures du soir (pour le Sénégal)... J'ai gardé à notre bord deux plaques de cuivre dont j'ai besoin pour nos cuisines, 30 poules et 3 cochons, 4 douzaines de verres dont je tiendrai compte au capitaine Touffreville » **(Ibid.,** 21 mars).

Avant que la **Diane** ne fût de retour, la **Fière** (178), capitaine Morfil, arrivait du Sénégal avec 40 tonneaux d'eau pour le **Griffon.** Périer profita de la présence d'un bâteau de la Compagnie pour envoyer à nouveau sa chaloupe » à bord de la **Victoire** avec l'écrivain de la **Fière** pour voir l'état où elle est et en rapporter quelques canons pour lester la **Fière** si la mer permet d'en débarquer » **(Ibid., 25 mars).** la chaloupe revint près du **Griffon** le lendemain matin : « le Sr. d'Offeuille m'a dit qu'il n'avait pu aborder la **Victoire** tant la mer était grosse. Il a seulement rapporté deux Maures de quatre qui étaient à bord pour piller (et) que la grosse me avait empêchés de retourner à terre » **(Ibid.,** 26 mars). Le gros temps continuait quelques jours encore et Périer, en vieil habitué de cette côte, signala qu'il avait plu « depuis hier en différentes fois : c'est ce que je n'avais pas vu à cette côte dans cette saison où il ne pleut pas avant la fin de mai au plus tôt » **(Ibid.,** 29 mars). Le 30 Périer eut l'impression « que la **Victoire** est plus renversée qu'elle n'était il y a deux jours. Je compte y envoyer cette nuit ma chaloupe si la mer le permet » **(Ibid.,** 30 mars). C'est ce qui fut fait à 4 heures du matin, des officiers de la **Fièvre** ayant été embarqués dans la chaloupe avec des officiers du **Griffon** « afin qu'ils fussent présents à ce qu'on pouvait tirer de cette frégate et en examiner l'état ». Quant la chaloupe revint à 10 heures d'Offeuille rapporta « que la **Victoire** était totalement renversée, qu'il serait impossible d'en rien tirer davantage. Il a seulement rapporté quelques pinces de fer et des chevilles que les Maures avaient mises à part pour emporter à terre au premier beau temps » **(Ibid.,** 31 mars). « Je ne doute pas que les Maures n'aillent cette nuit à bord de la **Victoire** dont l'arrière me paraît rompu. Ce qui me détermine à y envoyer le Sr. Menille avec l'écrivain de la **Fière** pour brûler ce qui reste de ce bâtiment afin que les Maures ne profitent pas du fer » **(Ibid.,.** 1er avril). — « La chaloupe que j'avais envoyée à bord de la **Victoire** revint hier soir après avoir mis le feu à ce bâtiment qui a brûlé hier après-midi et toute la nuit. Ce matin la mer a encore grossi ; ce qui est assez ordinaire dans la plaine et nouvelle lune avec un air embrumé et un air très chaud » **(Ibid.,** 2 avril). — « Le brouillard continue toujours. Il est même plus épais que les jours précédents avec un vent d'est qui nous étouffe. A 2 heures et demi nous avons vu un bâteau du Sénégal à portée de canon. Il s'appelle **l'Alouette.** Le maître m'a dit que l'autre bâteau, la **Diane...** était parti le même jour que lui du Sénégal... le 28e du passé » **(Ibid.,** 5 avril). — « A 11 heures et demi nous avons vu un bâteau dans le nord de nous qui s'est trouvé celui du patron Laurent (la **Diane**). Dans ce même temps nous avons vu des futailles et des débris sur l'eau. J'y ai envoyé la chaloupe et le canot qui ont sauvé deux barriques de vin et sept quarts de farine peu endommagés. Notre canot nous a amené une portion du gaillard d'arrière du vaisseau perdu et quatre pièces à l'eau cerclées de fer. La **Fière** de son côté a sauvé une pipe d'eau-de-vie de 59 veltes et deux barriques de vin qui est poussé ainsi que celui que nous avons sauvé ». **(Ibid.,** 6 avril). — « Le brouillard a été aussi fort que les jours précédents. Cependant, dans une éclaircie, j'ai vu la **Comtesse**

---

(178). Le journal de ce voyage de la **Fière** ne se trouve pas dans Marine 4 JJ.